

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Page 15 comporte une numérotation fautive: p. 1.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

VOLUME XX.

PROVINCIAL
LIBRARY
MANITOBA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 23 FEVRIER AU 2 JUIN 1886, INCLUSIVEMENT.

DANS LA QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ
LA REINE VICTORIA.

4^e SESSION DU 5^e PARLEMENT DU CANADA.

SESSION 1886.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

VOLUME XX.

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET CIE, RUE WELLINGTON:

PROCLAMATIONS

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous, —SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-neuvième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dixième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DÉVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous à chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-unième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le DEUXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de

vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écuyer, député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin, le Très-honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,

Député-Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

AT TENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au treizième jour de février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit treizième jour de février prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées,

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

QUATRIÈME SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT, 1886.

Jeu*di*, 25 février, 1886.

Le parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation ci-annexée pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés;

PRIÈRE.

Un message est apporté par *René E. Kimber*, é*cuier*, Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR :

Son Excellence le Gouverneur-Général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat:—Et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre que pendant la vacance, il a reçu de différents députés, notification des vacances suivantes survenues dans la représentation des dis-

tricts électoraux du comté de *Durham* (division-est), *Cardwell*, *Antigonish*, cité de *Saint-Jean* et *King, N.-B.*, et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement :

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes susdite, pour le district électoral de la division Est du comté de *Durham*, par suite du décès de *Arthur T. H. Williams*, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce quatrième jour d'août 1885.

HECTOR L. LANGEVIN, [L.S.]
Député du district électoral de la cité des *Trois-Rivières*.
C. H. MACKINTOSH, [L.S.]
Député du district électoral de la cité d'*Ottawa*.

Témoin—GEORGE JOHNSON.

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de *Cardwell*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par *Thomas White*, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce cinquième jour d'août 1885.

HECTOR L. LANGEVIN, [L.S.]
Député du district électoral de la cité des *Trois-Rivières*.
JOHN COSTIGAN, [L.S.]
Député du district électoral de *Victoria, Nouveau-Brunswick*.

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral d'*Antigonish*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par *Angus McIsaac*, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce vingt-quatrième jour de septembre 1885.

JOHN A. MACDONALD, [L.S.]
Député du district électoral du comté de *Carleton*,
dans la province de l'*Ontario*.
A. W. McLELAN, [L.S.]
Député du district électoral du comté de *Colchester*,
dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de la cité de *Saint-Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par sir *S. Leonard Tilley*, K.C.M.G., C.B.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce deuxième jour de novembre 1885.

JOHN A. MACDONALD, [L.S.]
Député du district électoral du comté de *Carleton*,
dans la province de l'*Ontario*.

HECTOR L. LANGEVIN, [L.S.]
Député du district électoral de la cité de *Trois-Rivières*.

PUISSANCE DU CANADA, }
Savoir: } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de *King*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne par *George E. Foster*, écuyer.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de décembre 1885.

M. BOWELL, [L.S.]
Député du district électoral de *Hastings-Nord, Ontario*.

JOHN CARLING, [L.S.]
Député du district électoral de la cité de *London*.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie les certificats suivants savoir :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatrième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *George C. Ward*, régistrateur, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division-est du comté de *Durham*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de feu *Arthur T. Williams*, décédé; *Henry Alfred Ward*, de la ville de *Port Hope*, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du quatrième jour du mois d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à *Robert Wilson*, écuier, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de *Cardwell*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieux et place de *Thomas White*, qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable *Thomas White*, ministre de l'Intérieur a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-cinquième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté d'*Antigonish*, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'*Antigonish*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieux et place de *Angus McIsaac* qui a accepté de la Couronne un office salarié; l'honorable *S. D. Thompson*, ministre de la Justice, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-sixième jour du mois de septembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *St. Jean*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité et comté de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieux et place de feu l'honorable *Isaac Burpee*, décédé; *Charles A. Everett*, de la cité de *St. Jean*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuier,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *St. Jean*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieux et place de Sir *S. Leonard Tilley*, K.C.M.G., C.B., qui a accepté de la couronne un office salarié; *Frederick E. Barker*, de la cité de *Portland*, dans la province susdite, avocat, a été rapporté comme dument élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE. [L S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 9 février 1886.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du onzième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Kings*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Kings*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent parlement, aux lieu et place de *George E. Foster*, qui a accepté de la couronne un office salarié; l'honorable *George E. Foster*, ministre de la Marine et des Pêcheries, a été rapporté comme dument élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

J. G. Bourinot, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

L'honorable *Thomas White*, député du district électoral du comté de *Cardwell*; l'honorable *John S. D. Thompson*, député du district électoral d'*Antigonish*; l'honorable *George E. Foster*, député du district électoral de *Kings N.-B.*; *Charles A. Everett*, écuyer, député du district électoral de la cité et du comté de *Saint-Jean N.-B.*; *Frederick E. Barker*, écuyer, député du district électoral de la cité de *Saint-Jean*; et *Henry Alfred Ward*, écuyer, député du district électoral de la division-est du comté de *Durham*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leurs siège en Chambre.

Ordonné, que Sir *John A. Macdonald*, ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre, s'est rendue, ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est un plaisir pour moi, en ouvrant cette session, d'avoir à vous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

La paix et l'ordre ont été rétablis dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et il est du devoir de mon gouvernement de prendre les mesures de précaution qui assurent aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la *Colombie Anglaise* et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant il vous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Les projets de loi, qui vous ont été soumis, la dernière session, relativement à la refonte des Statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, vous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de votre action législative. Les Statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Il vous sera aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires.

Votre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Le décombrement de la population des *Territoires du Nord-Ouest* a été fait et il vous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

D'autres propositions vous seront présentées, parmi lesquelles des projets de loi pour les fins suivantes : Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; régler les caisses d'épargne des Postes dans la *Colombie Anglaise* et les *Territoires du Nord-Ouest* ; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des Sauvages ; la réglementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du *Canada* ; l'établissement d'une ferme expérimentale et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les états du dernier exercice financier vous seront présentés et vous verrez que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée ; mais je regrette d'ajouter que le soulèvement dans le *Nord-Ouest*, a largement accru les dépenses du pays.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous recommande d'étudier, avec le plus grand soin, ces diverses questions et les autres sujets qui pourront se présenter à votre attention, et j'ai la ferme confiance que le résultat de vos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux
Chambres du parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Résolu, que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session,
soient nommés pour les objets suivants :—1° Privilèges et élections.—2° Lois expi-
rantes.—3° Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4° Bills privés.—5° Ordres
permanents.—6° Impressions.—7° Comptes publics.—8° Banques et commerce.—
9° Immigration et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de
tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport
de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à
envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre le rapport du bibliothécaire du parlement,
sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la session No. 16.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 26 février, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Rykert*,—la pétition du conseil municipal de la cité de *Ste. Catherine*,
Ontario.

Par M. *McCallum*,—la pétition de *Archibald MacDonald* et autres, de *Stromness*
et autres lieux.

Par M. *Weldon*,—la pétition de la banque du *Nouveau-Brunswick*.

Par M. *Ives*,—la pétition de *F. Paquette* et autres, des cantons de *Barford*
Hereford et *Auckland*, des comtés de *Stanstead*, et *Compton*, *Québec*.

L'ordre du jour pour la prise en considération du discours de Son Excellence le
Gouverneur-Général aux deux Chambres du parlement, étant lue ;

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. *Everett* propose, secondé par M. *Ward*, qu'il soit résolu :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général
pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente

session, et, de plus, pour assurer Son Excellence que nous recevons avec le plus grand plaisir les félicitations de Son Excellence au sujet de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Que nous éprouvons la plus grande satisfaction d'apprendre que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection; et que nous savons qu'à la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et qu'il est du devoir du gouvernement de Son Excellence de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Que nous sommes bien aises que Son Excellence soit en mesure de nous féliciter chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique Canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Que nous sommes persuadés, avec Son Excellence, que cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la *Colombie Anglaise* et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des *Etats-Unis*, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, nous serons prêts à pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime, selon qu'il sera nécessaire.

Que les projets de loi qui nous ont été soumis pendant la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, que Son Excellence nous informe devoir nous être présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, recevront notre plus sérieuse attention; et que nous apprenons avec satisfaction que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Que nous sommes bien disposés à examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

Que nous examinerons avec soin s'il serait opportun de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Que nous sommes heureux d'apprendre qu'un dénombrement de la population des *Territoires du Nord-Ouest* a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Que toutes autres propositions qui nous seront présentées à l'effet de pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne; de réglementer les caisses d'épargne des Postes dans la *Colombie Anglaise* et les *Territoires du Nord-Ouest*; de rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages; de réglementer les droits de la Couronne sur les fonds rivaux du Canada; d'établir une ferme expérimentale, et de modifier l'acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention et considération.

Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que les états du dernier exercice financier nous seront présentés. Que nous apprenons avec plaisir que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée, quoique nous regrettions que le soulèvement dans le *Nord-Ouest* ait largement accru les dépenses du pays.

Que nous examinerons respectueusement le budget de l'exercice prochain qui nous sera aussi présenté; et que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Que Son Excellence peut être certaine que nous étudierons avec le plus grand soin les diverses questions qu'Elle nous a mentionnées, ainsi que tous sujets qui pour-

ront être soumis à notre attention; et que nous espérons sincèrement avec Son Excellence, que le résultat de nos délibérations, sous la bénédiction de Dieu contribuera à l'avancement et à la prospérité du *Canada*.

Ordonné, que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et le premier paragraphe et les suivants étant lus de nouveau, et mis aux voix séparément, ils sont résolus affirmativement.

Résolu, que la dite résolution soit déferée à un comité spécial composé de Sir *John A. Macdonald*, Sir *Hector L. Langevin*, M^M. *Bowell*, *Everett* et *Ward*, afin de préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres du Parlement, en conformité de la dite résolution.

Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial chargé de préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle est lue comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable *Henry Charles Keith Petty-Fitzmaurice*, marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Cahn* et *Calstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la *Grande-Bretagne*; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'*Irlande*, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*; Gouverneur-Général du *Canada*, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Votre Excellence au sujet de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Nous éprouvons la plus grande satisfaction d'apprendre que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et continuant à y régner, depuis la répression de l'insurrection; et nous savons qu'à la suite des troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inguidude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et qu'il est du devoir du gouvernement de Votre Excellence de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence soit en mesure de nous féliciter chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique Canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Nous sommes persuadés, avec Votre Excellence, que cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le *Canada*, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la *Columbia-Anglaise* et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des *Etats-Unis*, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleures moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas un résultat satisfaisant, nous serons prêts à pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime, selon qu'il sera nécessaire.

Les projets de loi qui nous ont été soumis pendant la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, que Votre

Excellence nous informe devoir nous être présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, recevront notre plus sérieuse attention. Nous apprenons avec satisfaction que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Nous sommes bien disposés à examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les *Territoires du Nord-Ouest*

Nous examinerons avec soin s'il serait opportun de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un dénombrement de la population des *Territoires du Nord-Ouest* a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Toutes autres propositions qui nous seront présentées à l'effet de pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne; de réglementer les caisses d'épargnes des postes dans la *Colombie-Anglaise* et les *Territoires du Nord-Ouest*; de rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages; de réglementer les droits de la Couronne sur les fonds riverains du *Canada*; d'établir une ferme expérimentale, et de modifier l'acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention et considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les états du dernier exercice financier nous seront présentés. Nous apprenons avec plaisir que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée, quoique nous regrettons que le soulèvement dans le *Nord-Ouest* ait largement accru les dépenses du pays.

Nous examinerons respectueusement le budget de l'exercice prochain qui nous sera aussi présenté; et nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Votre Excellence peut être certaine que nous étudierons avec le plus grand soin les diverses questions qu'Elle nous a mentionnées, ainsi que tous sujets qui pourront être soumis à notre attention; et nous espérons sincèrement avec Votre Excellence, que le résultat de nos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du *Canada*.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre, se formera en comité pour considérer les Subsidés accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les subsidés à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *McLelan*,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Bécharde, Bergin, Colby, Charlton, Desjardins, Innes, Royal, Sriver, Somerville (Brant), Taylor, Wood (Westmoreland)* et *Woodworth*, chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1884-85, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session No. 12.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 1er mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. *Royal*,—la pétition de *Louisa Collings*, surintendante, et autres, membres de la Société des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus.

Par M. *Beaty*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Par M. *Tupper*,—la pétition de la banque de *Pictou*.

Par M. *Kilvert*,—la pétition de la corporation de la cité de *Hamilton*.

Par M. *Cook*,—la pétition de *Benjamin Dusary* et autres, du village de *Fesserton* ; et la pétition de *Nichol Johnson* et autres, du village de *Waubashene*, pêcheurs, tous du comté de *Simcoe, Ontario*.

Par M. *Sproule*,—la pétition de *James Cleland*, maire, et autres ; et la pétition de *G. P. McIntosh* et autres, pêcheurs, tous de la ville de *Meaford, Ontario*.

Par M. *Ward*,—la pétition de *John Halam* et autres.

Par M. *McCarthy*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Simcoe, Ontario* ; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la cité de *Ste. Catharine, Ontario* ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soit payées pour aider aux immigrants à venir au *Canada*.

De *Archibald MacDonald* et autres, de *Stromness* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis la ligne-mère du Pacifique Canadien à ou près de *Medicine Hat* ou *Dunmore*, dans la province d'*Assiniboia*, et se dirigeant vers le sud jusqu'à la frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis*.

De la Banque du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions.

De *F. Pâquette* et autres, des townships de *Barford, Hereford* et *Auckland*, dans les comtés de *Stanstead* et *Compton, Québec* ; demandant que le tarif d'exportation sur les billots provenant des dits townships, soit remboursé.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars 1885, pour un état donnant la date et l'heure du départ de *Toronto* et de l'arrivée à *Brockville* de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1882, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre ; aussi, la date et l'heure du départ de *Brockville* et d'*Ottawa* et de l'arrivée à *Ottawa* et à *Brockville* de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période. (*Documents de la session No. 19.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 3 mars 1884, pour un état indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemins de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique Canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés. (*Documents de la session No. 20.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 24 février 1885, pour copie des rapports requis de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en

vertu de l'acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement.

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elles.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un pourcentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la construction du chemin de fer de *Toronto* et *Ottawa*; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc. (*Documents de la session No. 19a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 mai 1883, de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par *D. B. Woodworth* et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur *Pembina* du *Pacifique canadien*; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence. (*Documents de la session No. 21.*)

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, — Etat de tous les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et, dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, sous l'autorité de l'acte 46 *Victoria*, chapitre 8, article 15. (*Documents de la session No. 22.*)

Aussi, un état des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'à cette date, en conformité de l'Acte 48 *Victoria*, chapitre 41. (*Documents de la session No. 23.*)

Et aussi, un état des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le Gouverneur-Général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 *Victoria*, chapitre 7, article 32, paragraphe 2. (*Documents de la session No. 24.*)

Aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics du *Canada*, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885. (*Documents de la session No. 2.*)

Et aussi, le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885. (*Documents de la session No. 3.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885, compilés d'après les rapports officiels. (*Documents de la session No. 1.*)

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885. (*Documents de la session No. 5.*)

M. *Thompson (Antigonish)*, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885. (*Documents de la session No. 15.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le 18e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885. (*Documents de la session No 11.*)

Ordonné, que M. *Robertson (Hamilton)*, ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Robertson (Hamilton)*, ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Mulock* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. *Coursol*, secondé par M. *Gigault*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre cette Chambre, copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de *Louis Riel*, après sa condamnation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Casgrain*, secondé par M. *Charlton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un rapport des concessions de terres accordées à M. *Valin*, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites, soit à M. *Valin* seul, soit à d'autres en société avec lui.

Sur motion de M. *Bécharé*, secondé par M. *Bourassa*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière *Richelieu*, se plaignant que les piliers construits dans la dite rivière, près des villes de *Saint-Jean* et d'*Iberville*, par la Cie du chemin de fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly*, élèvent le niveau de la dite rivière

et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la reine.

Sur motion de sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Mackenzie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886.

Sur motion de sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Mackenzie*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

Sur motion de *M. Landerkin*, secondé par *M. Coursol*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre *Calgary* et *Fort McLeod*, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre, jeudi le 25 février écoulé, et que sir *John A. Macdonald*, sir *Hector L. Langevin*, sir *Richard J. Cartwright*, MM. *McLelan*, *Bowell*, *Blake* et *Vail* composent le dit comité.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 2 Mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Shanly*,—la pétition de Sir *A. T. Galt*, G.C.M.G., et autres.

Par *M. Wright*,—la pétition de *Ezra Butler Eddy*, de la cité de *Hull*, et autres, de la province de *Québec*.

Par *M. Mackintosh*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Canada Atlantique*.

Par *M. Beaty*,—la pétition de la compagnie de prêt et placement de *London* et *Ontario* (à responsabilité limitée).

Par *M. Woodworth*,—la pétition de *R. B. Fitch* et autres.

Par *M. Sutherland* (*Oxford*),—la pétition de la compagnie d'Estacades et de Glissoires des rivières au *Sable* et *Espagnols*, dans l'*Algoma* (à responsabilité limitée); et la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Nipissingue* et de la *Baie de James*.

Par M. Fortin,—la pétition de T. J. Lamontagne et autres, de *Sainte-Anne des Monts*, et la pétition du révérend Joseph Saint-Laurent, curé, et autres, de *Newport*, comté de *Gaspé*.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Abbott, Barker, Billy, Blake, Bossé, Cameron (Huron), Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Daly, Davies, Girouard, Hall, Laurier, Lister, Macdonald (sir John), Mackenzie, Macmaster, McCarthy, McIntyre, Mills, Mulock, Ouimet, Paterson (Essex), Robertson (Hamilton), Royal, Shakespeare, Taschereau, Temple, Thompson (Antigonish), Weldon, Wells, White (Cardwell) et Woodworth.—36.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Armstrong, Billy, Cameron (Inverness), Campbell (Renfrew), Campbell (Victoria), Casey, Cochrane, Coughlin, Daoust, De St. Georges, Desaulniers (St. Maurice), Dodd, Guillet, Hackett, Harley, Hesson, Labrosse, McIntyre, McMillan (Vaudreuil), Paint, Fruyn, Rinfret, Robertson (Hastings), Tyrwhitt, Valin, Ward et Yeo.—27. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Abbott, Allen, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker (Missisquoi), Barker, Barnard, Beaty, Béchard, Bell, Benoit, Bergin, Bernier, Billy, Blake, Blondeau, Bossé, Bourassa, Bowell, Bryson, Burns, Burpee, Cameron (Huron), Cameron (Inverness), Cameron (Victoria), Carling, Caron (Sir Adolphe), Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Cockburn, Colby, Cook, Costigan, Coursol, Curran, Davies, Dawson, De St. Georges, Dickinson, Dodd, Dugas, Dundas, Edgar, Everett, Fairbank, Ferguson (Welland), Fisher, Forbes, Fortin, Foster, Gagné, Gault, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Glen, Gordon, Grandbois, Haggart, Hall, Hay, Hickey, Hilliard, Holton, Hurteau, Irvine, Ives, Kilvert, King, Kinney, Landerkin, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Langevin (Sir Hector), Laurier, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, Mackintosh, Macmaster, Macmillan (Middlesex), McCallum, McCarthy, McCraney, McDougald (Pictou), McGreevy, McIntyre, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Mills, Mitchell, Mulock, Orton, Ouimet, Paint, Patterson (Essex), Pope, Ray, Riopel, Robertson (Hamilton), Robertson (Hastings), Robertson (Shelburne), Ross, Royal, Rykert, Scott, Scriver, Shanly, Small, Smyth, Sproule, Stairs, Sutherland (Oxford), Sutherland (Selkirk), Taschereau, Tassé, Temple, Thompson (Antigonish), Thompson (Haldimand), Townshend, Trow, Tupper, Vail, Valin, Vanasse, Wallace (Albert), Wallace (York), Watson, Weldon, Wells, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Wilson, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Woodworth et Wright.—141.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Allen, Baker (Missisquoi), Bell, Bossé, Bourassa, Burns, Burpee, Cameron (Middlesex), Cameron (Victoria), Caron (Sir Adolphe), Casey, Catudal, Cockburn, Daoust, Desaulniers (Maskinongé), Desaulniers (St-Maurice), Edgar, Farrow, Fleming, Foster, Gagné, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Glen, Guilbault, Hay, Hickey, Holton, Homer, Ives, Jamieson, Jenkins, Kilvert, Kinney, Kranz, Labrosse, Langelier, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Laurier, Lesage, Lister, Macmaster, McDougald (Cap-Breton), McMullen, Massue, Montplaisir, Mulock, Ouimet, Pinsonneault, Ray, Reid, Robertson (Shelburne), Scriver, Small, Smyth, Springer, Sproule, Stairs, Taschereau, Tassé, Taylor, Thompson (Haldimand), Tupper, Vanasse, Wallace (Albert), Ward, Weldon, Wells et Wright.—71. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Auger, Bain (Wentworth), Baker (Victoria), Beaty, Bourbeau, Burnham, Cameron (Middlesex), Casgrain, Coughlin, Dawson, De St. Georges, Dodd, Dundas, Dupont, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Gaudet, Gault, Giguault, Gillmor, Gordon, Grandbois, Gunn, Hackett, Hurteau, Innes, Irvine, Jackson, Kaulbach, Landerkin, Livingston, Macdonald (King), McDougall (Cap-Breton), Macmillan (Middlesex), Massue, Moffat, Montplaisir, O'Brien,

Paterson (Brant), Patterson (Essex), Rinfret, Sutherland (Oxford), Wood (Brockville) et Woodworth.—44. Et que le quorum au dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Allison, Baker (Missisquoi), Bergin, Blondeau, Bourassa, Bowell, Charlton, Foster, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Taylor, Trow, Vanasse et White (Cardwell).*—16.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Bain (Soulanges), Baker (Victoria), Béchard, Bergin, Blake, Bowell, Carling, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Colby, Costigan, Coursol, Davies, Desautniers (St-Maurice), Farrow, Ferguson (Welland), Foster, Grandbois, Holton, Ives, Kilvert, King, Langelier, Macdonald (Sir John), Mackenzie, McDougald (Pictou), McLelan, Massue, Mulock, Pope, Rinfret, Riopel, Robertson (Shelburne), Rykert, Scriver, Somerville (Brant), Taschereau, Townshend, Trow, Tupper, Vail, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wood (Brockville) et Wood (Westmoreland).*—46. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Abbott, Allison, Baker (Victoria), Béchard, Bernier, Blaine, Bossé, Bourbeau, Bowell, Bryson, Burnham, Burpee, Cameron (Huron), Cameron (Middlesex), Cameron (Victoria), Campbell (Victoria), Carling, Cartwright (Sir Richard), Casgrain, Catudal, Charlton, Cimon, Cochrane, Cook, Coursol, Curran, Cuthbert, Davies, Dawson, Dickinson, Dugas, Dundas, Dupont, Everett, Fairbank, Fleming, Forbes, Fortin, Gagné, Gault, Gigault, Girouard, Guilbault, Guillet, Gunn, Hackett, Haggart, Hall, Hesson, Hilliard, Innes, Ives, Jackson, Jamieson, Kaulbach, Kivert, Kinney, Kirk, Kranz, Landerkin, Langeher, Lesage, Macdonald (Sir John), Macdonald (King's), Mackenzie, Mackintosh, Macmaster, McCallum, McCarthu, McDougald (Pictou), McGreevy, McLelan, McMullen, McNeill, Massue, Mitchell, Moffat, O'Brien, Orton, Ouimet, Paterson (Brant), Platt, Reid, Robertson (Hamilton), Rykert, Scott, Scriver, Shakespeare, Shanly, Somerville (Bruce), Sutherland (Oxford), Thompson (Antigonish), Vail, Vanasse, Wallace (York), Weldon, White (Cardwell), White (Renfrew), Wood (Westmoreland), Wright, et Yeo.*—101. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs *Allen, Allison, Armstrong, Auger, Bain (Wentworth), Baker (Victoria), Barnard, Béchard, Bell, Benoit, Billy, Blondeau, Bourassa, Bryson, Burnham, Burns, Cameron (Middlesex), Campbell (Renfrew), Carling, Catudal, Chapleau, Cimon, Cochrane, Cockburn, Colby, Coughlin, Dawson, Desautniers (Maskinongé), Dickinson, Dugas, Edgar, Fairbank, Farrow, Ferguson (Leeds et Grenville), Fisher, Fortin, Gagné, Gaudet, Grandbois, Guilbault, Harley, Hay, Hesson, Hickey, Homer, Hurteau, Jackson, Jenkins, King, Kirk, Kranz, Labrosse, Landry (Kent), Mackintosh, McCallum, McCraney, McMillan (Vaudreuil), McNeill, Mitchell, Montplaisir, Orton, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Pinsonneault, Platt, Pope, Pruyne, Ray, Robertson (Hastings), Ross, Royal, Scott, Somerville (Bruce), Springer, Sproule, Sutherland (Selkirk), Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White (Hastings), White (Renfrew), Wyle, Wilson, Wright et Yeo.*—86. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport, en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 24 février 1885, pour une liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier. (*Documents de la session No 19b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 3 mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Beaty*,—la pétition de la chambre de commerce de *Toronto*.

Par M. *Macmillan* (*Middlesex*),—la pétition de *George S. Birrell* et autres ; et la pétition de la compagnie du chemin de fer du Pacifique de *Toronto-Ouest*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Louisa Collings*, surintendante, et autres, membres de la société des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus ; demandant une charte sous le nom de "Les Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus des Territoires du Nord-Ouest."

De la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai, fixé pour la construction et l'équipement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

De la banque de *Pictou* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins.

De la corporation de la cité de *Hamilton* ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soient payées pour aider aux immigrants à venir au Canada.

De *Benjamin Dusary* et autres, du village de *Fesserton* ; et de *Nichol Johnson* et autres, du village de *Waubushene*, poissonniers ; tous du comté de *Simcoe* ; de *James Cleland*, maire, et autres ; et de *G. P. McIntosh* et autres, de la ville de *Meaford*, poissonniers, tous du comté de *Grey, Ontario* ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De *John Hallam* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Banque *Midland* du Canada."

Du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; demandant qu'il soit adopté un acte à l'effet d'assimiler les prix exigés par les différentes compagnies de chemins de fer en *Canada*, pour le transport des voyageurs et des marchandises.

De la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, à partir de son point de jonction avec le Pacifique Canadien en se dirigeant vers le nord, et pour d'autres amendements à sa charte.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 16 février 1885, pour un relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en *Angleterre* ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884. (*Documents de la session, No 25.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 12 mars 1885, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'*Ile du Prince Edouard* et les autorités fédérales depuis la dernière session du parlement au sujet de la réclamation faite par le premier pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetées et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Publics ou aucuns de ses

subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs. (*Documents de la session, No 26.*)

M. *Thompson (Antigonish)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre *Saunders* et *Wood*, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des *Territoires du Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 27.*)

Aussi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le projet des Statuts Révisés du *Canada* déposés sur le bureau le 3 février 1 85, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 48ème et 49ème années du règne de Sa Majesté. Parties I et II. (*Documents de la session, No 29.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 9 mars 1885, pour copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du *Manitoba* et de l'*Ontario* relativement à la limite occidentale de cette dernière province; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'*Ontario*; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'*Ontario* pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des *Bois aux Montagnes Rocheuses*; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'*Ontario* au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite. (*Documents de la session, No 28.*)

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du département des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre, 1885. (*Documents de la session, No 4.*)

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par M. *McLelan*, que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir:—Privilèges et Elections; Lois expirantes; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; Comptes publics; Banques et Commerce, et Immigration et Colonisation.

M. *Coursol* propose comme amendement, secondé par M. *Gigault*, que les mots suivants soient ajoutés à la dite proposition: "et que M. *Desjardins* soit ajouté aux comités suivants, savoir: Privilèges et Elections; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; Impressions; et Banques et Commerce;—Que M. *Amyot* soit ajouté aux comités suivants, savoir:—Privilèges et Elections; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; et Bills Privés;—et que M. *Bergeron* soit ajouté aux comités suivants, savoir:—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; Ordres permanents; et Comptes publics.

Sir *Hector L. Langevin* propose comme sous-amendement, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, que les mots suivants soient ajoutés au dit amendement:—"Sir *Adolphe Caron* et Sir *Hector Langevin* au comité des Privilèges et Elections; MM. *Bourbeau*, *Shakespeare* et *Hesson* au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; M. *Bain (Soulanges)*, au comité des Bills Privés; M. *Tassé* au comité des Comptes Publics; M. *Burns* au comité des Banques et Commerce; et M. *Guay* au comité des Banques et du Commerce, et à celui d'Immigration et de Colonisation."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Et l'amendement à la motion originale ainsi amendée étant mis aux voix; la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le rapport tel qu'amendé, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs *Abbott, Amyot, Barker, Billy, Blake, Bossé, Cameron (Huron), Caron (sir Adolphe), Casgrain, Chapleau, Colby, Costigan, Curran, Daly, Davies, Desjardins, Girouard, Hall, Langevin (sir Hector), Laurier, Lister, Macdonald (sir John), Mackenzie, Macmaster, McCarthy, McIntyre, Mills, Mulock, Ouimet, Patterson (Essex), Robertson (Hamilton), Royal, Shakespeare, Taschereau, Temple, Thompson (Antigonish), Weldon, Wells, White (Cardwell) et Woodworth.*—40.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs *Armstrong, Billy, Cameron (Inverness), Campbell (Renfrew), Campbell (Victoria), Casey, Cochrane, Coughlin, Daoust, De St. Georges, Desaulniers (St. Maurice), Dodd, Guillet, Hackett, Harley, Hesson, Labrosse, McIntyre, McMillan (Vaudreuil), Paint, Pruyn, Rinfret, Robertson (Hastings), Tyrwhitt, Valin, Ward et Yeo.*—27.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHES.—Messieurs *Abbott, Allen, Amyot, Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Baker (Missisquoi), Barker, Barnard, Beaty, Béchard, Bell, Benoit, Bergeron, Bergin, Bernier, Billy, Blake, Blondeau, Bossé, Bourassa, Bourbeau, Bowell, Bryson, Burns, Burpee, Cameron (Huron), Cameron (Inverness), Cameron (Victoria), Carling, Caron (Sir Adolphe), Casey, Casgrain, Chapleau, Charlton, Cockburn, Colby, Cook, Costigan, Coursol, Curran, Davies, Dawson, Desjardins, De St. Georges, Dickinson, Dodd, Dugas, Dundas, Edgar, Everett, Fairbank, Ferguson (Welland), Fisher, Forbes, Fortin, Foster, Gagné, Gault, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Glen, Gordon, Grandbois, Haggart, Hall, Hay, Hesson, Hickey, Hiltiard, Holton, Hurteau, Irvine, Ives, Kilvert, King, Kinney, Landerkin, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Langevin (Sir Hector), Laurier, Livingston, Macdonald (Sir John), Mackenzie, Mackintosh, Macmaster, Macmillan (Middlesex), McCullum, McCarthy, McCraney, McDougald (Pictou), McGreevy, McIntyre, McMillan (Vaudreuil), McMullen, Mills, Mitchell, Mulock, Orion, Ouimet, Paint, Patterson (Essex), Pope, Ray, Riopel, Robertson (Hamilton), Robertson (Hastings), Robertson (Shelburne), Ross, Royal, Rykert, Scott, Sriver, Shakespeare, Shanly, Small, Smyth, Sproule, Stairs, Sutherland (Oxford), Sutherland (Selkirk), Taschereau, Tassé, Temple, Thompson (Antigonish), Thompson (Haldimand), Townshend, Trow, Tupper, Vail, Valin, Vanasse, Wallace (Albert), Wallace (York), Watson, Weidon, Wells, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Wilson, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Woodworth et Wright.*—141.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs *Allen, Amyot, Bain (Soulanges), Baker (Missisquoi), Bell, Bossé, Bourassa, Burns, Burpee, Cameron (Middlesex), Cameron (Victoria), Caron (Sir Adolphe), Casey, Catudal, Cockburn, Daoust, Desaulniers (Maskinongé), Desaulniers (St-Maurice), Edgar, Farrow, Fleming, Foster, Gagné, Geoffrion, Gillmor, Girouard, Glen, Guibault, Hay, Hickey, Holton, Homer, Ives, Jamieson, Jenkins, Kilvert, Kinney, Kranz, Labrosse, Langeher, Landry (Kent), Landry (Montmagny), Laurier, Lesage, Lister, Macmaster, McDougall (Cap-Breton), McMullen, Massue, Montplaisir, Mulock, Ouimet, Pinsonneault, Ray, Reid, Robertson (Shelburne), Sriver, Small, Smyth, Springer, Sproule, Stairs, Taschereau, Tassé, Taylor, Thompson (Haldimand), Tupper, Vanasse, Wallace (Albert), Ward, Weldon, Wells et Wright.*—73.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs *Allison, Baker (Missisquoi), Bergin, Blondeau, Bourassa, Bowell, Charlton, Desjardins, Foster, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Taylor, Trow, Vanasse et White (Cardwell).*—17.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs *Bain (Soulanges)*, *Baker (Victoria)*, *Béchar*, *Bergeron*, *Bergin*, *Blake*, *Bowell*, *Carling*, *Cartwright (Sir Richard)*, *Charlton*, *Colby*, *Cos-tigan*, *Coursol*, *Davies*, *Desaulniers (St-Maurice)*, *Farrow*, *Ferguson (Welland)*, *Foster*, *Grandbois*, *Holton*, *Ives*, *Kilvert*, *King*, *Langelier*, *Macdonald (Sir John)*, *Mackenzie*, *McDougald (Pictou)*, *McLelan*, *Massue*, *Mulock*, *Pope*, *Rinfret*, *Riopel*, *Robertson (Shelburne)*, *Rykert*, *Scriver*, *Somerville (Brant)*, *Taschereau*, *Tassé*, *Townshend*, *Trow*, *Tupper*, *Vail*, *White (Cardwell)*, *White (Hastings)*, *White (Renfrew)*, *Wood (Brockville)* et *Wood (Westmoreland)*.—48.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs *Abbott*, *Allison*, *Baker (Victoria)*, *Béchar*, *Berrier*, *Blate*, *Bossé*, *Bourbeau*, *Bowell*, *Bryson*, *Burnham*, *Burns*, *Burpee*, *Cameron (Huron)*, *Cameron (Middlesex)*, *Cameron (Victoria)*, *Campbell (Victoria)*, *Carling*, *Cartwright (Sir Richard)*, *Casgrain*, *Catudal*, *Charlton*, *Cimon*, *Cochrane*, *Cook*, *Coursol*, *Curran*, *Cuthbert*, *Daves*, *Dawson*, *Desjardins*, *Dickinson*, *Dugas*, *Dundas*, *Dupont*, *Everett*, *Fairbank*, *Fleming*, *Forbes*, *Fortin*, *Gagné*, *Gault*, *Gigault*, *Girouard*, *Guay*, *Guilbault*, *Guillet*, *Gunn*, *Hackett*, *Haqart*, *Hall*, *Hesson*, *Hilliard*, *Innes*, *Ives*, *Jackson*, *Jamieson*, *Kaulbarh*, *Kilvert*, *Kinney*, *Kirk*, *Kranz*, *Landerkin*, *Langelier*, *Lesage*, *Macdonald (Sir John)*, *Macdonald (King's)*, *Mackenzie*, *Mackintosh*, *Macmaster*, *McCallum*, *McCarthy*, *McDougald (Pictou)*, *McGreavy*, *McLelan*, *McMullen*, *McNeill*, *Massue*, *Mitchell*, *Moffat*, *O'Brien*, *Orton*, *Oumet*, *Paterson (Brant)*, *Platt*, *Reid*, *Robertson (Hamilton)*, *Rykert*, *Scott*, *Scriver*, *Shakespeare*, *Shanly*, *Somerville (Bruce)*, *Sutherland (Oxford)*, *Thompson (Antigonish)*, *Vail*, *Vanasse*, *Wallace (York)*, *Weldon*, *White (Cardwell)*, *White (Renfrew)*, *Wood (Westmoreland)*, *Wright*, et *Yeo*.—104.

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Messieurs *Allen*, *Allison*, *Armstrong*, *Auger*, *Bain (Wentworth)*, *Baker (Victoria)*, *Barnard*, *Béchar*, *Bell*, *Benoit*, *Billy*, *Blondeau*, *Bourassa*, *Bryson*, *Burnham*, *Burns*, *Cameron (Middlesex)*, *Campbell (Renfrew)*, *Carling*, *Catudal*, *Chapleau*, *Cimon*, *Cochrane*, *Cockburn*, *Colby*, *Coughlin*, *Dawson*, *Desaulniers (Mastinongé)*, *Dickinson*, *Dugas*, *Edgar*, *Fairbank*, *Farrow*, *Ferguson (Leeds et Grenville)*, *Fisher*, *Fortin*, *Gagné*, *Gaudet*, *Grandbois*, *Guay*, *Guilbault*, *Harley*, *Hay*, *Hesson*, *Hickey*, *Homer*, *Herbeau*, *Jackson*, *Jenkins*, *King*, *Kirk*, *Kranz*, *Labrosse*, *Landry (Kent)*, *Mackintosh*, *McCallum*, *McCraney*, *McMillan (Vaudreuil)*, *McNeill*, *Mitchell*, *Montplaisir*, *Orton*, *Paterson (Brant)*, *Patterson (Essex)*, *Finso*, *neault*, *Platt*, *Pope*, *Pruyn*, *Hay*, *Robertson (Hastings)*, *Ross*, *Royal*, *Scott*, *Somerville (Bruce)*, *Springer*, *Sproute*, *Sutherland (Selkirk)*, *Taylor*, *Trow*, *Tyrwhitt*, *Watson*, *White (Hastings)*, *White (Renfrew)*, *Wigle*, *Wilson*, *Wright* et *Yeo*.—87.

Sur motion de *Sir John A. Macdonald*, secondé par *Sir Hector L. Langevin*,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions, savoir : MM. *Allison*, *Baker (Missisquoi)*, *Bergin*, *Blondeau*, *Bourassa*, *Bowell*, *Charlton*, *Desjardins*, *Foster*, *Innes*, *Landry (Montmagny)*, *Somerville (Brant)*, *Tassé*, *Taylor*, *Trow*, *Vanasse* et *White (Cardwell)*, agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du parlement.

Ordonné, que M. *Allen* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *McCarthy*, ait la permission de présenter un bill concernant les voituriers par terre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. McCarthy* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte refondu des chemins de fer, 1879.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Thompson (Antigonish)*, ait la permission de présenter un bill concernant les statuts révisés du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Thompson (Antigonish)* ait la permission de présenter un bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Charlton* ait la permission de présenter un bill à l'effet de mieux prévenir la cruauté envers les animaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. McMullen* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Landry (Montmagny)* ait la permission de présenter un bill à l'effet de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême en ce qui concerne les matières d'une nature purement locale dans la province de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Farrow propose, secondé par *M. Hesson*, qu'il lui soit permis de présenter un bill pour amender l'Acte relatif à l'indemnité des membres.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de *M. Amyot*, secondé par *M. Gigault*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre *Louis Riel*, à *Régina*, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Wilson*, secondé par *M. Forbes*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance,

pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre; la nature du travail ainsi exécuté; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier, et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus.

Sur motion de M. *Cook*, secondé par M. *Burpee*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de *Muskoka*, *Parry-Sound* et *Nipissingue*, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879.

M. *Amy* propose, secondé par M. *Gigault*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil concernant divers sursis qui peuvent avoir été accordés à *Louis Riel* avant son exécution.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Casey* propose, secondé par M. *Cameron (Huron)*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 4 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Curran*,—la pétition de *A. Burns Glen*, secrétaire de l'association maritime de *Holmes* pour protéger la vie (limitée.)

Par M. *Cook*,—la pétition de *Edouard Gendron* et autres, de la ville de *Penetanguishine*; et la pétition de *John Jackson* et autres, de la ville de *Midland*, pêcheurs, tous du comté de *Simcoe*.

Par M. *Colby*,—la pétition de Sir *George Stephen*, baronnet et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Sir *A. T. Galt*, G.C.M.G., et autres; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer d'Alberta."

De *Ezra Butler Eddy*, de la cité de *Hull*, et autres de la province de *Québec*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de Fabrication de *E. B. Eddy*."

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien; demandant la passation d'un acte demandant de reculer le terme accordé pour l'achèvement de son chemin de fer, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour de nouveaux amendements à sa charte.

De la Compagnie de Placements de *London et Ontario* (à responsabilité limitée); demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs de la Compagnie, et pour de nouveaux amendements à sa charte.

De *R. R. Fitch* et autres; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de Compagnie de chemin de fer de *Brandon, Battleford et Edmonton*.

De la compagnie d'Estacades et de Glissoires des rivières au *Sable et Espagnols*, dans l'*Algoma* (à responsabilité limitée); demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer des estacades sur les rives de la rivière *Espagnols* à son embouchure, au sud et à l'est de l'*Île G. ou Rock Island*; aussi pour construire ou entretenir des quais à certains endroits sur la rive nord de la dite rivière; et aussi à imposer certains droits de péage sur les billots et les bois de construction passant par telles glissoires ou estacades.

De la compagnie du chemin de fer de *Nipissingue* et de la *Baie de James*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire son chemin en trois sections; aussi pour obtenir une extension du délai qui lui est accordée pour le commencement et l'achèvement des dites sections de son chemin de fer.

De *T. J. Lamontagne* et autres, de *Ste. Anne des Monts*; et du révérend *Joseph St. Laurent*, curé, et autres, de *Newport*, comté de *Gaspé*; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Banque du *Nouveau-Brunswick*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions;—de *Archibald MacDonald* et autres, de *Stromness* et autres lieux; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis la ligne-mère du Pacifique Canadien à ou près de *Medicine Hat* ou *Dunmore*, dans le district d'*Assiniboia*, et se dirigeant vers le sud jusqu'à la frontière entre le *Canada* et les *Etats-Unis*;—de *John Hallam* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Banque *Midland* du *Canada*";—et de la compagnie du chemin de fer *Central du Nord-Ouest*; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour la construction et l'équipement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant samedi prochain, le 6 courant, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à jeudi, le 25 courant.

Ordonné, que *M. Weldon* ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire le capital social de la banque du *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Beaty*, secondé par *M. Small*,

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prorogé à jeudi, le vingt-cinquième jour de mars courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Edgar* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. McCallum* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de *Medicine-Hat, Dunmore et Benton*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat sur la motion proposée hier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le

priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-éviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885 ;

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Somerville (*Brant*), secondé par M. McCraney,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre, soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant, en détail, avec dates, les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement, ou par aucune autre personne ou personnes au service du gouvernement qui ont été envoyées en Angleterre ou ailleurs, dans l'intérêt du gouvernement, depuis le 16 février 1885 jusqu'à ce jour ; ainsi qu'un état donnant, en détail, les dépenses de voyage de Sir Charles Tupper, le Haut-Commissaire du Canada en Angleterre, pour la même période.

Sur motion de M. Somerville (*Brant*), secondé par M. McCraney,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant les sommes d'argent payées au chef *Kah-ke-wa quo-na-by* (connu autrement sous le nom de *Chef Jones*) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant tous les articles en fer et les approvisionnements de chemin de fer achetés à *Halifax* par le département des Chemins de fer et canaux, pour l'Intercolonial, ou tous autres travaux du gouvernement, chaque année, depuis le 1er juillet 1878, jusqu'au 31 décembre 1885 ; les noms des différentes maisons commerciales ; la quantité achetée avec et sans soumissions et contrats ; et le montant payé à chaque maison chaque année.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de la somme payée à P. M. Baker, de *Orangeville*, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de *Dufferin, Ontario*, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre, 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Paterson (*Brant*),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous

rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les *Territoires au Nord-Ouest*, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du *Nord-Ouest* qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, (ou autrement, pendant l'année 1885, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année finissant le 31 décembre 1885, spécifiant les articles achetés par contrats, et la nature de ces articles, et donnant les noms des divers fournisseurs ainsi que les montants payés en vertu de tels contrats.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état du coût de la gare du chemin de fer à *St Jean, N.-B.*, et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre *Campbellton* et *Halifax*, et entre *Saint-Jean* et *Shédiac*, y compris ceux employés dans les différentes gares; spécifiant le nombre employé à chaque gare, et le nombre employé dans les ateliers de machinerie à *Moncton*; le nombre et les noms des employés renvoyés ou congédiés de leur emploi sur ce chemin de fer depuis le 1er octobre dernier; les diverses causes de tels renvois ou congés; ainsi que toute réduction des salaires payés à ces employés ou à aucun d'eux depuis le 1er octobre dernier.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à *Moncton* pendant l'année finissant le 31 décembre 1885; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie,—

1° Des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois, à compter du 1er juillet 1885, le procès de *Louis Riel*, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet ;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de *Charles Nolin* par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de *Riel* ; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et le plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de *Louis Riel*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de *Louis Riel* ;

2° du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de *Louis Riel*.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Blake*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre devant cette Chambre copie de tous rapports faits par les commissaires nommés en vertu d'une commission royale émise le 30 mars dernier, "pour faire le recensement des métis domiciliés dans les Territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du *Manitoba*, antérieurement au quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix, et aussi pour faire connaître les personnes qui ont droit au bénéfice du paragraphe (e) de la section quatre-vingt-troisième de l'Acte concernant les Terres Fédérales, 1883, et l'étendue de ce droit," et de tous procédés de la dite commission ; de toutes instructions qu'elle a reçues et de toute correspondance échangée entre ses membres et le gouvernement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Paterson (Brant)*, secondé par M. *Glen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre 1885.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Glen*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre devant cette Chambre copie de :—

1° Tous les ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la mise en opération de l' "Acte concernant le Cens Electoral" ;

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Landerkin*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'ordre en conseil, en date du 4 août 1883, ou vers cette époque, en vertu duquel la compagnie de colonisation de *Prince-Albert* a été autorisée à échanger le township 43, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien, pour une partie du township 45, sur la rive sud de la *Saskatchewan* du sud, aussi dans le rang 27, à l'ouest du même méridien.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Landerkin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de *George Duck*, agent des terres fédérales à *Prince-Albert*, daté du 15 août 1884, ou environ, concernant les terres de la Cie de colonisation de *Prince-Albert*.

2. Copie de tous rapports de *Rufus Stephenson*, inspecteur des compagnies de colonisation, concernant la Cie de colonisation de *Prince-Albert*, et plus particulièrement de celui de ses rapports qui porte la date du 19 novembre 1884, ou environ, touchant les terres de la dite compagnie, et donnant des détails sur les colons qui y sont établis.

Aussi, copie de tous rapports faits par des agents ou des employés du gouvernement, ou de toutes instructions à eux adressées touchant les terres de la dite compagnie qui ont été originairement ou subséquemment demandées.

Sur motion de *M. Ross*, secondé par *M. Royat*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre de métis des *Territoires du Nord-Ouest* qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au *Fort-Qu'Appelle*, *Buttes de Tondre*, *Vallée de la Qu'Appelle*, *Régina*, *Crique-aux-Erables*, *Calgary*, *Fort-McLeod*, *Crique Pincher*, *Edmonton*, *Saint-Albert*, *Fort-Saskatchewan*, *Victoria*, *Fort-Pitt*, *Battleford*, *Prince-Albert*, *Batoche*, *Lac-aux-Canards*, *Fourches de la Saskatchewan*, *Fort-à-la-Corne*, *Comptoir de Cumberland*, *Mâchoire de l'Orignal* et *Willow Bunch*, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, —aussi, aux *Grands Rapides*, dans le *Kiwatin*, et à *Winnipeg* et *Griswold*, dans le *Manitoba*, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le *Manitoba*, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du *Manitoba* qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1886, pour un état donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre *Calgary* et *Fort-McLeod*, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé ; et aussi, copie de tous papiers et correspondance concernant le dit contrat. (*Documents de la session*, No 30.)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du département de la Milice et de la Défense du *Canada*, 31 décembre 1885. (*Documents de la session*, No 6.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 5 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *White (Renfrew)*,—la pétition de *Benjamin Webster Folger* et autres, de *Kingston, Ontario*.

Par M. *Kilvert*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Jonction Nord* et du *Nord-Ouest*.

Par M. *Pruyn*,—la pétition de *A. R. Irwin* et autres, de la ville de *Emerson*, et de la partie sud-ouest de la province de *Manitoba*.

Par M. *Small*,—la pétition de *Hiram A. Calvin* et autres.

Par M. *Bossé*,—la pétition de la banque *Union du Bas-Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la *Chambre de Commerce de Toronto* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un fonds de retraite pour le bénéfice de ses membres, à étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte.

De *George S. Birrell* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La compagnie d'assurance canadienne, dite *La Tecumseh*."

De la *Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres amendements à sa charte.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1886, pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886. (*Documents de la session, No 31.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1885. (*Documents de la session, No 7.*)

M. *Desjardins*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que l'ordre de la Chambre en date du 14 juillet, 1885, soit suspendu pendant cette session en ce qui concerne l'impression et la publication du rapport officiel des débats en petit texte et en format in-octava, vu que des arrangements n'ont pu être faits pour exécuter cet ordre au cours de la présente session ; et que les débats soient imprimés et publiés par MM. *MacLean, Roger* et Cie., dans le même format et avec le même caractère que l'an dernier, et aux mêmes taux que ceux payés à cette époque.

Ordonné, que M. *Beaty* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Ward, ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la banque *Midland du Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Mulock, ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant les épizooties.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Gigault,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quelqu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur Hugh Richardson, juge, concernant le procès de *Riel*, à *Régina*. Aussi, copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Cameron (*Inverness*), secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à un officier compétent, pour copie de toute correspondance avec le ministre des travaux publics, le ministre des chemins de fer et canaux et le ministre de la marine et des pêcheries, touchant les réparations du quai public à *Port-Hastings, Inverness, N.-E.*

Sur motion de M. Cameron (*Inverness*), secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance avec le département des travaux publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île *Smith*, afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à *Port-Hood, Inverness, N.-E.*; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet.

Sur motion de M. Cameron (*Inverness*), secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance relative à la destitution d'*Isaac McLeod*, écrivain, de *Strathlorn, Inverness*, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes.

Sur motion de M. Mackintosh, secondé par M. Ward,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée au Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres écrites par les secrétaires provinciaux des ci-devant provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* et du *Canada* ou par aucun officier ou officiers compétents, sur chacun des sujets suivants:—

1. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a refusé d'exercer le droit de grâce, non-seulement dans les cas où les verdicts rendus étaient accompagnés d'une recommandation à merci, mais aussi dans les cas non accompagnés de telle recommandation.

2. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a exercé le droit de grâce.

3. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a refusé de surseoir à des exécutions lorsque des demandes avaient été faites à cette fin en vue d'en appeler aux lords du Conseil Privé.

4. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles des fiats pour brefs d'erreur ont été refusés par le procureur général ou le ministre de la Justice d'alors.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Desaulniers (Maskinongé)*, secondé par M. *Cuthbert*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers Métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Amyot*, secondé par M. *Bergeron*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute lettre, rapport, télégramme ou document quelconque concernant les divers sursis accordés ou imposés à feu *Louis Riel*; aussi, copie de l'ordre en conseil ordonnant l'exécution de *Louis Riel*; aussi copie de tout télégramme ou lettre qui a pu être transmis par l'un des médecins ou par les médecins collectivement nommés pour s'enquérir de l'état mental de *Louis Riel*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Blake*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de détense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Edgar*, secondé par M. *Geoffrion*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous rapports faits par l'inspecteur *Sweetnam* concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de *Pickering*, comté d'*Ontario*, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de *Pickering* en décembre 1883; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur *Sweetnam* et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport.

Sur motion de M. *Laurier*, secondé par M. *Blake*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant la prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de *Québec*; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 *Vic.*, chap. 8, et 48-49 *Vic.*, chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée nommant le très honorable Sir *John A. Macdonald*, G.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, l'honorable Sir *Hector Langevin*, ministre des Travaux Publics, l'honorable M. *McLelan*, ministre des Finances, et l'honorable M. *Costigan*, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 27, intitulé : " Acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mars, 1886.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 9 mars 1885, pour copie de tous papiers, lettres, correspondance et minutes du conseil concernant l'érection de *Port-Mulgrave*, dans le comté de *Guysboro'*, comme sous-port de *Port-Hawkesbury*, dans le comté d'*Iwerness*. (*Documents de la session*, No 32.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1883, pour un relevé du nombre de voitures d'enfants importées en *Canada*, chaque année, depuis le 1er juillet 1878 jusqu'au 1er juillet 1882, et le montant des droits perçus chaque année. (*Documents de la session*, No 33.)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1885, pour copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé *John Leander Wickwire*, de la maison *Sheffield et Wickwire*, de *Canning*, comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (*Documents de la session*, No 34.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs *Dever*, *Girard*, *Gowan*, *Guèvremont*, *Haythorne*, *Kaulbach*, *McClelan*, *McKindsey*, *McMillan*, *Macfarlane*, *Ogilvie*, *Pelletier*, *Read*, *Sullivan*, *Turner*, *Vidal* et *Wark*, membres d'un comité pour surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Et aussi,—le Sénat informe cette Chambre que Leurs Honneurs ont nommé les honorables messieurs *Alexander*, *Allan*, *Almon*, *Baillargeon*, *Bellerose*, *DeBoucherville*, *Gowan*, *Haythorne*, *Lacoste*, *Odell*, *Plumb*, *Poirier*, *Power*, *Ryan*, *Scott*, *Sullivan*, *Trudel* et *Wark*, membres du comité pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat et comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 8 mars 1886.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Royal*,—la pétition de *James Conmee* et autres.

Par M. *Weldon*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*Elgin*.

Par M. *Hall*,—la pétition du baron *Girolamo (Jérôme) Cosentini*, de la cité de *Sherbrooke*.

Par M. *Beaty*,—la pétition de la Compagnie de Crédit Foncier et d'Épargne, de *Toronto*, et la pétition de la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *John Bartlett* et autres; la pétition de *James Lochore* et autres; la pétition de *G. H. Herrington* et autres; la pétition de *Charles Rea* et autres; et la pétition de *Peter Murray* et autres, tous du district électoral d'*Algoma*.

Par M. *Stairs*,—la pétition de la banque *Union d'Halifax*.

Par M. *Small*,—la pétition de la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du *Canada*.

Par M. *Orton*,—la pétition de la Compagnie de terre et de homestead de la *Saskatchewan* (à responsabilité limitée).

Par M. *Patterson (Essex)*,—la pétition de *William McCormick* et autres; et la pétition de messieurs *Odette* et *Wherry*, tous de *Pelee Island*.

Par M. *Kinney*,—la pétition de la Compagnie de Steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *A. Burns Glen*, secrétaire de l'Association maritime de *Holmes* pour protéger la vie (limitée); demandant que l'acte de la marine du *Canada* soit amendé de manière à obliger les navires à entretenir des lumières permanentes, comme signaux de détresse, pour la protection de la vie des personnes à bord, en conformité des dispositions de l'acte de la marine marchande de la *Grande-Bretagne*.

De *John Jackson* et autres, de la ville de *Midland*; et de *Edouard Gendron* et autres, de la ville de *Penetanguishene*, pêcheurs, tous du comté de *Simcoe, Ontario*; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De *Sir George Stephen, Bart.*, et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*."

De *Benjamin Webster Folger* et autres, de *Kingston, Ontario*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie d'aide et d'assurance mutuelle de *Kingston* et *Pembroke* (à responsabilité limitée)."

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte.

De *A. K. Irwin* et autres, de la ville d'*Emerson* et de la partie sud-ouest de la province du *Manitoba*; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer se dirigeant de la ville d'*Emerson* vers le nord-ouest jusqu'à la ville de *Portage-la-Prairie*; et aussi, une ligne d'embranchement se dirigeant de quelque point du dit chemin vers l'ouest, le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la limite occidentale de la province du *Manitoba*.

De *Hiram Calvin* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée)."

De la Banque Union du *Bas-Canada* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social, et à changer le nom de la dite banque en celui de "La Banque Union du *Canada*."

M. *White (Cardwell)*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à onze membres.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (No 16.)

Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et, dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, sous l'autorité de l'acte 46 *Victoria*, chapitre 8, article 15. (No 22.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'à cette date, en conformité de l'Acte 43 *Victoria*, chapitre 41. (No 23.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* et les autorités fédérales depuis la dernière session du parlement au sujet de la réclamation faite le premier pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetés et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Publics, ou aucuns de ses subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs. (No 26.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse (partielle) à Adresse—Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du *Manitoba* et de l'*Ontario* relativement à la limite occidentale de cette dernière province ; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'*Ontario* ; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'*Ontario* pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des *Bois aux Montagnes Rocheuses* ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'*Ontario* au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite. (No 28.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886. (No 31.) (*Pour distribution seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre—Etat donnant la date et l'heure du départ de *Toronto* et de l'arrivée à *Brockville* de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1882, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre ; aussi, la date et l'heure du départ de *Brockville* et d'*Ottawa* et de l'arrivée à *Ottawa* et à *Brockville* de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période. (No 19.)

Réponse à Ordre—Liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires, de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier. (No 19b.)

Réponse à Ordre—Etat indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemin de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés. (No 20.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par *D. B. Woodworth* et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur *Pembina* du Pacifique canadien; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence. (No 21.)

Etat des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le gouverneur général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 *Victoria*, chapitre 7, article 32, paragraphe 2. (No 24.)

Réponse à Ordre—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en *Angleterre* ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884 jusqu'à ce jour. (No 25.)

Réponse à Ordre—Copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre *Saunders* et *Wood*, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des *Territoires du Nord-Ouest*. (No 27.)

Projet des Statuts Révisés du *Canada* déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 48^{ème} et 49^{ème} années du règne de Sa Majesté. (No 29.)

Réponse à Ordre—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre *Calgary* et *Port McLeod*, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat. (No 30.)

Réponse à Adresse—Copie de tous papiers, lettres, correspondance et minutes du conseil concernant l'érection de *Port-Mulgrave*, dans le comté de *Guysboro'*, comme sous-port de *Port-Hawkesbury*, dans le comté d'*Inverness*. (No 32.)

Réponse à Ordre—Relevé du nombre de voitures d'enfants importées en *Canada*, chaque année, depuis le 1^{er} juillet, 1878, jusqu'au 1^{er} juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année. (No 33.)

Réponse à Ordre—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé *John Leander Wickwire*, de la maison *Sheffield* et *Wickwire*, de *Canning*, comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34.)

M. Chapleau, l'un des membres Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, un rapport conforme à l'acte 31 *Vic.*, chap. 1, clause 14, faisant connaître comment ont été distribués les statuts du *Canada* pendant l'année 1885. (*Documents de la session*, No 29a.)

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1885. (*Documents de la session*, No 8.)

M. Pope, l'un des membres du conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1^{er} juillet 1884, au 30 juin 1885, sur les travaux placés sous son contrôle. (*Documents de la session*, No 13.)

Ordonné, que *M. Chariton* ait la permission de présenter un bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Edgar* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte de la cour Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Baker (Victoria)* ait la permission de présenter un bill concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Dawson*, secondé par *M. Sproule*.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de l'*Ontario* au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du traité de 1850, généralement connu sous le nom de *Traité Robinson*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Dawson*, secondé par *M. Sproule*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du *Traité Robinson*; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet.

Sur motion de *M. Laurier*, secondé par *M. Blake*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 *Vic.*, ch. 8, et 48-49 *Vic.*, chap. 58, "pour une ligne de chemin de fer reliant *Montréal* aux ports de *Saint-Jean* et d'*Halifax* par la route praticable la plus courte possible;" de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquelles tels paiements ont pu être faits.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Landerkin*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie,—

1. Des lettres patentes constituant la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*;
2. Des conventions intervenues entre la dite compagnie et la Couronne pour la colonisation de terres fédérales;
3. Des lettres ou demandes adressées par *John White* ou autres, au nom de la Compagnie de Colonisation de *Trenton*, au ministre de l'Intérieur, pour que le nom de cette compagnie fût changé pour celui de Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, et de toute correspondance à ce sujet;
4. De la correspondance échangée entre *John White* et le département de l'Intérieur au sujet de demandes de terres, soit au nom de la Compagnie de Colonisation de *Trenton* ou de la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, et spécialement de toutes lettres adressées par *M. Burgess* à *M. White* en 1882;

5. Des lettres ou demandes adressées par la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, ou par quiconque au nom de cette compagnie, pour des terres, fonds de bois, concessions minières ou tous autres privilèges dans le *Nord-Ouest* ;

6. De la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur ou aucun de ses officiers, et *J. C. Jamieson*, se rapportant en quelque manière aux affaires de la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, et spécialement de toutes telles lettres adressées à *J. C. Jamieson* pendant l'année 1883 ;

7. Du relevé des comptes entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, jusqu'à date ;

8. De la liste des actionnaires de la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, donnant les noms et le nombre d'actions, si elles sont détenus en fidéicommiss ou autrement, conformément à la répartition faite par le bureau de direction en mai 1883.

Sur motion de *M. Paterson (Brant)*, secondé par *M. Holton*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux sauvages du *Nord-Ouest* ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885.

Sur motion de *M. Landerkin*, secondé par *M. Edgar*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les noms et le domicile de toutes les personnes employées au recensement des territoires du *Nord-Ouest* ; les montants payés à chacune d'elles comme salaire et allocations pour dépenses, et faisant la distinction entre celles qui étaient déjà au service du gouvernement et celles qui ne l'étaient pas.

Sur motion de *M. Weldon*, secondé par *M. Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les dépenses encourues par la Compagnie du chemin de fer de prolongement et de pont de *Saint-Jean* pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du *Nouveau-Brunswick*, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances.

M. Jackson propose, secondé par *M. Springer*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de *E. W. Soars*, ingénieur du gouvernement, au sujet de la possibilité de construire un port de refuge à *Port-Rowan* ou *Rort-Royal*, dans le comté de *Norfolk*, province de l'*Ontario*, dont l'étude a été faite en 1885, et donnant son opinion relativement à la construction du dit port, ainsi que le coût probable des travaux.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de *M. Mills*, secondé par *M. Weldon*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de l'*Ontario* au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la Reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'*Ontario*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Charlton propose, secondé par *M. Paterson (Brant)*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant,—

1° Le nombre d'ordres en conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du *Canada*, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2° Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés ; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre ; la location du terrain

couvert par chaque ordre; la prime s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage, du loyer du terrain, et des droits de la Couronne exigés dans chaque cas, et la superficie totale de terrain accordée chaque année en vertu de tels ordres.

M. *White (Cardwell)* propose comme amendement, secondé par M. *Thompson (Antigonish)*, que tous les mots après le mot "ordre," dans la 4e ligne du 2e paragraphe, jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par le suivants: "le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas, et la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage exigés dans chaque cas; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année."

"3. Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil; la superficie totale couverte par chaque licence; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant,—

1° Le nombre d'ordres en conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2° Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre; la location du terrain couvert par chaque ordre; la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage, du loyer du terrain, et des droits de la Couronne, exigés dans chaque cas, et la superficie totale de terrain accordée chaque année en vertu de tels ordres; le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas, et la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage exigés dans chaque cas; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année.

3° Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil; la superficie totale couverte par chaque licence; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 9 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. White (*Cardwell*),—la pétition de John L. Dodds et autres, de *Caledon*, comté de *Peel*.

Par M. White (*Hastings*),—la pétition du conseil municipal du comté de *Hastings*; la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'*Ontario*; la pétition de la compagnie canadienne de cuivre; et la pétition de la Compagnie anglo-américaine de fer.

Par M. Homer,—la pétition de John Andrew Mara et autres, de *Kamloops* et autres lieux.

Par M. Dawson,—la pétition de John McIntyre et autres, de fort *William* et autres lieux.

Par M. Beaty,—la pétition de la Compagnie de colonisation des terres de la Puissance (limitée).

Par M. Watson,—la pétition de Thomas C. Scoble et autres, de la cité de *Winnipeg*, *Manitoba*.

Par M. Small,—la pétition de A. R. Boswell, et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. Robertson (*Hastings*),—la pétition de Thomas C. Howard et autres, de *Bath* et autres lieux.

Par M. Baker (*Victoria*),—la pétition de la Compagnie du pont du *Canada-Sud*; et la pétition de la Compagnie du pont de la *Grande Ile de Niagara*; et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada-Sud*.

Par M. Fortin,—la pétition du révérend N. C. Saindon, curé et autres, de *St-Maxime de Mont-Louis*; la pétition de James Amis et autres, de *St-George de Malbaie*; et la pétition de George P. Farwell, maire, et autres, de la municipalité de la *Malbaie* n° 2, comté de *Gaspé*.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un rapport en conformité de l'Acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du *Manitoba*, les Territoires du Nord-Ouest et le district de *Képatin*."—(*Documents de la session*, No 36.)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars, 1885, pour un état indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas \$	100
“ “ “ étaient de	100 à \$ 500
“ “ “ “	300 “ 500
“ “ “ “	500 “ 1,000
“ s'il en est “	“ excédaient 1,000

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant \$1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargne du gouvernement.—(*Documents de la session*, No 37.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour un état donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton *Viger*, *Témiscouata*, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent M. G. H. Deschêres, et à M. Antoine LeBel, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par MM. Deschênes et LeBel, sur ce qu'ils avaient retiré à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de M. Dingman, lors de sa visite à l'agence pour Viger en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'Edouard Morin et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages.—(Documents de la session, No 38.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 avril 1885, pour un état indiquant les montants portés au compte de la dette publique du Canada, qui ont été dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie-Anglaise, les Territoires du Nord-Ouest, Kéwatin, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Île du Cap-Breton, jusqu'au 1er janvier 1885; aussi indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions du Canada, respectivement. (Documents de la session, No 39.)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 1er mars 1886, pour copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation. (Documents de la session, No 43.)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 12 mars 1885, pour copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la cour Suprême relativement à l'Acte des licences de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la révision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'acte; aussi, copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs, leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement. (Documents de la session, No 41.)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 1er mars 1886, pour les relevés publiés dans la Gazette, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. (Documents de la session, No 42.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour un relevé indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1885; le total reçu de chaque port d'exportation où tels droits ont été perçus, avec le détail des sommes prélevées chaque année, les noms de chaque personne ayant payé ces droits, et le montant qu'il ou elle a payé chaque année. (Documents de la session, No 40.)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 avril 1884, pour copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E.; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge. (Documents de la session, No 22a.)

Sur motion de sir Hector Langevin, secondé par M. Carling,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain.

Sur motion de M. *White (Hastings)*, secondé par M. *Wood (Westmoreland)*,
Ordonné, que les comptes publics du *Canada* pour l'exercice expiré le 30 juin
 1885, et le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour le même
 exercice, soient déferés au comité des comptes publics.

M. *Ives*, du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de
 ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que le délai pour présenter des bills privés, qui expire
 jeudi prochain, le 11 de ce mois, soit prorogé au mercredi, 31 mars courant.

Sur motion de M. *Ives*, secondé par M. *Sproule*,
Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés, soit prorogé jusqu'au
 mercredi, 31 mars courant, conformément à la recommandation du comité des bills
 privés.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Hickey*,
Ordonné, que le comité d'émigration et de colonisation soit autorisé à employer
 un sténographe pour prendre tels témoignages que le comité jugera nécessaire.

Sur motion de M. *Desjardins*, secondé par M. *Scriver*,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial
 chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la
 présente session.

Sur motion de M. *White (Renfrew)*, secondé par M. *Hickey*,
Ordonné, que le quorum du comité d'émigration et de colonisation soit composé
 de quinze membres au lieu de neuf, tel que contenu dans l'ordre de renvoi du 3 mars
 courant.

Ordonné, que M. *Cameron (Huron)*, ait la permission de présenter un bill à l'effet
 de modifier de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour
 la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire le capital
 social de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques
 et du Commerce.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

Jeudi, 11 mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Rykert*,—la pétition des directeurs de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara*.

Par M. *Dodd*,—la pétition d'*Andrew Drummond* et autres, de *Montréal* et autres lieux.

Par M. *McDougald (Pictou)*,—la pétition de *G. W. Underwood*, préfet, et autres, du district de votation No. 1, de la ville de *New-Glasgow* et autres lieux, comté de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *James Conmee* et autres; demandant une charte sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de l'Ontario, du Minnesota et du Manitoba."

Du conseil municipal du comté d'*Elgin*; demandant que des mesures soient prises afin de réduire les droits de havre imposés à *Port-Stanley*, spécialement sur le bois de construction, la pierre et les navires fréquentant le dit havre; aussi, que certaines améliorations soient faites dans le dit havre.

Du baron *Girolamo (Jérôme) Cosentini*, de la cité de *Sherbrooke*; demandant un acte de naturalisation.

De la Compagnie de Crédit Foncier et d'Épargne, de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte.

De *John Bartlett* et autres; de *James Lochore* et autres; de *G. H. Herrington* et autres; de *Charles Rea* et autres; et de *Peter Murray* et autres, tous du district électoral d'*Algoma*; demandant séparément que l'acte *Scott* soit amendé de manière à le rendre applicable au district non organisé d'*Algoma*.

De la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, et pour autres fins.

De la Banque Union d'*Halifax*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions.

De la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures et pour autres fins.

De la Compagnie des Terres et Homestead de *Saskatchewan* (limitée); demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins.

De *William McCormick* et autres; de MM. *Odette* et *Wherry*, et autres, tous de l'île *Pelée*; demandant séparément qu'un câble sous-marin soit placé entre l'île *Pelée* et la terre ferme.

De la Compagnie de Steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (limitée); demandant certains amendements à sa charte.

De *John L. Dodds* et autres, de *Caledon*, comté de *Peel*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte de faillite.

De la Compagnie du chemin de fer Central de l'Ontario; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social et pour autres amendements à sa charte.

De la *Compagnie Canadienne de Cuivre* ; demandant un acte constitutif.

De la *Compagnie Anglo-Américaine de fer* ; demandant un acte constitutif.

De *John Andrew Mara* et autres, de *Kamloops* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagon.*"

De *John McIntyre* et autres, de *Fort William* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte constituant en société la compagnie de chemin de fer des Mines du lac Supérieur.

De la *Compagnie de Colonisation des terres fédérales (limitée)* ; demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à remettre à la compagnie en tout ou en partie les actions qu'il possède, et de recevoir d'elle en paiement des terrains ou autre propriété qu'elle a en mains, et pour autoriser la compagnie à accepter de tout actionnaire la remise de la totalité ou d'aucune partie des actions détenues par lui, et d'accorder, transporter et transférer aux porteurs d'actions, en paiement d'icelles, des terres ou autres propriétés de la compagnie, et pour autres fins.

De *Thomas C. Scoble* et autres, de la cité de *Winnipeg, Manitoba* ; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie de chemin de fer et de navigation du Portage-la-Prairie et du Lac des Bois.*"

De *A. R. Boswell* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie de Chemin de fer et de Houille de Medicine-Hat.*"

De *Thomas E. Howard* et autres, de *Bath* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie de Houille, de Mines et de Transport de la Rivière à l'Arc.*"

De la *Compagnie du Pont du Canada-Sud* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

De la *Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara*, et de la *Compagnie du chemin de fer du Canada-Sud* ; demandant la passation d'un acte pour étendre davantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie.

Du révérend *N. C. Saindon*, curé, et autres, de *Saint-Maxime du Mont Louis* ; de *James Amis*, sen., et autres, de *Saint-George de la Malbaie* ; et de *George P. Fauvel*, maire, et autres, de la municipalité de la *Malbaie No 2*, tous du comté de *Gaspé* ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Gault, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est la comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la *Compagnie de Placements de London et Ontario* (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie, et pour de nouveaux amendements à sa charte ;—de *Ezra Butler Eddy*, de la cité de *Hull*, et autres, de la province de *Québec* ; demandant une charte sous le nom de "*La compagnie de Fabrication de E. B. Eddy.*"—de la *Compagnie d'Estacades* et de *Glissoires des rivières au Sable et Espagnols*, dans l'*Algoma* (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer des estacades sur les rives de la rivière *Espagnols*, à son embouchure, au sud et à l'est de l'*Île G.* ou *Rock Island* ; aussi pour construire ou entretenir des quais à certains endroits sur la rive nord de la dite rivière ; et aussi à imposer certains droits de péage sur les billots et les bois de construction passant par telles glissoires ou estacades ; de *Sir A. T. Galt*, G.C.M.G., et autres ; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de "*La compagnie du chemin de fer d'Alberta.*"—de la *Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien* ; demandant la passation d'un acte demandant de reculer le terme accordé pour l'achèvement de son chemin de fer, d'étendre pouvoirs comme corps incorporé, et pour de nouveaux amendements à sa charte ;—de *George S. Birrell* et autres, demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie d'assurance canadienne, dite La Tecumseh.*"—de la *Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres

amendements à sa charte;—de *A. K. Irwin* et autres, de la ville d'*Emerson* et de la partie sud-ouest de la province du *Manitoba*; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer se dirigeant de la ville d'*Emerson* vers le nord-ouest jusqu'à la ville de *Portage-la-Prairie*; et aussi, une ligne d'embranchement se dirigeant de quelque point du dit chemin vers l'ouest, le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la limite occidentale de la province du *Manitoba*;—de la Banque Union du *Bas-Canada*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social, et à changer le nom de la dite banque en celui de "La Banque Union du *Canada*";—et de *Hiram Calvin* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée)."

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer de *Jonction du Nord* et du *Pacifique*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, à partir de son point de jonction avec le *Pacifique canadien* en se dirigeant vers le nord, et pour d'autres amendements à sa charte;—de *Benjamin Webster Folger* et autres, de *Kingston, Ontario*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie d'aide et d'assurance mutuelle de *Kingston* et *Pembroke* (à responsabilité limitée);"—et de la Compagnie du chemin de fer de *Nipissingue* et de la *Baie de James*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire son chemin en trois sections; aussi, pour obtenir une extension du délai qui lui est accordé pour le commencement et l'achèvement des dites sections de son chemin de fer;—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Louisa Collings*, surintendante, et autres, membres de la société des *Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus*; demandant une charte sous le nom de "Les *Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus des Territoires du Nord-Ouest*;" et il trouve que l'avis n'a été publié que dans la *Gazette Officielle*; mais comme les pétitions pour l'incorporation des sociétés religieuses et bienveillantes sont généralement considérées d'une nature qui ne requiert pas la publication d'avis, votre comité recommande que la 51^{ème} règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du *Pacifique canadien*, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route;
2. Le progrès des travaux;
3. Le choix ou la réserve des terres;
4. Le paiement de deniers;
5. La construction des embranchements;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Documents de la session, No 25a.*)

M. White (Carroll), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la correspondance échangée entre la Compagnie du chemin de fer du *Pacifique canadien* et le département de l'Intérieur, tel que requis par la résolution de la Chambre des Communes, du 20 février 1882. (*Documents de la session, No 35b.*)

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport du commissaire de la police fédérale pour 1885, en conformité de l'Acte 31 *Victoria*, chap. 73. (*Documents de la session, No 44.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 mars 1886, pour copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers Métis au Nord-Ouest, passés dans trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885. (*Documents de la session, No 45.*)

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs. (*Documents de la session, No 46.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 9 mars 1885, demandant copie des mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé. (*Documents de la session, No 47.*)

Aussi, le rapport de la cause, de la Reine vs. *Riel*, accusé et convaincu de haute trahison—Rapport du procès à *Régina*—Appel à la Cour du Banc de la Reine, *Manitoba*—Appel au Conseil Privé d'Angleterre—Pétition pour l'examen du condamné par des médecins-experts—Liste des pétitions pour la commutation de la sentence. (*Documents de la session, No 43q.*)

Et aussi, le mémoire de Sir *Alexander Campbell*, sur l'affaire de *Louis Riel*, condamné et exécuté pour haute trahison. (*Documents de la session, No 43a.*)

Ordonné, que M. *White (Renfrew)* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'aide et d'assurance mutuelles de *Kingston et Pembroke*, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Macmillan (Middlesex)* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Compagnie d'assurance *Tecumseh* du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Macmillan (Middlesex)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Robertson (Hastings)* ait la permission de présenter un bill modifiant la loi criminelle du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *McCarthy* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des élections fédérales, 1874.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. *Landry (Montmagny)* propose, secondé par M. *Labrosse*,
Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret

de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution.

Et un débat s'en suivant ;

Sir *Hector Langevin* propose, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, et la question préalable étant proposée, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de *M. Royal*, secondé par *M. Tassé*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 12 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. O'Brien*,—la pétition de *Thomas Kennedy* et autres, pêcheurs et autres, du village de *Parry-Sound*, district de *Parry-Sound*.

Par *M. Jackson*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Norfolk*, Ontario.

Par *M. Fortin*,—la pétition de *David Clark*, maire, et autres, de la municipalité de la Baie de *Gaspé Sud*, comté de *Gaspé*.

M. l'Orateur met devant la Chambre, un état des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1885.

Etat des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année expirée le 30 juin 1885.

RECETTES.	\$	cts.	\$	cts.	DÉBOURSÉS.	\$	cts.	\$	cts.	
Indemnité, lettres de crédit.....	200,000	00			Compte d'indemnité et de frais de route, non clos.....			121,329	37	
Dépenses contingentes.....	170,376	50			Compte spécial—					
Compte spécial.....	768	90			L'hon. P. Mitchell.....	162	00			
					S. Labrosse, M.P.....	376	00			
					J. C. Rykert, M.P.....	96	00			
					M. Cadwal.....	112	00			
					Balance remise au receveur général.....	32	00			
					<i>Dépenses contingentes.</i>				768	00
					Traitement de l'Orateur.....	3,989	98			
					Appointements des officiers.....					
					Retenue pour le fonds de retraite.....	61,149	93			
					Appointements des messagers.....	9,552	00			
					Retenue pour le fonds de retraite.....	276	00			
					Gardiens.....	365	20			
					Services supplémentaires—					
					Commis, traducteurs, etc.....	32,528	00			
					Messagers, pages, etc.....					
					Compte des débats, Session de 1884, clos—					
					Traduction.....					
					Impression.....					
					Papier.....					
					Reliure.....					
					Divers.....					
					Compte des débats, Session 1885, non clos—					
					Rapport.....					
					Copies.....					
					Traduction.....					
					Impression.....					
					Divers.....					
					Total.....	24,213	83			

Papeterie.....	11,904	36		
Journaux et annonces.....	1,499	16		
Frais de port et télégraphe.....	1,616	62		
Messager en chef.....	3,773	00		
Fournisseurs.....	4,994	04		
Divers.....	3,079	88		
Comptes imprévus.....	1,440	00		
Dépense totale.....	170,376	50		
Balance périmée, 30 juin—Indemnité.....	367,473	87		
Total.....	537,850	37		

* Norm.—Balances de compte d'indemnité au 30 juin 1885, comme suit—
 Balance périmée..... \$3,302 82
 do en banque..... 6,367 81
\$8,670 63

HENRY HARTNEY,
 Comptable, Chambre des Communes

M. *Beaty*, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Chambre de Commerce de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un fonds de retraite pour le bénéfice de ses membres, à étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte ;—de *James Conmee* et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario*, du *Minnesota* et du *Manitoba* " ;—du baron *Giralamo Cosentini*, de la cité de *Sherbrooke* ; demandant un acte de naturalisation ;—de la banque *Union d'Halifax* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions ;—de la Compagnie des Terres et Homesteads de la *Saskatchewan* (limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins ;—de la Compagnie de Steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (limitée) ; demandant certains amendements à sa charte ;—de *John Andrew Mara* et autres, de *Kamloops* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* et *O'Kanagon* " ;—de *John McIntyre* et autres, de *Fort-William* et autres lieux ; demandant la passation d'un acte constituant en société la Compagnie de chemin de fer des Mines du lac *Supérieur* ;—de la Compagnie de Colonisation des terres fédérales (limitée) ; demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à remettre à la compagnie en tout ou en partie les actions qu'il possède et de recevoir d'elle en paiement des terrains ou autre propriété qu'elle a en mains, et pour autoriser la compagnie à accepter de tout actionnaire la remise de la totalité ou d'aucune partie des actions détenues par lui, et d'accorder, transporter et transférer aux porteurs d'actions, en paiement d'icelles, des terres ou autre propriété de la compagnie, et pour autres fins ;—de *Thomas Scoble* et autres, de la cité de *Winnipeg, Manitoba* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer et de navigation du *Portage-la-Prairie* et du *Lac-des-Bois* " ;—de *A. R. Boswell* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie de chemin de fer et de Houille de *Medicine-Hat* " ;—de *Thomas E. Howard* et autres, de *Bath* et autres lieux, demandant une charte sous le nom de " La Compagnie de Houille, de Mines et de Transport de la *Rivière à l'Arc* " ;—de la Compagnie du Pont de la *Grande Ile de Niagara*, et de la Compagnie du chemin de fer du *Canada-Sud* ; demandant la passation d'un acte pour étendre davantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie ;—et de la Compagnie du Pont du *Canada-Sud* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

M. *Thompson* (*Antigonish*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 5 mars 1886, pour copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quelqu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la justice, à Son Honneur, *Hugh Richardson*, juge, concernant le procès de *Riel*, à *Régina*. Aussi, copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès.—(*Documents de la session*, No 43b.)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1885.—(*Documents de la session*, No 9.)

Aussi, sommaire des compagnies constituées en vertu des actes du *Canada* de 1869 et 1877, concernant les compagnies par actions, depuis le 7 mai 1869, jusqu'au 31 décembre 1885. (*Documents de la session*, No 9a.)

Et aussi, un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 *Vic.*, chap. 37, clause 15. (*Documents de la session*, No 49.)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

LANSDOWNE.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention assidue et empressée, les mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 12 mars 1886.

Ordonné, que M. *Wright* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière *E. B. Eddy*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Shanly* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de *Louisa Collings*, surintendante, et autres, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Homer* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* à *Okanagan*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Dawson* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer minéral du lac *Supérieur*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Sutherland (Oxford)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du lac *Nipissingue* à la Baie de *James*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Sutherland (Oxford)* ait la permission de présenter un bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite "The Sable and Spanish Boom and Slide Company of *Algoma* (limited)."

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill à l'effet de naturaliser *Girolamo Cosentini*, ordinairement appelé le baron *Girolamo Cosentini*,

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Baker (*Victoria*) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Pont de la *Grande Ile de Niagara*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Pruyn ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson au Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Baker (*Victoria*) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Pont du Sud du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bossé ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du *Bas-Canada* et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Orton ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie dite "The *Saskatchewan Land and Homestead Company (limited)*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Mackintosh ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier,

Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix, et la dite question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Medicine-Hat, Dunmore et Benton*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la banque *Midland du Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et la question préalable étant de nouveau proposée,

Et un nouveau débat s'en suivant ;

Sur motion de M. *Curran*, secondé par M. *Orton*,

Ordonné que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 15 mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Charlton*,—la pétition de *A. J. Spaulding* et autres, de *Parkdale*.

Par M. *Jackson*,—la pétition de *James Wade*, et autres, de port *Rowan*, comté de *Norfolk*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *James Noble* et autres, du village de *Killarney*, et la pétition du capitaine *James Murphy* et autres, des moulins d'*Algoma*, pêcheurs, tous du district d'*Algoma*.

Par M. *Macmaster*,—la pétition du presbytère de *Glengarry, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des directeurs de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie, et pour autres amendements à sa charte.

De *Andrew T. Drummond* et autres, de *Montréal* et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*."

De *G. W. Underwood*, préfet, et autres, du district de votation No 1, de la ville de *New-Glasgow*, et autres lieux, comté de *Pictou, N.E.* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement de nature à priver le dit comté et les sections-est de la *Nouvelle-Ecosse* du bac à vapeur du havre de *Pictou*, et des facilités de chemin de fer qui s'y rattachent.

De *Thomas Kennedy* et autres, pêcheurs et autres, du village de *Parry Sound*, district de *Parry Sound* ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk, Ont.*; demandant la passation d'un acte amendant l'acte 40 *Vic.*, chap. 36, et pourvoyant à l'emploi, en dehors des murs des prisons, des vagabonds condamnés aux travaux forcés pour une première offense ou pour offenses subséquentes.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk, Ont.*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à n'obliger personne de s'incriminer et à donner son témoignage contre elle.

De *David Clark*, maire, et autres, de la *Baie de Gaspé*, comté de *Gaspé*; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, le rapport des dépenses encourues pour le recensement de 1881, en conformité de l' "Acte concernant les recensements et les statistiques, 1879." Aussi,—Rapport des travaux faits et état des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 48-49 *Vic.*, chap. 3, intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du *Manitoba*, les *Territoires du Nord-Ouest* et le district de *Kéwatin*." (*Documents de la session, No 36a.*)

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 3 mars 1886, pour copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre *Louis Riel*, à *Régina*, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (*Documents de la session, No 43c.*)

" Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 4 mars 1886, pour copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de *Louis Riel*, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de *Charles Nolin* par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de *Riel*; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat, ainsi que les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet. (*Documents de la session, No 43d.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un relevé de la somme payée à *P. M. Barker*, de *Orangeville*, officier-rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du *Canada*, pour le comté de *Dufferin, Ontario*, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée. (*Documents de la session, No 47a.*)

Aussi, un état donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, spécifiant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue.—Section 58, par. 2, "Acte du Service Civil." (*Documents de la session, No 48a.*)

Sir Hector L. Langevin propose, secondé par *sir Adolphe P. Caron*, qu'immédiatement après les interpellations, cette Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion de *M. Landry (Montmagny)* qui est le No 35 des Ordres du Jour, et que le dit ordre demeure en tête de la liste des Ordres du Jour jusqu'à la clôture du débat.

Objection étant faite à la dite proposition pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné;

M. l'Orateur décide : "Que l'objection est fondée, et que la proposition ne peut être faite."

Ordonné, que M. *Robertson (Hastings)* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des Mines de Houille et de Transport de la *Rivière-aux-Arcs*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Beaty* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie dite "The Dominion Lands Colonisation Company (limited)."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Langelier* ait la permission de présenter un bill abrogeant l'acte intitulé : "Acte à l'effet de faciliter la navigation sur le fleuve *Saint-Laurent*, dans et près le havre de *Québec*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Pope* ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*, dans la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance *Tecumseh* du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Manufacturière *E. B. Eddy*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du lac *Supérieur*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Lac *Nipissingue* et la Baie de *James*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite "The Sable and Spanish Boom and Slide Company of *Algoma* (limited), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du *Bas-Canada*, et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du *Canada*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie dite "The *Saskatchewan Land and Homestead Company (limited)*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bille Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1-80 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de *Richibouctou*, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de *Richibouctou* et de *Kingston*. (*Documents de la session, No 51.*)

M. *Farrow* propose, secondé par M. *Hesson*, qu'il est expédient de prescrire que les députés à la Chambre des Communes et les membres du Sénat du *Canada* absents pour cause de maladie personnelle ou dans leur famille, ne seront pas privés de leur indemnité, bien qu'absents d'*Ottawa* pendant telle maladie.

Sir *Hector L. Langevin* propose comme amendement, secondé par sir *Adolphe P. Caron*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le 35me ordre du jour sur la liste des Bills et Ordres Publics, soit maintenant lu " ;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin, (Sir Hector)</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson, (Antigonish)</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>

<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Finsonneault,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westmoreld),</i>
<i>Carran,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wright.—105.</i>
<i>Dawson,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>King,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Desaulniers (Maskinongé),</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Kinsret,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Yeo.—61.</i>
<i>Charlton,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

Ordonné, que le No 35 des Ordres du jour dans la liste des Bills et Ordres Publics soit maintenant lu.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi dernier, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la dite question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 16 mars 1886.

Et le débat continuant ;

Sur motion de *M. Rykert*, secondé par *M. Taylor*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 mars 1886, pour copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès. (*Documents de la session. N^o 52.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 16 mars 1886.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Beaty*,—la pétition du premier synode de l'Église Episcopale Réformée siégeant en *Canada*.

Par M. *Macmillan* (*Middlesex*),—la pétition de *Archibald Campbell* et autres.

Par M. *Small*,—la pétition de *Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *A. P. Kilganan* et autres; et la pétition de *Henry L. Sims* et autres, pêcheurs, et autres, de *Little Current*, et autres lieux, tous du district d'*Algona*;

Par M. *Abbott*,—la pétition de la Compagnie de houille et de fer de *Pictou*.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—Des directeurs de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la Compagnie, et pour autres amendements à sa charte;—et de *Andrew T. Drummond* et autres, de *Montréal* et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'Ouest."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque de *Pictou*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins, et il trouve que l'avis n'a pas été donné en temps opportun; mais comme la mesure projetée n'affectera aucuns intérêts particuliers autres que ceux des actionnaires de la dite banque, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité que les actionnaires ont donné à la dite mesure leur approbation unanime, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Ordonné, que M. *Rykert* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario*, *Minnesota* et *Manitoba*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Tupper* ait la permission de présenter un bill concernant la banque de *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Kinney*, ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Stairs* ait la permission de présenter un bill à l'effet de réduire le capital social de la banque *Union d'Halifax*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Small* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la *Cômpagnie Calvin* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Small* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de *Medicine-Hat*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'*Ontario*, étant lu ;

M. *Allen* propose, secondé par M. *Springer*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir *Hector L. Langevin* propose comme amendement, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la Chambre passe maintenant à l'ordre n° 22."

Et l'amendement étant proposé, les dits amendement et motion sont retirés séparément avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jendi dernier, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ;—et sur la question préalable que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 17 mars 1886.

Et le débat continuant ;

Sur motion de sir *Adolphe P. Caron*, secondé par M. *McLelan*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. *White (Cardwell)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1886, pour le rapport des concessions de terres accordées à M. *Valin*, M.P., dans les *Territoires du Nord-Ouest*, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. *Valin* seul, soit d'autres en société avec lui. (*Documents de la session, No 20a.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 17 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Gault*,—la pétition du comité permanent général de l'Eglise Episcopale Réformée, en Canada.

Par M. *Macmillan (Middlesex)*,—la pétition de *Flora Birrell*, femme mariée, de la cité de *Hamilton*, dans le comté de *Wentworth* et province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *A. J. Spaulding* et autres, de *Parkdale* ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offence criminelle.

De *James Wade* et autres, de *Port Rowan*, comté de *Norfolk* ; demandant que le capitaine de la station de sauvetage de *Port Rowan* soit changé.

De *James Noble* et autres, du village de *Killarney* ; et du capt. *James Murphy* et autres, des moulins d'*Algoma*, pêcheurs, et autres, tous du district d'*Algoma* ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

Du presbytère de *Glengarry, Ont.* ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada ne soit pas amendé de manière à permettre qu'il soit fait une élection dans des comtés où le dit acte est actuellement en vigueur, afin de déterminer si la vente du vin et de la bière peut être permise.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par sir *Adolphe P. Caron*, Résolu, que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures p. m., aujourd'hui, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain à trois heures p. m.

Ordonné, que M. *Watson* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de navigation de *Portage-la-Prairie au Lac des Bois*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Dodd* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Pope* ait la permission de présenter un bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Amyot* propose, secondé par M. *Bergeron*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous télégrammes, lettres, requêtes ou documents demandant ou recommandant que la sentence de mort contre *Louis Riel* ne soit pas commuée ou qu'elle soit exécutée.

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par sir *Adolphe P. Caron*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le 17^{me} ordre du jour, sur la liste des Bills et Ordres Publics soit maintenant lu.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Abbott,	Daly,	Kaulbach,	Robertson (Hastings),
Allison,	Daoust,	Kilvert,	Ross,
Bain (Soulanges),	Dawson,	Kinney,	Rykert,
Baker (Missisquoi),	Desaulniers (St-Maurice),	Kranz,	Scott,
Baker (Victoria),	Dickinson,	Landry (Kent),	Shakespears,
Barker,	Dodd,	Langevin (Sir Hector),	Shanly,
Barnard,	Dugos,	Lesage,	Small,
Beaty,	Dundas,	Macdonald (King),	Smyth,
Bell,	Everett,	Mackintosh,	Sproule,
Benoit,	Farrow,	Macmaster,	Stairs,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Macmillan (Middle'x),	Tachereau,
Blondeau,	Ferguson (Welland),	McCallum,	Tassé,
Bossé,	Fortin,	McDougald (Pictou),	Taylor,
Bourbeau,	Foster,	McDougall (C. Breton),	Thompson (Antigonish),
Bowell,	Gagné,	McGreevy,	Townshend,
Bryson,	Gault,	McLelan,	Tupper,
Burnham,	Gordon,	McNeill,	Tyrwhitt,
Burns,	Grandbois,	Massue,	Valin,
Cameron (Inverness),	Guillet,	Moffat,	Vanasse,
Campbell (Victoria),	Hackett,	Montplaisir,	Wallace (Albert),
Carling,	Haggart,	O'Brien,	Wallace (York),
Caron (Sir Adolphe),	Hall,	Orton,	Ward,
Chapleau,	Hay,	Ouimet,	White (Cardwell),
Cimon,	Hesson,	Paint,	White (Hastings),
Cochrane,	Hickey,	Pinsonneault,	White (Renfrew),
Colby,	Homer,	Pope,	Wigle,
Costigan,	Hurteau,	Pruyn,	Wood (Brockville),
Coughlin,	Ives,	Reid,	Wood (West'l'd), et.
Cuthbert,	Jamieson,	Riopel,	Wright.—116.

CONTRE :

Messieurs

Allen,	Cook,	Gunn,	Mitchell,
Amoyot,	Coursol,	Harley,	Mulock,
Armstrong,	Davies,	Holton,	Paterson (Brant),
Auger,	De St Georges,	Innes,	Platt,
Bain (Wentworth),	Desaulniers (Maskin'gé),	Irvine,	Ray,
Bécharde,	Desjardins,	Jackson,	Rinfret,
Bergeron,	Duport,	King,	Robertson (Shaltburne),
Bernier,	Edgar,	Kirk,	Scriver,
Blake,	Fairbank,	Landerkin,	Somerville (Brant),
Bourassa,	Fisher,	Landry (Montmagny),	Somerville (Bruce),
Burpee,	Forbes,	Langelier,	Spranger,
Cameron (Huron),	Gaudet,	Laurier,	Sutherland (Oxford),
Cameron (Middlesex),	Geoffrion,	Livingston,	Trow,
Campbell (Renfrew),	Gigault,	Mackenzie,	Vail,
Cartwright (Sir Richard),	Gillmor,	McMillan (Vaudreuil),	Watson,
Casey,	Girouard,	McCraney,	Weldon,
Casgrain,	Glen,	McIntyre,	Wilson, et
Charlton,	Guay,	McMullen,	Yeo.—75.
Cockburn,	Guilbault,	Mills,	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée ;
Ordonné, Que le 17^{ème} ordre du jour, sur la liste des Bills et Ordres Publics, soit maintenant lu.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné pour la motion proposée jeudi dernier, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de sir *Adolphe P. Caron*, secondé par *M. Carling*,
Ordonné, Que le débat soit ajourné.

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—les listes d'actionnaires des banques chartées du *Canada*, à la date du 31 décembre 1885, en conformité de la 46^{ème} Vic, chap. 20, clause 2.—(*Documents de la session, No 17.*)

Et étant six heures P.M., M. l'Orateur déclare que la Chambre est ajournée jusqu'à demain.

Jeudi, 18 mars 1886

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Innes*,—la pétition du conseil municipal de la cité de *Guelph*.

Par *M. Charlton*,—la pétition de *Mary Nunn* et autres.

Par *M. Fortin*,—la pétition de *Jacques Bond*, maire, et autres, de la municipalité de la *Rivière-au-Renard* ; et la pétition de *François Collas*, maire, et autres ; de la municipalité de la *Baie de Gaspé-Nord*, comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée siégeant en *Canada* ; demandant une charte.

D'*Archibald Campbell* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Banque Coloniale du *Canada*."

D'*Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du *Lac aux Jones, Souris* et *Brandon*."

De *A. P. Kilganan* et autres ; et de *Henry L. Sims* et autres, pêcheurs et autres, de *Little Current* et autres lieux, tous du district d'*Algoma* ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Compagnie de houille et de fer, de *Pictou*; demandant la [passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, copies des pétitions et papiers qui suivent, savoir :—

Pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général :—De *A. B. Dumet* et autres, de *Régina, T. N.-O.*, et de *A. G. Hamilton* et autres, de *Moosomin, T. N.-O.*; demandant séparément que la sentence prononcée contre *Louis Riel* ne soit modifiée en aucune manière, que la loi suive son cours et que la clémence de l'Exécutif soit refusée.

Communication signée par *James Boddy*, secrétaire de district, au nom de la *loyale association orangiste de Toronto-Ouest*; demandant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*; et

Lettre adressée à l'honorable Conseil Privé, signée par *Charles O'Hara*, de *Cranbourne* dans la province de *Québec*, journalier; exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*. (*Documents de la session, No 43e.*)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre le débat ajourné sur motion proposée jeudi, le 11 de mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 19 mars 1886.

Et le débat se continuant;

Sur motion de *M. Mackintosh*, secondé par *M. Tyrwhitt*, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins trente-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 19 mars 1886.

PRÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:

Par *M. Gault*,—la pétition de la Société de protection des femmes et des enfants.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du comité permanent général de l'Église Épiscopale Réformée, en *Canada* ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour constituer légalement le Premier Synode de l'Église Épiscopale Réformée assemblée en *Canada*.

De *Flora Birrell*, femme mariée, de la cité de *Hamilton*, comté de *Wentworth, Ont.* ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *William Henry Birrell* et pour divorcer avec lui.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, — Articles de convention intervenus en *Andrew Onderdonk* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du *Canada*, pour ériger et parachever une gare mixte de voyageurs et de marchandises à *North Bend* ; une à *Chinaman Ranche*, et une à *Pennie*, sur la ligne du Pacifique canadien dans la *Colombie-Anglaise*. (*Documents de la session, No 35c.*)

Aussi, — Articles de convention entre *Wilson et McCrady* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représenté par le ministre des chemins de fer et canaux du *Canada*, pour ériger une remise à locomotives à dix compartiments sur le terrain de la station du chemin de fer du Pacifique canadien, à *North Bend, Colombie-Anglaise*. (*Documents de la session, No 35c.*)

Et aussi, — Articles de convention entre *MM. Head, Wrightson et Cie* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du *Canada*, pour fournir des pilots en fer avec chapeaux et sabots pour le quai du chemin de fer du Pacifique canadien à *Port Moody, Colombie-Anglaise*. (*Documents de la session, No 35c.*)

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse supplémentaire et finale (B) à une adresse à Son Excellence, du 5 mars 1886, pour copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès. (*Documents de la session, No 52a et 52b.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur* un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par *M. l'Orateur* (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE,

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial au gouvernement du *Canada*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 18 mars 1886.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : — De la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, et pour autres fins ;

—de la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures et pour autres fins;—de la Compagnie Anglo-Américaine de fer; demandant un acte constitutif;—de la Compagnie Canadienne de Cuivre; demandant un acte constitutif;—du Premier Synode de l'Église Episcopale Réformée siégeant en *Canada*; demandant une charte;—d'*Archibald Campbell* et autres; demandant une charte sous le nom de "*La Banque Coloniale du Canada*";—de la Compagnie de houille et de fer, de *Pictou*; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte;—et d'*Alexander Manning* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie du chemin de fer du Lac-aux-Jones, Souris et Brandon.*"

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Sir George Stephen*, bart., et autres; demandant une charte sous le nom de "*La Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique,*" et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme il a été prouvé à la satisfaction du comité que ces avis n'auraient pas pu être publiés plus tôt, et comme les délais seront expirés avant qu'aucune action puisse être prise par le comité des chemins de fer, votre comité recommande que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de cette pétition.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de *Sir George Stephen*, baronet, et autres, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Colby* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Beaty* ait la permission de présenter un bill à l'effet de constituer "*Le premier Synode de l'Église Episcopale Réformée en Canada,*" et pour d'autres fins s'y rattachant.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Maemillan (Middlesex)* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Banque Coloniale du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Davies*, secondé par *M. Gilmor*,

Ordonné, que les items de dépenses, pour l'année 1884, sur l'embranchement de *Dalhousie* du chemin de fer Intercolonial, inscrits à la page 259, part. II des Comptes Publics de cette année, soient renvoyés au comité des Comptes Publics.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée, jeudi, le 11 mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P. M., *M. l'Orateur* quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance Mutuelles de *Kingston* et *Pembroke*, à responsabilité limitée, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus" étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* à *Okanagan*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de naturaliser *Girolamo Cosentini* ordinairement appelé le baron *Girolamo Cosentini*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de *Niagara*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Pont du sud du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie dite *The Dominion Lands Colonisation Company (limited)*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort pro-

noncée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée,

Et un nouveau débat continuant,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 20 mars 1886.

Et le débat continuant.

Sur motion de M. *Thompson (Antigonish)*, secondé par M. *Carling*, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 22 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Wood (Brockville)*,—la pétition de *Robert G. Hervey* et autres ;

Par M. *Tupper*,—la pétition des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. *Innes*,—la pétition des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *John McPherson* et autres, de *Cockburn Island* ; et la pétition de *Joseph Maughan* et autres, de l'île *Manitouline* et autres lieux, pêcheurs et autres, tous du district d'*Algoma*.

Par M. *Kinney*,—la pétition de la Banque de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *Alexander R. Stephen* et autres, pêcheurs et autres, de la ville de *Collingwood*, comté de *Simcoe*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :

Du conseil municipal de la cité de *Guelph* ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soient payées pour aider aux immigrants à venir au *Canada*.

De *Mary Nunn* et autres ; et de la Société de protection des femmes et des enfants ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle.

De *Jacques Bond*, maire, et autres, de la municipalité de la *Rivière-au-Renard* ; et de *François Collas*, maire, et autres, de la municipalité de la *Baie de Gaspé-Nord*, comté de *Gaspé* ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau les documents suivants, savoir :

Le rapport des baptêmes, mariages et décès, dans les districts d'*Iberville*, de *Montmagny* et de *Québec*, pour l'année 1885.—(Documents de la session, No 55.)

Et le rapport des transactions de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne.—*Documents de la session, No 56.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre, du 3 mars 1886, pour un relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de *Muskoka*, *Parry-Sound* et *Nipissingue*, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879.—(*Documents de la session, No 30a.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 4 mars 1886, pour copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1855.—(*Documents de la session, No 54.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, pour copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885.—(*Documents de la session, No 38a.*)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie des mines de Houille et de Transport de la *Rivière-aux-Arcs*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque de *Pictou*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (à responsabilité limitée), étant lu,
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de réduire le capital social de la banque Union d'*Halifax*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée), étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de *Medicine-Hat*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ;

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de *Portage-la-Prairie* au *Lac-des-Bois*, étant lu ;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée eudi, le onze mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'expri-

mer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix,

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 23 mars 1886.

Et le débat continuant ;

Sur motion de *M. Orton*, secondé par *M. Hesson*,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 23 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par *M. Hilliard*,—la pétition du révérend *W. J. Keilty* et autres, de *Innismore* et autres lieux, comté de *Peterborough*, Ontario.

Par *M. Bossé*,—la pétition de *Alexander Macdonald*, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Dawson*,—la pétition de *J. B. Flamand* et autres, du village de *Killarney* ; et la pétition de *W. H. Plummer* et autres, du village de *Sault-Ste-Marie*, et autres lieux, pêcheurs et autres, du district d'*Algoma*.

Par *M. Haggart*,—la pétition de *Angus P. MacDonalâ* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Patterson (Essex)*,—la pétition de *Samuel Smith Macdonell*, de la ville de *Windsor*, Ontario, et autres lieux.

Par *M. Desautniers (Saint-Maurice)*,—la pétition du révérend *E. Béliveau*, curé et autres.

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 4 mars 1886, pour copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de *Louis Riel*. (*Documents de la session, No 43f.*)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 4 mars 1886, pour un état indiquant les sommes d'argent payées au chef *Kah-ké-wa-quo-na by* (connu autrement sous le nom de *Chef Jones*) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet. (*Documents de la session, No 38b.*)

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie de Crédit Foncier et d'Épargne; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte;—et de *Flora Birrell*, femme mariée, de la cité de *Hamilton*, comté de *Wentworth, Ont.*; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *William Henry Birrell* et pour divorcer avec lui.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *R. R. Fitch* et autres; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de Compagnie de chemin de fer de *Brandon, Battleford* et *Edmonton*, et il constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* et dans un journal seulement, le *Brandon Sun*. Le comité était d'abord d'opinion que d'après les termes de l'article 51 du règlement, l'avis aurait dû être publié dans chacun des districts affectés, c'est-à-dire à *Battleford* et *Edmonton* aussi bien qu'à *Brandon*; mais les promoteurs ont soutenu que cet article 51 ne renferme aucune disposition nécessitant la publication d'un avis dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et que par conséquent la publication de l'avis dans le *Manitoba* seulement était conforme aux conditions stipulées dans le dit article; et votre comité, ayant examiné le règlement et trouvé que les promoteurs avaient raison quant à l'application de l'article 51 aux *Territoires du Nord-Ouest*, recommande en conséquence que l'avis donné au sujet de cette pétition soit jugé suffisant.

Ordonné, que M. *White (Hastings)* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie dite "The Canadian Copper Company."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *White (Hastings)* ait la permission de présenter un bill concernant la compagnie dite "The Anglo-American Iron Company."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Smill* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Lac-à-la-Roche, Souris* et *Brandon*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le onze mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix;

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. *Girouard*, secondé par M. *Paint*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 24 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Massue*,—la pétition de *J. Royal* et autres.

Par M. *Charlton*,—la pétition de *Mme R. Whaley* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Fortin*,—la pétition de *Patrick Jones*, maire, et autres; la pétition du révérend *A. Bélanger*, curé et autres, de la municipalité de la *Malbaie No 1*; la pétition de messieurs *John LeBoutellier* et compagnie et autres, de la municipalité de *Gaspé*; la pétition de *Zéphirin Fournier* et autres de la municipalité de la baie nord de *Gaspé*; et de *Sydenham-Sud*; et la pétition de *Robert Pye*, maire, et autres de *Douglas-Ouest*, pêcheurs et autres, tous du comté de *Gaspé*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robert G. Hervey* et autres; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de Pont de *New-York* et *Brockville*."

Des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest du Canada*; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de second hypothèque et à émettre en leur place des actions préférentielles cinq pour cent, et pour autres amendements à sa charte.

Des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de *Jonction de Guelph*; demandent un délai pour présenter un bill à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte.

De *John McPherson*, receveur, et autres, de l'*Ile Cockburn*; et de *Joseph Maughan* et autres, de l'*Ile Manitouline* et autres lieux, pêcheurs, et autres, tous du district d'*Algoma*; et de *Alexander R. Stephen* et autres, pêcheurs, et autres, de la ville de *Collingwood*, comté de *Simcoe*; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

De la Banque de *Yarmouth, N.-E.*; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 28 mars 1884, pour un relevé du montant des bonis donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'*Artemisia*, *Bentnck*, *Egremont*, *Glenelg*, *Normanby* et par la ville de *Durham*. Aussi, un relevé du montant dépensé par le gouvernement provincial pour aider aux voies ferrées dans les limites des dits townships. (*Documents de la session, No 57*).

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1886, pour un état indiquant les dépenses encourues par la Compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de *St-Jean* pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer *Intrcolonial* et du *Nouveau Brunswick*, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances. (*Documents de la session, No 58*.)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1886, pour copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière *Richelieu*, se plaignant que les piliers construits dans la dite rivière, près des villes de *St-Jean* et d'*Iberville*, par la Compagnie du chemin de fer de *Stanstead*, *Shefford* et *Chambly*, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses. (*Documents de la session, No 59*.)

M. White (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un relevé du nombre de métis des *Territoires du Nord-Ouest* qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au *Fort-Qu'Appelle*, *Buttes de Tondre*, *Vallée de la Qu'Appelle*, *Régina*, *Criquet-aux-Érables*, *Calgary*, *Fort-McLeod*, *Criquet Pincher*, *Édmon-ton*, *Saint-Albert*, *Fort-Saskatchewan*, *Victoria*, *Fort-Pitt*, *Battleford*, *Prince-Albert*, *Batoche*, *Lac-aux-Canards*, *Fourches de la Saskatchewan*, *Fort-à-la-Corne*, *Compteur de Cumberland*, *Mâchoire de l'Orignal* et *Willow Bunch*, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, —aussi, aux *Grands Rapides*, dans le *Kéwatin*, et à *Winnipeg* et *Griswold*, dans le *Manitoba*, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le *Manitoba*, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du *Manitoba* qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date. (*Documents de la session, No 45a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 février 1885, pour un état donnant,—

1. Le nombre total de licences ou permis pour la coupe de bois, accordés depuis le 1^{er} février 1883, et la superficie totale couverte par ces licences ou permis ;

2. Le montant total des boni ou premiums payés pour ces licences ou permis ;

3. Les nom et domicile de chaque personne qui a obtenu une telle licence ou permis ; le numéro de la licence ou permis ; la superficie couverte par chaque licence ou permis ; la date de la demande ; le premium ou bonus, par mille carré, payé pour chaque licence ou permis ; si l'arpentage de chaque concession ou superficie couverte par la licence ou le permis a été fait par le gouvernement avant d'accorder la demande afin de s'assurer de la valeur des terrains demandés ; et tous les renseignements que peut avoir le gouvernement sur la quantité, la qualité et l'essence du bois dans chaque concession ; aussi, l'endroit où se trouve située la concession à exploiter ; aussi, les noms de tous les concessionnaires de ces permis, et la considération exprimée dans la cession.

4. Les honoraires de la couronne au droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence ou permis ;

5. Dans chaque cas où une licence ou un permis a été accordé, si la concession à exploiter a d'abord été mise à l'enchère après publication d'un avis demandant des soumissions, et si elle a été vendue au plus offrant, ou bien si elle a été accordée sur demande du concessionnaire sans avoir été mise en adjudication ;

6. Copie de toutes pétitions, remontrances, réclamations ou communications adressées ou présentées au gouvernement au sujet de telles licences ou permis pour la coupe du bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à telles concessions, licences au bois et de la décision prise par le gouvernement à ce sujet.—(*Documents de la session, No 61.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du commissaire de la police à cheval du *Nord-Ouest*.—(*Documents de la session No 8a.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 30 mars 1885, pour copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'*Île du Prince Édouard*, pour le remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872 sur le poisson exporté aux *États-Unis* ; aussi, copie de toutes les instructions qui lui ont été données, ainsi que de toute correspondance échangée entre ce commissaire et le gouvernement ou aucun des départements, relativement au dit remboursement, à la preuve ou au rapport du dit commissaire.—(*Documents de la session, No 60.*)

Sur motion de M. *Massue*, secondé par M. *Bossé*,

Ordonné, que la pétition de *J. Royal* et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une charte sous le nom de " La Caisse d'Épargne Scolaire."

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le onze mars courant, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix;

Et la question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P.M.

Sept heures et demie, P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson au Nord-Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario, Minnesota et Manitoba*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer " Le premier Synode de l'Église Episcopale Réformée en *Canada*," et pour d'autres fins s'y rattachant, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la Banque Coloniale du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution; et sur la question au préalable, que cette question soit maintenant mise aux voix;

Et la dite question préalable étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Judi, 25 mars 1886.

Et le débat continuant ;

Et la question préalable étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Abbott,	Dawson,	Kranz,	Ross,
Alhison,	Desaulniers (St-Maurice),	Labrosse,	Royal,
Bain (Soulanges),	Dickinson,	Landry (Kent),	Rykert,
Baker (Missisquoi),	Dodd,	Landry (Montmagny),	Scott,
Baker (Victoria),	Dugas,	Langevin (Sir Hector),	Shakespeare,
Barker,	Dundas,	Lesage,	Shanly,
Barnard,	Everet,	Macdonald (King),	Small,
Beaty,	Farrow,	Mackintosh,	Smyth,
Bell,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Macmaster,	Sproule,
Benoit,	Ferguson (Welland),	Macmillan (Middlesex),	Stairs,
Bergin,	Fortin,	McCallum,	Taschereau,
Billy,	Foster,	McCarthy,	Tassé,
Blondeau,	Gagné,	McDougald (Pictou),	Taylor,
Bossé,	Gault,	McDougall (C.-Breton),	Temple,
Bourbeau,	Gordon,	McGreevy,	Thompson (Antigonish),
Bowell,	Grandbois,	McLelan,	Townshend,
Bryson,	Guillet,	Massue,	Tupper,
Burnham,	Hackett,	Moffat,	Tyrwhitt,
Burns,	Haggart,	Montplaisir,	Valin,
Cameron (Inverness),	Hall,	O'Brien,	Vanasse,
Campbell (Victoria),	Hay,	Orton,	Wallace (Albert),
Carling,	Hesson,	Ouimet,	Wallace (York),
Caron (Sir Adolphe),	Hickey,	Pa.nt,	Ward,
Chapleau,	Hilliard,	Patterson (Essex),	White (Cardwell),
Cimon,	Homer,	Pinsonneault,	White (Hastings),
Cochrane,	Hurteau,	Pope,	White (Renfrew),
Colby,	Ives,	Pruyn,	Wigle,
Costigan,	Jamieson,	Reid,	Wood (Brockville),
Coughlin,	Jenkins,	Riopel,	Wood (Westm'reland),
Curran,	Kaulbach,	Robertson (Hamilton),	Woodworth, et
Cuthbert,	Kilvert,	Robertson (Hastings),	Wright.—126.
Daly	Kinney,		

CONTRE :

Messieurs

Allen,	Coursol,	Gunn,	Mulock,
Amyot,	Daoust,	Harley,	Paterson (Brant),
Armstrong,	Davies,	Holton,	Platt,
Auger,	De St. Georges,	Innes,	Ray,
Bain (Westworth),	Desaulniers (Maskin'gé),	Irvine,	Rinfret,
Béchar,	Desjardins,	Jackm.,	Robertson (Shelburne),
Bergeron,	Dupont,	King,	Scriver,
Bernier,	Edgar,	Kirk,	Somerville (Brant),
Blake,	Fisher,	Landerkin,	Somerville (Bruce),

<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright Sir Richard)</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Yeo.—73.</i>
<i>Cook,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*, convaincu de haute trahison ait été mise à exécution, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casey,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Lister,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil)</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers (Maskinonge),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Vml,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Langeher,</i>	<i>Weldon, and</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Wells.—52.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Shan'z,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Small,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McDougal (Picton),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (O. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>L'empis,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson (Antigonish)</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>

<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>White (Benfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Guthbert,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wood (Westmorel'd),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Wright.—146.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>King,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,
Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée
 jusqu'à lundi prochain, à trois heures p. m.

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à *M. l'Orateur*
 un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son
 Excellence.

Et le dit message est lu par *M. l'Orateur* (tous les membres de la Chambre étant
 découverts, et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations
 supplémentaires des sommes requises pour le service du *Canada* pour l'année expirant
 le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique*
 du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande le budget à la Chambre des
 Communes. (*Documents de la session, No 2*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 5 mars, 1886.

Sur motion de *M. McLelan*, secondé par *M. B well*,
Ordonné, que le dit message et budget soient renvoyés au comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures, jeudi matin, la Chambre
 s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 29 mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Hackett*,—la pétition de messieurs *Hendrie, Symmes* et Cie.

Par M. *Taylor*,—la pétition de *Milton Jones* et autres, du comté de *Leeds, Ontario*.

Par M. *Haggart*,—la pétition de *Daniel N. Stanton*, de la cité de *New-York*, et *Adna P. Balch*, de *Hanover*, dans l'Etat de *New-Hampshire*, contracteurs.

Par M. *Small*,—la pétition de la chambre de commerce de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend *W. J. Keilby* et autres, d'*Innismore* et autres lieux, comté de *Peterborough, Ont.* ; demandant que les sauvages vivant dans le voisinage du lac *Chemong* et ailleurs dans l'*Ontario*, aient la permission de pêcher au dard pendant la saison d'hiver.

D'*Alexander Macdonald*, de la cité de *Toronto* ; exposant que des poursuites sont actuellement pendantes au sujet de ses diverses réclamations contre la Compagnie du chemin de fer *Central du Nord-Ouest*, et demandant que le parlement ne prenne aucune mesure de nature à nuire à sa cause devant les tribunaux.

De *J. B. Flamand* et autres, du village de *Killarney* ; et de *W. H. Plummer* et autres, du village du *Sault Sainte-Marie* et autres lieux, pêcheurs et autres, tous du district d'*Algoma* ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De *Angus P. Macdonald* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du *Pacifique* canadien du Nord."

De *Samuel Smuth Macdonell*, de la ville de *Windsor, Ont.*, et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*," et pour le prolongement de certaines lettres patentes.

Du révérend *E. Béliveau*, curé, et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Ste-Ursule, Mattawin* et lac *Témiscamingue*."

De madame *R. Whaley* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle.

De *Patrick Jones*, maire, et autres ; et du révérend *A. Bélanger*, curé, et autres, de la municipalité de la *Malbaie, No 1* ; de *M. John Le Boutillier* et Cie, et autres, de la municipalité de *Gaspé* ; de *Zéphirin Fournier* et autres, de la municipalité de la baie de *Gaspé-Nord*, et *Sydenham-Sud* ; et de *Robert Pye*, maire, et autres, de *Douglas-Ouest*, pêcheurs et autres, tous du comté de *Gaspé* ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de sir *Adolphe P. Caron*, MM. *Blake, Cameron (Huron), Colby, Daly, Davies, Desjardins, Fortin, Laurier*,

Macmillan (Middlesex), Ouimet, Scriver, Tassé, Weldon, Wells et Wright pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte de deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. *Stairs* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de charbon et de fer de *Pictou*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie dite "The Canadian Copper Company," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la compagnie dite "The Anglo-American Iron Company," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Casgrain*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état détaillé des différents actifs formant la somme de \$72,791,837, mentionnée par le ministre des Finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada ?

Sur motion de M. *McMullen*, secondé par M. *Yeo*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord Ouest ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur service, ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements.

Sur motion de M. *Kirk*, secondé par M. *Gunn*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant la quantité et la valeur du poisson de toute description importé des *Etats-Unis* et de *Terreneuve* respectivement, ainsi que les droits payés sur tel poisson pendant les six mois finissant le 31 décembre 1885.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des documents présentés à la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick* dans la cause de *Robert Stather*, prisonnier détenu au pénitencier de *Dorchester*, lors de la demande faite pour son élargissement ; ainsi que de la décision des juges rendue le 5 de mars courant, à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les *Territoires du Nord-Ouest*, pendant l'année 1885.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 29 mars 1886.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Irvine*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de *Louison Mongrain* pour le meurtre de *David L. Cowan*, membre de la police à cheval, autrefois du comté de *Carleton*. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de *Louison Mongrain*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le montant de l'indemnité payée pour expropriation de terrains pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial sur *Indiantown*, dans le comté de *Northumberland, N.-B.*, les noms des personnes auxquelles l'indemnité a été payée, et ce qui a été payé à chacune d'elles. Les noms des évaluateurs nommés pour établir la valeur des dommages, et le montant payé pour leurs services; les noms des hommes de loi employés à ce sujet, et les divers montants payés pour leurs services.

Sur motion de M. *Weldon*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté chaque mois au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.
2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la date du bail; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail; le numéro du bail; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.
3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail; le numéro du bail; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être fournis jusqu'à la date du 1er mars 1886.

M. *Edgar* propose, secondé par M. *Wright*, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. *Colby*, *Davies*, *Desjardins*, *Hall*, *Cameron* (*Middlesex*), *Macmillan* (*Middlesex*), *Casgrain*, *Tassé* et de l'auteur de la motion, pour prendre en considération la condition des lois relatives aux droits d'auteur en *Canada*, et pour s'enquérir s'il serait désirable de prendre des mesures législatives ou autres à ce sujet; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport par bill ou autrement.

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par M. *Bowell*, que le débat soit ajourné; la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

La question principale étant de nouveau proposée, la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Gordon*, secondé par M. *Homer*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant,—

1. Le nombre d'immigrants chinois arrivés en *Canada* depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.
6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, le consul ou l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.
7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en *Canada*.
8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.
9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le *Canada* pendant la même période.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par M. *Charlton*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de *Bayfield* ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de *Bayfield*.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Robertson* (*Shelburne*),
Ordonné, que les divers items pour impressions contenues dans les Comptes Publics et le rapport de l'Auditeur-Général pour 1884, soient renvoyés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Iandry* (*Kent*),
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du *Canada*, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du Trône.

Sur motion de M. *Landry (Kent)*, secondé par M. *Mitchell*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des dépenses nécessitées pendant les sessions de 1884 et 1885 par la production de documents en cette Chambre et par l'impression de ces documents demandés par

1. M. *Blake*, député de *Durham-Ouest*.
2. Sir *Richard Cartwright*, député de *Huron-Sud*.
3. M. *Mills*, député de *Bothwell*.
4. M. *Cameron*, député de *Huron-Ouest*.
5. M. *Casey*, député de *Elgin-Ouest*.
6. M. *Charlton*, député de *Norfolk-Nord*.
7. M. *Paterson*, député de *Brant-Sud*.
8. M. *Laurier*, député de *Québec-Est*.
9. M. *Weldon*, député de *Saint-Jean*.
10. M. *Casgrain*, député de *L'Islet*.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Homer*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre 1869.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Fisher*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du montant total payé en vertu des dispositions de l'Acte 47 *Victoria*, chap. 8, intitulé: "Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées" et des montants séparés payés, à la date du 1er mars 1886, en vertu des dispositions du dit acte, à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte; relevé du montant total restant à payer en vertu des dispositions du dit acte, et des montants séparés payables à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Bécharde*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant toutes réclamations faites par *John Heney*, d'*Ottawa*, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit *John Heney* ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Edgar*, secondé par M. *Geoffrion*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest*, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de *Gravenhurst* à *Callander*, concernant le prix d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique Canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril, 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de \$12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de *Gravenhurst* à *Callander*.

Sur motion de M. *Paterson (Brant)*, secondé par M. *Trow*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant les saisies faites au port de *Winnipeg* ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Homer*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre et les noms des navires de pêche des *Etats-Unis* qui ont fréquenté les eaux territoriales du *Canada* pour fins de pêche et autres, chacune des années pendant lesquelles le Traité de *Washington* a été en opération; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Homer*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance, des rapports, et des ordres en conseil concernant la prétendue immixtion avec les pêcheurs des *Etats-Unis* sur les côtes de la *Nouvelle-Ecosse*, pendant les années 1880, 1881 et 1882; aussi, copie du règlement ou des règlements de pêche que l'on dit avoir été violés par des Américains, et dont la mise en vigueur, par des officiers canadiens, a été suivie de demandes d'indemnité. Aussi, un relevé des montants demandés, et des sommes (s'il en est) payées en conséquence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Mitchell* propose, secondé par M. *Homer*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des rapports ou communications échangées entre les gouvernements canadien et américain, par l'entremise du ci-devant Gouverneur Général du *Canada*, lord *Lorne*, au sujet d'une commission conjointe concernant les pêcheries, et de tout mémoire fait par lord *Lorne*, ou de toute suggestion émanant des autorités des *Etats-Unis* et nommant des personnes compétentes pour faire partie de telle commission, tel que l'a mentionné le ci-devant ministre des pêcheries au cours d'un débat dans la Chambre des Communes, le 13 juillet 1885.

Et un débat s'en suivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Mills*, secondé par M. *Weldon*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et les autorités impériales, et entre le gouvernement du *Canada* et celui d'aucune province de la Puissance au sujet de la nomination des Conseils de la Reine.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Charlton*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques

d'épargnes du gouvernement à la date du 1er janvier, 1886, indiquant le nombre des déposants ayant des montants au-dessus de..... \$1,000
do do \$500 et au-dessous de..... 1,000
do do 300 do 500
do au-de-sous de 300

avec le montant total en possession de chaque classe de déposants respectivement.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du montant payé à *P. R. Jervis*, écrivain, de la cité de *Stratford*, comté de *Perth*, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de *Perth*, *Ontario*, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui.

Sur motion de *M. Glen*, secondé par *M. McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre, soit adressé à l'officier compétent pour un relevé du nombre d'inscriptions de terres fédérales prises à titre de *homesteads* annulées dans le cours de chacune des années 1880, 81, 82, 83, 84 et 85. Aussi, le nombre d'entrées pour préemptions annulées dans chacune des années ci-dessus.

Sur motion de *M. Vail*, secondé par *M. Auger*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport de *F. N. Gisborne*, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des *Iles Brier* et *Long*, comté de *Digby*, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme.

Sur motion de *M. Vail*, secondé par *M. Auger*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé du montant total payé jusqu'au 31 décembre, 1885, par le département des Chemins de fer pour mettre des freins *Westinghouse* sur la ligne de l'*Intercolonial*; le nombre de locomotives et de wagons auxquels ces freins ont été adaptés, et le coût pour chaque locomotive et chaque wagon, séparément.

Sur motion de *M. Glen*, secondé par *M. McMullen*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le montant dû et non payé, à la date du 1er janvier, 1886, pour inscriptions de préemption de terres fédérales dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*; aussi, le montant dû et non payé à la même date, pour vente à terme de terres fédérales dans les mêmes provinces.

M. Glen propose, secondé par *M. McMullen*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre d'acres de terres vendus aux compagnies de colonisation depuis le 1er janvier 1882 au 1er janvier 1886, ainsi que le prix total payé pour tels terrains.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Une pétition de *Henry N. Paint* et autres, est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de *M. Daly*, secondé par *M. Stairs*,

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte autorisant la construction d'un pont sur la passe *Lennox*, *Cap-Breton*, notwithstanding l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de *Bills Privés*.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Une pétition de l'honorable *George W. Howlan*, est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Cameron* (*Inverness*),

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "La Compagnie du passage sous-marin des détroits de *Northumberland*," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de Bills Privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Une pétition de J. J. *Curran* et autres, est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de M. *Paint*, secondé par M. *Daly*,

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte à l'effet d'amender la charte de la Chambre de Commerce de *Montréal*, 4 et 5 *Vic.*, chap. 90 de la ci-devant province du *Canada*, et l'acte du Parlement de la Puissance du *Canada*, 38 *Vic.*, chap. 57, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de Bills Privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Une pétition de R. C. W. *MacCuaig*, est présentée et déposée sur le bureau.

Sur motion de M. *Mackintosh*, secondé par M. *Paint*,

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte modifiant l'acte à l'effet de constituer la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de Bills.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 30 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *O'Brien*,—la pétition de W. B. *Foot* et autres, pêcheurs et autres, du village de *Parry Sound*, district de *Parry Sound*.

Par M. *White* (*Hastings*),—la pétition de R. C. *Carter* et autres.

Par M. *Hackett*,—la pétition de *Michael H. Bull* et autres.

Par M. *Curran*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

Par M. *Macdonald* (*Kings*),—la pétition de *Samuel Prowse* et autres, pêcheurs et autres, de *Murray Harbour*, Ile du Prince-Edouard.

Par M. *Dodd*,—la pétition de C. W. *Moberly* et autres.

Par M. *Taylor*,—la pétition de *Eli M. Upton* et autres.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, un relevé des dépenses en vertu du crédit de \$4,300,000 pour défrayer les frais et pertes provenant des troubles du *Nord-Ouest*, du 1er juillet 1885, au 15 mars 1886 ;

Et un relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Compagnie de la *Baie-d'Hudson*. (*Documents de la session, No 50.*)

M. *Dawson*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer Central de l'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social et pour autres amendements à sa charte ;—de *Samuel Smith Macdonell*, de la ville de *Windsor, Ont.*, et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*";—du révérend *E. Béliveau*, curé, et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Sainte-Ursule, Mattawin* et *Lac Témiscamingue*";—et de la Banque de *Farmouth, N.-E.* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte ;—de *Robert G. Hervey* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de Pont de *New York* et *Brockville* ;—des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de seconde hypothèque et à émettre en leur place des actions préférentielles cinq pour cent, et pour autres amendements à sa charte ;—des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph* ; demandant un délai pour présenter un bill à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte ;—et de *J. Royal* et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Caisse d'Épargnes Scolaire, —et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de *George W. Howlan*, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "La Compagnie du passage sous-marin des détroits de *Northumberland*," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, —et comme des raisons valables ont été données pour expliquer ce retard, il recommande que la dite pétition soit reçue, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir telles pétitions.

Le délai pour présenter des bills privés expirant demain, et le comité ayant encore plusieurs pétitions à prendre en considération, il recommande que le délai soit prorogé jusqu'au lundi, 12 avril prochain.

Sur motion de M. *Dawson*, secondé par M. *Hackett*,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé jusqu'au lundi, 12 avril prochain, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. *Kilvert* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Patterson* (*Essex*) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *White* (*Hastings*) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario-Central*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Wood* (*Brockville*) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du pont de *Brockville* et *New-York*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Kinney* ait la permission de présenter un bill concernant la banque de *Yarmouth*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Ross* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la pétition de *C. W. Moberly* et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Kootenay*," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition *Eli M. Upton* et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine de Télégraphe, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition de *R. C. Carter* et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte modifiant les actes à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition de *Michael H. Bull* et autres, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du Tunnel sous-marin des détroits de *Northumberland*."

Ordonné, que M. *Edgar* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolubles dont les biens ont été proportionnellement distribués entre leurs créanciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill concernant le pont suspendu *Union*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens étant lu ;

M. *Mc Lelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 31 mars 1886.

Et la question étant mise ;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

I. Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles :—

1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre. 5 cts. p. lb.
2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre 3 cts. p. lb.
3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
4. Boîtes, casiers et secrétaires, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire ; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornaments en albâtre, terra-cotta ou en composition, statuettes, verroteries et ornements en verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit 1 ct. p. lb. spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*. et 15 p. c.
6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent.
7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p. g. i.
8. Cordage de Manille et de grosseur de toute espèce, un droit 1½ cts. p. lb. spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour cent.
9. Noix de coco desséchées, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. par lb.
10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. et 10 p. cent.
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.

14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1 ct. p. lb.
16. Guipures, cordes, millerets, rubans et bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embrasses ; aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1 ct. par lb.
23. Oléomargarine, bu tarine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb.
24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ pour cent.
25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante-quinze centins par gallon impérial..... \$1.75 p. g. i.
26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial..... \$1.90 p. g. i.
27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les élixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial, et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. g. i., et 30 pour cent.
28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem*..... 50 pour cent.
29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2 p. g. i., et 40 pour cent.
30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre..... 1½ ct. p. lb.

34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre..... 8 cts. p. lb.
36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques tel que maintenant prescrit.
37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concrété, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix degrés à 1 o. p. lb. 70° l'épreuve du polariscopes, un droit spécifique de un centin par et 3½ c. p. livre, et pour tout degré additionnel ou fraction de degré, 100 lb. pour indiqué par l'épreuve du polariscopes, trois centins et un tiers ct. dég. au par cent livres additionnelles d'assus de 70°
38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad* 1 ct. par lb. *valorem*, livré sous voiles au dernier port de chargement 30 pour cent.
39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voiles au dernier port de char. 1½ ct. par lb. gement..... 35 pour cent.
40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit 7½ ct. par lb. total autrement exigible..... additionnels.
- Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscopes, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.
41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops on mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de 1 ct. par lb. un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
- La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrés sous voiles au dernier port de déchargement.
44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. i.
- Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent $1\frac{1}{4}$ ct. p. lb. *ad valorem*..... 35 pour cent.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire,
2. Borax, en bloc.
3. Graisse.
4. Résidu du gras animal.
5. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.
6. Sumac cru.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."
2. "L'otto de roses."
3. "Instruments et appareils de physique, et sphères, et "

4. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

5. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butterine, ou autres substitués du beurre, fabriqué en Canada.

6. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant.

Résolutions à rapporter.

M, l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 31 mars, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *White (Hastings)*,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth et Québec*.

Par M. *Mackintosh*,—la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*.

Par M. *Paint*,—la pétition de *Murray Dodd* et autres.

Par M. *Dodd*,—la pétition de *C. W. Moberly* et autres.

Par M. *Curran*,—la pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par M. *Taylor*,—la pétition de *Eli M. Upton* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *Hendrie, Symmes et Cie*; demandant que le bill dont le parlement est saisi relativement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction Nord et du Pacifique, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De *Milton Jones* et autres, du comté de *Leeds, Ont.*; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *Daniel N. Stanton*, de la cité de *New-York*, et *Adna P. Balch*, de *Hanover*, dans l'Etat du *New-Hampshire*, entrepreneurs; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins d'amender l'acte constituant la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de la cité de *Toronto*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et d'amender l'Acte Refondu des chemins de fer, de 1879, devienne loi.

M. *Bergin*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

En réponse aux avis publiés, demandant des soumissions pour les impressions et la reliure du Parlement, le comité en a reçu plusieurs; mais comme il est entendu que le gouvernement se propose d'établir un bureau d'impressions, le comité recommande respectueusement que ces soumissions, maintenant entre les mains du greffier du comité, soient renvoyées telles que reçues, et sans être ouvertes, aux différents soumissionnaires.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *Michael H. Bull* et autres,—demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du Tunnel sous-marin des détroits de *Northumberland*,"—et il trouve que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Angus P. Macdonald* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien du Nord,"—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis par l'article 51 du règlement; mais comme l'entreprise projetée a été longuement discutée par la presse du *Manitoba*, et que le chemin à construire ouvrira à la colonisation une vaste étendue de territoire encore inhabité et qu'il ne vient en conflit avec aucuns droits acquis, votre comité recommande que les avis soient jugés satisfaisants.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, savoir :— De la Compagnie du Pont de la *Passe Lennox*; de la Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord; et de la Compagnie du chemin de fer de *Kootenay*—demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; aussi, les requêtes de la Chambre de Commerce de *Montréal*; de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*; et de la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec*,—demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour obtenir un acte amendant leur charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; et les raisons alléguées dans chaque cas sont de nature à justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1886, pour copie de toute correspondance avec le ministre des Travaux Publics, le ministre des Chemins de fer et Canaux et le ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant les réparations du quai public à *Port Hastings, Inverness, N.-E.* (*Documents de la session, No 26a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1886, pour copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île *Smith*, afin d'empêcher la destruction totale du havre à *Port Hood, Inverness N.E.*; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet. (*Documents de la session, No 51a.*)

Ordonné, que *M. Haggart* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Hurteau* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Sainte-Ursule* à *Mattawin* et au lac *Témiscamingué*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Massue* ait la permission de présenter un bill pour incorporer la banque d'Épargne Scolaire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill concernant le canal de la baie de *Burlington*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec* présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte amendant sa charte.

Ordonné, que la pétition de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un acte prolongeant les pouvoirs de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*.

Ordonné, que la pétition de *Murray Dodd* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte les autorisant à ériger un pont sur la *Passe Lennox, Cap-Breton*.

Ordonné, que la pétition de *C. W. Moberly* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Kootenay*."

Ordonné, que la pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant des amendements à sa charte.

Ordonné, que la pétition de *Eli M. Upton* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue,

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant la passation d'un acte constituant la Compagnie du Télégraphe de l'*Amérique du Nord*,

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état-major du major général *Middleton*, et en quelle capacité chacun d'eux a servi.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des instructions données au major *Bell*, au major général *Laurie*, à *S. L. Bedson* et autres non-combattants, employés pendant la campagne du *Nord-Ouest*, soit par le ministre de la Milice, le major-général *Middleton* ou l'adjudant-général de la milice, ainsi que la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant, jusqu'à ce jour, toutes sommes d'argent payées à *Bell* et *Levis*, *Howard Wright*, *J. Stewart* et *M. Sinclair* pour le service des transports pendant la rébellion, aussi copie de tous contrats, transferts, correspondance, télégrammes, etc., se rattachant au sujet, spécifiant, dans chaque cas, le prix payé par tonne, entre quels points tel service a été fait, et la distance entre tels points.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour tels transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs.

Sur motion de *M. Trow*, secondé par *M. Béchard*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et les nominations de tous les employés formant le personnel des hôpitaux et du service médical (autre que celui des régiments) et indiquant dans chaque cas si elles appartenaient à la milice active, et dans ce cas quel était leur rang, et à quel corps elles appartenaient, ainsi que leur paie et le temps qu'elles ont servi.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les noms des paie-mâtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à un officier compétent, pour un état donnant les noms de tous les officiers, chirurgiens ou aides-chirurgiens de la milice active, qui ont offert leurs services pour la campagne du *Nord-Ouest*, avec leur grade et la désignation de leur corps.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à *Winnipeg*; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subis plus tard et les raisons de tels changements.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant le nombre de chevaux achetés pendant l'expédition, et donnant le nom, le grade (si elles en avaient aucun) de toutes personnes chargées de faire les achats de chevaux, et le nombre de chevaux achetés par chacune; en vertu de quelle autorité elles achetaient, le prix payé, comment on a disposé des chevaux, après la campagne, par vente ou autrement, et le prix reçu pour ceux qui ont été vendus.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre *James Anderson* et le ministre de la Milice, le major général *Middleton* ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du *Nord-Ouest*.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au *Nord-Ouest*, du 27 mars au 1er août; quelle disposition en a été faite; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Béchar*d,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les achats de provisions de bouche, matériel, articles destinés aux hôpitaux ou préparations pharmaceutiques, fourrage et équipement, avec soumissions ou autrement, spécifiant les quantités, le prix, les noms des personnes qui les ont vendus pour l'usage des troupes pendant l'expédition du *Nord-Ouest*, avec indication des quantités de chaque espèce restant en mains à la fin de la campagne, de la disposition qui en a été faite, par vente ou autrement, et du montant reçu pour ce qui en a été vendu.

M. *Orton*, propose, secondé par M. *Cuthbert*,

Que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer certaines résolutions aux fins de pourvoir à l'octroi de chartes de banques agricoles ou de biens-fonds.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau de Poste, 1875," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau de Postes, 1875," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime d'*Ontario*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *Trow*, secondé par M. *Holton*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant quel est le total des montants payés jusqu'à date, ou restant actuellement à payer sur toute réclamation quelconque reconnue par le gouvernement et en rapport avec la suppression des troubles du *Nord-Ouest*, sous les divisions suivantes, savoir:

Service des transports;
Solde des officiers et soldats;
Subsistance;
Equipement;
Armes et munitions;
Remèdes et fournitures d'hôpitaux;
Chevaux;
Fourrage;

Commissions (s'il en est) pour les paiements de deniers ou l'achat d'approvisionnements; faisant la distinction entre les paiements faits, sous aucunes de ces divisions, à la Compagnie du *Pacifique* canadien et à la Compagnie de la *Baie-d'Hudson*.

Sur motion de M. *Landerkin*, secondé par M. *Edgar*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le *Nord-Ouest*, en 1878; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé de tous frais ou dépenses légales ou autres encourues par le *Canada* depuis 1870 au sujet des frontières nord et ouest et de l'*Ontario*; quand' et à qui payées.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie—

1. De tous contrats passés avec *I. G. Baker* et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2. De tous comptes de *I. G. Baker* et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie—

1. De tous contrats passés avec *I. G. Baker* et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir aux sauvages pendant les années 1884 et 1885.

2. De tous comptes pour tels approvisionnements fournis par *I. G. Baker* et Cie pour les dites années.

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé de toutes les dépenses légales encourues par le *Canada* pour amener devant les tribunaux les actes concernant la vente des liqueurs, de 1883 à 1884, et à qui payées.

2. Etat détaillé des frais encourus pour mettre les dits actes en opération et essayer de les mettre en vigueur, et à qui payés.

3. Etat détaillé de tous salaires payés ou de tous paiements ou allocations faites à aucun fonctionnaire ou autre personne, en vertu des dits actes, quand les paiements ont été faits et à qui.

4. Etat détaillé de toutes autres dépenses encourues sous l'autorité des dits actes.

Sur motion de M. *Amyot*, secondé par M. *Gigault*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du *Royaume-Uni* et Canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au *Nord-Ouest*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Cameron (Middlesex)*, secondé par M. *Auger*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute plainte faite au département de l'Intérieur contre *E. Brokovski*, officier employé par le gouvernement comme détective spécial; aussi copie de tous les rapports du dit *Brokovski* à son supérieur, au département, pendant les années 1884 et 1885, ou telles périodes pendant lesquelles il a été employé par le département de l'Intérieur, ainsi que de toutes lettres et communications demandant l'abolition de l'emploi rempli par le dit *Brokovski*.

Sur motion de M. *Kirk*, secondé par M. *Armstrong*,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la nomination de *Angus McDonald*, de *Upper Washabuck*, comté de *Victoria, N.-E.*, en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Rykert*, secondé par M. *White (Hastings)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des pétitions et lettres du Rév. *H. Leduc* et de *Daniel Maloney*, au sujet des plaintes de la population d'*Edmonton*, du *Fort Saskatchewan* et de *Saint-Albert*, et de toute correspondance à laquelle telles pétitions ont donné lieu.

Sur motion de M. *McMullen*, secondé par M. *Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant:—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier;

Le montant de billets de banque de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date.

Sur motion de M. *McMullen*, secondé par M. *Yeo*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement.

M. *Thompson (Antigonish)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 2 mars 1885; pour numéro et titre de toutes causes entrées pour plaidoirie au dossier de la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick*, *in banco*, la date de chaque entrée d'icelles, la date de la plaidoirie et celle du jugement dans chaque cause; l'état devant comprendre toutes les causes depuis le 1er mai 1879 jusqu'au 31 décembre 1884, et spécifier celles des causes dans lesquelles des questions originant des clauses de l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878, ou de l'Acte des Licences pour la vente des liqueurs de 1883, ont été soulevées, ainsi que les cités ou comtés dans lesquels les dites actions ont été prises, ou les dites questions ont été d'abord soulevées.—(*Documents de la session, No 41a.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jendredi, 1er avril, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. *Tupper*,—la pétition de *John McDougald* et autres.

Par M. *Ward*,—la pétition de *C. W. Jackson* et autres, du fort *Qu'Appelle* et autres lieux dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *W. R. Foot* et autres, pêcheurs et autres, du village de *Parry-Sound*; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Compagnie du Grand-Tronc; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et d'amender l'Acte Refondu des chemins de fer, de 1879, ne devienne pas loi.

De *Samuel Prowse* et autres, pêcheurs et autres, du Havre *Murray, I.P.E.*; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill à l'effet d'incorporer "La Banque Midland du *Canada*;"—et

Bill à l'effet d'incorporer "La Banque Coloniale du *Canada*."

Sir *Adolphe P. Caron*, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter, sans amendements, savoir:—

Bill à l'effet de naturaliser *Girolamo Cosentini*, ordinairement appelé le baron *Girolamo Cosentini*.

Votre comité a examiné les bills suivants et est convaincu de les rapporter avec des amendements, savoir:

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Manufacturière de *E. B. Eddy*.

Bill à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie d'estacades et de glissoires des rivières au *Sable* et des *Espagnols* (à responsabilité limitée).

Bill à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de *Jésus*," des *Territoires du Nord-Ouest*;—et

Bill constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (limitée).

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru opportun d'en changer le titre.

Le comité recommande que l'honoraire de \$200 exigible en vertu de l'article 58 du règlement, soit remboursé en ce qui concerne le bill à l'effet de constituer en corporation une compagnie de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de *Jésus*."

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1885, pour copie de toute correspondance échangée entre les sauvages de la réserve de *Fort-William*, ou aucune personne de leur part et le département des sauvages, et entre ce département et l'agent des sauvages, soit par télégraphe ou autrement, au sujet des mesures prises en vertu des licences accordées pour la coupe du bois. (*Documents de la session, No 61a.*)

M. Thompson (Antigonish), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—la correspondance, rapports du ministre de la Justice et ordres en conseil au sujet de la législation provinciale de 1867 à 1884. (*Documents de la session. No 15a.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 8 mars 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de l'*Ontario* au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'*Ontario*. (*Documents de la session, No 28a.*)

Ordonné, que la pétition de *John McDougald* et autres, présentée ce jour,—soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre une pétition pour un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique canadien, près de la rivière *Colombia* jusqu'à la rivière d'Or, et de là jusqu'à la source de la dite rivière.—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de mieux prévenir la cruauté envers les animaux, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de Sir *Adolphe P. Caron*, Messieurs *Patterson (Essex)*, *Wright*, *Cameron (Huron)*, *Beaty*, *Shakespeare*, *Weldon*, *Thompson (Antigonish)*, *White (Hastings)*, *Mackintosh* et *Charlton*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant l'intérêt sur les derniers garantis par hypothèque sur la propriété foncière, étant lu.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, étant lu;

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Allen</i> ,	<i>Daly</i> ,	<i>Innes</i> ,	<i>Shakespeare</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Irvine</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Auger</i> ,	<i>Dickinson</i> ,	<i>Ives</i> ,	<i>Small</i> ,
<i>Bain (Wentworth)</i> ,	<i>Dodd</i> ,	<i>King</i> ,	<i>Somerville (Brant)</i> ,
<i>Baker (Missisquoi)</i> ,	<i>Dundas</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Somerville (Bruce)</i> ,
<i>Baker (Victoria)</i> ,	<i>Edgar</i> ,	<i>Kranz</i> ,	<i>Springer</i> ,
<i>Barker</i> ,	<i>Everett</i> ,	<i>Landerkin</i> ,	<i>Sprule</i> ,
<i>Beaty</i> ,	<i>Farrow</i> ,	<i>Langelier</i> ,	<i>Stairs</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Laurier</i> ,	<i>Sutherland (Oxford)</i> ,
<i>Bernier</i> ,	<i>Ferguson (Welland)</i> ,	<i>Livingston</i> ,	<i>Taylor</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Fisher</i> ,	<i>Macdonald (King)</i> ,	<i>Thompson (Antigonish)</i>
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fleming</i> ,	<i>Mackintosh</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Forbes</i> ,	<i>McCraney</i> ,	<i>Tupper</i> ,
<i>Bryson</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Vail</i> ,
<i>Burpee</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>McIntyre</i> ,	<i>Vanasse</i> ,
<i>Cameron (Huron)</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Wallace (Albert)</i> ,
<i>Cameron (Inverness)</i> ,	<i>Girouard</i> ,	<i>McMullen</i> ,	<i>Wallace (York)</i> ,
<i>Campbell (Renfrew)</i> ,	<i>Glen</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Ward</i> ,
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gordon</i> ,	<i>O'Brien</i> ,	<i>Watson</i> ,
<i>Casey</i> ,	<i>Guay</i> ,	<i>Paint</i> ,	<i>Weldon</i> ,
<i>Casgrain</i> ,	<i>Guillet</i> ,	<i>Paterson (Brant)</i> ,	<i>White (Hastings)</i> ,
<i>Charlton</i> ,	<i>Gunn</i> ,	<i>Platt</i> ,	<i>White (Renfrew)</i> ,
<i>Cochrane</i> ,	<i>Hackett</i> ,	<i>Pruyn</i> ,	<i>Wiale</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>Harley</i> ,	<i>Ray</i> ,	<i>Wilson</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Hay</i> ,	<i>Reid</i> ,	<i>Wood (Brockville)</i> ,
<i>Coughlin</i> ,	<i>Hesson</i> ,	<i>Rinfret</i> ,	<i>Wood (Westmoreland)</i> ,
<i>Coursol</i> ,	<i>Hickey</i> ,	<i>Robertson (Shelburne)</i> ,	<i>Wright</i> , et
<i>Curran</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Scriver</i> ,	<i>Yeo</i> .—114.
<i>Cuthbert</i> ,	<i>Homer</i> ,		

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot.</i>	<i>Chapleau,</i>	<i>Guibault,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dawson.</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Desauviers (St-Maurice)</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Lancry (Monimagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Valin, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Giquault,</i>	<i>McAllum,</i>	<i>Woodworth.—47.</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement!

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre pour demain.

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *M. Wigle*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la *Nouvelle-Ecosse* et des mesures législatives qui l'affectent.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Scriver*,

Ordonné qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des états fournis par tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions, ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats; les noms des personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement; le nombre de noms sur la première liste; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non; la manière de faire des changements et des additions après la première impression; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Scriver*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toutes demandes d'inscription comme électeurs sur la première liste des électeurs de la division-ouest d'*Elgin*, avec toutes les déclarations requises par les statuts concernant les qualifications des postulants, et de toutes les listes de sauvages qualifiés comme électeurs, et des déclarations (autres que celles exigées par les statuts) touchant la qualification d'aucun sauvage présentées à l'officier-reviseur de la division-ouest d'*Elgin*, ou à son greffier, par ou de la part d'aucun ou de tous les soixante sauvages résidant sur une réserve, et dont les noms ont été inscrits sur la dite liste au bureau de votation No 6 du township d'*Orford*, ou de l'exposé des informations (autres que les déclarations ci-dessus mentionnées) par suite desquelles l'officier-reviseur a inscrit tels électeurs sauvages.

Sur motion de *M. Casey*, secondé par *M. Scriver*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des

Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-réviseur de la division-ouest d'*Elgin*, et *M. Beattie*, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'*Orford*, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a faite des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage.

M. Kirk propose, secondé par *M. Vail*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes pétitions de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* ou aucun de ses membres, et le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres; ainsi que de tous ordres en conseil d'aucun de ces deux gouvernements concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside en argent payé ou à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la *Nouvelle-Ecosse*, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

M. Cameron (Inverness) propose, comme amendement, secondé par *M. McDougall (Cap Breton)*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient d'abroger la cinquième clause du chapitre II, 32 33 *Victoria*, des statuts du *Canada*, qui prescrit que les subventions et sommes accordées par le présent acte et par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, libéreront à toujours le *Canada* de toutes réclamations de la part de la *Nouvelle-Ecosse*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Allison</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>Landerkin</i> ,	<i>Paint</i> ,
<i>Burpee</i> ,	<i>Gordon</i> ,	<i>Langelier</i> ,	<i>Robertson (Shelburne)</i> ,
<i>Cameron (Inverness)</i> ,	<i>King</i> ,	<i>McDougall (Pictou)</i> ,	<i>Stairs</i> , et
<i>Daly</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Vail</i> .—16.

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen</i> ,	<i>Colby</i> ,	<i>Ives</i> ,	<i>Robertson (Hastings)</i> ,
<i>Amyot</i> ,	<i>Coughlin</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Auger</i> ,	<i>Dawson</i> ,	<i>Jamieson</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Bain (Soulanges)</i> ,	<i>Dickinson</i> ,	<i>Jenkins</i> ,	<i>Small</i> ,
<i>Bain (Wentworth)</i> ,	<i>Dundas</i> ,	<i>Kilvert</i> ,	<i>Somerville (Brant)</i> ,
<i>Baker (Missisquoi)</i> ,	<i>Edgar</i> ,	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Somerville (Bruce)</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Everett</i> ,	<i>Lesage</i> ,	<i>Springer</i> ,
<i>Benoit</i> ,	<i>Ferguson (Leeds & Gren)</i> ,	<i>Livingston</i> ,	<i>Taschereau</i> ,
<i>Bergin</i> ,	<i>Fleming</i> ,	<i>Macdonald (King)</i> ,	<i>Tassé</i> ,
<i>Blondeau</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>Mackintosh</i> ,	<i>Taylor</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Gagné</i> ,	<i>Macmaster</i> ,	<i>Thompson (Antigonish)</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Macmillan (Midd'sex)</i>	<i>Trow</i> ,
<i>Bryson</i> ,	<i>Glen</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Tyrwhitt</i> ,
<i>Burnham</i> ,	<i>Guay</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Wallace (Albert)</i> ,
<i>Cameron (Middlesex)</i> ,	<i>Harley</i> ,	<i>McMullan</i> ,	<i>Wallace (York)</i> ,
<i>Campbell (Renfrew)</i> ,	<i>Hesson</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Watson</i> ,
<i>Campbell (Victoria)</i> ,	<i>Hilliard</i> ,	<i>Moffat</i> ,	<i>White (Hastings)</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Platt</i> ,	<i>Wigle</i> ,
<i>Caron (Sir Adolphe)</i> ,	<i>Homer</i> ,	<i>Ray</i> ,	<i>Wilson</i> , et
<i>Cimon</i> ,	<i>Innes</i> ,	<i>Rinfret</i> ,	<i>Wood (Brockville)</i> .—92.
<i>Cockburn</i> ,	<i>Irvine</i> ,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Bergin*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du *Canada*, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des *Etats-Unis* jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de *Washington*; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 2 avril 1886

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Hesson*,—la pétition de *William F. Smith* et autres, du comté de *Brandon*, *Manitoba*.

Par M. *Shakespeare*,—la pétition des chefs, conseillers et sauvages de la tribu *Nes-cagh* de la nation des *Thompson*, résidents sur la rivière *Waas*, *Colombie Anglaise*.

Par M. *Mackintosh*,—la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa*.

Par M. *Sproule*,—la pétition de *D. Macarthur* et autres; et la pétition de *S. J. Dawson* et autres.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la marine de l'intérieur, pour l'année 1885. (*Documents de la session*, No 14a.)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre—les rapports de l'ingénieur en chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat; de l'agent du gouvernement fédéral dans la *Colombie Anglaise*, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*. (*Documents de la session*, No 62.)

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *C. W. Moberly* et autres,—demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de *Kootenay*"; et de la Compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*,—demandant certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Murray Doll* et autres,—demandant la passation d'un acte autorisant la construction d'un pont sur la *Passé Lennox, Cap-Breton*, et il constate que nuls avis n'ont été publiés; mais comme la nécessité de cette demande s'est présentée trop récemment pour permettre la publication ordinaire de l'avis, et comme le pont projeté, s'il vient à être érigé, ne lèsera aucuns droits acquis, mais facilitera beaucoup les intérêts publics de cette partie du *Canada*, votre comité se croit justifiable de recommander à votre honorable Chambre la suspension de l'article 51 du règlement dans le cas de cette pétition.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Chambre de Commerce de *Mont-réal*,—demandant la passation d'un acte prolongeant ses pouvoirs comme corps constitué et pour autres amendements à sa charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant l'espace de temps voulu; mais comme la nécessité des amendements projetés ne s'est présentée que récemment, et que la demande semble avoir été faite du consentement mutuel de toutes les personnes intéressées à la mesure projetée, votre comité recommande que l'avis soit déclaré suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *E. M. Upton* et autres,—demandant une charte sous le nom de la Compagnie du Télégraphe de l'*Amérique du Nord*, et il constate que l'avis n'a été publié pendant le temps voulu que dans la *Gazette du Canada* seulement; mais comme les opérations de la compagnie projetée, si elles sont mises à exécution, affecteront tout le pays plutôt qu'un district ou une localité en particulier, votre comité recommande que l'avis paru dans la *Gazette du Canada* soit considéré suffisant.

Votre comité a aussi examiné la requête de *John McDougald* et autres,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre une pétition pour un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, près de la rivière *Columbia* jusqu'à la rivière d'*Or*, et de là jusqu'à la source de la dite rivière,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—et les raisons alléguées par les promoteurs pour expliquer le délai apporté à la présentation de leur pétition permettent au comité de recommander que l'autorisation nécessaire soit accordée.

M. Taylor, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (N° 35a.) (*Documents de la session seulement.*)

Correspondance échangée entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le département de l'intérieur, tel que requis par la résolution de la Chambre des Communes, du 20 février, 1882. (N° 35b.) (*Documents de la session seulement.*)

Copie des contrats pour le chemin de fer du Pacifique Canadien passés depuis la dernière session du Parlement. (Sénat.) (N° 35c.) (*Document de la session seulement.*)

Réponse à l'Ordre,—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique du Canada, qui ont été dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie Anglaise, les Territoires du Nord-Ouest, Kéwatin, Manitoba, Ontario, Québec Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Île du Cap-Breton, jusqu'au 1er janvier 1885; aus-i indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions du Canada, respectivement. (N° 36.) (*Documents de la session seulement.*)

Rapports des dépenses encourues pour le recensement de 1881, en conformité de l' "Acte concernant les recensements et les statistiques, 1879." Aussi,—Rapport des travaux faits et état des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin." (N° 39.) (*Documents de la session seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Sommaire des compagnies constituées sous l'autorité des actes relatifs aux compagnies par actions, de 1869 et 1877, depuis le 6 mai 1869, jusqu'au 31 décembre 1885. (N° 9a.)

Réponse supplémentaire à l'Ordre,—Copie des rapports requis de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en vertu de l'Acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement ; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant ; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées ; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations ; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elle.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un pourcentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la construction du chemin de fer de Toronto et Ottawa ; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin ; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds ; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc. (N° 19a.)

Réponse à l'Ordre,—Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les Territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui. (No 20a)

Réponse à l'Ordre,—Copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat,

N. E. ; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge. (No 22a.)

Projet des Statuts Révisés du *Canada* soumis au Parlement le 4 février, 1885, dans lesquels ont été incorporés les actes passés durant la session tenue dans les 48^e et 49^e années du règne de Sa Majesté. Part. I et II. (Sénat.) (No 29.)

Etat conforme à l'Acte 31 Vic., chap 1, clause 14, concernant la distribution des Statuts du *Canada*. (Sénat.) (No 29a.)

Réponse à l'Ordre,—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de *Muskoka*, *Parry-Sound* et *Nipissingue*, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879. (No 30a.)

Réponse à l'Ordre,—Etat indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas \$	100
“ “ “ étaient de	100 à \$ 500
“ “ “ “ “	300 “ 500
“ “ “ “ “	500 “ 1,000
“(s'il en est)” “ excédaient	1,000

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant \$1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargnes du gouvernement. (No 37.)

Réponse à l'Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton *Viger*, *Témiscouata*, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent *M. G. H. Deschênes*, et à *M. Antoine LeBel*, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par *MM. Deschênes* et *LeBel*, sur ce qu'ils avaient retirés à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de *M. Dingman*, lors de sa visite à l'agence pour *Viger* en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'*Edouard Morin* et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages. (No 38.)

Réponse à l'Ordre,—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des *Six Nations*, pendant le mois de décembre. 1885. (No 38a.)

Réponse à l'Adresse,—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef *Kah ke-wa-quo-na-by* (connu autrement sous le nom de Chef *Jones*) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet. (No 38b.)

Réponse à l'Ordre,—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1^{er} juillet 1884 au 1^{er} février 1885, et du 1^{er} juillet 1885 au 1^{er} février 1886, faisant la distinction entre les produits du *Canada* et ceux des autres pays. (No 42.)

Rapport du commissaire de la police fédérale, en conformité de l'Acte 31 *Victoria*, chap. 73. (No 44.)

Réponse à l'Adresse,—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers métis au *Nord-Ouest*, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885. (No 45.)

Réponse à l'Ordre,—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1^{er} mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en *Canada* ou ailleurs. (No 46.)

Réponse à l'Adresse,—Copie des mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé. (No 47.)

Réponse à Ordre,—Relevé de la somme payée à *P. M. Barker*, de *Orangeville*, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du *Canada*, pour le comté de *Dufferin, Ontario*, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée. (No 47a.)

Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 Vic., chap. 37, clause 15. (No 49.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de *Richibouctou*, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de *Richibouctou* ou de *Kingston*. (No 51.)

Message du Gouverneur-Général transmettant à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du rifflet de brume du *Cap-Race* par le gouvernement impérial au gouvernement du *Canada*. (No 53.)

Réponse à Adresse,—Copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885. (No 54.)

Rapport des baptêmes, mariages et décès, dans les districts d'*Iberville*, de *Montmagny* et de *Québec*, pour l'année 1885. (No 55.)

Rapport des transactions de la compagnie de Prêt et de Placemont Britannique Canadienne, au 31 décembre 1885. (No 56.)

Réponse à Adresse,—Relevé du montant des bonis donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'*Artemisia*, *Bentlnck*, *Egremont*, *Glenelg*, *Normanby* et par la ville de *Durham*. Aussi, un relevé du montant dépensé par le gouvernement provincial pour aider aux voies ferrées dans les limites des dits townships. (No 57.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de *Saint-Jean* pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du *Nouveau-Brunswick*, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances. (No 58.)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière *Richelieu*, se plaignant que les piliers construits dans la dite rivière, près des villes de *Saint-Jean* et d'*Iberville*, par la Compagnie du chemin de fer *Stanstead, Shefford* et *Chambly*, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses. (No 59.)

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—
Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir:

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer *Atlantique Canadien*,—et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de *Medicine Hat*, avec des amendements.

Bill concernant la Compagnie du pont de la *Grande Ile de Niagara*,—et

Bill concernant la Compagnie du pont du Sud du *Canada*, sans amendement.

Ordonné, que la pétition de *S. J. Dawson* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte constitutif sous le nom de "La Compa-

gnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* et du *Sault Sainte-Marie*,"—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

Ordonné, que la pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir *Richard J. Cartwright*, secondé par *M. Blake*,

Ordonné, que les divers items dans les comptes publics de 1874 à 1883, inclusivement, pour impressions pour la division d'émigration du département du département de d'Agriculture soient renvoyés au comité des comptes publics.

Ordonné, que *M. Innes* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que la pétition de *Duncan MacArthur* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçu; demandant une charte sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de la *Vallée de Colombie*."

Ordonné, que *M. White (Hastings)* ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Daly, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

I. Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'aprouver tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles:—

1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre. 5 cts. p. lb.
2. Amandes, dépeignées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre 3 cts. p. lb.
3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
4. Boîtes, casiers et secrétaires, de fantaisie et ornements, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornaments en albâtre, terra cotta ou en composition, statuettes, verroteries et ornements en verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*. et 15 p. c.
6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 pour cent.
7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p. g. i.
8. Cordage de Manille et d'azané d'Amérique de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour cent.
9. Noix de coco desséchés, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. par lb.
10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem* 20 pour cent.
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir:—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. et 10 p. cent.

13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figes, prunes et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1 ct. p. lb.
16. Guipures, cordes, millerets, rubans et bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem* 30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem* 30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embrasses ; aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1½ ct. par lb.
23. Oléomargarine, butterine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb.
24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ pour cent.
25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante-quinze centins par gallon impérial..... \$1.75 p. g. i.
26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial..... \$1.90 p. g. i.
27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les élixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon \$2 p. g. i., et impérial, et trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem*..... 50 pour cent.
29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour cent *ad valorem* 40 pour cent.
30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre..... $1\frac{1}{2}$ ct. p. lb.
34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre..... 8 cts. p. lb.
36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques tel que maintenant prescrit.
37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concrésié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix degrés à 1 c. p. lb. 70° l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par et $3\frac{1}{2}$ c. p. livre, et pour tout degré additionnel ou fraction de degré, 100 lb. pour indiqué par l'épreuve du polariscope, trois centins et un tiers ch. deg. au-par cent livres additionnelles..... dessus de 70°
38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*, livrés sous voiles au dernier port de chargement 30 pour cent.
39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voiles au dernier port de chargement..... $1\frac{1}{2}$ ct. par lb. 35 pour cent.
40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit total autrement exigible $7\frac{1}{2}$ ct. par lb. additionnels.
- Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.
41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
- La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrés sous voiles au dernier port de déchargement.
44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. i.
- Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au

Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent $1\frac{1}{4}$ ct. p. lb. *ad valorem* 35 pour cent.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire.
2. Borax, en bloc.
3. Graisse.
4. Résidu du gras animal.
5. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.
6. Sumac cru.

3. Résolu,—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada savoir :

1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."
2. "L'otto de roses."
3. "Instruments et appareils de physique, et sphères, et"

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

5. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butteriae, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada.

6. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant.

M. *Bowell* propose, secondé par M. *White (Cardwell)*, que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'incorporer la Banque Coloniale du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du Canada."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de naturaliser *Girolamo Cosentini*, ordinairement appelé baron *Girolamo Cosentini* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Manufacturière *E. B. Eddy*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des Bills Privés pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieux sous le nom de " Les Sœurs, Filiales Compagnes de Jésus " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, sur le bill constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de charbon et de fer de *Pictou*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario* Central, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du pont de *Brockville* et *New-York*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Banque de *Yarmouth*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer la Banque d'Épargne Scolaire, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que les Résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens soient maintenant lues la seconde fois.

Et le débat se continuant ;

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que la considération ultérieure des dites Résolutions, soit ajournée jusqu'à mardi prochain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 5 avril 1886.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Stairs*,—la pétition de *Eleanor Macpherson* et autres, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse* ; la pétition de *James E. Shalford* et autres ; et la pétition de *John D. Wynaught* et autres.

Par M. *Billy*,—la pétition de *J. N. Asselin*, M.P.P., et autres, de *Sté-Félicité*, comté de *Rimouski*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *C. W. Jackson* et autres, de *Fort Qu'Appelle* et autres lieux, dans les Territoires du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte autorisant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer de la *Montagne-de-Bois* et *Qu'Appelle* comme aide à cette ligne.

De *William F. Smith* et autres, du comté de *Brandon, Manitoba*; demandant qu'aucune mesure ne soit prise au sujet de la demande à l'effet que la charte de la compagnie du Pont de *Brandon* soit acceptée ou que ses pouvoirs soient étendus.

Des chefs, conseillers et sauvages de la tribu *Nescaugh* de la nation des *Thompson*, résidents sur la rivière *Waas, Colombie-Anglaise*; se plaignant de certains griefs; et demandant qu'ils ne soient pas privés de leurs terres et jardins et de leurs territoires de chasse.

De la Chambre de Commerce d'*Ottawa*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins d'amender l'acte constituant la Compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada*, devienne loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par M. *Thompson (Antigonish)*.

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour copie du rapport de *F. N. Gisborne*, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des Iles *Brier et Long*, comté de *Digby*, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme. (*Documents de la session, No 63.*)

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un état détaillé des différends actifs formant la somme de \$72,791.837, mentionnée par le ministre des Finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du *Canada*. (*Documents de la session, No 64.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 27 avril 1885, pour copie de tous mémoires, ou papiers concernant les relations commerciales entre les *Etats-Unis* et le *Canada*, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, le ministre anglais à *Washington* ou le gouvernement des *Etats-Unis*, au sujet de relations commerciales avec les *Etats-Unis*. Aussi copie de tous rapports, s'il en est, faits à ce sujet par des agents du gouvernement canadien. (*Documents de la session, No 65.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un état indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à *Moncton* pendant l'année finissant le 31 décembre 1885; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté. (*Documents de la session, No 66.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 8 mars 1886, pour copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 *Vic.*, ch. 8, et 48-49 *Vic.*, chap. 58, "pour une ligne de chemin de fer reliant *Montréal* aux ports de *Saint Jean* et d'*Halifax* par la route praticable la plus courte possible;" de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquelles tels paiements ont pu être faits. (*Documents de la session, No 67.*)

Aussi, copie d'une convention intervenue entre la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de *Chignectou* (limitée) et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du *Canada*, en date du 4 mars 1886. (*Documents de la session, No 68.*)

Et aussi, copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* et *Nanaimo*. (*Documents de la session, No 62a.*)

Sur motion de *M. Royal*, secondé par *M. Benoit*,

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs Fidèles Campagnes de *Jésus*," soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Ordonné, que l'article 51 du règlement soit suspendu en ce qui concerne la pétition de *Murray Dodd* et autres, constituant en corporation la compagnie du pont de la *Passe Lennox*, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Paint* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du pont du Passage de *Lennox*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

La pétition de *Loran E. Baker*, de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse*, est présentée et déposée sur le bureau :—

Sur motion de *M. Tupper*, secondé par *M. Ward*,

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue; demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation la Compagnie des Steamers de *Yarmouth* (limitée), nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente à la Chambre,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 7 mars 1883, pour copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de *Prince-Albert* et des districts environnants, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position. (*Documents de la session, No 45b.*)

Ordonné, que *M. Thompson (Antigonish)* ait la permission de présenter un bill concernant l'emploi des amendes et cotisations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Edgar propose, secondé par *M. Landerkin*, que *M. Edgar*, député représentant le district électoral de la Division Ouest du comté d'*Ontario*, en cette Chambre, ayant déclaré de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes, qu'au cours de l'année 1882, *John White*, écr., alors et actuellement député de *Hastings-Est*, qui était associé dans la transaction avec *James C. Jamieson*, de *Belleville*, journaliste, s'est servi de son influence auprès du gouvernement dont il était un des partisans dans le Parlement, pour obtenir, et qu'il obtint, un ordre en conseil et un contrat pour un octroi, dans un but de colonisation, de 51,200 acres de terres de choix, près de *Batoche*, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, dans l'intention de faire argent avec le dit octroi par la formation d'une compagnie de colonisation dont les membres devraient donner aux dits *MM. White* et *Jamieson*, des avantages et des profits spéciaux en considération de

l'obtention des dits ordre et contrat et de leur aide et travail dans l'intérêt de la compagnie dans le passé et dans l'avenir.

Que subséquemment, ils formèrent la compagnie appelée la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, et qu'ils firent consentir les autres actionnaires à ce que, pour les dites considérations, chacun des dits MM. *White* et *Jamieson* aurait droit, sans aucun paiement de leurs propres deniers, à un don gratuit ou bonus d'un douzième des profits à réaliser, que l'on considérerait devoir être considérables, et qu'en conséquence, chaecun d'eux reçut ce qui fut appelé "des actions libérées," jusqu'à concurrence de \$33,000, valeur nominale, pour lesquelles ils ne devaient payer et n'ont payé à la compagnie aucune somme de leurs propres deniers, si ce n'est à même les profits réalisables, tandis que les autres actionnaires devaient payer et ont payé leurs appels au comptant jusqu'à concurrence de \$20,000 et au-delà,

Que l'affaire fut faite à la connaissance de l'honorable *Mackenzie Bowell*, alors et maintenant député de *Hastings-Nord* et ministre des Douanes, le beau-père et l'associé en affaires du dit *James C. Jamieson*; et que *M. Bowell* fut consulté, au cours de l'affaire, et lorsque *M. Jamieson* vendit finalement son "action libérée," que *M. Bowell* reçut de *M. Jamieson*, par quelque transaction entre eux relative à l'affaire \$500 sur le prix de la dite "action libérée."

Que MM. *Bowell* et *Jamieson* remplirent leur contrat pour continuer à promouvoir les intérêts de la compagnie, et que cette dernière obtint subséquemment du gouvernement un ordre en conseil accordant un échange très favorable d'une partie de ses terres pour d'autres terres sur les bords de la *Saskatchewan-Sud*, dans ce qu'on appelle la paroisse de *Saint-Louis de Langevin*.

Qu'en 1882, *M. White* demanda au gouvernement un autre lot de terres de choix près d'*Edmonton* dans les *Territoires du Nord-Ouest*, que subséquemment, il offrit d'obtenir du gouvernement, au bénéfice des actionnaires payants de la Compagnie de Colonisation de *Prince-Albert*, moyennant qu'il lui fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour ses services.

Qu'en 1882, MM. *White* et *Jamieson* obtinrent du gouvernement la concession d'un autre lot de terres de choix dans les *Territoires du Nord-Ouest*, pour la Compagnie de Colonisation de la rivière *Coquille*, moyennant qu'il leur fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour leurs services.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir d'une manière complète des dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner les témoins sous serment ou affirmation, et avec instruction de faire rapport de la preuve et de toute la procédure du dit comité; et que le dit comité se compose de MM. *McCarthy*, *Laurier*, *Hall*, *Weldon*, *Tupper*, *Davies*, *Girouard*, *Patterson* (*Essex*) et *Lister*.

Sir *Hector L. Langevin* propose, comme amendement, secondé par *M. Thompson* (*Antigonish*) que les mots "qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir d'une manière complète des dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner les témoins sous serment ou affirmation, et avec instruction de faire rapport de la preuve de toute la procédure du dit comité; et que le dit comité se compose de MM. *McCarthy*, *Laurier*, *Hall*, *Weldon*, *Tupper*, *Davies*, *Girouard*, *Patterson* (*Essex*) et *Lister*," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

"Que les déclarations ci-dessus soient renvoyées devant le comité des Privilèges et Elections avec instruction de faire rapport sur la preuve et toute la procédure du dit comité ainsi que sur sa décision; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'interroger des témoins sous serment ou affirmation.

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>King.</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Farron,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergerson,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Billy,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Springer,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Giguult,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson (Antigonish)</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McMullan,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood (Westm'reland),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright.—150.</i>
<i>Daly</i>	<i>Jenkins,</i>		

CONTRE :

Messieurs

Haggart.—1.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. *Laurier* propose, secondé par M. *Blaks*, que le député de la Division-Ouest du comté d'*Ontario* et le député de la Division-Est de *Hastings* soient ajoutés au comité des Privilèges et Elections devant lequel ont été renvoyées les déclarations faites par le député de la Division-Ouest du comté d'*Ontario*, mais sans avoir droit d'y voter.

Et objection étant faite à la dite proposition ;

M. l'Orateur décide :—“ Que la motion ne peut être faite. Lorsque la question relative à la nomination d'un comité était devant la Chambre, l'honorable député de

Québec-Est aurait pu proposer la motion qu'il vient de faire, à titre de sous-amendement. Mais la première proposition affectait certains membres, ayant été réglée, il est actuellement impossible à l'honorable député, sans le consentement unanime de la Chambre—aucun avis n'ayant été donné—de présenter sa motion pour changer la composition d'un comité permanent devant lequel a été renvoyée toute l'affaire en question."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'incorporer la Banque *Midland du Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de houille de *Medecin-Hat*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du Pont de la *Grande Ile de Niagara*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du Pont du Sud du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique *Nord*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Sainte-Ursule à Mattawin* et au lac *Témiscamingue*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Shakespeare*, secondé par M. *Wallace (Albert)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la *Colombie Anglaise*, ou toutes autres personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Shakespeare*, secondé par M. *Wallace (Albert)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la *Colombie Anglaise* et les autorités fédérales au sujet de l'exécution de la convention intervenue entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Colombie Anglaise* relativement à l'ouverture des terres de la dite province à la colonisation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Vail*, qu'il est du devoir du gouvernement de produire, sans plus de délai, d'autres documents relatifs aux affaires du *Nord-Ouest* et jetant de la lumière sur la situation avant, pendant et après le dernier soulèvement.

M. *Hall* propose comme amendement, secondé par M. *Hackett*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est satisfaite de la déclaration faite par le gouvernement, que tous les papiers relatifs aux affaires du *Nord-Ouest* et jetant de la lumière sur la situation avant, durant et après le dernier soulèvement, qui ont été demandés et qui auraient pu être régulièrement produits, ont été mis devant la Chambre, et cette Chambre accepte l'assurance donnée par le gouvernement que tous autres papiers de cette nature seront produits quand ils seront demandés ou requis."

M. *Cameron (Huion)* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Paterson (Brant)*, que les mots

" Cette Chambre est satisfaite de la déclaration faite par le gouvernement, que tous les papiers relatifs aux affaires du *Nord-Ouest* et jetant de la lumière sur la situation avant, durant et après le dernier soulèvement, qui ont été demandés et qui auraient pu être régulièrement produits, ont été mis devant la Chambre, et cette Chambre accepte l'assurance donnée par le gouvernement que tous autres papiers de cette nature seront produits quand ils seront demandés ou requis," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" M. *Blake*, un membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège, qu'il est informé et qu'il pense pouvoir prouver que le gouvernement a en sa possession des documents portant que le gouvernement a été coupable de négligence, de délai et de mauvaise administration dans les affaires du *Nord-Ouest* avant le soulèvement ; un comité spécial soit chargé de faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet sur la preuve faite et les papiers produits devant lui et sur sa procédure dans la matière ; le dit comité devant se composer de MM. *Bossé, Edgar, Coursol, Sriver, Ouimet, Casey, Shanly, Mulock* et *Patterson (Essex)*."

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,

Charlton,
Cockburn,
Cook,

Innes,
Irvine,
Jackson,

Paterson (Brant),
Platt,
Ray,

<i>Auger,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>King,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Béchara,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langeher,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Vau,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Caseu,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson.—62.</i>
<i>Casgran,</i>	<i>Holton,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Royal,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shan y,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Thompson (Antigonish)</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wat ace (Albert),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hay,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wright —111.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Reid,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise aux voix sur l'amendement à la motion principale ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Royal,</i>

<i>Barnard,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmillan (Midd'sex),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMillan (Vaudrevil),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson (Antigonish),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Point,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Homar,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wright.—110.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kinney,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Arnyot,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Duypont,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—63.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix,

“ Que cette Chambre est satisfaite de la déclaration faite par le gouvernement que tous les papiers relatifs aux affaires du Nord-Ouest et jetant de la lumière sur la situation avant, durant et après le dernier soulèvement, qui ont été demandés et qui auraient pu être régulièrement produits, ont été mis devant la Chambre, et cette Chambre accepte l'assurance donnée par le gouvernement que tous autres papiers de cette nature seront produits quand ils seront demandés ou requis, ” la Chambre se divise comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 6 avril 1886.

PIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Mulock*, —la pétition de l'Association Fédérale des éleveurs de bétail à courtes cornes (Short Horns) ; et la pétition de l'Association de l'Agriculture et des Arts d'Ontario.

Par M. *Pruyn*, —la pétition de *Peter McPherson* et autres, des moulins de *Napanee* et autres lieux, comtés de *Lennox* et *Addington*.

Par M. *Gunn*, —la pétition de *W. Milikan* et autres, de *Sharbot Lake* et autres lieux, comté de *Frontenac*.

Par M. *Landerkin*, —la pétition de *David Muether* et autres, de *Neustadt* et autres lieux, comté de *Grey*.

Par M. *Wilson*, —la pétition de *James H. Paddon* et autres, de *St-Thomas* et autres lieux, comté d'*Elgin*.

Par M. *Tyrwhitt*, —la pétition de *David Dunn*, ex-préfet, et autres, du comté de *Simcoe*.

Par M. *Tupper*, —la pétition de *Loran E. Baker* et autres.

Par M. *Kilvert*, —la pétition de *John Young* et autres, de *Glanford* et autres lieux, comté de *Wentworth*.

Par M. *Innes*, —la pétition de *Richard Johnson*, maire, et autres, de *Palmerston* et autres lieux, comté de *Wellington*.

Par M. *Somerville (Bruce)*, —la pétition de *C. L. Vail*, M.D., et autres, de *Sarnia* et autres lieux, comté de *Lambton* ; et la pétition de *G. Lobsinger* et autres, du comté de *Bruce*.

Par M. *Livingston*, —la pétition de *William Winney* et autres, de *New Hamburg* et autres lieux, comté de *Waterloo*.

Par M. *Somerville (Brant)*, —la pétition de *Thomas Rolson* et autres, de *Brantford* et autres lieux, comté de *Brant*.

Par M. *Trow*, —la pétition de *T. Hagarty* et autres, de *Stratford* et autres lieux, comté de *Perth*.

Par M. *Watson*, —la pétition de *Michael Blake* et autres, de la ville de *Portage-la-Prairie, Manitoba*.

Par M. *Small*, —la pétition de *Joseph O'Hara* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Ward*, —la pétition de *James Eakins* et autres, de *Port-Hope*, comté de *Durham*.

Par M. *Coughlin*, —la pétition de *Joseph Lee* et autres, de *Strathroy* et autres lieux, comté de *Middlesex*.

Par M. *Charlton*, —la pétition de *James Douglas* et autres, de *Woodhouse* et autres lieux, comté de *Norfolk*.

Par M. *Baker (Victoria)*, —la pétition de *George Dutnall* et autres, districts de *Metchosin* et *Esquimalt, Colombie-Britannique*.

Par M. *Wallace (York)*, —la pétition de *J. B. Loyd* et autres, de *Aurora* et autres lieux, comté de *York, Ontario*.

Par M. *Ccekburn*, —la pétition de *James P. Foley*, J.P., et autres, de *Brechin* et autres lieux, comté d'*Ontario*.

Par M. *Fortin*, —la pétition de *William Patterson* et autres, de la municipalité de *York*, comté de *Gaspé*.

M. *Hall*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance la *T. cumseh.*

Bill concernant la Banque de *Pictou* ;—et

Bill à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Compagnie des Steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (limitée).

Et le Bill suivant sans amendement, savoir :—

Bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque du *Nouveau-Brunswick.*

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de D. *MacArthur* et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Colombie.*"

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Chambre de Commerce d'*Ottawa* ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'étendre ses pouvoirs comme corps constitué, et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la nécessité de cette demande ne s'est présentée que récemment, et que cette mesure si elle est passée ne nuira à aucuns droits acquis, mais servira plutôt les intérêts de tout le district de la Vallée de l'*Ottawa*, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de L. E. *Baker*, de *Yarmouth, Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition demandant un acte constitutif sous le nom de "Compagnie de Bateaux à vapeur de *Yarmouth*" (à responsabilité limitée) ; bien que le délai fixé pour la présentation des pétitions pour bills privés soit expiré ; et les raisons apportées pour le délai qui s'est produit dans la présentation de la pétition paraissant raisonnables, dans l'opinion de ce comité, il recommande que la permission nécessaire soit accordée.

Ordonné, que M. *Mackintosh* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 mars 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de *Bayfield* ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de *Bayfield.* (*Locuments de la session, No 51b.*)

Ordonné, que la pétition de *Doran E. Baker* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant un acte constitutif sous le nom de "La Compagnie des Steamers de *Yarmouth* (limitée.)"

M. *Foster* propose, secondé par M. *Thompson (Antigonish)*, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant le transfert du Phare du *Cap-Race* au *Canada.*

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, chaque jeudi, à dater de jeudi, le 15 courant, pendant le reste de la session.

M. *Pope* propose, secondé par M. *Thompson* (*Antigonish*), que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou*.

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les Statuts Révisés du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*, dans la *Colombie-Britannique*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le pont suspendu *Union*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le canal de la baie de *Burlington*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Thompson (Antigonish)*, secondé par M. *Bowell*, *Ordonné*, que le bill du Sénat intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Small*, secondé par M. *Beaty*, *Ordonné*, que le bill du Sénat intitulé " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes, 1875," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquantes piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 7 avril 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil,

Et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins trente minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 7 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Shanty*,—la pétition de *P. Doheny* et autres, de *Prescott* et autres lieux, comté de *Leeds et Grenville*.

Par M. *McCallum*,—la pétition de *Frederick Post* et autres, de *Cayuga* et autres lieux, comté de *Haldimand*.

Par M. *Ferguson (Welland)*,—la pétition de *J. M. Haight* et autres, de *Hallowell* et autres lieux, comté de *Welland*.

Par M. *Burnham*,—la pétition de *Timothy Cartin* et autres, de *Ennismore* et autres lieux, comté de *Pererborough*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de la municipalité du canton de *Nottawasaga* ; la pétition du conseil municipal de la ville de *Collingwood* ; et la pétition du conseil municipal du village de *Midland*, tous du comté de *Simcoe*.

Par M. *Tassé*,—la pétition de *James Johnson* et autres, d'*Ottawa* et autres lieux, comté de *Carleton, Ontario*.

Par M. *Bergin*,—la pétition de *John McMillan* et autres, de *St-Andrews* et autres lieux, comté de *Stormont*.

Par M. *White (Cardwell)*,—la pétition de *Thomas Hall* et autres, de *Orangeville* et autres lieux, comté de *Dufferin*.

Par M. *McCraney*,—la pétition de *D. Cross* et autres, de *Stewarttown* et autres lieux, comté de *Halton*.

Par M. *Mills*,—la pétition de *G. A. Taylor* et autres, de *Chatham* et autres lieux, comté de *Kent, Ontario*.

Par M. *Cameron (Huron)*,—la pétition de *Daniel Burk* et autres, de *Goderich* et autres lieux, comté de *Huron*.

Par M. *Watson*,—la pétition de *R. J. Bell* et autres, de la ville de *Morris*; et la pétition de *B. P. Roblin* et autres, de la province de *Manitoba*.

Par M. *Campbell (Renfrew)*,—la pétition du révérend *James McCormac* et autres, de *Brudenell* et autres lieux, comté de *Renfrew*.

Par M. *Haggart*,—la pétition de *Robert Brown* et autres, de *Elmsley* et autres lieux, comté de *Lanark*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'*Eleanor Macpherson* et autres, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle.

De *James E. Shatford* et autres; et de *John D. Wynaught*; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

De *J. N. Asselin, M.P.P.*, et autres, de *Ste-Félicité*, comté de *Rimouski*; demandant que les mesures nécessaires soient prises afin d'assurer la construction d'une jetée au dit village.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac *Nipissingue* et de la Baie de *James*; —et

Bill à l'effet de modifier l'acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest d'*Ontario*.

Le comité recommande aussi que le délai pour la réception des rapports de comités sur Bills Privés expirant demain, ce délai soit prolongé jusqu'à jeudi le 29 courant.—Délai prolongé en conséquence.

M. *Ives*, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill concernant la compagnie dite "The Dominion Lands Colonization Company" (limited), et est convenu de le rapporter sans amendements.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports de comités sur Bills Privés expirant demain, il soit prorogé à jeudi le vingt-neuf courant, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Bergin*, secondé par M. *Taylor*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

Ordonné, que M. *Taylor* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de l'*Amérique du Nord*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Girouard, secondé par M. Royal,
Ordonné, que le comité des Privilèges et Elections soient autorisé à employer un sténographe pour prendre tels témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. McDougald (*Cap-Breton*), secondé par M. Dodd,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant la quantité de charbon transporté par l'Intercolonial, chaque année depuis 1880, pour le charbonnage de *Spring-Hill* et autres houillères dans le comté de *Cumberland*, *Nouvelle-Ecosse*; les stations auxquelles il a été livré et la quantité livrée à chaque station; le taux, par tonne et par mille, auquel le dit charbon a été transporté pour les diverses houillères. Aussi, un état similaire de la quantité de charbon transporté de chaque houillère dans le comté de *Pictou*. Aussi, un état indiquant le nombre de wagons à charbon construits pour le trafic charbonnier de l'Intercolonial et employés à cette fin, et le coût de tels wagons.

M. Taylor propose, secondé par M. Hickey que cette Chambre se forme maintenant en comité général, pour considérer une certaine résolution portant:— Qu'il est expédient d'introduire un bill à l'effet de réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butterine et autres substituts du beurre.

Et un débat s'en suivant;

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Costigan*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. *Casey*, secondé par M. *Mills*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de *Québec* et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P.M.

Sept heures et demie, P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

Un bill à l'effet d'incorporer la banque *Midland* du *Canada*, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte à l'effet d'incorporer la banque Anglo-Canadienne."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique canadien, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mercredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les Statuts Révisés du *Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Thompson (Antigonish)*, *Abbott*, *Beaty*, *Davies*, *Edgar*, *Girouard*, *Landry (Kent)*, *Laurier*, *Royal*, *Tupper*, *Weldon* et *Wood (Brockville)*, avec instructions d'examiner le travail de revision fait depuis la dernière session.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'*Ontario*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 8 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Wigle*,—la pétition de *James A. Stuart* et autres, de *Sandwich* et autres lieux, comté d'*Essex*.

Par M. *Macmaster*,—la pétition de *John Cameron* et autres, de *Greenfield* et autres lieux ; la pétition de *James Hay* et autres ; et la pétition de *John A. McMillan* et autres, de *Lochiel* et autres lieux, comté de *Glengarry*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association Fédérale des éleveurs de bétail à courtes cornes (*Short Horns*) ; et de l'Association de l'Agriculture et des Arts d'*Ontario* ; demandant séparément que le bill amendant l' "Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux," dont le parlement est actuellement saisi, devienne loi.

De *Peter McPherson* et autres, de *Napanee Mills* et autres lieux, comté de *Lennox* et *Addington* ; de *W. Milikan* et autres, de *Sharbot Lake* et autres lieux, comté de *Fronctenac* ; de *David Muether* et autres, de *Neustadt* et autres lieux, comté de *Grey* ; de *James H. Paddon* et autres, de *St. Thomas* et autres lieux, comté d'*Elgin* ; de *David Dunn*, ex-préfet, et autres, du comté de *Simcoe* ; de *John Young* et autres, de *Glanford* et autres lieux, comté de *Wentworth* ; de *Richard Johnston*, maire, et autres, de *Palmerston* et autres lieux, comté de *Wellington* ; de *C. L. Vail*, M.D., et autres, de *Sarnia* et autres lieux, comté de *Lambton* ; de *Lobsinger* et autres, du comté de *Bruce* ; de *William Vinney* et autres, de *New Hamburg* et autres lieux, comté de *Waterloo* ; de *Thomas Rolson* et autres, de *Brantford* et autres lieux, comté de *Brant* ; de *T. Hagarty* et autres, de *Stratford* et autres lieux, comté de *Perth* ; de *Joseph O'Hara* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *James Eakins* et autres, de *Port Hope*, comté de *Dnrham* ; de *Joseph Lee* et autres, de *Strathroy* et autres lieux, comté de *Middlesex* ; de *James Douglas* et autres, de *Woodhouse* et autres lieux, comté de *Norfolk* ; de *J. B. Lloyd* et autres, de *Aurora* et autres lieux, comté de *York, Ontario* ; et de *James P. Foley*, J.P., et autres, de *Brechin* et autres lieux, comté de l'*Ontario* ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *Michael Blake* et autres, de la ville du *Portage-la Prairie, Manitoba*; demandant la passation d'un acte constituant en corporation "La Compagnie du chemin de fer et de navigation de *Portage-la-Prairie* et du *Lac-des-Bois*."

De *George Duttall* et autres, des districts de *Metchosin* et *Esquimalt, Colombie-Britannique*; demandant que l'isolation de l'hôpital de la quarantaine récemment érigé à *Albert Head, Ile de Vancouver*, soit rendue complète en en dérivant tout accès excepté par eau.

De *William Patterson* et autres, de la municipalité de *York, comté de Gaspé*; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* à *Okanagan*.

Ordonné, que *M. Tupper* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la *Colombie*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité spécial composé de *M.M. Charlton, Cameron (Huron), Casgrain, Curran, Hilliard, Patterson (Essex), Shakespeare, Temple et Thompson (Antigonish)*.

L'ordre du jour pour reprendre la considération ultérieure sur la motion proposée mercredi, le 31 mars dernier, à l'effet que cette Chambre se forme en comité général, pour considérer certaines résolutions pourvoyant à l'octroi de chartes aux Banques Agricoles ou de Biens Fonciers, étant lu ;

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général.

(En comité.)

1. Qu'afin de mettre un terme au système ruineux des emprunts étrangers qu'il nous faut contracter pour développer nos ressources agricoles et autres, il est désirable que le montant des capitaux étrangers placés dans ce pays soit réduit au plus bas chiffre possible.

2. Que la nécessité d'emprunter des capitaux en dehors sera grandement diminuée si des hypothèques sur propriétés agricoles améliorées sont rendues valeurs négociables au moyen de l'émission, par le gouvernement du *Canada*, de billets de la Puissance équivalents aux dites hypothèques sur terres agricoles en bon rapport, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des dites terres améliorées, tels billets devant être rachetables en obligations du gouvernement basées sur telles hypothèques de biens-fonds et portant intérêt au taux de quatre pour cent par année.

3. Que pour prévenir tout conflit d'intérêts entre les dites banques de cultivateurs et les banques chartées ordinaires, de même que pour donner plus de facilité au public, il est expédient qu'il y ait uniformité dans les moyens de circulation, et que toutes les banques soient obligées de mettre en cours des billets de la Puissance seulement; et afin d'indemniser les banques chartées pour tous profits qu'elles peuvent réaliser sur l'émission de leurs propres billets, il sera fait par des actuaire dument autorisés une évaluation de tels profits jusqu'à l'expiration des chartes des dites banques, et les montants ainsi constatés leur seront payés au moyen d'une augmentation dans l'émission qui leur sera faite des billets de la Puissance.

4. Qu'afin de pourvoir à l'intérêt sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour racheter les billets émis en faveur des banques de cultivateurs, il sera apposé sur tous tels billets de la Puissance un timbre spécial désignant la banque particulière en faveur de laquelle les dits billets auront été émis ; et les dites banques devront pourvoir à l'intérêt payable au département du Trésor pour faire face à l'intérêt à payer sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour le rachat de tels billets.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et

M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait en conséquence rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Qu'afin de mettre un terme au système ruineux des emprunts étrangers qu'il nous faut contracter pour développer nos ressources agricoles et autres, il est désirable que le montant des capitaux étrangers placés dans ce pays soit réduit au plus bas prix possible.

2. Que la nécessité d'emprunter des capitaux au dehors sera grandement diminuée si des hypothèques sur propriétés agricoles améliorées sont rendues valeurs négociables au moyen de l'émission, par le gouvernement du Canada, de billets de la Puissance équivalents aux dites hypothèques sur terres agricoles en bon rapport, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des dites terres améliorées, tels billets devant être rachetables en obligations du gouvernement basées sur telles hypothèques de biens-fonds et portant intérêt au taux de quatre pour cent par année.

3. Que pour prévenir tout conflit d'intérêt entre les dites banques de cultivateurs et les banques chartées ordinaires, de même que pour donner plus de facilité au public, il est expédient qu'il y ait uniformité dans les moyens de circulation, et que toutes les banques soient obligées de mettre en cours des billets de la Puissance seulement ; et afin d'indemniser les banques chartées pour tous profits qu'elles peuvent réaliser par l'émission de leurs propres billets, il sera fait par des actnaires dûment autorisés une évaluation de tels profits jusqu'à l'expiration des chartes des dites banques, et les montants ainsi constatés leur seront payés au moyen d'une augmentation dans l'émission qui leur sera faite des billets de la Puissance.

4. Qu'afin de pourvoir à l'intérêt sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour racheter les billets émis en faveur des banques de cultivateurs, il sera apposé sur tous tels billets de la Puissance un timbre spécial désignant la banque particulière en faveur de laquelle les dits billets auront été émis ; et les dites banques devront pourvoir à l'intérêt payable au département du Trésor pour faire face à l'intérêt à payer sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour le rachat de tels billets.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Orton ait la permission de présenter un bill à l'effet de faciliter le commerce de banque et de prêts aux personnes engagées dans l'agriculture.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada et d'amender l'Acte refondu des Chemins de fer, 1879, étant lu ;

La motion étant proposée que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 avril 1886.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par *M. Dawson*,—la pétition de *Colin Campbell* et autres.

Par *M. McCarthy*,—la pétition de la municipalité du village de *Stayner*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *P. Doheny* et autres, de *Prescott* et autres lieux, comté de *Leeds* et *Grenville* ; de *Frederick Port* et autres, de *Cayuga* et autres lieux, comté de *Haldimand* ; de *J. M. Haight* et autres, de *Hallowell* et autres lieux, comté de *Welland* ; de *Timothy Carlin* et autres, de *Ennismore* et autres lieux, comté de *Peterborough* ; de la municipalité du township de *Nottawasaga* ; du conseil de la municipalité de la ville de *Collingwood* ; et de la municipalité du village de *Midland*, tous du comté de *Simcoe* ; de *James Johnson* et autres, d'*Ottawa* et autres lieux, comté de *Carleton* ; de *John McMillan* et autres, de *St-André* et autres lieux, comté de *Stormont* ; de *Thomas Hall*, de *Orangeville* et autres lieux, comté de *Dufferin* ; de *D. Cross* et autres, de *Stewartstown* et autres lieux, comté de *Halton* ; de *G. A. Taylor* et autres, de *Chatham* et autres lieux, comté de *Kent* ; de *Daniel Burk* et autres, de *Goderich* et autres lieux, comté de *Huron* ; du révérend *James McCormac* et autres, de *Brudenell* et autres lieux, comté de *Renfrew* ; et de *Robert Brown* et autres, de *Elmsley* et autres lieux, comté de *Lanark*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *R. J. Bell* et autres, de la ville de *Morris* ; et de *B. P. Roblin* et autres, tous de la province de *Manitoba* ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation "La Compagnie de chemin de fer et de navigation du *Portage-la-Prairie* et du *Lac-des-Bois*."

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les avis donnés quant à la pétition de *L. E. Baker* et autres,—demandant une charte sous le nom de "Compagnie de steamers de *Yarmouth*" (limitée) ; et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la mesure projetée ne vient en conflit avec aucun droit acquis, et qu'elle servira les intérêts de la partie du pays où elle sera mise en opération, votre comité recommande que les avis soient considérés comme suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de *S. J. Dawson* et autres,—demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre leur pétition demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer de Jonction de *Victoria* et du *Sault Ste-Marie*" ; nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données par les postulants pour expliquer ce retard sont suffisantes, dans l'opinion de votre comité, pour motiver son action en recommandant que la permission nécessaire soit accordée.

Ordonné, que la pétition de *Colin Campbell* et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* et du *Sault Ste-Marie*."

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANDSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes pour son information copies des différentes dépêches du gouvernement impérial relativement aux certificats de compétence des ingénieurs dans la marine marchande anglaise.

(*Documents de la session, No 70.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 avril 1886.

Sur motion de M. *Thompson (Antigonish)*, secondé par M. *Pope*, Ordonné, que M. *Macmaster* soit ajouté au comité spécial sur le bill concernant les Statuts révisés du Canada.

Ordonné, que M. *Small* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Kootenay*, de la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Curran* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le bureau de commerce de *Montréal*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Kinney* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de steamers de *Yarmouth*, à responsabilité limitée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Jamieson* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte de tempérance du Canada, 1878.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Macmillan (Middlesex)* ait la permission de présenter un bill à l'effet de pourvoir à la répartition des biens des débiteurs insolvables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte des terres fédérales, 1883."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Carling*,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le Revenu de l'Intérieur et l'acte qui le modifie.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général.

Un bill concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*, dans la *Colombie-Britannique*, est en conformité, de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

Un bill concernant le Pont Suspendu *Union*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant le canal de la Baie de *Burlington* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, se forme en conséquence, en comité général.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer *Atlantique Canadien* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance *Tecumseh* du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque de *Pictou*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de steamers de la *Nouvelle-Ecosse* (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque du *Nouveau-Brunswick*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du lac *Nipissingue* à la *Baie de James*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du *Pacifique* de l'Ouest d'*Ontario*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie dite "The Dominion Lands Colonisation Company(limited);"

et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* à *Okanagan*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du Pont du Passage de *Lennox*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, en renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre alors reprend la considération les délibérations du comité général sur le bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*.

Samedi, 10 avril 1886.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Sir *Richard J. Cartwright* propose, secondé par *M. Vail*, que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue négativement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

Et la séance ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Lundi, 12 avril 1886.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Guillet*,—la pétition de *John Paterson* et autres, de *Colborne* et autres lieux, comté de *Northumberland, Ontario*.

Par *M. Glen*,—deux pétitions de l'Association des Travailleurs d'*Oshawa* ; et la pétition de la Société des amis du *Canada*.

Par *M. Everett*,—la pétition de la *Dominion Alliance*, division de la *Nouvelle-Ecosse* ; et la pétition de la Grande Division des Fils de Tempérance de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Cook*,—la pétition de *J. M. Dollan* et autres, du village de *Midland*, comté de *Simcoe*.

Par *M. Ward*,—la pétition de *A. McDonald* et autres, de fort *Qu'Appelle*, *Territoires du Nord-Ouest*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *James A. Stuart* et autres, de *Sandwich* et autres lieux, comté d'*Essex* ; de *John Cameron* et autres, de *Greenfield* et autres lieux ; de *James Hay* et autres ; et de *John A. McMillan* et autres, de *Lochiel* et autres lieux, tous du comté de *Glengarry*, et de la municipalité du village de *Stayner* ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Major Général, sir *Frederick Middleton*, une lettre accusant réception des remerciements qui lui ont été votés par cette Chambre, ainsi qu'aux officiers et soldats de la milice et de la police à cheval du *Nord-Ouest* pour leurs services dans la suppression de la rébellion du *Nord-Ouest* ;

Et la dite lettre est lue, comme suit :—

OTTAWA, 1er septembre 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception des résolutions adoptées par la Chambre des Communes du *Canada*, vendredi, le 17 juillet 1885, m'offrant les remerciements de cette Chambre à moi personnellement, pour la manière dont j'ai conduit les opérations dans les *Territoires du Nord-Ouest*, pour la suppression de la rébellion qui y existait, ainsi qu'aux officiers et aux soldats de la milice et de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour la bravoure, la discipline et la bonne conduite qu'ils ont montrées, et exprimant sa profonde sympathie pour les parents et les amis de ceux qui

ont péri pendant la campagne. Et j'ai l'honneur, tant en leur nom que pour moi-même, de vous exprimer toute notre gratitude pour l'honneur que nous a conféré votre honorable Chambre et de lui demander d'agréer nos sincères remerciements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

FRED. MIDDLETON, *major général,*
Commandant la milice du Canada.

L'honorable Orateur,
Chambre des Communes du *Canada.*

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente.—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un état montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon. (*Documents de la session, No 66a.*)

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de *Colin Campbell* et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer de Jonction de *Victoria* et du *Sault Ste-Marie*.

M. Charlton, du comité spécial sur le bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que *M. Dawson* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* au *Sault Sainte-Marie*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Foster* ait la permission de présenter un bill concernant la protection des eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Landerkin*, secondé par *M. Geoffrion*.

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie du rapport de *Matthew Ryan* et *J. M. Machar*, commissaires chargés de s'enquérir des demandes de terres dans le *Nord-Ouest*, présentées par les Métis en 1877.

M. Watson propose, secondé par *M. Somerville (Bruce)*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et des fonctionnaires publics dans le *Manitoba* ou le *Nord-Ouest*, ou toute autre personne ou personnes, touchant l'envoi d'une expédition militaire dans les territoires dans le but de maintenir la paix ou pour autres fins ;

Et la motion étant mise aux voix, la question est résolue négativement.

Sur motion de *M. Wilson*, secondé par *M. Forbes*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant le nombre total d'immigrants subventionnés et le nombre total des immigrants non assistés arrivés en *Canada* pendant chacun des mois de l'année 1885 ; le

dit état devant indiquer combien de ces immigrants étaient des artisans, des journaliers, des laboureurs et des domestiques, et le montant payé pour aider au passage de chacune des dites classes d'immigrants pendant la dite année.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie de Placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée), auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de Prêts et d'Épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte relatif aux Pharmaciens," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Beaty*, secondé par M. *Small*,

Ordonné, que le bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie de Placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée), soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Small*, secondé par M. *Beaty*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de Prêt et d'Épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1886, pour copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883 et 1885.—(*Documents de la session, No 38d.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 13 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Jamieson*, — la pétition de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers de la province de Québec ; la pétition de la Très-Vénérable Grande Loge, Ordre Indépendant des Bons Templiers, en Canada ; la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la province de Québec ; la pétition du révérend *Alexander McKnight*.

Modérateur de l'Église Presbytérienne, en *Canada*; la pétition de la Conférence Méthodiste de *Guelph*; la pétition de la Conférence de l'Église Méthodiste de *Montréal*; la pétition de l'Association Évangélique de l'*Amérique du Nord*; la pétition de l'Union Congrégationaliste d'*Ontario* et *Québec*; la pétition de la Division d'*Ontario* de la Dominion Alliance; la pétition de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens; et la pétition du Très Révérend Lord Evêque du Diocèse de *Montréal*.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements savoir:

Bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'*Halifax*.

Bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de *Toronto*";—et

Bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du *Bas-Canada*, et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du *Canada*."

Quant à ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, votre comité en a amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du bill tel que par lui amendé.

Votre comité a également pris en considération le Bill modifiant l'Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière, et il est d'opinion que les clauses 1 et 2 ne devraient pas faire partie du bill, et qu'il est inopportun d'en procéder plus loin la considération, parce que dans l'opinion du comité, les autres clauses du bill ne viennent pas sous la juridiction de ce parlement.

Votre comité recommande, en conséquence, que le dit bill soit retiré.

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*,—Que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Résolu, que jeudi prochain, cette chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*, étant lu;

Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Vail* propose comme amendement, secondé par M. *Kirk*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la dépense d'une somme d'argent aussi considérable que celle prescrite aux termes de ce bill, afin d'établir une seconde ligne de chemin de fer de *Stellarton* à la ville de *Pictou*, est inopportun jusqu'à ce que d'autres facilités de chemin de fer, d'un caractère plus pressant, aient été établies jusqu'à d'autres points sur la terre ferme de la *Nouvelle-Ecosse* et l'*Ile du Cap Breton*."

Et un débat s'en suivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Et la motion principale est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Pope*, secondé par M. *Thompson* (*Antigonish*),

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, pour plus ample considération.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a modifié le bill:

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Vail* propose comme amendement, secondé par M. *Kirk*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " la dépense d'une somme d'argent aussi considérable que celle prescrite aux termes de ce bill, afin d'établir une seconde ligne de chemin de fer de *Stellarton* à la ville de *Pictou*, est inopportun jusqu'à ce que d'autres facilités de chemin de fer, d'un caractère plus pressant, aient été établies jusqu'à d'autres points sur la terre ferme de la *Nouvelle-Ecosse* et l'*Ile du Cap-Breton*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Daves,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cortwright (Sir Richard),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wells, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Puterson (Brant),</i>	<i>Wilson.—51.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abboit,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Small,</i>
<i>Berger,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCa-lum,</i>	<i>Thompson (Antigonish),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Pant,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Outhbert,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Westmoreland),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Desaulniers (Mashin' gé),</i>	<i>Ives,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wright.—107.</i>
<i>Desaulniers (St-Maurice),</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;
Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Thompson (Antigonish), Davies, Desjardins, Hall, McCarthy, Macmaster, Mills, Royal, Shakespeare, Weldon et White (Cardwell)*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les Juges de Paix et autres magistrats," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le transfert du phare du *Cap Race*, au *Canada*.

(*En comité.*)

Qu'il est expédient d'accepter le transfert du phare du *Cap Race*, aux conditions mentionnées dans la dépêche et les papiers déposés sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de pourvoir à son entretien, aux frais du revenu du *Canada*, après le dit transfert.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Qu'il est expédient d'accepter le transfert du phare du *Cap Race*, aux conditions mentionnées dans la dépêche et les papiers déposés sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, et de pourvoir à son entretien, aux frais du revenu du *Canada*, après le dit transfert.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Foster* ait la permission de présenter un bill concernant le transfert du phare du *Cap Race, Terreneuve*, et ses dépendances au *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant le subside à la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de *Chignectou*.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55, et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou*, sera de \$170,602 au lieu de \$150,000 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et

M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet de modifier l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur et l'acte qui l'amende.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigneur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 226 de l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en conseil ; pourvu qu'aucune augmentation ne soit faite dans tels droits ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autre qualité de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

6. Que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que des personnes dûment licenciées, et que le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements concernant la fabrication et le contrôle de ces articles ; et aussi concernant l'inspection de l'oléomargarine importée.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daly fait rapport que le comité a passé une résolution.

Résolu, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigueur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en Conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 226 de l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en conseil ; pourvu qu'aucune augmentation ne soit pas faite dans tels droits ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autres qualités de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

6. Que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que des personnes dûment licenciées, et que le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements concernant la fabrication et le contrôle de ces articles ; et aussi concernant l'inspection de l'oléomargarine importée.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent cinquante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille soixante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cent piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cent cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille vingt piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille quatre cent quarante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 14 avril 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 14 avril 1886.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Cameron* (*Inverness*),—la pétition de *Angus R. McDonald* et autres, de *Little Judique*; la pétition de *John Gillies* et autres; la pétition de *Joshua Smith* et autres, de *Port-Hood*, comté de *Inverness*, tous de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *John Paterson* et autres, de *Colborne* et autres lieux, comté de *Northumberland, Ontario*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *J. M. Dollar* et autres, du village de *Midland*, comté de *Simcoe*; et de la Société des Amis du *Canada*; demandant séparément qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du *Canada* de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De la Dominion Alliance, division de la *Nouvelle Ecosse*; et de la Grande Division des Fils de Tempérance de la *Nouvelle Ecosse*; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De l'Association des Travailleurs d'*Oshawa*; demandant l'abolition du système suivi actuellement au sujet des immigrants en leur accordant de l'aide pour leur traversée.

De l'Association des Travailleurs d'*Oshawa*; demandant la passation d'un acte de faillite prescrivant qu'un mois de gages dû aux employés lors de la cession aura droit de priorité sur toute autre dette.

De *A. McDonald* et autres, de *Fort Qu'Appelle*, dans les *Territoires du Nord-Ouest*; demandant la passation d'un acte autorisant l'octroi de terres à la Compagnie du chemin de fer de la *Montagne-de-Bois* et *Qu'Appelle*, comme aide à cette ligne.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le quatrième rapport du comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, comme suit, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie des mines de Houille et de Transport de la *Rivière aux-Arcs*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*;—et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du lac *Supérieur*.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre, le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill à l'effet de constituer en corporation "Le Premier Synode en *Canada* de l'Eglise Episcopale Réformée," et pour autres fins s'y rapportant, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité recommande que l'honoraire de \$200 exigible en vertu de l'art. 58 du règlement soit remboursé aux promoteurs du bill.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Manufacturière de *E. F. Eddy* (renvoyé au comité pour plus ample considération);—et

Bill concernant "La Compagnie de Terres et de Homesteads de la *Saskatchewan* (limitée)."

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru opportun d'en changer le préambule, de manière à établir un nouveau fait relatif à la compagnie.

M. Pope, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce. (*Documents de la session, No 666.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le *Nord-Ouest*, en 1878 ; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est. (*Documents de la session, No 38e.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 4 mars 1886, pour copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les *Territoires du Nord-Ouest*, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du *Nord-Ouest* qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions. (*Documents de la session, No 38f.*)

Sur motion de *M. Hickey*, secondé par *M. Bergin*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte relatif aux Pharmaciens," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. O'Brien*, secondé par *M. Dawson*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie des pétitions ou lettres adressées par les sauvages de la rive nord du lac *Huron* ou du lac *Nipissingue* au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangée entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux.

Sur motion de *M. Mills*, secondé par *M. Davies*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des métis condamnés à être détenus dans la prison de *Régina*, ou le pénitencier provincial du *Manitoba* ; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'*André Nault* et d'*Abraham Montour*, prisonniers métis, détenus à *Régina* et à *Battleford*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Amyot*, secondé par *M. Bourbeau*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des chemins de fer, demandant, de la part de *Jean-Baptiste Plante*, de *Saint-Charles*, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance.

Sur motion de *M. Langelier*, secondé par *M. Vail*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes réclamations pour primes de pêche de *Louis Pinault* et *Michel Pinault*, de *Sainte-Cécile du Bic*, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits *Louis Pinault* et *Michel Pinault* ou autres personnes ; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations.

Sur motion de *M. Edgar*, secondé par *M. Landerkia*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant

1. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des

titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour repousser l'invasion féniennne en 1870, et les services rendus lors de l'expédition de la *Rivière-Rouge* sous le colonel *Wolseley*.

2. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour apaiser le soulèvement du *Nord-Ouest* en 1885.

3. Copie des rapports ou recommandations du major-général *Middleton* au sujet des titres, honneurs ou décorations à être conférés à aucun de ces officiers pour services rendus pour apaiser le soulèvement du *Nord-Ouest* de 1885 ?

Sur motion de *M. Vail*, secondé par *M. Davies*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements fédéral et impérial au sujet du traité commercial entre l'*Espagne* et les *Etats Unis*, en vertu duquel les produits américains sont admis en douane dans les îles de *Cuba* et *Porto Rico* à des conditions plus favorables que les produits du *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Watson*, secondé par *M. Somerville (Brant)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du mémoire du conseil du *Nord-Ouest* adressé au gouvernement par MM. *Wilson* et *Ross*, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des *Territoires du Nord-Ouest* ou autres personnes à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'*Halifax*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau du Commerce de la cité de *Toronto*," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Hesson* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du *Bas-Canada* et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du *Canada*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Paint* fait rapport que le comité a examiné bill et y a des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant prise en considération.

La Chambre, procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de l'électricité l'*Amérique du Nord*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Vallée de la Colombie*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Kootenay*, de la *Colombie-Britannique*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes;

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers de *Yarmouth*, (à responsabilité limitée), étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill relatif à la Compagnie de Placement de *Londres* et d'*Ontario*, (à responsabilité limitée), étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scriver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, que le bill passe; la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les voituriers par terre, étant lu;

Et la question étant mise, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et un débat s'en suivant; la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre, devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles, étant lu;

M. *Cameron (Huron)* propose, secondé par M. *Trow*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Glen,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McCrancey,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Harley,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Holton,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>King,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Woodworth.—57.</i>
<i>Davies,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice)</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren),</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mc Dougald (Pictou),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mc Dougall (C. Breton)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mc Greevy,</i>	<i>Thompson (Antigonish)</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Mc Lelan,</i>	<i>Tyrwhatt,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colb,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Coursoi,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Westm' t'd. -80.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour un état indiquant :

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier ;

Le montant de billets de banque de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date ;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date.—(*Documents de la session, No 71.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 15 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Vail*,—la pétition de *Henry Aker* et autres, des *Lacs Porter*, *Lawrence-town* et *Chezzetcook*, comté de *Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Shakespeare*,—la pétition du district de *Victoria* de l'Eglise Méthodiste dans la *Colombie Anglaise* ; et la pétition de la *Branche de l'Alliance Fédérale* dans la *Colombie Anglaise*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Ordre Indépendant des Bons Templiers de la province de Québec; de la Très-Vénéralable Grande Loge, Ordre Indépendant des Bons Templiers, en Canada; de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la province de Québec; du révérend *Alexander McKnight*, modérateur de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de la Conférence Méthodiste de *Guelph*; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de *Montréal*; de l'Association Evangélique de l'Amérique du Nord; de l'Union Congrégationaliste d'Ontario et Québec; de la Division d'Ontario de la Dominion Alliance; de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens; et du Très Révérend lord Evêque du Diocèse de *Montréal*; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

M. Pape, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un état du coût de la gare du chemin de fer à *Saint-Jean, N.-B.*, et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués. (*Documents de la session, No 66c.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 mars 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ces membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Compagnie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de *Québec*; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 *Vic.*, chap. 8, et 48-49 *Vic.*, chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. (*Documents de la session, No 35d.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest*, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du *Pacifique de Gravenhurst à Callander*, concernant le prix d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du *Pacifique* canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de \$12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de *Gravenhurst à Callander*. (*Documents de la session, No 35e.*)

M. Bowell, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente, — la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour copie de toute correspondance, minutes de témoignage, rapports, mémoires, télégrammes ou autres documents quelconques concernant ou ayant causé le renvoi de *Brenton H. Dodge* de *Kentville*, dans le comté de *King, Nouvelle-Ecosse*, de l'office de percepteur du port de *Kentville, Nouvelle-Ecosse*. (*Documents de la session, No 72.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un état indiquant les saisies faites au port de *Winnipeg* ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payé à tel officier dans chaque cas. (*Documents de la session, No 73.*)

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport du ministre de l'Agriculture pour la Puissance du Canada, pour l'année 1885. (*Documents de la session, No 10.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Pope,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une certaine résolution concernant "l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l' "Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l' "Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

La dite résolution étant lu la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'Inspection des bateaux à vapeur, 1882.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Orton ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de tempérance du Canada, 1878.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes 1875, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

M. Daly, du comité général de la Chambre, pour considérer une certaine résolution concernant le subside à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55. et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou*, sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq et que le montant de cette subvention sera de \$170,602 au lieu de \$150,000 par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Pope* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill concernant l'emploi des amendes et confiscations, et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la question étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*,—que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin de le modifier en définissant l'application des amendes, pénalités et confiscations."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que le bill ne deviendra en vigueur qu'à la fin de la prochaine session du Parlement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Allen,
Avger,
Bain (Wentworth),

Cockburn,
Cook,
Davies,

Holton,
Irvine,
Jackson,

Paterson (Brant),
Ray,
Kinfret,

<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Geoffron,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wilson.—47.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Desaulniers (Maskinonge),</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hamilton)</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice),</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Everett,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Small,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson (Antigonish),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (C. Breton),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wood (Brookville),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Woodworth.—106.</i>
<i>Dawson,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise que le bill passe; la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Cameron (Huron)* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " l'administration des affaires des sauvages dans le *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest* sous le présent gouvernement, a été caractérisée par l'extravagance, la mauvaise gestion, l'incapacité et une coupable négligence."

Et un débat s'en suivant; et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 16 avril 1886.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>King,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Wilson.—65.</i>
<i>Charlton,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice),</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Small,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Sprule,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>McMullan (Vaudreuil),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougal (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDougal (C. Breton),</i>	<i>Thompson (Antigonisk),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Grouard,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Townshend,</i>

<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westm'reland),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Daly</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wright.—114.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kranz,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant proposée ;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*).

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. *White (Cardwell)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, —le rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des Métis du Nord-Ouest présentées par des colons établis le long de la Saskatchewan du Sud et dans le voisinage, à l'ouest du rang 26, 2ème méridien ouest, dans les établissements connus sous les noms de *St-Louis de Langevin*, *St-Laurent* ou *Batoche* et *Lac-aux-Canards*. (*Documents de la session, No 8b.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un relevé du montant payé à *P. R. Jarvis*, écrivain, de la cité de *Stratford*, comté de *Perth*, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de *Perth, Ontario*, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui. (*Documents de la session, No 47b.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 16 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *McCraney*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Milton*, comté de *Halton*.

Par M. *Abbott*,—la pétition de *Eustache St. Pierre* et autres des townships de *Amherst*, comté d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Angus R. McDonald* et autres, de *Little Judique*; de *John Gillies* et autres, et de *Joshua Smith* et autres, de *Port Hood*, tous du comté de *Inverness, Nouvelle-Ecosse*; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. *Desjardins*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que le contrat pour la reliure des *Débats* de la présente session, soit de nouveau donné à M. A. S. *Woodburn*, aux prix et conditions mentionnés dans le contrat passé entre lui et le comité, et dont le terme a expiré le 31 décembre dernier.

On a attiré l'attention du comité sur le fait qu'en certains cas, les discours des députés ont été traduits par d'autres personnes que les traducteurs officiels, le comité saisit cette occasion pour informer les députés que tout discours prononcé à la Chambre doit être traduit par les traducteurs officiels et imprimés, tels que traduits, dans le compte-rendu, et qu'un discours traduit par aucune personne n'appartenant pas au personnel des *Débats* ne peut être imprimé dans le compte-rendu.

On a aussi fait remarquer au comité le fait qu'en plusieurs occasions, les corrections faites de leurs discours par certains députés, pour l'édition révisée, n'ayant pas été prêtes à temps, les imprimeurs se sont vus forcés d'en tenir la matière debout, pour les corrections, plus longtemps que ne le comportait leur contrat; le comité désire, en conséquence, attirer l'attention des députés sur l'avis suivant qui sera publié à la fin de l'édition quotidienne des *Débats* de chaque jour :—

AVIS AUX DÉPUTÉS.

Les corrections nécessaires à faire aux discours des députés, pour l'édition reliée, doivent être renvoyées au bureau des *Débats* vingt-quatre heures après que les copies imprimées des discours ont été distribuées; ce terme expiré, les imprimeurs pourront imprimer les copies destinées à l'édition reliée sans nouveau délai.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente à la Chambre, le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario Central*.

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de *Jonction de Guelph*, avec des amendements;—et

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de charbon et de fer de *Pictou*, sans amendement.

Sur motion de *M. Beaty*, secondé par *M. Hickey*,
Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill à l'effet de constituer "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en *Canada*," et pour d'autres fins s'y rattachant, soit remboursé, moins les frais de traduction et d'impression, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sur motion de *M. Desjardins*, secondé par *M. Wright*,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session.

Ordonné, que *M. Chapeau* ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain,

Ordonné, que *M. Baker (Victoria)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte relatif à la représentation de la province de la *Colombie-Britannique* dans la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Costigan* ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des falsifications.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de *M. Costigan*, secondé par *M. Carling*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant l'"Acte des Poids et Mesures, de 1879."

La Chambre se forme, en conséquence, en tel comité.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient d'amender de nouveau l'"Acte des Poids et Mesures, de 1879," et de conférer au Gouverneur Général en conseil le pouvoir de déterminer quels poids, mesures et instruments de pesage seront admis à vérification.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient d'amender de nouveau "l'Acte des Poids et Mesures, de 1879," et de conférer au Gouverneur-Général en conseil le pouvoir de déterminer quels poids, mesures et instruments de pesage seront admis à la vérification.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que *M. Costigan* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau "l'Acte des Poids et Mesures de 1879."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau "l'Acte des Terres Fédérales, 1883," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le transfert du phare du *Cap-Race, Terre-Neuve*, et ses dépendances, au *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

La Chambre procède alors, à la prise en considération de la question de concours des résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, et lues pour la première fois vendredi, le 2 avril courant.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre du jour pour les Bills Privés est appelé en vertu l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du *Lac Supérieur* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en *Canada*," et pour d'autres fins s'y rattachant ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière *E. B. Eddy*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie dite "*The Saskatchewan Land and Homestead Company (limited)*"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie des mines de houille et de transport de la *Rivière aux-Arcs*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport de houille de la *Rivière-aux-Arcs*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* au *Sault Sainte-Marie*, étant lu;
Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors la considération ultérieure des résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, vendredi, le 2 avril courant.

Après la première résolution les items suivants sont lus la seconde fois.

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles :—

- | | |
|---|---------------|
| Les items 1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre. | 5 cts. p. lb. |
| 2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre | 3 cts. p. lb. |
| 3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... | 6 cts. p. lb. |

4. Boîtes, casiers et secrétaires, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire ; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornaments en albâtre, terra-cotta ou en composition, statuettes, verroteries et ornements en verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
 étant lus la seconde fois, sont adoptés séparément.
- L'item 5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit 1 ct. p. lb. spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*. et 15 p. c. étant lu la seconde fois, est ajourné.
- L'item 6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent.
 étant lu la seconde fois, est adopté.
- Les items 7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial. 10 cts. p. g. i.
8. Cordage de Manille et d'aziné d'Amérique de toute espèce, un droit 1½ cts. p. lb. spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 10 pour cent. et
9. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. par lb.
 étant lus la seconde fois, sont ajournés.
- Les items 10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par 1 ct. par lb. livre, et dix pour cent *ad valorem*..... et 10 p. cent.
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1 ct. p. lb.
 étant lus la seconde fois, sont adoptés.
- L'item 16. Guipures, cordes, millerets, rubans et bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent
 étant lu la seconde fois, est désapprouvé.
- Les items 17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embrasses ; aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1½ ct. par lb.
 étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.
- L'item 23. Oléomargarine, butterine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb.
 étant lu la seconde fois ;
- M. Paterson (*Brant*) propose, comme amendement, secondé par M. Trow, que tous les mots après "beurre" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"L'importation de ces articles est par le présent prohibée sous peine

d'une amende de \$200, et de la confiscation de ces articles et des colis qui les contiennent."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

L'item 23. Oléomargarine, butterine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb. est alors désapprouvé.

Les items 24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*.....27½ pour cent.

25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir: genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante-quinze centins par gallon impérial..... \$1.75 p. g. i. étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

L'item 26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial.....\$1.90 p. g. i. étant lu la seconde fois,—il est amendé en retranchant "\$1.90 par gallon impérial", et en insérant "\$1.75 par gallon impérial",—et il est adopté tel qu'amendé comme suit:

26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et soixante-et-quinze cents par gallon impérial..... \$1.75 p. g. i.

Les items 27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brevetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les élixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon \$2 p. g. i., et impérial, et trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem*..... 50 pour cent.

29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour cent *ad valorem*..... 40 pour cent.

30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent. étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

L'item 32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent. étant lu la seconde fois est amendé en ajoutant les mots "non spécifiés ailleurs."

Et le dit item tel qu'amendé est adopté comme suit:

32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, non spécifiés ailleurs, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

L'item 33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre.....1½ ct. p. lb. étant lu la seconde fois;

M. *McLelan* propose, comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après "33" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "fils barbelé pour clôture, de fer ou d'acier, un droit spécifique de $1\frac{1}{2}$ centin par lb. Fil en bande pour clôture, de fer ou d'acier, un droit spécifique de $1\frac{1}{2}$ centin par lb.

Et l'amendement étant mis aux voix; la question est résolue affirmativement.

M. *Watson* propose, comme amendement, secondé par M. *Geoffrion*, que les mots "sauf lorsqu'importés pour usage dans le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, auquel cas, ils seront admis en franchise" soient ajoutés à la fin d'icelui.

Et l'amendement étant mis aux voix; la question est résolue négativement.

Alors l'item, tel qu'amendé, est adopté comme suit:

33. Fils barbelé, pour clôture, de fer ou d'acier, un droit spécifique de $1\frac{1}{2}$ $1\frac{1}{2}$ ct. p. lb. centin par lb. Fil en bande, pour clôture, de fer ou d'acier, un $1\frac{1}{2}$ ct. p. lb. droit spécifique de $1\frac{1}{2}$ centin par lb.

Les items 34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.

35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre..... 8 cts. p. lb.

36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques actuels.

étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 17 avril 1886.

Les items 37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concrété, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix degrés à 1 c. p. lb. 70° l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par et $3\frac{3}{4}$ c. p. livre, et pour tout degré additionnel ou fraction de degré, 100 lb. pour indiqué par l'épreuve du polariscope, trois centins et un tiers ch. deg. au par cent livres additionnelles..... dessus de 70°

38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad* 1 ct. par lb. *valorem*, livré sous voiles au dernier port de chargement..... 30 pour cent.

39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voiles au dernier port de chargement..... $1\frac{1}{2}$ ct. par lb. 35 pour cent.

40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit $7\frac{1}{2}$ ct. par lb. total autrement exigible..... additionnels

Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de 1 ct. par lb. un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
- La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrés sous voiles au dernier port de déchargement.
44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. l.
- Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.
45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent $1\frac{1}{2}$ ct. p. lb. *ad valorem* 35 pour cent.
- étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en *Canada*, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

L'item 1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire,—étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 2. Borax, en bloc,—étant lu la seconde fois, est désapprouvé.

L'item 3. Graisse, résidu du gras animal,—étant lu la seconde fois, est amendé en ajoutant les mots suivants : " pour usage pour la fabrication du savon, non autrement spécifiée."

Et le dit item tel qu'amendé, est adopté comme suit :

4. Graisse, résidu du gras animal, pour usage pour la fabrication du savon non autrement spécifiée,

L'item 4. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus,—étant lu la seconde fois, est ajourné.

L'item 5. Sumac cru,—étant lu la seconde fois, est adopté.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en *Canada*, savoir :

L'item 1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."—étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 2. "L'otto de roses,"—étant lu la seconde fois, est désapprouvé.

L'item 3. "Instruments et appareils de physique, et sphères, et,"—étant lu la seconde fois, est adopté.

La résolution 4. Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpres-

sions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en *Canada*—étant lu la seconde fois, est adoptée.

La résolution 5. Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butterine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en *Canada*,—étant la seconde fois, est remis.

La résolution 6. Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant,—étant lue la seconde fois, est adoptée.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Ross,—la pétition de *James Sutherland* et autres.

Par M. Dodd,—la pétition de *Peter Desveaux* et autres ; la pétition de *Benjamin Burke* et autres ; et la pétition de *James W. Grant* et autres, de *Gabarouse, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Macdonald (*King*),—la pétition de *A. R. McDonald*, et autres ; la pétition de *Charles Macdonald* et autres ; et la pétition de *Archibald J. Macdonald*, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du district de *Victoria* de l'Eglise Méthodiste, dans la *Colombie Anglaise* ; et de la Branche de l'Alliance Fédérale dans la *Colombie Anglaise* ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du Conseil Municipal de la ville de *Milton*, comté d'*Halton, Ontario* ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, ou que l'Acte soit modifié de manière à permettre qu'un vote soit pris pour son abrogation, si la demande en est faite par pétition signée du tiers des électeurs, ou à permettre la vente de l'ale, de la bière et des vins légers dans les comtés où l'Acte *Scott* est en vigueur.

D'*Eustache Saint-Pierre* et autres, du township d'*Amherst*, comté d'*Ottawa* ; demandant que le dit township soit annexé au comté d'*Argenteuil*.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau les documents suivants, savoir : Etats généraux des baptêmes, mariages et décès dans les districts d'*Arthabaska*, de *Gaspé*, de *Kamouraska*, du *Saguenay* et de *Terrebonne*, pour l'année 1885. (*Documents de la session, No 55.*)

La pétition de *Henry Asker* et autres, de *Lakes Porter, Lawrencetown* et *Chezzet-cook*, comté d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, demandant certaines modifications à l'Acte et aux règlements des pêcheries, étant lue ;

M. l'Orateur décide que la présente pétition ne peut être reçue, vu que le règlement exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétitionnaires, et que nulle signature ne doit être collée ou transférée sur une pétition.

Ordonné, que la pétition de *James Sutherland* et autres, présentée ce jour,—soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition à l'effet d'obtenir certains amendements à l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés soit expiré.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. *Thompson (Antigonish)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 29 mars 1886, pour copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de *Louison Mongrain* pour le meurtre de *David D. Cowan*, membre de la police à cheval, autrefois du comté de *Carleton*. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de *Louison Mongrain*. (*Documents de la session, No 74.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1886, pour copie de tous rapports faits par l'inspecteur *Sweetnam* concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de *Pickering*, comté d'*Ontario*, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de *Pickering* en décembre 1883; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur *Sweetnam* et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport. (*Documents de la session, No 30b.*)

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le Rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en *Canada*, pour l'année finissant le 31 décembre 1885. (*Documents de la session, No 50a.*)

Ordonné, que M. *Chapleau* ait la permission de présenter un bill concernant les commissions des employés publics du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de considérer certains pouvoirs à la compagnie dite "The Sable and Spanish Booms and Slide Company of *Algoma* (limited)"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario Central*; et après avoir ainsi.

siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelpk*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Charbon et de Fer de *Pictou*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. *Jackson*, secondé par M. *Cockburn*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à *Port-Rowan*, province d'*Ontario*, qui n'a pas encore été soumis à la Chambre.

Sur motion de M. *Kirk*, secondé par M. *Gunn*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brame à *Scatterie* et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Cameron* (*Inverness*), secondé par M. *Hackett*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de *Port-Hood*, avec copie des rapports de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics à ce sujet; aussi copie des plans, devis et soumissions demandées par le ci-devant ministre des Travaux Publics en 1878.

Sur motion de M. *Gordon*, secondé par M. *Homer*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisci-

culture du *Canada* à être distribués au printemps. Aussi, le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution.

Sur motion de *M. Sproule*, secondé par *M. Ferguson (Welland)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du *Nord-Ouest*. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires.

Sur motion de *M. Kirk*, secondé par *M. Gunn*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres en conseil, pétitions et correspondance, et aussi, du rapport de l'ingénieur (y compris le plan et le coût estimatif de la construction), concernant le chemin de fer d'embranchement projeté à partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près de *Stellarton*, comté de *Pictou*, jusqu'à la ville de *Pictou, N.E.*

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Banque Continentale du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de la *Grande Ile de Niagara*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, Fidèles Compagnes de *Jésus*."

Bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*, dans la *Colombie-Britannique*."

Bill intitulé : " Acte concernant le pont suspendu *Union*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du *Nouveau-Brunswick*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Banque de *Pictou*."

Bill intitulé : " Acte concernant le canal de la baie de *Burlington*."

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille de *Medicine-Hat*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Anglo-Canadienne," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique l'Ouest d'*Ontario*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les assurances," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Dundas*, que les résolutions suivantes soient adoptées :—

1. Que l'habitude de plus en plus fréquente, dans la Chambre des Communes du *Canada*, de prononcer de longs discours, ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques, constitue une perte de temps, prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats, en augmentant leur volume et leur coût, et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée ou concise; que cette coutume forme un contraste frappant avec la méthode suivie dans la Chambre des Communes en *Angleterre*, et qu'elle dégoûte le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du Parlement.

2. Qu'il est expédient d'adopter les règlements suivants et de les appliquer à l'avenir à la conduite des débats dans la Chambre des Communes du *Canada* ;

(1) Que le discours du ministre des Finances, ou le discours d'un député proposant une motion ou une résolution, ne devra pas excéder deux heures chacun, non plus que la réponse à ces discours, excepté avec le consentement de la Chambre obtenu au commencement du débat.

(2) A l'exception du discours du budget du ministre des Finances, de la réponse principale à ce discours, et du cas d'un député proposant une motion ou une résolution, aucun député dans un débat quelconque ne pourra parler plus d'une heure et demie, sauf la personne chargée alors de la direction du gouvernement ou le chef de l'opposition qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, excepté avec le consentement unanime de la Chambre.

(3) Lorsqu'une question aura été débattue pendant trois jours, les discours touchant telle question ne devront pas excéder une heure chaque, excepté dans le cas du chef du gouvernement, ou du chef de l'opposition, qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, sauf du consentement unanime de la Chambre.

(4) Lorsqu'une question aura été débattue pendant cinq jours en Chambre, celle-ci pourra, sur la proposition d'un député, par un vote des trois quarts des députés présents, limiter le temps occupé par aucun député excepté le chef du gouvernement ou de l'opposition à pas moins de quinze minutes.

(5) Les restrictions ci-dessus quant au temps affecté aux débats s'appliqueront également aux délibérations de la Chambre, lorsqu'elle sera en comité, de même que lorsque l'Orateur occupera le fauteuil, et elles ne seront pas censées restreindre les privilèges d'un député, lorsque la Chambre sera en comité, excepté en ce qui regardera le temps pendant lequel il pourra parler chaque fois qu'il aura le droit de s'adresser au Président.

(6) Les restrictions ci-dessus touchant le temps affecté aux débats, pourront être suspendues, si la Chambre y consent dans le cas de tout discours prononcé dans des circonstances spéciales.

(7) Il ne sera permis à aucun député de lire son discours manuscrit; mais ceci ne pourra pas être interprété comme interdisant l'usage de memoranda ou de notes mémoratives.

3. L'Orateur sera chargé de faire observer les présents règlements.

Sir *Hector L. Langevin* propose comme amendement, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, que les résolutions 2 et 3 soient retranchées dans la motion précédente.

Et l'amendement étant mis aux voix,

La question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,—

Résolu, 1. Que l'habitude de plus en plus fréquente, dans la Chambre des Communes du *Canada*, de prononcer de longs discours, ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques, constitue une perte de temps, prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats,

en augmentant leur volume et leur coût, et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée ou concise ; que cette coutume formée un contraste frappant avec la méthode suivie dans la Chambre des Communes en Angleterre, et qu'elle dégoûte le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du Parlement ; elle est résolue affirmativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état complet et détaillé des dépenses de voyage du Gouverneur-Général, conformément à l'état 150 de 1885 ; un état détaillé, par article, de tout et chacun des montants payés et inscrits sous le titre de frais de voyage, depuis la confédération, à qui payés et pour quels services ces dépenses ont été faites ; la nature et la longueur du voyage pour lequel chaque item de dépense a été encouru ; le nombre de personnes composant la suite vice-royale, leurs noms, occupations et nationalité ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé, sous le titre de dépenses contingentes pour *Rideau Hall*, depuis la Confédération ; un état complet et détaillé, par article, de toutes sommes inscrites sous le titre de dépenses contingentes dans le bureau du Gouverneur Général ; à qui chaque montant a été payé, pour quel service ou objet, et le chiffre exact de chaque item de dépense ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un relevé détaillé, depuis la confédération, des traitements du Gouverneur Général et de son personnel ; à qui des traitements ont été payés, chaque année, dans le bureau du Gouverneur Général, les noms, les montants payés à chacun, les fonctions de telles personnes avant d'entrer dans le dit bureau, leur nationalité et leur âge ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé, depuis la confédération, du combustible et du luminaire dépensé pour *Rideau Hall* ; le montant exact payé chaque année ; à qui ; la quantité et la qualité du combustible acheté ; le prix du bois, par corde, ou du charbon, par tonne, et aussi, les montants payés pour éclairage, chaque année, à qui soldés, le prix payé pour chaque article et la quantité ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé des frais d'entretien des jardins et terrains de *Rideau Hall*, depuis la confédération ; à qui des deniers ont été payés pour ces travaux, les gages par jour de travail et la nature des travaux faits pour les dits gages ; aussi, la valeur des améliorations permanentes, s'il en est, comprise sous le titre de frais d'entretien des jardins et terrains ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. McCraney propose, secondé par *M. Harley*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé du coût des additions, changements, réparations et entretien de *Rideau Hall* ; par qui ont été ordonnés les additions, changements et réparations ; qui les a exécutés, et le coût de chaque item, depuis la confédération ; et la motion étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

M. White (Car-hwell) propose comme amendement, secondé par *M. Thompson (Antigonish)*, que tous les mots après "réparations" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et remplacés par les suivants : "faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement ; aussi les noms des entrepreneurs lorsque les travaux ont été faits par contrat."

Et l'amendement étant mis aux voix ; la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée ;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état détaillé du coût des additions, changements, réparations et entretien de Rideau Hall ; par qui ont été ordonnés les additions, changements et réparations ; faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement ; aussi les noms des entrepreneurs lorsque les travaux ont été faits par contrat.

Sur motion de *M. McCraney*, secondé par *M. Harley*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé du prix d'achat de Rideau Hall, du loyer et de l'ameublement, depuis la confédération ; par qui et de qui ont été achetés les articles inscrits sous le titre d'ameublement ; aussi, une liste des dits articles et les prix ; et, dans le cas où l'on aurait disposé de tels articles, les noms des acheteurs et le prix d'achat, s'il en est.

Sur motion de *M. Cameron (Huron)*, secondé par *M. Trow*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état indiquant le nombre de *homesteads*—pour lesquels des demandes avaient régulièrement inscrites—dans chacune des agences de district dans le *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, et dont la concession a été annulée ou qui ont été abandonnés pendant les années 1882, 1883, 1884 et 1885.

Sur motion de *M. Taylor*, secondé par *M. Tyrwhitt*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de toute correspondance relative à l'arpentage des terres à *Edmonton* et à *St-Albert*, d'après le système des lots de rivière, ainsi que des représentations présentées de la part des colons par le révérend Père *Leduc* et *M. Daniel Maloney*, et pour information concernant l'action que le département de l'Intérieur a prise à ce sujet.

Sur motion de *M. Watson*, secondé par *M. Somerville (Brant)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le *Manitoba*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Barker*, secondé par *M. Baker (Victoria)*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Davies*, secondé par *M. Gillmor*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport de Son Honneur le juge *Hensley* sur le procès de *Alex. Gillis* pour meurtre à *Charlottetown* en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre *Gillis*, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Langelier*, secondé par *M. Vail*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé de tous deniers payés, et par qui, au trésorier de l'Intercolonial pour la vente

de barils à huile vides, au cours des trois dernières années comprises entre le 1er janvier 1883, et le 1er janvier 1886.

Sur motion de *M. Rinfret*, secondé par *M. Guay*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds" dans la paroisse de *Saint-Antoine*, comté de *Lotbinière*.

Sur motion de *M. McIntyre*, secondé par *M. McCraney*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'*Ile du Prince-Edouard* au gouvernement impérial au même sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 19 avril 1886, pour copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'*Ile du Prince-Edouard* au gouvernement impérial au même sujet.—(*Documents de la session, No 76.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 20 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Small*,—trois pétitions de l'Union typographique No 91 de *Toronto*.

Par *M. Dawson*,—la pétition de *George Young Smith* et autres, de la ville de *Whitby, Ontario*.

Par *M. McDougall (Cap-Breton)*,—la pétition de *David Townsend* et autres; la pétition de *Benjamin Burke* et autres; et la pétition de *Philéas Bourgeois* et autres, de *Main-à-Dieu, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse*.

Par *M. Cameron (Inverness)*,—la pétition de *G. M. LeBlanc*, et autres.

Par *M. Hesson*,—la pétition de la Compagnie du pont de la rivière *Niagara*.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la requête de *James Sutherland* et autres; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition à l'effet d'obtenir cer-

tains amendements à l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés soit expiré, et les raisons données par les postulants pour expliquer ce retard sont suffisantes dans l'opinion du comité pour motiver la recommandation que la permission nécessaire soit accordée.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir : Bill constituant en corporation la Compagnie du pont de *Brockville* et *New-York*.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour un état indiquant :

- 1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;
- 2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;
- 3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et
- 4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886. (*Documents de la session, No 22b.*)

Sur motion de M. *Beaty*, secondé par M. *Kranz*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Beaty*, secondé par M. *Kranz*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la pétition de *George Young Smith* et autres, de la ville de *Whitby, Ontario*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre leur pétition pour un acte modifiant l'acte constitutif de la Banque *Anglo-Canadienne*, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du Pont de la Rivière *Niagara*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue ; demandant que le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de *Niagara* ne soit pas passé dans sa forme actuelle.

Un bill concernant le transfert du phare du *Cape Race, Terre-Neuve*, et ses dépendances, au *Canada*, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les Juges de Paix et autres magistrats"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes pour son information copie de certaines dépêches du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies et d'autres papiers au sujet de l'affaire de *Aspee Bay*. (*Documents de la session, No 75*.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 avril 1886.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'accélérer l'émission de lettres patentes pour les terres des sauvages, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

M. *Laurier* propose, comme amendement, secondé par M. *Blake*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Il était du devoir du gouvernement de procéder avec diligence, en vertu de l'autorité qui lui avait été conférée par le parlement en 1879, au règlement des réclamations originant du titre indien des métis des *Territoires du Nord-Ouest*, et aussi au règlement des réclamations de cinq des métis du *Manitoba* qui étaient temporairement absents pendant le recensement, et que sous ce rapport, le gouvernement s'est rendu coupable de négligence, de délai et de maladministration au préjudice de la paix, du bien-être et du bon gouvernement du *Canada*."

Et un débat s'en suivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercrèdi, 21 avril 1886.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>King,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Guibault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—64.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice),</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shan y,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Smail,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cobby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pope,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westm'd), et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wright.—106.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kitvert,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1 *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cent soixante-dix-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes et des Finances—dépenses contingentes.—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1886 :—Département des Postes, \$1,550 ; département des Finances, \$1,250 pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des membres du Bureau du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Daly* informe ainsi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 21 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Curran*,—la pétition de Sir A. T. *Galt*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *George Young Smith* et autres de la ville *Whitby*, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Pierre Desveaux* et autres ; de *Benjamin Burke* et autres ; de *James W. Grant* et autres, de *Gabarouse*, *Cap-Breton*, *Nouvelle-Ecosse* ; de A. R. *McDonald* et autres ; *Charles Macdonald* et autres ; et d'*Archibald J. Macdonald* et autres, de l'*Ile du Prince-Edouard* ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Dawson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la requête de G. Y. Smith et autres; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre leur pétition pour un acte modifiant l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré; et les raisons données par les postulants pour expliquer ce délai sont suffisantes, dans l'opinion de comité, pour justifier la recommandation que la permission soit accordée.

Votre comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'article 51 du règlement de la Chambre, dans sa teneur actuelle, ne s'applique pas aux *Territoires du Nord Ouest*, et vu que de nombreuses demandes adressées au Parlement arrivent chaque année des Territoires, et que des droits particuliers peuvent être sérieusement affectés faute de publication d'avis convenables, votre comité recommande que le dit article soit amendé en insérant les mots "ou Territoire" après "dans toute notre province," et aussi en insérant les mots "ou district" après le mot "comté" partout où ils pourront se trouver ensuite.

Ordonné, que la pétition de Sir A. T. Galt, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dit pétition est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation une compagnie pour la construction des ouvrages nécessaires à la protection de la cité de *Montréal* et de ses faubourgs contre les inondations, malgré que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré.

Ordonné, que la pétition de George Young Smith et autres, de la ville de *Whitby*; *Ontario*, présentée aujourd'hui, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant que certains amendements soient faits à l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne.

Sur motion de M. Thompson, secondé par M. Chapleau,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant les Assurances," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'*Elgin* et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'*Orford*, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a faite des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage. (*Documents de la session*, No 38g.)

Sur motion de M. Landry (*Montmagny*), secondé par M. McMillan (*Vaudreuil*),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute correspondance, télégraphique ou autre, échangée entre le gouvernement et les docteurs Jukes, Valade et Lavell, ou aucun d'eux, officiers du gouvernement chargés de faire l'examen de l'état mental de *Louis Riel*.

Sur motion de M. Jenkins, secondé par M. Hackett,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et le capitaine du *Northern Light*, au sujet de la discontinuation de ses voyages pendant le mois de février.

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du pont de *Brockville et New-York*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée);

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Un amendement est fait au préambule du bill comme conséquence des amendements précédents, en insérant après le mot "constituée" dans la page 1, ligne 14, les mots "avec les pouvoirs ci-dessous énoncés" et en retranchant tous les mots depuis "effet" dans la page 1, ligne 18, jusqu'à "et" dans la ligne 19.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec un amendement comme conséquence des amendements précédents, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre procède, à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de Houille de *Medicine-Hat*, lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informé Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*," et lesquels sont lus pour la première et la seconde fois.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le Bureau de Commerce de *Montréal*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada* Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'arnender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte refondu des chemins de fer, 1879 ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas, étant lu ;

M. *Robertson (Hamilton)* propose, secondé par M. *Hickey*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren),</i>	<i>Lister,</i>	<i>Small,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Barker,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macmillan (Midd'sex)</i>	<i>Spruiger,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Giltmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Pant,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ray,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Woodworth.—86.</i>
<i>Davies,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Gault,</i>	<i>Mc Millan (Vaudr'il),</i>
<i>Auger,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mc Intyre,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mc Lelan,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Desaulniers (St. M^rrice)</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Vail, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Wood (Brockville). 52.</i>

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant les épizoties, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le dit bill ainsi modifié en comité général, soit pris en considération demain.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. Pope*,

Résolu, que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil demain, à 6 P.M., la Chambre restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 8 P.M.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 22 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *McCraney*, — la pétition du conseil municipal du village de *Georgetown*, comté de *Halton*, Ontario.

Par M. *Dundas*, — la pétition de *C. S. Blackwell* et autres, de *Lindsay* et autres lieux, comté de *Victoria*, Ontario.

Par M. *Cameron* (*Inverness*), — la pétition du révérend M. *Laffin* et autres, de *Margaree*, comté de *Inverness*, Nouvelle-Ecosse.

Par M. *Allison*, — la pétition de la Ligue de la Loi et de l'Ordre de Tempérance, du comté de *Hants*, Nouvelle-Ecosse.

Par M. *Curran*, — la pétition de la Compagnie du chemin et de la digue *Saint-Gabriel*.

Par M. *Ross*, — la pétition de la Compagnie du Chemin de fer et de Steamers de *Winnipeg* et de la Baie d'*Hudson*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Union Typographique de *Toronto*, N° 91 ; demandant la passation d'une loi sur les fabriques pour mieux protéger la vie et la propriété.

De l'Union Typographique de *Toronto*, N° 91 ; demandant l'abolition du système suivi pour accorder des " passages subventionnés " aux immigrants.

De l'Union Typographique de *Toronto*, N° 91 ; demandant la passation d'une loi de faillite contenant une clause portant garantie d'une première hypothèque pour le salaire d'un mois dû aux employés à la date de la cession.

De *David Townsend* et autres ; de *Benjamin Burke* et autres ; de *Philias Bourgeois* et autres, de *Main-à-Dieu*, *Cap-Breton*, Nouvelle-Ecosse ; et du révérend *G. M. LeBlanc* et autres ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue au pêcheurs canadiens.

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de *G. Y. Smith* et autres ; demandant que certains amendements soient faits à l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, et trouve qu'aucun avis n'a été publié, mais vu que, dans l'opinion du comité, la mesure proposée n'est pas de mesure à exiger la publication d'avis, votre comité recommande que l'art. 51 du règlement soit suspendu relativement à cette pétition ; et le délai fixé pour la présentation de bills privés étant expiré, il recommande que l'art. 49 du dit règlement soit aussi suspendu relativement à la dite pétition.

Votre comité a aussi examiné la requête de *Sir A. T. Galt* ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour un Acte constituant en corporation une compagnie pour la construction des ouvrages nécessaires à la protection de la cité de *Montréal* et de ces faubourgs contre les inondations, malgré que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré, et les raisons données par le postulant pour n'avoir pas présenté sa pétition dans le délai fixé pour la présentation de telles pétitions, sont suffisantes pour justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance Mutuelle de *Kingston* et *Pen broke* (à responsabilité limitée.)

Bill à l'effet d'amender de nouveau l' "Acte concernant les Banques, Compagnies d'Assurance, Compagnies de Prêts, Sociétés de Construction et Corporations de Commerce en état d'insolvabilité."

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*;—et

Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du *Canada*, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions."

Sir *Adolphe P. Caron*, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie Canadienne de cuivre.

Bill concernant la Compagnie Anglo-Américaine de fer ;—et

Bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*.

Ordonné, que la pétition de la Compagnie de digue et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*, soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue; demandant la passation d'un Acte l'autorisant à construire une levée ou chaussée à partir de la culée du Pont *Victoria* jusqu'à un pont au-dessus du chemin du Pavillon sur ou près de la berge nord du fleuve *Saint-Laurent*, et aussi de placer un chemin de fer sur la dite levée ou chaussée.

M. Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1886, pour un état indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre; la nature du travail ainsi exécuté; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier, et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus. (*Documents de la session, No 69b.*)

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.

2. Le noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la date du bail; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail; le numéro du bail; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées; le nombre d'acres compris dans chaque bail; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail; le numéro du bail; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886. (*Documents de la session, No 20b.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un état donnant le nombre et les noms des navires de pêche des *Etats-Unis* qui ont fréquenté les eaux territoriales du

Canada pour fins de pêche et autre, chacune des années pendant lesquelles le *Traité de Washington* a été en opération; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche. (*Documents de la session, No 77a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du *Canada*, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du Trône. (*Documents de la session, No 77.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 29 mars 1886, pour copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre 1869. (*Documents de la session, No 77b.*)

Ordonné, que les articles 49 et 51 du règlement de la Chambre soient suspendus au sujet du bill modifiant les actes concernant la Banque Britannique Canadienne; et que M. *Dawson* ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant la ville de *Cobourg*.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité:

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le règlement final des réclamations du *Manitoba* contre la Puissance.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. *Carling* propose, secondé par M. *Pope*, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution à l'effet d'établir une station agricole expérimentale.

M. *Carling*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Ordonné, que sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au parlement du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté exposant que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du *Canada*, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du *Canada*, et la priant de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du *Canada* à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,
Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de Sir
Hector L. Langevin, Sir *Richard J. Cartwright*, MM. *McLelan*, *Laurier*, *Bowell* et Sir
John A. Macdonald, pour rédiger un projet d'adresse basé sur les dites résolutions.

Sir *John A. Macdonald*, du comité spécial pour rédiger un projet d'adresse à Sa
 Majesté, fait rapport que le comité a préparé une adresse en conséquence, laquelle
 est lue comme suit :

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, le et les Com-
 munes du *Canada*, assemblés en parlement, approchons humblement de Votre Majesté
 dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant
 partie de la Puissance du *Canada*, et non compris encore dans aucune de ses provinces,
 il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement
 du *Canada*, et de prier Votre Majesté de vouloir bien gracieusement faire en sorte
 qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du *Canada*
 à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre demande
 en Votre favorable et gracieuse considération.

La dite adresse étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que
 cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté exposant que pour la bonne admi-
 nistration des divers territoires formant partie de la Puissance du *Canada* et non
 compris encore dans aucune de ses provinces, et priant Leurs Honneurs de se joindre
 à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Un bill à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des sau-
 vages, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des
 Subsidés, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil,
 et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de
 demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des
 Subsidés.

A six heures P.M., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à mardi prochain, à
 huit heures P.M., sans que la question ait été préalablement posée.

Mardi, 27 avril 1886.

8 heures P.M.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau.

Par M. McDougald (Pictou),—la pétition de la Ligue de Tempérance du comté de Pictou.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du village de *Georgetown*, comté de *Halton, Ontario* ; et de la Ligue de la Loi et de l'Ordre de Tempérance, du comté de *Hants, Nouvelle-Ecosse* ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De *C. S. Blackwell* et autres, de *Lindsay* et autres lieux, comté de *Victoria, Ontario* ; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du révérend *M. Laffin* et autres, de *Margaree*, comté de *Inverness, Nouvelle-Ecosse* ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue au pêcheurs canadiens.

De la Compagnie de steamers et de chemin de fer de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson* ; demandant certains amendements à son acte constitutif.

M. Dawson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de digue et de chemin de fer de *Saint-Gabriel* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire une levée ou chaussée à partir de la culée du pont *Victoria* jusqu'à un point au-dessus du chemin de Pavillon sur ou près de la berge nord du fleuve *Saint-Laurent*, et aussi de placer un chemin de fer sur la dite levée ou chaussée, et il trouve que les avis n'ont pas été donnés en temps opportun, mais vu que la mesure est urgente, et que ces travaux, s'ils sont exécutés, seront d'une très grande importance pour la cité de *Montréal*, le comité recommande que le 51e article du règlement de la Chambre soit suspendu dans ce cas.

Comme le délai pour la présentation des bills privés est expiré, le comité recommande que le 49e article du même règlement soit suspendu à l'égard de cette pétition ; il recommande de plus que, vu la période avancée de la session, le 60e article (concernant l'affichage des bills) soit suspendu dans le cas de cette pétition, ainsi qu'à l'égard du Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Anglo-Canadienne

Ordonné, que les 49e, 51e et 60e art. du règlement de cette Chambre soient suspendus au sujet de la pétition et du bill de la Compagnie de digue et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*, et que le 60e art. du règlement de cette Chambre au sujet du bill modifiant les actes concernant la Banque Anglo-Canadienne, soit suspendu, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que *M. Curran* ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Levée et de Chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Chapleau*, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du juge additionnel de la division de Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'*Ontario*.

M. *Thompson*. l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 25 avril 1885, pour copie de tous ordres pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé *John Leander McKenzie*, de la maison *Sheffield et McKenzie*, de *Canning*, comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*, pour infraction aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet.—(*Documents de la session*, No 34a.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements publics, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille sept cent soixante et dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'administration de la justice et être distribuée comme suit: Administration de la justice, divers,—y compris les *Territoires du Nord-Ouest*, \$20,000; frais de voyage des magistrats stipendiaires dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$4,000; allocations des circuits, *Colombie-Britannique*, \$6,000; allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours des comtés, *Manitoba*, \$2,500; rapporteur de la cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, \$2,200; assistant-rapporteur de la cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, commis de 2me classe, \$1,100; commis du bureau du registraire de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$950; deuxième commis de bureau du registraire de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$750; premier messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$500; second messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$500; troisième messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$370; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyages des juges; aussi, appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; impression, reliure et distributions des décisions de la cour Suprême, \$2,000; divers déboursés se rattachant à la cour Maritime de l'*Ontario*, frais de voyages des juges, etc., \$100; appointements du registraire de la cour de Vice-Amirauté, *Québec*,

\$666.66 ; salaire du prévôt de la cour de Vice-Amirauté, *Québec*, \$333.34 ; salles pour la cour de Vice-Amirauté, *Saint-Jean, N.-B.*, \$150 ; salles pour la cour de Vice-Amirauté, *Halifax*, \$150 ; pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$1,500.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille neuf cent trente-cinq piastres et trente-huit centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-treize piastres et cinquante centins, soit accordée à sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille six cent cinquante-quatre piastres soixante et quatre centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille neuf cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 28 avril 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et trente-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 28 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Wilson*,—la pétition du Conseil des Ouvriers de la cité de *St.-Thomas*.

Par M. *Kirk*,—la pétition de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Ray*,—La pétition de l'Alliance de Tempérance du comté de *Annapolis, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Cook,—la pétition d'*Alexander Nichol* et autres, du village de *Stayner*, comté de *Simcoe*.

Par M. *Ferguson (Leeds et Grenville)*,—la pétition du Synode de *Montréal* et *Ottawa* de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*.

Par M. *Ward*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Port-Hope*.

Par M. *Townshend*,—la pétition de l'Alliance Prohibitive du comté de *Cumberland, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition des Fils de la Tempérance du district de la division de *Brant*.

Par M. *Orton*,—la pétition de *Francis Dalby* et autres, de *Elora* et autres lieux, comté de *Wellington*.

Sir *Hector L. Langevin*, du Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*, et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer "*Sainte-Ursule à Mattawa* et au lac *Témiscamingue*."

Pour ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru nécessaire d'en amender le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Votre comité a également pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill à l'effet de modifier l'acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest d'*Ontario*, et recommande que ces mêmes amendements soient approuvés.

Quant à ce qui concerne le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario, Minnesota et Manitoba*, et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson au Nord-Ouest*, leurs promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec ces mesures projetées pendant cette session, votre comité recommande que les dits bills soient retirés et que les honoraires payés sur iceux soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande également, que le délai pour la réception des rapports des comités des bills privés expirant demain (le 29 avril courant), il soit de nouveau prolongé de quinze jours à partir de cette date. (Délai prolongé en conséquence.)

M. *Beaty*, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*; demandant certains amendements à son acte constitutif, et il constate que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme la nécessité de cette demande ne s'est fait sentir que récemment, et vu que la mesure projetée ne lèsera apparemment aucuns droits acquis, le comité recommande que le 51e art. du règlement de la Chambre soit suspendu au sujet de cette pétition.

Considérant que le délai pour la présentation des bills privés est expiré et que la session est déjà fort avancée, votre comité recommande que les 49e et 60e articles du règlement soient aussi suspendus au même sujet.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports de comité sur Bills Privés expirant demain, soit prorogé jusqu'à vendredi, le quatorzième de mai prochain inclusivement, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. *Rykert*, secondé par M. *Colby*,
Ordonné, que le comité des Comptes Publics ait la permission d'employer un sténographe pour prendre note de tels témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. *Royal*, secondé par M. *Tassé*,
Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario*, *Minnesota* et *Manitoba*, soit retiré, et que l'honoraire et frais payés au sujet du dit bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, soient remboursés conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.
Ordonné, que les 49e, 51e et 60e articles du règlement de la Chambre soient suspendus au sujet de la pétition et du bill de la Compagnie du chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. *Pruyn*, secondé par M. *Cameron* (*Inverness*),
Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Emerson* au *Nord-Ouest*, soit retiré, et que l'honoraire et frais payés au sujet du dit bill, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour copie :

1^o de tous contrats passés avec *I. G. Baker* et Cie, pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2^o de tous comptes de *I. G. Baker* et Cie, pour tels approvisionnements pour les dites années. (*Documents de la session, No 38h.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1885, pour un état donnant les noms du président, vice-président, directeurs ou directeurs provisoires (suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le Parlement du *Canada*, et le montant d'actions possédées par chacun d'eux. (*Documents de la session, No 78.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Nouvelle Ecosse* au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la *Nouvelle Ecosse* et des mesures législatives qui l'affectent. (*Documents de la session, No 67a.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1886, pour copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du *Canada*, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des *Etats-Unis* jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de *Washington*; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force. (*Documents de la session, No 77c.*)

M. *White* (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, la copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par l'honorable Député-Gouverneur en conseil, le 19 mai 1885, concernant la Compagnie de houille et de navigation du *Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 20c.*)

Aussi, la copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil, 29 mars 1886, concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson* sur la requête de la dite compagnie demandant qu'il lui soit permis de choisir les terres en blocs de pas moins d'un township en aucun lieu situé à moins de 50 milles de chaque côté de la ligne du chemin jusqu'à ce que la quantité de 12,800 acres par mille ait été prise. (*Documents de la session, No 20d*)

Sur motion de *M. Cook*, secondé par *M. Cockburn*,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire transmettre devant cette Chambre copie de tous ordres en conseil ou administratif, de tous rapports d'ingénieurs touchant la ligne adoptée pour le canal de la Vallée de la *Trent*, avec l'évaluation du coût de construction, le montant dépensé déjà pour ces travaux par les entrepreneurs ou par le gouvernement; les noms des entrepreneurs, les montants payés aux employés du gouvernement, ainsi que les noms et les fonctions de chaque individu, et toutes les informations se rattachant à cette entreprise.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de *M. Beaty*, secondé par *M. Hay*,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant la vente des boissons enivrantes.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient de présenter un bill modifiant l'acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit:

Résolu.—Qu'il est expédient de présenter un bill modifiant l'acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que *M. Beaty* ait la permission de présenter un bill modifiant les actes concernant le commerce des liqueurs enivrantes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. Mitchell*, secondé par *M. Landry (Kent)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du rapport ou de la sentence arbitrale des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant à la réclamation des propriétaires du remorqueur à vapeur *Sultan*.

Sur motion de *M. Mitchell*, secondé par *M. Landry (Kent)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu *John Bannon*, écr., de feu *William Muirhead*, écr., par *William Wilkinson*, écr., et à toutes autres réclamations examinées en même temps que les précédentes et mentionnées dans les dits rapports ou sentence arbitrale.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Kirk*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des liqueurs de toutes sortes fabriquées en *Canada* en 1885, de la quantité de liqueurs exportées, et de sa valeur estimative.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Kirk*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé des liqueurs de toutes sortes importées en *Canada* en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs.

Sur motion de M. *Robertson (Shelburne)*, secondé par M. *Kirk*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885.

Sur motion de M. *McMullen*, secondé par M. *Mulock*,
Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant le nombre de condamnations en vertu de l'Acte de Tempérance du *Canada*, de 1878 (connu sous l'appellation d'Acte *Scott*), dans les divers comtés du *Canada* où l'acte a été en opération jusqu'au 1er mars, 1886, donnant le nombre dans chaque comté séparément.

2. Le chiffre des amendes imposées et le montant payé dans chaque comté.

3. Le nombre et la date des appels, s'il en est, et s'ils ont été confirmés ou rejetés.

4. Le nombre d'appels dans chaque comté qui n'étaient pas encore jugés à la date du 1er mars, 1886.

M. *McMullen* propose, secondé par M. *Mulock*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et les adresses postales de chaque personne placée sur la liste des employés civils mis à la retraite le 1er janvier, 1886.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance Mutuelles de *Kingston* et *Pembroke*, à responsabilité limitée;—et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'*Ottawa*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débetures actions, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des Banques et du Commerce, pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie dite " The Canadian Copper Company " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie dite " The Anglo-American Iron Company " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne Centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Anglo-Canadienne, " lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier de nouveau " l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état

d'insolvabilité"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill modifiant l'Acte concernant les épizooties, tel qu'amendé en comité général, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *White (Renfrew)* propose comme amendement, secondé par M. *Rykert*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin de l'amender en ajoutant ce qui suit, comme première clause :— "Le paragraphe (b) de la clause 2, de l'acte concernant les épizooties, 48-49 *Vic.*, chap. 70, est par le présent amendé en retranchant les mots "seulement où ceux-ci sont mentionnés spécialement."

Et un débat s'ensuivant ;

M. *Hickey* propose, secondé par M. *Robertson (Hamilton)*, que le débat soit ajourné ; la motion étant mise aux voix, la question est résolue négativement.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren),</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dundas,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wigle, et</i>
<i>Everett,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Shakespeare,</i>	<i>Wood (Brockville),</i> 36.

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Coursal,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Ricpel,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice)</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCrane,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Foster,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Townshend,</i>

<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Val,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wood (Westm'ld.-99.</i>
<i>Colby,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise, la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé soit maintenant pris en considération.

Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Desjardins propose, secondé par M. Coursol, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés; ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Course,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McLelan,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Massue,</i>
<i>Béhard,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paint,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Val,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Wood (Westm'ld).-59.</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McIntyre,</i>	

CONTRE:

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Small,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>

<i>Beaty,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sproute,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Ross,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Dodd,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wigle, et</i>
<i>Dundas,</i>	<i>Macmillan (Mid'sex)</i>	<i>Scriver,</i>	<i>Wilson.—68.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise, que le bill passe ; la Chambre se divise comme dans la dernière division, mais à l'inverse ; et la question est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 29 avril 1886.

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. *Bergin*,—la pétition de la Congrégation Presbytérienne de *St-Mathieu* du canton de *Osnabrock*, comté de *Stormont*.

Par Sir *Richard J. Cartwright*,—la pétition de la corporation municipale du canton de *McKillop*, comté de *Huron*.

Par M. *McCarthy*,—la pétition de *Hamilton Augustus Jukes*, dessinateur, de la cité de *Winnipeg*.

Par M. *Robertson (Shelburne)*,—la pétition de la Ligue de Tempérance du comté de *Colchester*.

Par M. *Mulock*,—la pétition de *Thomas Blair Browning*, de la cité de *Toronto*, comté de *York*, solliciteur.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

De la Ligue de Tempérance du comté de *Pictou*, demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou entraver sa mise à exécution ou son adoption.

M. *Bergin*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No 2.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 14 avril 1886, pour copie du mémoire du conseil du *Nord-Ouest* adressé au gouvernement par MM. *Wilson* et *Ross*, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des *Territoires du Nord-Ouest* ou autres personnes à ce sujet. (*Documents de la session, No 79.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à une adresse à Son Excellence du 5 avril 1886, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la *Colombie-Anglaise*, ou toutes autres personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province. (*Documents de la session, No 77d.*)

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill modifiant les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Landerkin*, secondé par M. *Edgar*.

Ordonné, que M. l'Orateur adresse son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref pour l'élection d'un député pour représenter le district électoral du comté de *Haldimand*, au présent Parlement, en remplacement de feu *David Thompson*, écr., dernièrement décédé.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la *Colombie-Britannique*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Carling*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente, — la réponse à une adresse à Son Excellence du 31 mars 1886, pour copie de la nomination de *Angus McDonald*, de *Upper Washabuck*, comté de *Victoria, N.-E.*, en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation. (*Documents de la session, No 36b.*)

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Un bill du Sénat intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau "l'Acte des Terres Fédérales, 1883"; et après avoir ainsi siégé

quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

(*En comité.*)

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient de confirmer dans les termes et formule qui suivent, la convention intervenue, sujette à l'approbation du parlement, entre Sa Majesté la Reine, agissant pour la Puissance du *Canada*, représentée par l'honorable A. W. *McLelan*, ministre des Finances, appelé dans l'acte " le gouvernement," et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, appelée dans l'acte " la compagnie," représentée par son principal officier :—

(1.) Qu'en tant que le montant réellement avancé à la compagnie par le gouvernement à compte de la somme de \$20,000,000 garantie par les obligations de la compagnie portant première hypothèque, au montant de £4,109,500 sterling, est de \$19,150,700, il est entendu que la compagnie remboursera au gouvernement, avec intérêt au taux de 4 pour 100 par année, tel que prescrit par l'acte 48-49 *Vic.*, chap. 57, la dite somme de \$19,150,700; le dit remboursement devant être fait en deux versements égaux, dont le premier sera effectué le 1er mai prochain, et le second, le ou avant le 1er juillet prochain, les deux versements portant intérêt comme susdit.

(2.) Que sur l'entier paiement des deux dits versements et de l'intérêt, tel que ci-dessus prescrit, l'octroi de terres à la compagnie sera diminué de tel nombre d'acres qui sera suffisant, en en estimant la valeur à \$1.50 par acre, pour éteindre la balance de l'emprunt de \$29,880,912 mentionné dans l'acte 48-49 *Vic.*, chap. 58, c'est-à-dire, la somme de \$9,880,912, avec intérêt au taux précité jusqu'au 1er mai prochain; et cette réduction sera effectuée au moyen de la rétention, par le gouvernement, de terres de qualité et de valeur égales en moyenne à la qualité et valeur des terres constituant la partie de l'octroi de terres dont la compagnie n'aura pas disposé auparavant.

(3.) Que sur le règlement de tous comptes concernant le dit emprunt autorisé de \$29,880,912, et le paiement et règlement, comme susdit, de toutes sommes d'argent dues sur le dit emprunt, toutes les obligations de la compagnie garantie exclusivement par la concession de terres à la compagnie, communément appelées obligations de concessions de terres, maintenant détenues par le gouvernement en sus de la somme de \$5,000,000 de telles obligations gardée par le gouvernement en vertu du contrat de construction du 21 octobre 1880, seront annulées, et les actions-débetures de la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, détenues par le gouvernement, en vertu de l'acte 47 *Vic.*, chap. 61, clause 1, seront remises à la compagnie; et le gouvernement autorisera la compagnie, sous l'autorité de la clause 10 de l'acte 48-49 *Vic.*, chap. 57, à hypothéquer l'embranchement sur *Algoma* jusqu'à tel montant, par mille, qui est autorisé par la charte de la compagnie en ce qui concerne la ligne principale.

(4.) Que sur le règlement, en la manière susdite, de la dette de la compagnie envers le gouvernement, la compagnie pourra émettre des obligations portant première hypothèque sur le reste des terres à elle concédées en vertu de son dit contrat, en la manière prévue par sa charte en ce qui concerne l'émission d'obligations de concession de terres, et jusqu'à tel montant par acre qu'elle jugera convenable, et n'excédant pas \$2.00 par acre, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; toutes les obligations de concessions de terres à échoir et qui pourront être recouvrées devant être en premier lieu dûment annulées, et une réserve devra être faite à même la nouvelle émission pour couvrir les obligations de concessions de terres à échoir qui ne pourront être recouvrées pour être annulées. Et, dans le cas où la compagnie ferait cette émission, le gouvernement acceptera en échange des dits \$5,000,000 des dites obligations de concessions de terres, un semblable montant de la nouvelle émis-

sion d'obligations, les dites obligations devant être retenues et traitées de la même manière dont le gouvernement était autorisé, aux termes de l'acte 44 *Vic*, chap. 1, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, à retenir et disposer des dits \$5,000,000 ainsi échangés.

(5.) Que la législation requise pour mettre à exécution les dispositions des présentes, sera demandée au parlement au cours de la session actuelle.

2. *Résolu*.— Qu'il est expédient de prescrire,—

(a) Que le gouvernement et la compagnie seront respectivement autorisés à exécuter et à remplir les conditions de la dite convention, d'après leur teneur, pourvu que le gouverneur en conseil puisse prolonger le délai fixé pour le paiement du premier versement et de l'intérêt spécifié à la dite convention, à une date n'allant pas au-delà du premier jour de juillet prochain.

(b.) Qu'aussitôt que le paiement et le règlement de la somme avancée à compte de la dite somme de \$29,880,912 et de l'intérêt aura été effectué, tel que pourvu par la dite convention, la compagnie, avec l'autorisation d'une assemblée générale de ses actionnaires, spécialement convoquée à cette fin, pourra émettre des obligations hypothécaires, garanties par l'embranchement du dit chemin de fer, connu sous le nom d'embranchement d'*Algoma*, construit ou devant être construit et complétant le raccordement entre la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien et la rivière *Sainte-Marie*, laquelle émission constituera une première hypothèque ou privilège sur le dit embranchement, construit ou devant être construit, y compris le matériel roulant et l'outillage qui lui seront affectés, et sur les péages et revenus qu'il produira, après déduction de tels péages et revenus, des frais d'exploitation et de tel matériel roulant et outillage qui en dépendront, tel qu'il sera déclaré et spécifié dans tout acte hypothécaire garantissant les dits bons, et qui devra être exécuté aux frais de la compagnie conformément à sa charte. Et antérieurement à l'émission de ces bons, la compagnie devra passer des règlements, indiquant, à défaut de paiement de l'intérêt ou du capital des dits bons, les moyens d'identifier le matériel roulant et l'outillage (s'il en est) compris dans telle hypothèque, et dépendant du dit embranchement, ainsi que les péages et revenus provenant du dit embranchement, calculés correctement et distingués des péages et revenus de la ligne-mère, et devra prendre telles autres mesures nécessaires et équitables pour la protection des détenteurs des obligations garanties par le dit embranchement, sans nuire aux droits des personnes en possession des autres garanties de la compagnie. Tels règlements devront être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, et après avoir été ainsi approuvés, une copie certifiée sera déposée au bureau du secrétaire d'Etat, et les dits règlements devront ensuite demeurer en vigueur et obligatoires pour la compagnie, et ne pourront être modifiés ou annulés par la compagnie tant que les obligations y mentionnées ne seront pas rachetées.

(c) Que la manière de garantir les dites obligations hypothécaires et les droits, privilèges et redressements s'y rapportant et à la disposition de leurs possesseurs, devra être telle que décrite aux clauses vingt-huit, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie.

(d) Que la compagnie pourra aussi émettre des obligations hypothécaires pour tel montant qu'elle le jugera convenable et qui sera approuvé par le Gouverneur en conseil, et suivant les conditions de la dite convention, garanties par les terres de la compagnie auxquelles elle aura alors droit d'après les dispositions du contrat de construction passé le 21 octobre 1880 ; et les dispositions des clauses trente, trente-deux, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie seront applicables aux obligations en dernier lieu mentionnées. Mais qu'en faisant l'émission des obligations mentionnées en dernier lieu, la compagnie déposera dans les mains des fidéicommissaires de l'hypothèque garantissant telles obligations, si des fidéicommissaires sont institués par tel acte hypothécaire, et si non, dans les mains de quelque personne ou compagnie nommée à cette fin par le Gouverneur en conseil, un montant des dites obligations égal en valeur aux obligations de concession de terres qui seront alors en circulation et non payées, en sus de la somme de cinq millions de piastres de telles obligations aux mains du gouvernement et dont l'échange est pré-

vue par la dite convention ; et les obligations ainsi réservées ne seront pas mises en usage ou vendues pour aucun objet que ce soit, sauf pour faire face, par paiement ou échange, aux obligations de concession de terres ainsi en circulation ou non rachetées.

(e) Qu'à l'achèvement du dit chemin de fer du *Pacifique* canadien, conformément au dit contrat, et dès qu'il sera ouvert au trafic, la déqualification de ses actionnaires à devenir ou à être membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, par le fait qu'ils sont actionnaires, sera enlevée et cessera d'exister.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 30 avril 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 30 avril 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Curran*,—la pétition de *Joseph Kielle* et autres, de *Montréal*, résidant à la *Pointe St-Charles* et *St-Gabriel*.

Par M. *Shakespeare*,—la pétition de la Branche de la Puissance de l'Alliance de Tempérance de la *Colombie-Britannique*.

Par M. *Woodworth*,—la pétition de la Ligue de Tempérance du comté de *Kings, Nouvelle Ecosse*.

Par M. *Dawson*,—la pétition de *J. J. Roussain* et autres, pêcheurs et autres, des Pointes *Mamainse* et *Bashawana*, district d'*Algoa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil des Ouvriers de la cité de *St-Thomas* ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet d'amender l' " Acte des Elections Fédérales, 1874," devienne loi.

De la Conférence de l'Eglise Méthodiste de la *Nouvelle-Ecosse* ; de l'Alliance de Tempérance du comté de *Annapolis, Nouvelle-Ecosse* ; du Synode de l'Eglise Presbytérienne de *Montréal* et *Ottawa*, en *Canada* ; de l'Alliance Prohibitive du comté de *Cumberland, Nouvelle-Ecosse* ; et de la Division du District de *Brant* des Fils de Tempérance ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De *Alexander Nichol* et autres, du village de *Stayner*, comté de *Simcoe, Ontario* ; demandant que, nonobstant la pétition du conseil municipal du dit village à l'effet contraire, la vente du vin et de la bière, ne soit pas permise dans les comtés où l'Acte *Scott* est en vigueur.

Du conseil municipal de la ville de *Port-Hope*, comté de *Durham* ; et de *Francis Dalby* et autres, de *Elora* et autres lieux, comté de *Wellington*, tous de l'*Ontario* ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Bergin, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.
2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique ; de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le numéro du bail ; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886. (No 206.) (*Documents de la session*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du et *Canada* celui de l'*Ontario* au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'*Ontario*. (No 28a.) (*Documents de la session*).

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant, —

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (No 35.) (*Dans les documents de la session seulement*.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Compagnie de la Rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de *Québec* ; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet ; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 *Victoria*, chap. 8, et 48-49 *Victoria*, chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. (No 35d.) (*Document de la session*.)

Réponse à Ordre,—Copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la Compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, et celle du chemin de fer *Hamilton* et du *Nord-Ouest*, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique

de *Gravenhurst* à *Callander*, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique Canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de \$12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de *Gravenhurst* à *Callander*. (N° 35e.) (*Documents de la session*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la Cour Suprême relativement à l'Acte des Licences de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la revision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'Acte; aussi copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement. (N° 41.) (*Documents de la session*.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de *Louis Riel*, après sa condamnation. (N° 43.)

Mémoire de Sir *Alexander Campbell*, sur l'affaire *Louis Riel*, condamné et exécuté pour haute trahison. (N° 43a.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quel qu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur *Hugh Richardson*, juge, concernant le procès de *Riel* à *Régina*. Aussi copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès. (N° 43b.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre *Louis Riel*, à *Régina*, y compris liste des jurés, noms des jurés recusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (N° 43c.)

Réponse à Adresse,—

1° Copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de *Louis Riel*, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de *Charles Nolin* par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de *Riel*; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et le plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet. (N° 43d.)

Pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général:—De *A. B. Dumet* et autres, de *Régina*, *T. N.-O.*, et de *A. G. Hamilton* et autres, de *Moosomin*, *T. N.-O.*; demandant séparément que la sentence prononcée contre *Louis Riel* ne soit modifiée en aucune manière, que la loi suive son cours et que la clémence de l'Exécutif soit refusée.

Communication signée par *James Boddy*, secrétaire de district, au nom de la loyale association orangiste de *Toronto-Ouest*; demandant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*; et

Lettre adressée à l'honorable Conseil Privé, signée par *Charles O'Hara*, de *Cranbourne*, dans la province de *Québec*, journalier; exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence de mort prononcée contre *Louis Riel*. (No 43e.)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de *Louis Riel*. (No 43f.)

La Reine vs. *Riel*, accusé et convaincu de haute trahison—Rapport du procès à *Régina*—Appel à la Cour du Banc de la Reine, *Manitoba*—Appel au Conseil Privé

d'Angleterre—Pétition pour l'examen du condamné par des médecins-experts—Liste des pétitions pour la commutation de la sentence. (No 43g.)

Réponse à Ordre,—Relève du nombre de métis des *Territoires du Nord-Ouest* qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, *Buttes de Tondre*, Vallée de la Qu'Appelle, *Régina*, *Criquet-aux-Erables*, *Calgary*, *Fort-McLeod*, *Criquet-Pincher*, *Edmonton*, *Saint-Albert*, *Fort Saskatchewan*, *Victoria*, *Fort Pitt*, *Battleford*, *Prince-Albert*, *Batoche*, *Lac-aux-Canards*, *Fourches de la Saskatchewan*, *Fort-à-la-Corne*, *Comptoir de Cumberland*, *Mâchoire de l'Orignal*, et *Willow Bunch*, dans les *Territoires du Nord-Ouest*,—aussi, aux *Grands Rapides*, dans le *Kiwatin*, et à *Winnipeg* et *Griswold*, dans le *Manitoba*, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le *Manitoba*, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du *Manitoba* qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date. (No 45a.)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de *Prince-Albert* et des districts environnants, dans les *Territoires du Nord-Ouest*, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position. (No 45b.)

Rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des métis du *Nord-Ouest* présentées par des colons établis le long de la *Saskatchewan du Sud* et dans le voisinage, à l'ouest du rang 26, 2ème méridien ouest, dans les établissements connus sous les noms de *Saint-Louis de Langevin*, *Saint-Laurent* ou *Batoche*, et *Lac-aux-Canards*. (No 45c.)

Il est recommandé qu'en sus du nombre ordinaire pour documents de la session, il soit imprimé 10,000 copies, en chaque langue, des réponses ci-dessus, Nos 43, 43a, 43b, 43c, 43d, 43e, 43f, 43g, 45a, 45b et 45c.

Rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en *Canada*, pour l'année finissant le 31 décembre, 1885. (No 48.) (*Distribution et documents de la session*)

Etat donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, spécifiant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue. Section 58, par. 2, "Acte du Service Civil." (No 48a.) (*Documents de la session*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre *Louis Riel*, à *Régina*, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (No 52.) (*Distribution et documents de la session*.)

Réponse à Adresse (finale).—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès. (No 52 a et b.) (*Ne rien imprimer en duplicata*.)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les *Territoires du Nord-Ouest*, pendant l'année 1885. (No 52c.)

Le comité recommande que les réponses précédentes Nos 52a, b et c, soient imprimées à 10,000 exemplaires, dans chaque langue, pour distribution, en sus du nombre ordinaire pour documents de la session.

Rapports de l'ingénieur en chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat, de l'agent du gouvernement fédéral dans la *Colombie-Anglaise*, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'*Esquimalt* à *Nanaimo*. (No 62.) (*Documents de la session.*)

Copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'*Esquimalt* et *Nanaimo*. (No 62a.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de \$72,791,837, mentionnée par le ministre des finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du *Canada*. (No 64.) (*Distribution et documents de la session.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines dépêches du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, et d'autres papiers au sujet de l'affaire de *Aspee Bay*. (No 75.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par l'honorable député-gouverneur en conseil, le 19 mai 1885, concernant la compagnie de houille et de navigation du *Nord Ouest*. (No 20c.)

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 29 mars 1836, concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*. (No 20d.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886. (No 22b.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports faits par l'inspecteur *Sweetnam* concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de *Pickering*, comté d'*Ontario*, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de *Pickering* en décembre 1883 ; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur *Sweetnam* et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste ; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport. (No 30b.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés, ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé *John Leander Wickwire*, de la maison *Sheffield* et *Wickwire*, de *Canning*, comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34a.)

Réponse partielle à Adresse (du Sénat),—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement des *Etats-Unis* et le gouvernement du *Canada* au sujet de la présence de sauvages américains sur le territoire canadien ; copie des communications d'officiers de la police à cheval et des ordres en conseil ou des instructions départementales se rapportant à ce sujet, qui n'ont pas encore été publiés dans le rapport annuel de la division des Sauvages du département de l'Intérieur ; aussi un état de l'augmentation ou de la diminution de la population sauvage du *Nord-Ouest*, le dit état devant être basé sur le nombre des Sauvages qui ont été payés lors des traités passés en 1871 et les années suivantes, et sur le nombre de ceux qui sont payés actuellement ; aussi copie des renseignements non encore imprimés sur le nombre de

Sauvages qui se sont livrés aux travaux agricoles, et copie des plaintes (s'il en existe) présentées par la société protectrice des aborigènes, les évêques et le clergé des divers corps de missionnaires du *Nord-Ouest* ou par d'autres personnes au sujet du traitement des Sauvages du *Nord-Ouest*; aussi un état approximatif des approvisionnements alimentaires fournis aux dits Sauvages depuis la date du traité No 1 de 1871. (No 37c.)

Réponse à Ordre.—Copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux Sauvages du *Nord-Ouest* ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885. (No 38d.)

Réponse à Adresse.—Copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le *Nord-Ouest*, en 1878; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est. (No 38e.)

Réponse à Adresse.—Copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les *Territoires du Nord-Ouest*, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du *Nord-Ouest* qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions. (No 38f.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'*Elgin*, et M. *Beattie*, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'*Orford*, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage. (No 38g.)

Réponse à Ordre.—Copie

1° De tous contrats passés avec *I. G. Baker* et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2° De tous comptes de *I. G. Baker* et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années. (No 38h.)

Réponse à Ordre.—Relevé indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1885; le total reçu de chaque port d'exportation où tels droits ont été perçus avec le détail des sommes prélevées chaque année, les noms de chaque personne ayant payé ces droits, et le montant qu'il ou elle a payé chaque année. (No 40.)

Réponse à Adresse.—Numéro et titre de toutes causes entrées pour plaidoirie en la Cour Suprême du *Nouveau-Brunswick*, *in banco*, la date de chaque entrée d'icelles, la date de la plaidoirie et celle du jugement dans chaque cause; l'état devant comprendre toutes les causes depuis le 1er mai 1879 jusqu'au 31 décembre 1884 et spécifier celles dans lesquelles des questions ont surgit par suite de la mise en application de l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878, ou de l'Acte des Licences pour la vente des liqueurs de 1883, ont été soulevées, ainsi que les cités ou comtes dans lesquels les dites actions ont été prises, ou les dites questions ont été d'abord soulevées. (No 41a.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de *Bayfield* et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de *Bayfield*. (No 41b.)

Réponse à Ordre.—Relevé du montant payé à *R. P. Jarvis*, écrivain, de la cité de *Stratford*, comté de *Perth*, officier-rapporteur sous l'Acte de tempérance pour le comté de *Perth*, *Ontario*, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui. (No 47b.)

Réponse à Adresse.—Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour le

remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872 sur le poisson exporté par eux aux *Etats-Unis* aussi, copie de toutes les instructions qui lui ont été données, ainsi que de toute correspondance échangée entre le commissaire et le gouvernement ou aucun des départements, relativement au dit remboursement, à la preuve ou au rapport du dit commissaire. (No 60.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre les Sauvages de la réserve de *Fort-William*, ou aucune personne de leur part et le département des Sauvages, et entre le département et l'agent des Sauvages, soit par télégraphe ou autrement, au sujet des mesures prises en vertu des licences accordées pour la coupe du bois. (No 61a.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de *F. N. Gisborne*, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des *Iles Brier et Long*, comté de *Digby*, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme. (No 63.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous mémoires, ou papiers concernant les relations commerciales entre les *Etats-Unis* et le *Canada*, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, le ministre anglais à *Washington* ou le gouvernement des *Etats-Unis*, au sujet de relations commerciales avec les *Etats-Unis*. Aussi copie de tous rapports, s'il en est, faits à ce sujet par des agents du gouvernement canadien. (No 65.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à *Moncton* pendant l'année finissant le 31 décembre 1885; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté. (No 66.)

Réponse à Ordre,—Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon. (No 66a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce. (No 66b.)

Réponse à Ordre,—Etat du coût de la gare du chemin de fer à *St-Jean, N.-B.*, et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses installations, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués. (No 66c.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 *Vic.*, ch. 4, et 48-49 *Vic.*, ch. 58, "pour une ligne de chemin de fer reliant *Montréal* aux ports de *Saint-Jean* et d'*Halifax* par la route praticable la plus courte possible;" de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquels tels paiements ont été faits. (No 67.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et celui de la *Nouvelle-Ecosse* au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la *Nouvelle-Ecosse* et des mesures législatives qui l'affectent. (No 67a.)

Copie d'une convention intervenue entre la Compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de *Chignectou* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du *Canada*, en date du 4 mars 1886. (No 68.)

Réponse à Adresse (Sénat) (1885),—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et aucun député au Parlement ou autre personne, relative à l'enquête tenue, l'été dernier, au sujet de l'administration du pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, et des difficultés survenues dans l'administration de la dite institution. (No 69.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul* (*Télesphore Ouimet*) objectant à l'admission du témoignage de *Hector Demers*, appelé comme témoin le 14 juillet 1884 devant la commission

d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de *Saint-Vincent de-Paul* en 1884. (No 69a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la concurrence au travail libre; la nature du travail ainsi exécuté; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier et les lieux où les articles ainsi fabriqués ont été vendus. (No 69b.)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de diverses dépêches du gouvernement impérial au sujet des certificats de qualification des ingénieurs dans la marine marchande anglaise. (No 70.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant :—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier ;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date ;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date. (No 71.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, minutes de témoignages, rapports, mémoires, télégrammes ou autres documents quelconques concernant ou la destitution de *Brenthon Dodge*, de *Kentville*, dans le comté de *King*, *Nouvelle-Ecosse*, de l'office de percepteur du port de *Kentville Nouvelle-Ecosse*. (No 72.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les saisies faites au port de *Winnipeg* ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, les dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas. (No 73.)

Réponse à Adresse,—Copie de la preuve, du résumé du juge et de tous les autres documents formant le dossier du procès de *Louison Mongrain* pour le meurtre de *David D. Cowan*, membre de la police à cheval, autrefois du comté de *Carleton*. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de *Louison Mongrain*. (No 74.)

Relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du *Canada*, dont l'augmentation on est mentionnée dans le discours du Trône. (No 77.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des *Etats-Unis* qui ont fréquenté les eaux territoriales du *Canada* pour la pêche chacune des années pendant lesquelles le Traité de *Washington* a été en opération; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche. (No 77a.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la force de police maritime du *Canada*, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des *Etats-Unis* jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de *Washington*; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force. (No 77c.)

Ordonné, que M. *Bergin* ait la permission de présenter un bill concernant les manufactures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la protection des eaux navigables, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants, sans amendements :

Bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto."

Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes, 1875."

Bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation."

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du lac *Nipissingue* à la baie *James*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini."

Et aussi, le Sénat a adopté l'amendement subséquent fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée), sans amendements.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P.M.

Sept heures et demie, P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé, en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapports sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer *Sainte-Ursule* à *Mattawin* et au lac *Témiscamingue* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de *Maskinongé* et *Nipissingue*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède, à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'*Ontario*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée), étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des falsifications, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des Poids et Mesures de 1879, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les Assurances," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bauges et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour venir en aide à la municipalité de la ville de *Cobourg*.

(En comité.)

Résolu, qu'il est expédient de venir en aide à la municipalité de la ville de *Cobourg* en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué au paiement du coût de construction d'un port d'abri à *Cobourg*.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'il est expédient de venir en aide à la municipalité de la ville de *Cobourg* en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué au paiement du coût de construction d'un port d'abri à *Cobourg*.

La dite résolution étant lue pour la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill à l'effet de libérer la corporation de la ville de *Cobourg*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les commissions des employés publics du *Canada*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour enlever les doutes au sujet de l'acte pour le règlement final des réclamations du *Manitoba* contre la Puissance.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'enlever tout doute quant à l'interprétation de la clause 6 de l'acte 48-49 *Vict.*, chap. 50, relative au règlement final des réclamations du *Manitoba* contre la Puissance, en déclarant de quelle manière le taux par tête y mentionné sera calculé.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'enlever tout doute quant à l'interprétation de la clause 6 de l'Acte 48-49 *Vict.*, chap. 50, relative au règlement final des réclamations du *Manitoba* contre la Puissance, en déclarant de quelle manière le taux par tête y mentionné sera calculé.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill expliquant l'acte intitulé : " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du *Manitoba* contre le *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant l'établissement de stations agricoles expérimentales.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à établir une station agricole expérimentale ou des stations agricoles expérimentales, à faire l'acquisition d'une étendue limitée de terres et à réserver une étendue limitée de terres publiques pour cette fin, et pour servir à des plantations d'arbres et à la culture forestière ; et aussi à déterminer les salaires des personnes chargées de mettre ces mesures à exécution ; tels salaires devant être payés à même les crédits votés par le Parlement pour cet objet ; et de plus à prescrire que tels rapports, échantillons, plants ou autres produits, à être désignés par le ministre de l'Agriculture, seront transportés gratis par la poste, sujets aux réglemens passés par le Maître Général des Postes.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Samedi, 1er mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Daly fait en conséquence rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à établir une station agricole expérimentale ou des stations agricoles expérimentales, à faire l'acquisition d'une étendue limitée de terres et à réserver une étendue limitée de terres publiques pour cette fin, et pour servir à des plantations d'arbres et à la culture forestière ; et aussi à déterminer les salaires des personnes chargées de mettre ces mesures à exécution ; tels salaires devant être payés à même les crédits votés par le Parlement pour cet objet ; et de plus à prescrire que tels rapports, échantillons, plants ou autres produits, à être désignés par le ministre de l'Agriculture, seront transportés gratis par la poste, sujets aux réglemens passés par le Maître Général des Postes.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill concernant les stations de fermes expérimentales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du juge additionnel de la division de Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario.

(En comité)

Résolu,—Qu'il est expédiant de prescrire que le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'*Ontario*, nommé conformément à l'acte de la législature de cette province, 45 *Vict.*, chap. 13, soit fixé à cinq mille piastres par année, payable à même le fonds du revenu consolidé du *Canada*, et de révoquer la clause I de l'Acte Fédéral, 46 *Vict.*, chap. 9.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport de la résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'*Ontario*, nommé conformément à l'acte de la législature de cette province, 48 *Vict.*, chap. 13, soit fixé à cinq mille piastres par année, payable à même le fonds du revenu consolidé du *Canada*, et de révoquer la clause I de l'Acte Fédéral, 46 *Vict.*, chap. 9.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *Thompson*, ait la permission de présenter un bill modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la cour Suprême de judicature d'*Ontario*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. *Chapleau*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, du 19 avril 1886, pour copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plantes de la législature ou du gouvernement de *Ile du Prince-Edouard* sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de *Ile du Prince-Edouard* au gouvernement impérial au même sujet. (*Documents de la session, No 76a.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 3 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Robertson (Shelburne)*,—la pétition de la Ligue de Tempérance du comté de *Sheburne, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *McCallum*,—la pétition *J. O. Emmett* et autres, de *Fonthill* et autres lieux, comté de *Monck*.

Par M. Kranz,—la pétition de *Charles Beal* et autres, de *Perth* et autres lieux; la pétition de *Jacob Britzner* et autres, de *Breslau* et autres lieux; et la pétition de *Samuel Martin* et autres, de *Preston* et autres lieux, comté de *Waterloo*.

Par M. Mills,—la pétition de *James Smith* et autres, de *Chatham*; la pétition de *C. A. Thorald* et autres, de *Ridgetown* et autres lieux; et la pétition de *C. W. Batt* et autres, de *Bothwell* et autres lieux, comté de *Bothwell*.

Par M. Guillet,—la pétition de *James W. McLaughlin*, M.P.P., et autres, de *Bowmanville*; et la pétition de *Robert Walker* et autres, de *Orono* et autres lieux, comté de *Durham*.

Par M. Kilvert,—la pétition de *G. W. Rosburgh* et autres, de *Hamilton*.

Par M. McCraney,—la pétition de *A. D. Thompson* et autres, de *Georgetown* et autres lieux; la pétition de *Mary L. McLeod* et autres; et la pétition du révérend *J. Histon* et autres, de *Burlington* et autres lieux, comté de *Halton*.

Par M. Jamieson,—la pétition du Digne Patriarche représentant l'Ordre des Fils de Tempérance, dans la province d'*Ontario*; la pétition des ministres et membres de l'Eglise Méthodiste du district de *Winnipeg*; la pétition du Très Révérend Lord Evêque de *Huron*; la pétition de *Joseph Chamberlain* et autres, de *Credit* et autres lieux; la pétition de *Nathaniel Gorau* et autres, de *Hillier*, et autres lieux; la pétition de *Joseph Tanner* et autres, de *Prescott*, comté de *Grenville*; la pétition de *Samuel Corkill* et autres, de *Perth Road*; la pétition de *David A. Steele* et autres, de *Vankleek Hill*, comté de *Prescott*; la pétition de *W. E. Kilman* et autres, de *Pelham-Nord* et autres lieux; et la pétition du révérend *Solomon Mylne* et autres, de *Smith's Falls* et autres lieux, comté de *Lanark*.

Par M. Sutherland (Oxford),—la pétition du conseil municipal de la ville de *Woodstock*, comté d'*Oxford*.

Par M. Lister, la pétition du révérend *J. A. Ivison* et autres, de *Pointe-Edouard* et autres lieux, comté de *Lambton*.

Par M. Somerville (Brant),—la pétition de *Peter McIntyre* et autres, de *Mohawk* et autres lieux, comté de *Brant*.

Par M. McDonald (King),—la pétition de la Conférence de l'Eglise Méthodiste du *Nouveau Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*; et la pétition des Fils de Tempérance de l'*Île du Prince-Edouard*.

Par M. Mucock,—la pétition de *James Johnston* et autres, de *Parkdale*, comté de *York, Ontario*.

Par M. Harvey,—la pétition de *Leamon Harris* et autres, de *Mount Elgin*; et la pétition de *John Butler* et autres, de *Durham-Centre* et autres lieux, comté de *Norfolk*.

Par M. Laurier,—la pétition de *James R. Hamilton* et autres, de *Chelsea* et autres lieux, comté d'*Ottawa*.

Par M. Taylor,—la pétition de *Urias Holmes* et autres, de *Shanly* et autres lieux, et la pétition de *W. A. Spicer* et autres, d'*Augusta-Nord* et autres lieux, comté de *Grenville*; la pétition de *Henry S. Robinson* et autres, de *Delta* et autres lieux; la pétition de *A. Parish* et autres, de *Farmersville* et autres lieux; la pétition de *S. G. Cook* et autres, et la pétition de *E. O. Webster* et autres, de *Gananogue* et autres lieux, comté de *Lee's*.

Par M. Beatty,—la pétition de *J. H. Harris* et autres, de *Toronto*.

Par M. Ward,—la pétition de *W. H. Lawrence* et autres, d'*Oshawa*.

Par M. Roberts (Hastings),—la pétition de *James J. Rice* et autres, de *Belleville*, comté de *Hastings*.

Par M. Blake,—la pétition de *James Walsh* et autres, de *Hartville* et autres lieux, comté de *Durham*.

Par M. Cochrane,—la pétition de *Robert Hamilton*, A.D.P., et autres, de *Gatt*, comté de *Waterloo*.

Par M. Somerville (Bruce),—la pétition de *C. McIntyre* et autres, de *Tiverton*, comté de *Bruce*.

Par M. Wallace (York),—la pétition de *George W. Jackes*, M.D., et autres, de *Eglinton*; la pétition du révérend *Walter Amos* et autres, et la pétition de *William*

Armitage et autres, de *Aurora* et autres lieux; la pétition de *Sidney Baines* et autres, de *Weston* et autres lieux, comté de *York, Ontario*.

Par *M. Cameron (Huron)*,—la pétition de *D. D. Wilson* et autres, de *Seaforth*, comté de *Huron*.

Par *Sir Richard J. Cartwright*,—la pétition de *J. D. Smith* et autres, de *Gorrie* et autres lieux, comté de *Huron*.

Par *M. Platt*,—la pétition du révérend *John Gibson* et autres, de *Norwood*.

Par *M. Rykert*,—la pétition de *John Meyers* et autres, de *Beamsville* et autres lieux.

Par *M. McMullen*,—la pétition de *Thomas Connor* et autres, de *Elora* et autres lieux; la pétition de *Thomas Covil* et autres; et la pétition de *F. W. Porter* et autres, de *Mount-Forest*, comté de *Wellington*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Congrégation Presbytérienne de *St-Mathieu*, township de *Osnabruck*, comté de *Stormont, Ontario*; de l'Alliance de Tempérance du comté de *Colchester*; et de l'Alliance de Tempérance du comté de *King, Nouvelle-Ecosse*; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De la corporation municipale du township de *McKillop*, comté de *Huron, Ontario*; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *Hamilton Augustus Jukes*, de la cité de *Winnipeg*, cartographe; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesure en faveur de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*, avant le règlement de ses réclamations et de celles de ses assistants.

De *Joseph Kielle* et autres, de *Montréal*, résidants à la *Pointe St-Charles* et *St-Gabriel*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *St-Gabriel*, devienne loi.

De la Branche de la Paissance de l'Alliance de Tempérance de la *Colombie-Britannique*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1873, soit amendé de manière à autoriser la population, si elle le juge à propos, à mettre le dit acte en vigueur dans les divers districts électoraux de la province.

De *J. J. Roussain* et autres, pêcheurs et autres, des *Pointes Mamainse* et *Bashawana*, district de *Algoma*; demandant que l'Acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province d'*Ontario*, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De *Thomas Blair Browning*, de la cité de *Toronto*, comté de *York*, solliciteur; exposant qu'il était l'un des officiers des Gardes du corps du Gouverneur-Général, et demandant qu'il soit déclaré qu'il a souffert d'un déni de justice, que les ordres exigeant sa démission, en l'invitant à l'offrir, sont illégaux, et que la Chambre ordonne à ce sujet, telle enquête qu'elle jugera convenable.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour un état spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à *Winnipeg*; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subis plus tard et les raisons de tels changements.—(*Documents de la session, No 80.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 avril 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du carac-

tère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. — (*Documents de la session, No 80a.*)

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 19 avril 1886, pour copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le *Manitoba*. (*Documents de la session, No 81.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 19 avril 1886, pour copie du rapport de Son Honneur le juge *Hensley* sur le procès de *Alex. Gillis* pour meurtre à *Charlottetown* en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre *Gillis*, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet. (*Documents de la session, No 82.*)

M. *Pope*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1885, pour copie d'un rapport par M. *Joseph Simard*, arbitre de la Puissance, en date du, ou vers le 16 octobre 1883, recommandant de payer à *George Lavoie*, de la paroisse de *Ste-Cécile du Bic*, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages. (*Documents de la session, No 66d.*)

Aussi, met devant la Chambre, copie de lettres de *James A. Dickey*, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet de *Selkirk*, renfermant des extraits de son journal, au sujet des conditions atmosphériques, des avalanches, etc. (*Documents de la session, No 35f.*)

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1886, pour copie de toute correspondance relative à la destitution d'*Isaac McLeod*, écr., de *Strathlorn, Inverness*, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes. (*Documents de la session, No 83*)

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant la loi^f concernant les cas réservés de la Couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'étendre les limites du district de *Kéwatin* et de modifier la loi concernant ce district.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, étant lu ;

M. *Beaty* propose, secondé par M. *Kranz*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Landerkin*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " La Chambre se formera en comité général sur ce bill dans trois mois à dater d'aujourd'hui."

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. *Cameron (Huron)*, secondé par M. *Springer*,

Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mardi, 4 mai 1886.

La dite proposition d'ajournement est retirée avec le consentement de la Chambre. Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Cook,</i>	<i>King,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Béchira,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'ge)</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Woodworth.—59.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Platt,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kilbert,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Small,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Ives,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Westm'ld)—86.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jenkins,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Glen, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, afin de s'enquérir, en tenant compte des ordres en conseil relatifs aux octrois de terres à la compagnie, des rapports avec la dite compagnie de certains directeurs

de la compagnie qui sont membres de cette Chambre, savoir : *James Beaty*, député de *Toronto-Ouest* ; *L. A. Billy*, député de *Rimouski*, *C. H. Tupper*, député de *Pictou*, et *L. J. Riopel*, député de *Bonaventure*, et de tout contrat provisoire qui a pu être passé pour la construction du chemin ou d'ancure de ses parties."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Béchara,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard Innes,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Woodworth.—55.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Ray,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Small,</i>
<i>Benoît,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Heason,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Royal,</i>	<i>Wood (Westm'd).—82.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Ives,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ; la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapports sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements :—

Bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer *Atlantique Canadien*."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de steamers de la *Nouvelle-Ecosse*, (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance *Técumseh du Canada*."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie dite 'The Dominion Lands Colonization Company (limited),' avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du *Détroit de Northumberland*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Flora Birrell*."

Et aussi,—le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Flora Birrell*," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre les statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1885, supplément n° 1 du rapport du Revenu de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1885. (*Documents de la session, No 5*.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'adresse à Sa Majesté la Reine, au sujet de la représentation dans le parlement du *Canada* des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province, en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et "

Aussi, le Sénat a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté la Reine relative à la représentation dans le parlement du *Canada* des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province, et à laquelle, il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*.

Résolu, que cette Chambre concoure dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté la Reine, au sujet de la représentation dans le parlement du *Canada* des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province, en la manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse, en remplissant le blanc par les mots "et les Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, mot devant la Chambre la liste du Service civil du Canada, à la date du 1er juillet, 1885, aux termes de la clause 50 de l'Acte du Service Civil. (*Documents de la session, No 48.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 4 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Bourassa,—la pétition de Louis Lefrançois et autres, de la paroisse de Saint-Bernard, comté de Saint-Jean.

Par M. Wood (Brockville),—la pétition de Herbert S. McDonald, juge, comté de Leeds et Grenville, et autres, de Brockville.

Par M. Mills,—la pétition de C. J. Johnston et autres, de Highgate.

Par M. Armstrong,—la pétition de John McKay et autres, de Ailsa Craig; et la pétition de John Blanchard et autres, de Komoku.

Par M. Edgar,—la pétition du révérend Henry M. Manning et autres, de Epsom et autres lieux.

Par M. White (Renfrew),—la pétition de J. Donaldson et autres, de Westmeath; la pétition de J. W. Kinney et autres, de Arnprior et autres lieux; et la pétition de E. King et autres, de Pembroke et autres lieux.

Par M. Farrow,—la pétition de Thomas McGillicuddy et autres, de Goderich et autres lieux.

Par M. Gunn,—la pétition de John A. Gardiner et autres, de Kingston; la pétition de George Lawson et autres, de Elginbury; la pétition de E. Thompson et autres, de Harrowsmith, et autres lieux; la pétition de Jonathan Knight et autres, de Cataraqui et autres lieux; la pétition de Samuel Knapp, jr., et autres, de Battersea et autres lieux; et la pétition de Walter P. Lacey et autres, de Loughborough et autres lieux.

Par M. Sutherland (Oxford),—la pétition de madame Robert Rutor et autres, de Ingersoll et autres lieux.

Par M. Sproule.—la pétition du révérend T. J. McClelland et autres, de Shelburne, comté de Dufferin, Ontario.

Par M. Kirk,—la pétition de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hilliard,—la pétition de James McNeil et autres, de Keeve et autres lieux.

Par M. Hickey,—la pétition de William Brouse et autres, des Iroquois.

Par M. Trow,—la pétition de John N. Gray et autres, de Sainte-Marie.

Par M. Ferguson (Welland),—la pétition de Horace Smith et autres, de Allanburgh et autres lieux.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mars 1886, comprenant tous les relevés

et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité *Robinson*; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet. (*Documents de la session, No 38i.*)

M. *Abbott*, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill pour incorporer la Banque d'Épargne Scolaire.

Bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de steamers de *Yarmouth* (limitée.)

Bill à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le Bureau de Commerce de *Montréal*.

Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de Prêt et d'Épargne du *Canada-Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de Prêts Immobiliers et d'Épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions"—et

Bill concernant la Banque de *Yarmouth*.

Pour ce qui concerne le bill en dernier lieu, mentionné, le comité en a amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Le Bill du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du *Canada*, et pour l'autoriser à émettre des débentures actions," ayant été renvoyé de nouveau au comité pour plus ample considération, le comité l'a de nouveau amendé.

Le comité rapporte aussi le Bill modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne, sans amendement.

Sur motion de M. *Hackett*, secondé par M. *Macdonald (King)*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de *Northumberland*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Robertson (Hamilton)*, propose, secondé par M. *White (Renfrew)*, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à *Flora Birrell*," soit maintenant lu la première fois; et la question étant mise aux voix; la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Alolphe P. Caron*,

Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, le mercredi, après les interpellations; et que l'ordre du jour pour le lundi sera le même que pour le mercredi; les bills privés ayant, comme d'habitude priorité le lundi.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*,—Que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer les résolutions concernant les juges dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Pope*,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer les résolutions concernant les salaires des registrateurs, registrateurs-adjoints et autres employés nécessaires dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Un bill concernant la protection des eaux navigables, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée), étant lu ;

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant l'acte des falsifications, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures de 1879, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant les commissions des employés publics du *Canada* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la remise des débetures retenues comme garantie à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, étant lu ;

Et la question étant mise, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(En comité.)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que si, après que le chemin de fer du Pacifique canadien aura été achevé et mis en opération jusqu'à son terminus sur le Pacifique, dans la *Colombie Anglaise*, il est prouvé, à la satisfaction du gouvernement que la retention de la somme de \$5,000,000 en débetures, conformément aux dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer n'est plus nécessaire dans l'intérêt du public, le Gouverneur en conseil pourra ordonner que les dites débetures soient dégagées et remises à la compagnie.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. *Blake* propose, comme amendement, secondé par M. *Mills*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " Une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du *Canada*, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'*Irlande*, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'*Irlande* une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion.

" Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du Royaume-Uni une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'*Irlande*.

" Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé, et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire."

Et un débat s'en suivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant du nouveau proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. *Charlton* propose comme amendement, secondé par M. *Cameron (Huron)*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" La pratique suivie par des députés de la Chambre de demander ou de devenir personnellement intéressés dans des octrois par la couronne de propriétés formant partie des ressources publiques qui sont donnés par l'Exécutif ou par le Parlement sur sa recommandation, a augmenté dans des proportions alarmantes, est de sa nature sujette à conduire à des abus, que de fait des abus ont été commis et que ces abus devraient être empêchés, afin d'éviter les dommages permanents causés aux intérêts publics, et de rétablir et maintenir l'indépendance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 5 mai 1886.

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>King,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Farbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson.—43.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Puterson (Brant),</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Small,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Temple.</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLellan,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wigle, et</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood (Brockville).—99.</i>
<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Ives,</i>	<i>Pruyn,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise ;

Ordonné que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par M. *Oostigan*,

Résolu, que la motion suivante dont M. *Blake* a donné avis de son siège en Chambre, soit placée en tête de la liste des ordres du jour de jeudi prochain, après les interpellations :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du *Canada*, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'*Irlande*, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'*Irlande* une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion.

“ Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du *Royaume Uni* une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'*Irlande*.

“ Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire.”

Et la séance ayant continué jusqu'à six heures moins quinze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 5 mai, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *Bergin*,—la pétition de *John C. Fulton* et autres, de *Moulinette* ; la pétition du révérend *Alexander Matheson* et autres, de *Lunenburg*, et autres lieux ; la pétition de *Nadol Johnston* et autres, de *Cornwall* ; la pétition de *Charles McGill* et autres de *Dixon* et autres lieux ; et la pétition de *Isaiah R. Ault*, J.P. et ex-préfet, et autres, du comté de *Stormont*.

Par M. *Innes*,—la pétition de *John McCarthy* et autres de *Guelph*.

Par M. *Dundas*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Lindsay*, la pétition de *J. R. McMillie* et autres ; la pétition de *William Maguire* et autres, de *Lindsay* ; et la pétition de *Thomas Gordon* et autres, de *Bobcaygeon* et autres lieux.

Par M. *Glen*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Whitby*.

Par M. *Orton*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Palmerston*, comté de *Wellington*; et la pétition de *James Sample* et autres, de *Garafraxa-Est*, et autres lieux.

Par M. *Hilliard*,—la pétition de *John Hull* et autres, de *Lakefield*; la pétition de *Joseph Crowe* et autres; la pétition de *Joseph Flarell* et autres; la pétition de *John Hillier* et autres; la pétition de *J. Braden* et autres; la pétition de *William Lasher* et autres; la pétition du révérend *Alexander Bell* et autres; et la pétition de *Alexander Gilliespie* et autres, de *Peterborough* et autres lieux.

Par M. *Wallace* (*York*),—la pétition du révérend *J. W. Savage* et autres, de *Aurora*.

Par M. *Paterson* (*Brant*),—la pétition de *James McEwen* et autres de *Brantford*; et la pétition de *Horace H. Youmans* et autres, de *Mount Vernon* et autres lieux.

Par M. *McMullen*,—la pétition de *George Banks* et autres, de *Arthur* et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Ligue de Tempérance du comté de *Shelburne, Nouvelle-Ecosse*; de *J. O. Emmett* et autres, de *Fonthill* et autres lieux, comté de *Monck, Ontario*; de *Charles Beal* et autres, de *Perth* et autres lieux; de *James Smith* et autres, de *Chatham*; de *C. A. Thorald* et autres, de *Ridgetown* et autres lieux; de *C. W. Butt* et autres, de *Bothwell* et autres lieux, comté de *Bothwell*; de *James W. McLaughlin, M.P.P.*, et autres, de *Bowmanville*; de *J. W. Rosburgh* et autres, de *Hamilton*; du révérend *J. Histon* et autres; de *Mary L. McLeod* et autres, de *Burlington* et autres lieux; de *A. D. Thomson* et autres, de *Georgetown* et autres lieux, tous du comté de *Halton, Ontario*; des ministres et membres de l'Eglise Méthodiste dans le district de *Winnipeg*; du Vénéérable Grand Patriarche représentant l'Ordre des Fils de la Tempérance dans la province d'*Ontario*; du Très-Révérend Lord Evêque de *Huron*; de *Joseph Chamberlain* et autres, de *Credit* et autres lieux; de *Nathaniel Gordon* et autres, de *Hillier* et autres lieux; de *Joseph Farmer* et autres, de *Prescott*; de *Urias Holmes* et autres, de *Shanly* et autres lieux; et de *W. A. Spicer* et autres, d'*Augusta-Nord* et autres lieux, tous du comté de *Grenville, Ontario*; de *Samuel Corkhill* et autres, de *Perth Road*; de *David A. Steele* et autres, de *Vankleek Hill*, comté de *Prescott, Ontario*; de *W. R. Hilman* et autres, de *Pelham-Nord* et autres lieux; et du révérend *Solomon Mylne* et autres, de *Smith's Falls* et autres lieux, tous du comté de *Lanark, Ontario*; du révérend *J. A. Jaton* et autres, de *Pointe-Edouard* et autres lieux, comté de *Lambton, Ontario*; de *Peter McIntyre* et autres, de *Mohawk* et autres lieux, comté de *Brant, Ontario*; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste du *Nouveau-Brunswick* et l'*Ile du Prince-Edouard*; des Fils de la Tempérance de l'*Ile du Prince-Edouard*; de *Leamon Harris* et autres, de *Mcunt Elgin*; et de *John Butler* et autres, de *Dereham-Centre* et autres lieux, tous du comté de *Norfolk, Ontario*; de *James R. Hamilton* et autres, de *Chelsea* et autres lieux, comté d'*Ottawa*; de *Henry S. Robinson* et autres, de *Delta* et autres lieux; de *A. Parish* et autres, de *Farmersville* et autres lieux; de *S. G. Cook* et autres, de *Gananoque* et autres lieux; et de *E. O. Webster* et autres, de *Gananoque*, tous du comté de *Leeds, Ontario*; de *J. H. Harris* et autres, de *Toronto*; de *James Johnston* et autres, de *Parkdale*; de *George W. Jackes, M.D.*, et autres, d'*Eglinton*; du révérend *Walter Amos* et autres, de *William Armitage* et autres, d'*Aurora* et autres lieux; et de *Sydney Barnes* et autres, de *Veston* et autres lieux; tous du comté de *York, Ontario*; de *W. H. Lawrence* et autres, de *Oshawa*; de *James J. Rice* et autres, de *Belleville*, comté de *Hastings*; de *Robert Walker* et autres, de *Orono* et autres lieux; et de *James Walsh* et autres, de *Starkville* et autres lieux, tous du comté de *Durham, Ontario*; de *Jacob Bitzner* et autres, de *Breslau* et autres lieux; de *Samuel Martin* et autres, de *Preston* et autres lieux; et de *Robert Hamilton, D.G.W.P.*, et autres, de *Galt*, tous du comté de *Waterloo, Ontario*; de *Mme C. McIntyre* et autres, de *Tiverton*, comté de *Bruce*; de *J. D. Smith* et autres, de *Gorrie* et autres lieux; et de *D. D. Wilson* et autres, de *Seaforth*, tous du comté de *Huron, Ontario*; du révérend *John Gibson* et autres, de *Norwood*; de *John Myers* et autres, de *Beamsville* et autres lieux; de *Thomas*

Connor et autres, de *Elora* et autres lieux; de *F. W. Porter* et autres, et de *Thomas Covil* et autres, de *Mount Forest*, tous du comté de *Wellington, Ontario*; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du conseil municipal de la ville de *Woodstock, comté d'Oxford, Ontario*; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* de 1878 soit rapporté; ou qu'il soit modifié de manière à permettre que la question de son abrogation soit soumise au vote populaire, si la demande en est faite par pétition signée du tiers des électeurs, ou à autoriser la vente de l'ale, de la bière et des vins légers dans les comtés où l'Acte *Scott* est en opération; et aussi qu'une mesure vigoureuse soit adoptée pour prévenir la falsification des boissons alcooliques.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du pont de la frontière de *Niagara*.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique Nord, et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* au *Sault Sainte-Marie*.

Pour ce qui concerne le Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*, ses promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec cette mesure projetée pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit retiré, et que les honoraires payés sur icelui soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de *M. Small*, secondé par *M. Shakespeare*,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ouest*, soit retiré, et que l'honoraire et frais payés sur icelui soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que Sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Daly, du comité général de la Chambre, pour considérer certaines résolutions concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, — Qu'il est expédient de confirmer dans les termes et formule qui suivent, la convention intervenue, sujette à l'approbation du parlement, entre Sa Majesté la Reine, agissant pour la Puissance du *Canada*, représentée par l'honorable *A. W. Mc Lelan*, ministre des Finances, appelé dans l'acte "le gouvernement," et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, appelée dans l'acte "la compagnie," représentée par son principal officier:—

(1.) Qu'en tant que le montant réellement avancé à la compagnie par le gouvernement à compte de la somme de \$20,000,000 garantie par les obligations de la compagnie portant première hypothèque, au montant de £4,109,500 sterling, est de \$19,150,700, il est entendu que la compagnie remboursera au gouvernement, avec intérêt au taux de 4 pour 100 par année, tel que prescrit par l'acte 48-49 *Vic.*, chap.

57, la dite somme de \$19,150,700; le dit remboursement devant être fait en deux versements égaux, dont le premier sera effectué le 1er mai prochain, et le second, le ou avant le 1er juillet prochain, les deux versements portant intérêt comme susdit.

(2.) Que sur l'entier paiement des deux dits versements et de l'intérêt, tel que ci-dessus prescrit, l'octroi de terres à la compagnie sera diminué de tel nombre d'acres qui sera suffisant, en en estimant la valeur à \$1.50 par acre, pour éteindre la balance de l'emprunt de \$29,880,912 mentionné dans l'acte 48-49 Vic., chap. 58, c'est-à-dire, la somme de \$9,880,912, avec intérêt au taux précité jusqu'au 1er mai prochain; et cette réduction sera effectuée au moyen de la rétention, par le gouvernement, de terres de qualité et de valeur égales en moyenne à la qualité et valeur des terres constituant la partie de l'octroi de terres dont la compagnie n'aura pas disposé auparavant.

(3.) Que sur le règlement de tous comptes concernant le dit emprunt autorisé de \$29,880,912, et le paiement et règlement, comme susdit, de toutes sommes d'argent dues sur le dit emprunt, toutes les obligations de la compagnie garantie exclusivement par la concession de terres à la compagnie, communément appelées obligations de concessions de terres, maintenant détenues par le gouvernement en sus de la somme de \$5,000,000 de telles obligations gardées par le gouvernement en vertu du contrat de construction du 21 octobre 1880, seront annulées, et les actions-déventures de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, détenues par le gouvernement, en vertu de l'acte 47 Vic., chap. 61, clause 1, seront remises à la compagnie; et le gouvernement autorisera la compagnie, sous l'autorité de la clause 10 de l'acte 48-49 Vic., chap. 57, à hypothéquer l'embranchement sur *Algoma* jusqu'à tel montant, par mille, qui est autorisé par la charte de la compagnie en ce qui concerne la ligne principale.

(4.) Que sur le règlement, en la manière susdite, de la dette de la compagnie envers le gouvernement, la compagnie pourra émettre des obligations portant première hypothèque sur le reste des terres à elle concédées en vertu de son dit contrat, en la manière prévue par sa charte en ce qui concerne l'émission d'obligations de concession de terres, et jusqu'à tel montant par acre qu'elle jugera convenable, et n'excédant pas \$2.00 par acre, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; toutes les obligations de concessions de terres à échoir et qui pourront être recouvrées devant être en premier lieu dûment annulées, et une réserve devra être faite à même la nouvelle émission pour couvrir les obligations de concessions de terres à échoir qui ne pourront être recouvrées pour être annulées. Et, dans le cas où la compagnie ferait cette émission, le gouvernement acceptera en échange des dits \$5,000,000 des dites obligations de concessions de terres, un semblable montant de la nouvelle émission d'obligations, les dites obligations devant être retenues et traitées de la même manière dont le gouvernement était autorisé, aux termes de l'acte 44 Vic., chap. 1, intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, à retenir et disposer des dits \$5,000,000 ainsi échangés.

(5.) Que la législation requise pour mettre à exécution les dispositions des présentes, sera demandée au parlement au cours de la session actuelle.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire,—

(a.) Que le gouvernement et la compagnie seront respectivement autorisés à exécuter et à remplir les conditions de la dite convention, d'après leur teneur, pourvu que le gouverneur en conseil puisse prolonger le délai fixé pour le paiement du premier versement et de l'intérêt spécifié à la dite convention, à une date n'allant pas au-delà du premier jour de juillet prochain.

(b.) Qu'aussitôt que le paiement et le règlement de la somme avancée à compte de la dite somme de \$29,880,912 et de l'intérêt aura été effectué, tel que pourvu par la dite convention, la compagnie, avec l'autorisation d'une assemblée générale de ses actionnaires, spécialement convoquée à cette fin, pourra émettre des obligations hypothécaires, garanties par l'embranchement du dit chemin de fer, connu sous le nom d'embranchement d'*Algoma*, construit ou devant être construit et complétant le raccordement entre la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien et la rivière *Sainte-Marie*, laquelle émission constituera une première

hypothèque ou privilège sur le dit embranchement, construit ou devant être construit, y compris le matériel roulant et l'outillage qui lui seront affectés, et sur les péages et revenus qu'il produira, après déduction de tels péages et revenus, des frais d'exploitation et de tel matériel roulant et outillage qui en dépendront, tel qu'il sera déclaré et spécifié dans tout acte hypothécaire garantissant les dits bons, et qui devra être exécuté aux frais de la compagnie conformément à sa charte. Et antérieurement à l'émission de ces bons, la compagnie devra passer des règlements, indiquant, à défaut de paiement de l'intérêt ou du capital des dits bons, les moyens d'identifier le matériel roulant et l'outillage (s'il en est) compris dans telle hypothèque, et dépendant du dit embranchement, ainsi que les péages et revenus provenant du dit embranchement, calculés correctement et distingués des péages et revenus de la ligne-mère, et devra prendre telles autres mesures nécessaires et équitables pour la protection des détenteurs des obligations garanties par le dit embranchement, sans nuire aux droits des personnes en possession des autres garanties de la compagnie. Tels règlements devront être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, et après avoir été ainsi approuvés, une copie certifiée sera déposée au bureau du secrétaire d'Etat, et les dits règlements devront ensuite demeurer en vigueur et obligatoires pour la compagnie, et ne pourront être modifiés ou annulés par la compagnie tant que les obligations y mentionnées ne seront pas rachetées.

(c) Que la manière de garantir les dites obligations hypothécaires et les droits, privilèges et redressements s'y rapportant et à la disposition de leurs possesseurs, devra être telle que décrite aux clauses vingt-huit, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie.

(d) Que la compagnie pourra aussi émettre des obligations hypothécaires pour tel montant qu'elle le jugera convenable et qui sera approuvé par le Gouverneur en conseil et suivant les conditions de la dite convention, garanties par les terres de la compagnie auxquelles elle aura alors droit d'après les dispositions du contrat de construction passé le 21 octobre 1880; et les dispositions des clauses trente, trente-deux, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie seront applicables aux obligations en dernier lieu mentionnées. Mais qu'en faisant l'émission des obligations mentionnées en dernier lieu, la compagnie déposera dans les mains des fidéicommissaires de l'hypothèque garantissant telles obligations, si des fidéicommissaires sont institués par tel acte hypothécaire, et si non, dans les mains de quelque personne ou compagnie nommée à cette fin par le Gouverneur en conseil, un montant des dites obligations égal en valeur aux obligations de concession de terres qui seront alors en circulation et non payées, en sus de la somme de cinq millions de piastres de telles obligations aux mains du gouvernement et dont l'échange est prévue par la dite convention; et les obligations ainsi réservées ne seront pas mises en usage ou vendues pour aucun objet que ce soit, sauf pour faire face, par paiement ou échange, aux obligations de concession de terres ainsi en circulation ou non rachetées.

(e) Qu'à l'achèvement du dit chemin de fer du *Pacifique canadien*, conformément au dit contrat, et dès qu'il sera ouvert au trafic, la déqualification de ses actionnaires à devenir ou à être membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, par le fait qu'ils sont actionnaires, sera enlevée et cessera d'exister.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité général pour considérer une certaine résolution concernant la remise des débentures à la Compagnie du chemin de fer du *Pacifique canadien*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que si, après que le chemin de fer du *Pacifique canadien* aura été achevé et mis en opération jusqu'à son terminus sur le *Pacifique*, dans la *Colombie-Anglaise*, il est prouvé, à la satisfaction du gouvernement que la retention de la somme de \$5,000,000 en débentures, conformément aux dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer n'est plus nécessaire dans l'intérêt du public, le Gouverneur en conseil pourra ordonner que les dites débentures soient dégagées et remises à la compagnie.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau "l'Acte des Terres Fédérales, 1883;" et après avoir ainsi siégé quelque temps;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill pour incorporer la Banque d'Epargne Scolaire; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'incorporer la Compagnie de steamers de *Yarmouth*, à responsabilité limitée, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le Bureau de Commerce de *Montréal*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada-Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de Prêts Immobiliers et d'Épargne, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie Permanente de Prêt et d'Épargne du *Canada*, et pour l'autoriser à émettre des débetures-actions;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Banque de *Yarmouth*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie dite "The Dominion Lands Colonization Company (limited)," et lequel est lu la première fois.

Ordonné que le dit amendement soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de *Northumberland* ; étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre en comité général, reprend alors la considération ultérieure du bill modifiant de nouveau "l'Acte des terres fédérales, 1883 ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié soit pris en considération demain, et que le dit bill soit réimprimé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille soixante-quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis furnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des Débats, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cent quarante-deux piastres cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes du bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes se rattachant aux arts, agriculture et statistique, savoir : Pour faire face aux dépenses se rattachant aux archives, \$6,000; pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, \$9,500; pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, \$4,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale, \$10,000; pour faire face aux dépenses se rattachant aux statistiques sanitaires, \$10,000; pour faire face aux dépenses de l'exposition des Indes et des colonies, etc., \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 6 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Jackson, — la pétition de Alexander Ross et autres; et la pétition du révérend George W. Calvert et autres, de Port Dover et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *Louis Le François* et autres, de la paroisse de *Saint-Bernard de Lacombe*, comté de *Saint-Jean, Québec*; se plaignant que les clôtures et ponceaux, le long de la ligne du chemin de fer Atlantique Canadien, ne sont pas suffisants pour assurer la protection de leur bétail et de leurs terrains contre les accidents; et demandant que la compagnie soit forcée à se conformer aux dispositions de la loi à cet égard.

Du révérend *T. J. McClelland* et autres, de *Shelburne*, comté de *Dufferin, Ontario*; demandant que, nonobstant la pétition du conseil municipal de *Shelburne* à cet effet, il ne soit pas fait d'amendement à l'Acte *Scott*, de nature à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *Herbert S. McDonald*, juge du comté de *Leeds et Grenville*, et autres, de *Brockville*; de *C. J. Johnston* et autres, de *Highgate*; de *John McKay* et autres, de *Ailsa Craig*; de *John Blanchard* et autres, de *Komoka*; et du révérend *Henry M. Manning* et autres, de *Epsom* et autres lieux; de *J. Dona'dson* et autres, de *Westmeath*; de *T. W. Kinny* et autres, de *Arnprior* et autres lieux; de *E. King* et autres, de *Pembroke* et autres lieux; de *Thomas McGillicuddy* et autres, de *Goderich* et autres lieux, de *John A. Gardiner* et autres, de *Kingston*; de *George Lawson* et autres, de *Elginburg*; de *R. Thompson* et autres, de *Harrowsmith* et autres lieux; de *Jonathan Knight* et autres, de *Cataraqui* et autres lieux; de *Samuel Knapp*, jun., et autres de *Battersea* et autres lieux; de *Walter P. Lacey* et autres, de *Loughborough* et autres lieux; de *Mme Robert Rutors* et autres, de *Ingersoll* et autres lieux; de l'Ordre Indépendant des Bons Tempeliers, *Nouvelle-Ecosse*; de *James McNeil* et autres, de *Keene* et autres lieux; de *William Brouse* et autres, de *Iroquois*; de *John N. Gray* et autres, de *Sainte-Marie*; et de *Horace Smith* et autres, de *Allanburgh* et autres lieux; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son exécution.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1886, pour un relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885. (*Documents de la session, No 47c.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 28 avril 1886, pour un relevé des liqueurs de toutes sortes fabriquées en *Canada* en 1885, et la quantité de liqueurs exportées, et de sa valeur estimative. (*Documents de la session, No 47b.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1886, pour copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des Chemins de fer demandant, de la part de *Jean-Baptiste Plante*, de *Saint-Charles*, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance. (*Documents de la session, No 66e.*)

M. Blake propose, secondé par *M. Mills*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du *Canada*, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'*Irlande*, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets Irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'*Irlande* une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion;

Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du Royaume-Uni une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'Irlande,

Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire.

M. *Costigan* propose comme amendement, secondé par Sir *Hector L. Langevin*,— que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "les Communes du *Canada* désirent exprimer le profond et constant intérêt qu'elles portent à la prospérité et au bien-être de leurs co-sujets d'Irlande, et leur adhésion aux sentiments énoncés dans l'adresse conjointe des deux Chambres du Parlement canadien à Sa Majesté passée pendant la session de 1882 ;

"Que dans cette adresse, le Parlement représentait que le *Canada* et ses habitants avaient extraordinairement prospéré sous un régime fédéral laissant à chaque province de la Puissance des pouvoirs étendus pour se gouverner elle-même, et exprimait l'espoir 'que si cela est compatible avec l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et si les droits et la position de la minorité sont pleinement protégés et garantis, un moyen sûr de satisfaire les désirs exprimés par un si grand nombre de Vos sujets irlandais peut être trouvé à cet égard.'

"Qu'en réponse à la dite adresse, le secrétaire d'Etat pour les Colonies de l'époque fut chargé de déclarer que 'Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir les avis du Parlement du *Canada* sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires ; mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du Parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.'

"Que la Chambre, considérant la teneur de la dite réponse, ne croit pas qu'il soit opportun de s'adresser de nouveau à Sa Majesté à ce sujet, mais espère sincèrement que le Parlement Impérial adoptera telle mesure ou telles mesures qui, tout en sauvegardant l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et les droits et la position de la minorité, seront de nature à satisfaire le peuple d'Irlande, et à faire cesser pour toujours le mécontentement qui règne malheureusement depuis si longtemps dans ce pays."

M. *McMullen* propose, comme sous-amendement, secondé par M. *Weldon*,—Que les mots : "Les Communes du *Canada* désirent exprimer le profond et constant intérêt qu'elles portent à la prospérité et au bien-être de leurs co-sujets d'Irlande, et leur adhésion aux sentiments énoncés dans l'adresse conjointe des deux Chambres du Parlement canadien à Sa Majesté passée pendant la session de 1882 ;

"Que dans cette adresse, le Parlement représentait que le *Canada* et ses habitants avaient extraordinairement prospéré sous un régime fédéral laissant à chaque province de la Puissance des pouvoirs étendus pour se gouverner elle-même, et exprimait l'espoir 'que si cela est compatible avec l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et si les droits et la position de la minorité sont pleinement protégés et garantis, un moyen sûr de satisfaire les désirs exprimés par un si grand nombre de Vos sujets irlandais peut être trouvé à cet égard.'

"Qu'en réponse à la dite adresse, le secrétaire d'Etat pour les Colonies de l'époque fut chargé de déclarer que 'Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir les avis du Parlement du *Canada* sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires ; mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du Parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.'

"Que la Chambre, considérant la teneur de la dite réponse, ne croit pas qu'il soit opportun de s'adresser de nouveau à Sa Majesté à ce sujet, mais espère sincèrement que le Parlement Impérial adoptera telle mesure ou telles mesures qui, tout en sauvegar-

quant à l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et les droits et la position de la minorité, seront de nature à satisfaire le peuple d'Irlande, et à faire cesser pour toujours le mécontentement qui règne malheureusement depuis si longtemps dans ce pays," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " et que les événements qui se sont passés depuis la votation de la dite adresse sont de nature à raffermir davantage cette Chambre dans sa conviction que les véritables intérêts, tant de l'Irlande que du reste de l'Empire, seront suivis au plus haut degré par l'octroi d'un gouvernement autonome à l'Irlande."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 7 mai 1886.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>King,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Guay,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Desaulnier (St-Maurice)</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robertson (Hamilton)</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren),</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmillan (Middlesex)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McNeil,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>

<i>Campbell (Victoria), Haggart,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling, Hall,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe), Hay,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cimon, Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cochrane, Hickey,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan, Homer,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin, Hurteau,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Curran, Jamieson,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cuthbert, Jenkins,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Daly, Kaulbach,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Daoust, Kilvert,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wood (Westm'd. 118.)</i>
<i>Dawson, Kinney,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et l'amendement sur la motion principale étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Barker, Everett,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Barnard, Farrow,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Beaty, Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bell, Ferguson (Welland),</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Benoit, Fortin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Blondeau, Foster,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bourbeau, Gaudet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bowell, Girouard,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Macmillan (Midd'sex),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bryson, Gordon,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Mc Millan (Vaudreuil),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burnham, Granbois,</i>	<i>Granbois,</i>	<i>McCellum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns, Guilbault,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling, Hall,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cimon, Hesson,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cochrane, Hickey,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Costigan, Hilliard,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Coughlin, Homer,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curran, Hurteau,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cuthbert, Jamieson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Paint,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daly, Jenkins,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Daoust, Kaulbach,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Dawson, Kilvert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wood (Westm'd) 118.</i>
<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Kinjret,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Coursol,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>

<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>King,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Bermer,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Yeo.—61.</i>
<i>Casey,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée ;

M. *Blake* propose comme amendement, secondé par M. *Vail*, d'ajouter à la motion ainsi amendée les mots suivants :—“ et qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. *Gladstone*.”

M. *Coughlin* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Burns*, que tous les mots après “ suivants ” soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ et qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. *Parnell*.”

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Barnard,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Patterson (Essea),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McGreavy,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Shakespeare, et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Tassé.—22.</i>
<i>Fortin,</i>	<i>Jenkins,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Allison,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>King,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Small,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Springer,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vail,</i>

<i>Burnham,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vain,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hall,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hay,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Platt,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Reid,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>Wood (Westm'l'd), et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Yeo.—142.</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Jamieson,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise sur l'amendement à la motion principale telle qu'amendée ;

Sir *John A. Macdonald* propose comme sous-amendement, secondé par sir *Hector L. Langevin*, que tous les mots après " que " soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" cette résolution soit transmise à M. l'Orateur de la Chambre des Communes d'Angleterre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. *Mills* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Cook*, que les mots suivants soient insérés après les mots " M. Gladstone "—" et à *Charles Stuart Parnell, M.P.*"

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Costigan,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Paterson (Essex),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>King,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Guay,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—69.</i>
<i>Cook,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Small,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Sproule,</i>

<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Everett,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Hall,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Rykert,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Scott,</i>	<i>Wood (Westm'd).-87.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Shakespeare,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement à la motion principale, telle qu'amendée ;

M. *Thompson* propose comme amendement, secondé par M. *White (Cardwell)*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette résolution soit transmise au Haut Commissaire du *Canada* pour l'information des membres des Communes du *Royaume-Uni*."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Small,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Macmillan (Middlesex)</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Homer,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Reid,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Riopel,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>Wigle, et</i>
<i>Dundas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Wood (Brockville).-80.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Coughlin,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Curran,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>King,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wood (Westm'ld)—70.</i>
<i>Cartwright (Sir Richard) Guilbault,</i>			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise aux voix sur la motion principale telle qu'amendée, —“ Que les Communes du *Canada* désirent exprimer le profond et constant intérêt qu'elles portent à la prospérité et au bien-être de leurs co-sujets d'*Irlande*, et leur adhésion aux sentiments donnés dans l'adresse conjointe des deux Chambres du Parlement canadien à Sa Majesté passée pendant la session de 1882 ;

“ Que dans cette adresse, le Parlement représentait que le *Canada* et ses habitants avaient extraordinairement prospéré sous un régime fédéral laissant à chaque province de la Puissance des pouvoirs étendus pour se gouverner elle-même, et exprimait l'espoir ‘ que si cela est compatible avec l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et si les droits et la position de la minorité sont pleinement protégés et garantis, un moyen sûr de satisfaire les désirs exprimés par un si grand nombre de Vos sujets irlandais peut être trouvé à cet égard.’

“ Qu'en réponse à la dite adresse, le secrétaire d'Etat pour les Colonies de l'époque fut chargé de déclarer que ‘ Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir les avis du Parlement du *Canada* sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires ; mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du Parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.’

“ Que la Chambre considérant la teneur de la dite réponse, ne croit pas qu'il soit opportun de s'adresser de nouveau à Sa Majesté à ce sujet, mais espère sincèrement que le Parlement Impérial adoptera telle mesure ou telles mesures qui, tout en sauvegardant l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et les droits et la position de la minorité, seront de nature à satisfaire le peuple d'*Irlande*, et à faire cesser pour toujours le mécontentement qui règne malheureusement depuis si longtemps dans ce pays.” Et que cette résolution soit transmise au Haut-Commissaire du *Canada* pour l'information des membres de la Chambre des Communes du Royaume-Uni ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ried,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Rinfret,</i>

<i>Amyot,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Auger.</i>	<i>Dawson,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Small,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Béchar, d,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Springer,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Stairs,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Curtwright (Sir Richard),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Wood (Brockville)-140</i>

CONTRE :

Messieurs

Baker (Victoria), Forbes, Rykert, et White (Hastings).—6.
Ferguson (Leeds & Gren), Mitchell,

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, copie d'une convention intervenue entre Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux et la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en date du 7 novembre 1885. (*Documents de la session, No 84.*)

Et la séance ayant continué jusqu'à quatre heures et trente minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 7 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Jamieson,—la pétition de E. S. Neil et autres, de *Barrie* et autres lieux ; la pétition des Femmes Chrétiennes de l'Union de tempérance d'*Ontario* ; la pétition de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de *Niagara* ; et la pétition des Templiers Royaux de Tempérance.

Par M. Ferguson (*Leeds* et *Grenville*),—la pétition de T. A. Craig et autres, de *Kemptville* ; et la pétition de Francis S. Jones et autres, d'*Oxford Mills* et autres lieux, comté de *Leeds* et *Grenville*.

Par M. Curran,—la pétition de T. O'Reilly et autres, de *Montréal*, résidant à la *Pointe St-Charles* et *St-Gabriel*.

Par M. Sproule,—la pétition de William J. Telford et autres, de *Owen-Sound* et autres lieux ; et la pétition du conseil municipal de *Owen-Sound*.

Par M. White (*Hastings*),—la pétition de Thomas W. Leeds et autres, de *Trenton, Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la ville de *Whitby* ; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du conseil municipal de la ville de *Palmerston*, comté de *Wellington, Ontario* ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de modifier l'Acte de Tempérance de 1878, devienne loi.

De James Semple et autres, de *Garafraza* et autres lieux ; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, soit amendé de manière à exempter de son opération les vins légers et la bière ; à pourvoir à l'inspection des liqueurs et à en empêcher la falsification.

Du conseil municipal de la ville de *Lindsay* ; demandant que l'acte connu sous le nom d'Acte Scott soit rapporté, ou qu'il soit amendé de manière à autoriser la vente des vins légers, des liqueurs de malt et du cidre sous le contrôle nécessaire du gouvernement et des municipalités, etc.

De John C. Fulton et autres, de *Moulinette* ; du révérend Alexander Matheson et autres, de *Lunenburg* et autres lieux ; de Nadol Johnston et autres, de *Cornwall* ; de Charles McGill et autres, de *Dixon* et autres lieux ; et de Isaiah R. Ault, J.P., ex-préfet, et autres, tous du comté de *Stormont, Ontario* ; de John McCarthy et autres, de *Guelph* ; de J. R. McMillie et autres ; et de William McFuire et autres, tous de *Lindsay, Ontario* ; de Thomas Gordon et autres, de *Bobcaygeon* et autres lieux ; de John Hull et autres, de *Lakefield* et autres lieux ; de Joseph Crowe et autres ; de Joseph Fiarell et autres ; de John Hillier et J. Braden et autres ; de William Lasher et autres ; du révérend Alexander Bell et autres ; et de Alexander Gillespie et autres, tous de *Peterborough* et autres lieux, *Ontario* ; du révérend J. W. Savage et autres, de *Aurora* ; de James McEwen et autres, de *Brantford* ; de Horace H. Youmans et autres, de *Mount Vernon* et autres lieux ; et de George Banks et autres, de *Arthur* et autres lieux ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—les rapports et statistiques des chemins de fer du *Canada*, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1884-85. (*Documents de la session, No 13a.*)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour un état indiquant les noms des paie-mâtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service. (*Documents de la session, No 80b.*)

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour un relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement. (*Documents de la session, No 37a.*)

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution pour établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses, à payer et allouer aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire de l'acte concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au Parlement du *Canada*.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité.

Un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de libérer la corporation de la ville de *Cobourg*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill expliquant l'acte intitulé: " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du *Manitoba* contre le *Canada*," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les stations de fermes expérimentales, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie, P.M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du pont de la frontière de *Niagara*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique Nord* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Winnipeg* et du *Pacifique Nord*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria au Sault Sainte-Marie* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements.

Bill intitulé : Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite "The Sable and Spanish Boom and Slide Company *Algoma* (limited)."

Bill intitulé : Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière *E. B. Eddy*.

Bill intitulé : Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque *Union du Bas-Canada* et de changer son nom de corporation en celui de "Banque *Union du Canada*."

Bill intitulé : Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque *Union d'Halifax*.

Bill intitulé : Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des sauvages.

Bill intitulé : Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de charbon et de fer de *Pictou*.

Bill intitulé : Acte concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations.

Bill intitulé : Acte concernant le transfert du phare de *Cap Race, Terre-Neuve* et ses dépendances, au *Canada*.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer minéral du *Lac Supérieur*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap à Okanagaa*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport des mines de houille de la *Rivière-aux-Arcs*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario Central*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement et être distribuée comme suit : Appointements des officiers de la bibliothèque, \$16,350; crédit pour la bibliothèque du parlement, \$10,000; achat des

ouvrages sur l'Amérique, \$1,000 ; dépenses contingentes de la bibliothèque, \$2,500 ; reliure de journaux, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer les pensions suivantes, et être distribuées comme suit :—*John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, \$80 ; *Lady Cartier*, \$1,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de Madame *Delaney*, veuve de l'agent des sauvages tué au lac aux *Grenouilles*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant trois mille sept cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion fénienne, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1835, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*, nouvel édifice, rue *Wellington*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour l'achèvement du bassin de radoub d'*Esquimalt, C.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour les travaux à *Port-Arthur* et sur la rivière *Kaministiquia*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du *Cap Tormentine, Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouvelle-Ecosse*, et être distribuée comme suit :—Édifices publics d'*Amherst*, \$4,600 ; bureaux de poste, de la douane, etc., *Baddeck*, \$5,900 ; édifices publics de *New-Glasgow*, \$8,000 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Nord*, \$15,000 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Sud*, \$3,500 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Yarmouth*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ile du Prince Edouard*, savoir :—*Charlottetown*, nouvel édifice fédéral, \$33,700 ; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Montague*, \$4,800 ; édifices publics, *Summerside*, \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Bureaux de la poste, de la douane, etc., *Bathurst*, \$9,000 ; bureaux de poste, de la douane, etc., *Newcastle*, \$10,450 ; bureaux de poste, de la douane, etc., *Saint-Stephen*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, savoir :—Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, *Hull*, \$2,000 ; bureaux de poste de *Montréal*—Renouvellements, \$3,250 ; salle d'exercice de *Québec*, \$15,000 ; édifices fédéraux, *Québec*, améliorations, etc., \$1,500 ; édifices publics de *Sorel*, \$11,500 ; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*—Matériaux et outils nécessaires aux débris pour construction, \$12,500 ; dépôts d'armes, *Montréal*, \$45,000 ; hôtel des douanes,

bureau de poste, etc., *Sherbrooke*—ameublement, nivellement, etc., \$3,500; station des immigrants, *Quebec*, \$5,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*, savoir:—Bureaux de poste, de la douane, etc., *Amherstburg*, \$1,500; bureaux de poste, de la douane, etc., *Berlin*, \$3,000; bureau de poste, etc., *Barrie*, \$4,500; achèvement du bureau de poste de *Chatham*, \$1,500; bureau de poste *Galt*, \$12,000; bureau de poste, *Hamilton*, \$28,000; pénitencier de *Kingston*, \$17,000; bureau de poste, etc., *Orangeville*, \$5,500; bureaux de poste, douane, etc., *Peterborough*, \$10,000; bureaux de poste, douane, etc., *Prescott*, \$8,000; entrepôt de vérification de *Toronto*, \$12,000; améliorations, etc., aux édifices fédéraux de *Toronto*, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Manitoba*, savoir:—Pénitencier de *Manitoba*, \$50,000; bureau de poste de *Winnipeg*, \$40,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest*, savoir:—Edifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$5,000; prison et salle des aliénés à *Régina*, \$7,000; bureaux de poste et de la douane à *Régina*, \$3,500; palais de justice et prison de *Prince-Albert*, \$15,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Colombie-Britannique*, savoir:—Pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$50,000; station de la quarantaine de *Vancouver* et dépendances, \$5,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Daly* informe ainsi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 10 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Edgar*,—la pétition de *Christopher Dale* et autres, de *Pickering* et autres lieux.

Par M. *Platt*,—la pétition du révérend *W. Coultherd* et autres, de *Picton* et autres lieux.

Par M. *Mackintosh*,—la pétition de *Joseph Skinner* et autres, d'*Ottawa*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Alexander Ross* et autres; et du révérend *George W. Calvert* et autres, de *Port-Dover* et autres lieux; de *E. S. Neill* et autres, de *Barrie* et autres lieux; de l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes d'*Ontario*; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de *Niagara*; des Templiers Royaux de Tempérance Dominion; de *T. A. Craig* et autres, de *Kemptville*; de *Francis S. Jones* et autres, des moulins d'*Oxford* et autres lieux, comté de *Leeds* et *Grenville*; de *William J. Telford* et autres, de *Owen Sound* et autres lieux; du conseil municipal de la ville de *Owen Sound*; et de *Thomas W. Leeds* et autres, de *Trenton, Ontario*; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De *T. O'Reilly* et autres, de *Montréal*, résidant à la *Pointe Saint-Charles* et *Saint-Gabriel*; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de Levée et de Chemin de fer de *Saint-Gabriel*, devienne loi.

M. Thompson, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill concernant les Statuts Révisés du *Canada*, avec instruction d'examiner le travail de revision exécuté depuis la dernière session,—présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a fait examiner le travail de revision des statuts exécuté depuis la dernière session, par un sous-comité qui a fait rapport, qu'en autant qu'il a pu se former une juste opinion par l'application des moyens à sa disposition, il est d'avis que l'ouvrage a été consciencieusement et bien fait, et qu'il recommande l'adoption du projet avec un amendement, que le comité a incorporé dans le bill qui accompagne ce rapport.

Votre comité approuve le dit rapport du sous-comité.

Votre comité a aussi examiné le bill qui lui a été soumis, et y a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de la Chambre.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport sur la seconde exploration de la *Baie-d'Hudson*, commandé par le lieutenant *A. R. Gordon*, de la Marine Royale, 1885. (*Documents de la session, No 11c.*)

Aussi, les cartes indiquant la température moyenne de la région de la *Baie d'Hudson*, et de la partie est du *Canada*, pour les mois et année écoulés depuis septembre 1884, jusqu'à octobre 1885. (*Documents de la session, No 11d.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du *Lac Supérieur*," lesquels sont lus pour la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Shuswap à Okanagan*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie des mines de houille et de transport de la *Rivière-aux-Arcs*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'*Ontario-Central*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*," et lesquels sont lus.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte pour faire droit à *Flora Birrell*," étant lu ;

Et la motion étant mise aux voix,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>McCarthy</i> ,	<i>Small</i> ,
<i>Bain (Wentworth)</i> ,	<i>Glen</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Somerville (Brant)</i> ,
<i>Baker (Victoria)</i> ,	<i>Gordon</i> ,	<i>McMullen</i> ,	<i>Somerville (Bruce)</i> ,
<i>Barker</i> ,	<i>Gunn</i> ,	<i>McNeill</i> ,	<i>Sroule</i> ,
<i>Barnard</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Stairs</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Hall</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Taylor</i> ,
<i>Bryson</i> ,	<i>Harley</i> ,	<i>Moffat</i> ,	<i>Temple</i> ,
<i>Burpee</i> ,	<i>Hesson</i> ,	<i>Mulock</i> ,	<i>Townshend</i> ,
<i>Cameron (Huron)</i> ,	<i>Hickey</i> ,	<i>O'Brien</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Cameron (Middlesex)</i> ,	<i>Homer</i> ,	<i>Orton</i> ,	<i>Tupper</i> ,
<i>Cameron (Victoria)</i> ,	<i>Innes</i> ,	<i>Paint</i> ,	<i>Tyrvhätt</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Irvine</i> ,	<i>Paterson (Brant)</i> ,	<i>Val</i> ,
<i>Cochrane</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Patterson (Essex)</i> ,	<i>Wallace (Albert)</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Jenkins</i> ,	<i>Pruyn</i> ,	<i>Wallace (York)</i> ,
<i>Davies</i> ,	<i>Kautbach</i> ,	<i>Roy</i> ,	<i>Ward</i> ,
<i>Dickinson</i> ,	<i>Kilvert</i> ,	<i>Reid</i> ,	<i>Weldon</i> ,
<i>Dodd</i> ,	<i>King</i> ,	<i>Robertson (Hamilton)</i> ,	<i>White (Cardwell)</i> ,
<i>Edgar</i> ,	<i>Macdonald (Sir John)</i> ,	<i>Robertson (Hastings)</i> ,	<i>Wilson</i> ,
<i>Fairbank</i> ,	<i>Mackenzie</i> ,	<i>Robertson (Shelburne)</i> ,	<i>Wood (Westm'l'd)</i> , et
<i>Farrow</i> ,	<i>Mackintosh</i> ,	<i>Scott</i> ,	<i>Yeo</i> .—85.
<i>Fisher</i> ,			

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot</i> ,	<i>Chapleau</i> ,	<i>Forbes</i> ,	<i>Langévin (Sir Hector)</i>
<i>Auger</i> ,	<i>Simon</i> ,	<i>Fortin</i> ,	<i>Macdonald (King)</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Costigan</i> ,	<i>Gagné</i> ,	<i>McDougall (C. Breton)</i>
<i>Bergeron</i> ,	<i>Coughlin</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,
<i>Blondeau</i> ,	<i>Cuthbert</i> ,	<i>Hackett</i> ,	<i>Riopel</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Daly</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Royal</i> ,
<i>Cameron (Inverness)</i> ,	<i>Daoust</i> ,	<i>Landry (Kent)</i> ,	<i>Tassé</i> , et
<i>Caron (Sir Adolphe)</i> ,	<i>Dawson</i> ,	<i>Landry (Montmagny)</i> ,	<i>Thompson</i> .—33.
<i>Casgrain</i> ,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne centrale des machines rotatoires de *Forbes*."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer ' Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en *Canada*, ' et pour d'autres fins s'y rattachant."

Bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' *The Saskatchewan Land and Homestead Company (limited)*.' "

Bill intitulé : " Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*," avec plusieurs amendements auxquels il demande son concours.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' *The Canadian Copper Company*,' " avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie dite ' *The Anglo-American Iron Company*,' " avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Cosgrain*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état indiquant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les balances de compte s'élevant à un total de \$5,850.54 au sujet des glissoires et estacades de la rivière *Saguenay*, comme il appert à la page 18 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885.

Sur motion de M. *Costigan*, secondé par M. *Paterson (Brant)*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de \$43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23.

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, pour un état donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de \$43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23. (*Documents de la session, No 61b.*)

M. *Blake* propose, secondé par M. *Davies*, Que M. *Blake*, le député représentant en cette Chambre le district électoral de la division-ouest du comté de *Durham*, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que le et plusieurs années avant le 3 juillet 1884, date de la dernière élection pour *Cap-Breton*, un nommé *Matthew Roche*, de *Lingan*, était électeur du district et aussi fonctionnaire du gouvernement en qualité de membre de la commission de pilotage comprenant *Sydney*, l'un des plus grands ports du *Canada* duquel relevaient deux ports détachés comparativement peu importants.

Que pendant l'élection, *Murray Dodd*, écrivain, alors et maintenant membre de cette Chambre pour le *Cap-Breton*, pressa M. *Roche* de voter pour M. *McDougall*, parce que celui-ci était le candidat porté et choisi par le gouvernement pour remporter l'élection, si possible, dans l'intérêt du gouvernement, et qu'il lui dit, comme une

raison de ce faire, que c'était la règle invariable que lorsqu'un fonctionnaire public votait contre le candidat du gouvernement, il courait le risque d'être renvoyé, et qu'il avertit que s'il votait ainsi, tel serait la conséquence dans son cas.

Que subséquemment, *H. F. McDougall*, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le *Cap-Breton*, et *M. Dodd*, M.P., proposèrent au gouvernement de démettre *M. Roche* de son emploi, vû que nonobstant tels avis, ils croyaient qu'il avait voté contre le candidat du gouvernement à la dite élection, et qu'il fut fait quelque chose dans ce sens.

Que des rumeurs se répandirent, et que le gouvernement eut connaissance des faits et des rumeurs, et qu'il hésita à agir.

Que MM. *McDougall*, M.P., et *Dodd*, M.P., continuèrent à exiger le remplacement de *M. Roche*, et qu'à la fin, un plan fut trouvé pour l'accomplissement de leur objet par le remodelément de la commission de pilotage et la création d'une nouvelle commission pour les ports détachés comparativement sans importance, par la nomination de *M. Roche*, sans son consentement, dans cette commission moindre, et par la constitution d'une commission pour le grand port de Sydney dans laquelle le nom de *M. Roche* ne devait pas figurer.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait être renvoyé, par un moyen de cette sorte, *M. Roche* communiqua avec *M. Dodd*, M.P., qui lui dit qu'il en était ainsi, lui rappela ses demandes et ses avis, relativement au vote contre le candidat du gouvernement, et lui dit qu'il devait en subir les conséquences.

Que la substance de ces faits fut communiquée au gouvernement qui néanmoins procéda à la mise à effet de ce plan et créa, en conséquence, les deux commissions atteignant ainsi le but cherché d'enlever à *M. Roche* les principales fonctions de son emploi, en exécution de la menace de *M. Dodd*, M.P., et de la détermination de *M. McDougall*, M.P., de le punir pour avoir voté dans le sens qu'ils pensaient, contre le candidat du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux dites accusations, avec mandat et pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet des témoignages entendus et de la procédure sur le référé; et que MM. *McCarthy*, *Davies*, *Colby*, *Cameron* (*Huron*), *Coursol*, *Langelier*, *O'Brien*, *Weldon* et *Townshend* composent le dit comité.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, sur le bill à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender la loi

criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend la considération ultérieure de la motion proposée mercredi le 28 avril dernier, portant qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms et l'adresse de chaque personne placée sur la liste des employés civils mis à la retraite, à la date du 1er janvier, A. D. 1886.

Et la question étant mise, la Chambre se divise, elle est résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi criminelle du Canada, étant lu ;

M. Robertson (*Hastings*) propose, secondé par M. Wood (*Brockville*), que le bill soit maintenant lu la seconde fois ;

Et la question étant mise ; la Chambre se divise,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant "l'Acte des Elections Fédérales, 1874," étant lu ;

M. McCarthy propose, secondé par M. Haggart, que le bill soit maintenant lu la seconde fois ; et la question étant mise aux voix ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Small,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Homer,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Ward, et</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson.—42.</i>
<i>Dodd,</i>	<i>Macdonald (King),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Cimon,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Desaulniers (Maskinonge),</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>King,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Truiper,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Vail,</i>

<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gault,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wood (Westm'd,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Woodworth, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Yeo.—89.</i>
<i>Chapleau,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

L'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion proposée, mercredi le 7 avril dernier, que cette Chambre se forme en comité général à l'effet de considérer une certaine résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butterine et autres substituts du beurre, étant lu ;

Et la question étant de nouveau proposée ; la Chambre reprend le dit débat ajourné ;

Sur motion de *M. Hesson*, secondé par *M. Farrow*,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 11 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par *M. Laurier*,—la pétition de *J. E. Jeandron* et autres, de *Québec* ; la pétition de *A. S. Otis* et autres, de *Martinville* et autres lieux ; et la pétition de *John A. Cameron*, *J. P.*, et autres, de *Thurso* et autres lieux.

Par *M. Cochrane*,—la pétition du conseil municipal du village de *Hastings*.

Par *M. McCraney*,—la pétition de *John Stuart* et autres, de *Esquesing* ; la pétition de *Henry Carrique* et autres, de *Palermo* et autres lieux ; la pétition de *James Alexander* et autres ; la pétition de *W. Chisholm* et autres ; et la pétition de *D. W. Campbell* et autres, de *Milton* et autres lieux.

Par *M. McNeill*,—la pétition de *John Pollard* et autres ; et la pétition du révérend *John Cameron* et autres, de *Tiverton* et autres lieux.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 mars 1885, pour un état indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du *Nord-Ouest* ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur service, ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements. (*Documents de la session, No 52d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1886, pour un état donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du *Nord-Ouest*, Aussi, les noms de celles qui depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terres pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires. (*Documents de la session, No 44a.*)

Et aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 7 avril 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usages en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.—(*Documents de la session, No 80c.*)

M. *Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 28 mars 1886, pour un relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885; de la quantité de liqueurs exportées, et de leur valeur estimative.—(*Documents de la session, No 47e.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 29 mars 1886, pour un état donnant :

1. Le nombre d'immigrants chinois arrivés au *Canada* depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la *Chine*.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.
6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.
7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en *Canada*.
8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre les unions ouvrières ou autres sociétés légalement constitués ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.
9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le *Canada* pendant la même période.—(*Documents de la session, No 86.*)

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 19 avril 1886, pour un relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du *Canada* et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.—(*Documents de la session, No 41b.*)

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1886, pour un relevé donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du *Canada* à être distribués au printemps. Aussi, le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution. (*Documents de la session, No 77e.*)

M. *Bergin* propose, secondé par M. *Trow*,— que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement; et un débat s'en suivant, la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Un bill à l'effet de libérer la corporation de la ville de *Cobourg* est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill expliquant l'acte intitulé: "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du *Manitoba* contre le *Canada*," est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois;

Et la question étant mise aux voix; la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la cour Suprême de judicature d'*Ontario*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la *Colombie-Britannique*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant les cas réservés de la couronne, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination de juges dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

(*En comité.*)

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux *Territoires du Nord-Ouest*, de pourvoir à l'abrogation des mesures actuellement en vigueur au sujet d'un magistrat stipendaire dans ces territoires, et à l'établissement d'une Cour Suprême de juridiction civile et criminelle dans et pour les dits territoires, laquelle sera composée de cinq juges.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à chacun des dits juges, à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*, d'un traitement annuel de quatre mille piastres, avec frais de route, à être fixés par le Gouverneur en conseil, et d'une pension de retraite égale aux deux tiers de tel traitement, à des conditions analogues à celles applicables à de semblables cas dans les provinces de la Puissance.

3. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil de diviser les dits territoires en cinq districts judiciaires, et à nommer pour chacun un shérif et un greffier de la dite cour. Chaque shérif devant recevoir à même le dit fonds consolidé du revenu, un traitement annuel de cinq cents piastres, et tels honoraires que prescrira le lieutenant-gouverneur. Chacun des dits greffiers devant être payé au moyen d'honoraires à être fixés de la semblable manière.

4. *Résolu*, que l'auteur des résolutions ait la permission de présenter un bill basé sur les dites résolutions et devant devenir exécutoire à la date qui sera fixée par proclamation émanée en vertu d'un ordre du Gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant les stations de fermes expérimentales ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte refondu de l'Intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au Parlement du *Canada*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les honoraires et dépenses se rapportant au Cens Electoral dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

(*En comité.*)

Résolu,—Que, vu l'extension du droit électoral aux *Territoires du Nord-Ouest* ainsi qu'il est prévu par le présent acte, et des dispositions spécifiques à cet égard par le présent décrétées, et l'éloignement de certaines parties des dits territoires, il peut paraître que les allocations pour honoraires et dépenses prescrites par l'article cent vingt-six de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, seront insuffisantes comme rémunération équitable et juste, mais économique, des services à remplir, le Gouverneur en conseil pourra établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses basé autant que possible, sur le tarif d'honoraires, frais et dépenses énoncé dans le dit article, à payer et allouer aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire de l'Acte concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest*, au Parlement du *Canada*, et pourra de temps à autre reviser et modifier ce tarif, et que une copie de ce tarif, et de tout changement qui y sera apporté, sera déposée devant la Chambre des Communes à sa session alors prochaine.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 12 mai 1886.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Christopher Dale* et autres, de *Pickering* et autres lieux ; du révérend *W. Coultherd* et autres, de *Pictou* et autres lieux ; et de *Joseph Skinner* et autres, d'*Ottawa* ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente, à la Chambre, le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill constituant en corporation "La Compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord," dont le comité a aussi amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Nord-Ouest*,—et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Pacifique*.

Votre comité a également pris en considération les amendements faits par le Sénat au Bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*, et est convenu d'en faire rapport avec un autre amendement, parce que dans son opinion il n'est pas opportun de concéder le privilège accordé par l'amendement par les présentes amendé à aucune autre corporation que celle de la ville de *Guelph*.

Votre comité recommande aussi que le délai pour la réception des rapports des comités des Bills Privés expirant vendredi prochain, il soit prolongé jusqu'à mercredi prochain, le 19 courant. (Délai prolongé en conséquence.)

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. McLelan*,

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports de comité sur Bills Privés expirant vendredi prochain, il soit prorogé à mercredi, le 19 courant, inclusivement, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que *M. Chapleau* ait la permission de présenter un bill concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Thompson propose, secondé par *M. Carling*,—Que l'ordre pour la seconde lecture du bill concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*, soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement.

M. Blake propose comme amendement, secondé par *M. Laurier*, que les mots suivants soient ajoutés à la motion : " Et que le bill modifiant de nouveau l'Acte de tempérance du *Canada*, 1878. "

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>King,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Yeo.—68.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Amyot,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice),</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.),</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Shan y,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Ferguson (Weliand),</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Massue,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Desaulniers (Maskinonge),</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Finsonneault,</i>	<i>Wood (Westm'd).—88.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question principale étant de nouveau proposée ;

M. Kranz propose comme amendement, secondé par M. Guilbault, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion : “ et que le bill à l’effet de modifier de nouveau l’Acte de Tempérance du Canada, 1878, ” soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement.

M. Cameron (Victoria) propose comme amendement, secondé par M. Hickey, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion : “ et que le bill du Sénat intitulé : ‘ Acte relatif aux Pharmaciens, ’ aussi que le bill modifiant les actes relatifs à la vente des boissons enivrantes, ” soient placés sur la liste des Ordres du Gouvernement.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Béchar,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Macmillan (Middle'x),</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Taschereau, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon.—22.</i>
<i>Geoffrion,</i>	<i>Kranz,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>King,</i>	<i>Riobel,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hamilton)</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Lister,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Véil,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Homer,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pant,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Curran,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Daly,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wood (Westm'rd),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Wright, et</i>
<i>De St. Georges,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Ray,</i>	<i>Yeo.—149.</i>
<i>Desaulniers (Maskin'g6)</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question sur l'amendement à la motion principale étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Béchar,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Girouard,</i>	<i>Macmillan (Midd's ex)</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Vanasse, et</i>
<i>Desaulniers (St. M'rice)</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Ouimet,</i>	<i>Weldon.—35.</i>
<i>Dugas,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ried,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>King,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Robertson (Shelburne)</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Montmagny)</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Scrivier,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Temple,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gault,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McDougald (C. Breton)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Casey,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cook,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curron,</i>	<i>Homor,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wood (Westm'rd),</i>
<i>Daly,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Wright, et</i>
<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pruyn,</i>	<i>Yeo.—134.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Jackson,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question principale étant de nouveau proposée,

M. Hickey propose comme amendement, secondé par M. McCarthy, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion : "et que le bill du Sénat intitulé : 'Acte relatif aux Pharmaciens,' soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise "que l'ordre pour la seconde lecture du bill concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*," soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement, elle est résolue affirmativement.

Un bill modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'*Ontario*, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la *Colombie-Britannique*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant la loi concernant les cas réservés de la Couronne, est en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Daly, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant la nomination de juges dans les *Territoires du Nord-Ouest*, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :—

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux *Territoires du Nord-Ouest*, de pourvoir à l'abrogation des mesures actuellement en vigueur au sujet d'un magistrat stipendiaire dans ces territoires, et à l'établissement d'une Cour Suprême de juridiction civile et criminelle dans et pour les dits territoires, laquelle sera composée de cinq juges.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à chacun des dits juges, à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*, d'un traitement annuel de quatre mille piastres, avec frais de route, à être fixés par le Gouverneur en conseil, et d'une pension de retraite égale aux deux tiers de tel traitement, à des conditions analogues à celles applicables à de semblables cas dans les provinces de la Puissance.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à diviser les dits territoires en cinq districts judiciaires, et à nommer pour chacun un shérif et un greffier de la dite cour. Chaque shérif devant recevoir à même le dit fonds consolidé du revenu, un traitement annuel de cinq cents piastres, et tels honoraires que prescrira le lieutenant-gouverneur. Chacun des dits greffiers devant être payé au moyen d'honoraires à être fixés de la semblable manière.

4. *Résolu*.—Que l'auteur des résolutions ait la permission de présenter un bill basé sur les dites résolutions et devant devenir exécutoire à la date qui sera fixée par proclamation émanée en vertu d'un ordre du Gouverneur en conseil.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Thompson, ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau la loi concernant les *Territoires du Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Daly, du comité général de la Chambre, pour considérer une certaine résolution concernant les honoraires et dépenses relatives au cens électoral dans les *Territoires du Nord-Ouest*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu,—Que, vu l'extension du droit électoral aux *Territoires du Nord-Ouest* ainsi qu'il est prévu par le présent acte, et des dispositions spécifiques à cet égard par le présent décrétées, et l'éloignement de certaines parties des dits territoires, il peut paraître que les allocations pour honoraires et dépenses prescrites par l'article cent vingt-six de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, seront insuffisantes comme rémunération équitable et juste, mais économique, des services à remplir, le Gouverneur en conseil pourra établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses basé autant que possible, sur le tarif d'honoraires, frais et dépenses énoncé dans le dit article, à payer et allouer aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire de l'Acte concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au Parlement du *Canada*, et pourra de temps à autre reviser et modifier ce tarif, et qu'une copie de ce tarif, et de tout changement qui y sera apporté, sera déposée devant la Chambre des Communes à sa session alors prochaine.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité général de la Chambre, sur le bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au Parlement du *Canada*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les Statuts révisés du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps ;

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*," les- quels sont lus pour la première fois.

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie dite 'The Canadian Copper Company'," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie dite 'The Anglo-American Iron Company'," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en comité général, reprend alors la considération du bill concernant les Statuts Révisés du *Canada*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jendredi, 13 mai 1886.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. *Macmaster*,—la pétition de *Donald Kennedy* et autres, du comté de *Glengarry*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *J. E. Jeandron* et autres, de *Québec* ; de *A. S. Otis* et autres, de *Martinville* et autres lieux ; de *John A. Cameron, J.P.*, et autres, de *Thurso* et autres lieux ; de *John Pollard* et autres ; et du révérend *John Cameron* et autres, tous de *Tiverton* et autres lieux ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du conseil municipal du village de *Hastings* ; demandant que l'Acte de Tempérance du *Canada* soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De *John Stuart* et autres, de *Esquesing* ; de *Henry Carrique* et autres, de *Palermo* et autres lieux ; de *James Alexander* et autres ; de *W. Chisholm* et autres ; et de *D. W. Campbell* et autres, tous de *Milton* et autres lieux ; demandant séparément l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878 ; ou qu'il soit modifié de manière à

exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général—copie du rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil, le 8 juillet 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications—Rébellion—*Territoires du Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 80e.*)

Aussi, un état des pensions accordées par ordres en conseil, par suite de la rébellion de 1885, *Territoires du Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 80d.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour copie des instructions données au major *Bell*, au major-général *Laurie*, à *S. L. Bedson* et autres non-combattants, employés pendant la campagne du *Nord-Ouest*, soit par le ministre de la Milice, le major-général *Middleton* ou l'adjudant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants. (*Documents de la session, No 80f.*)

M. Bergin propose, secondé par *M. Trow*,—que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill à l'effet de modifier et refondre telles que modifiées les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise, étant lu ;

M. Chapleau propose, secondé par *M. Thompson*, et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Mitchell propose comme amendement, secondé par *M. Davies*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin d'amender le paragraphe (d) de la clause 5 en retranchant les mots " trois mille," et les remplaçant par le mot " mille " ;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>King,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Auger,</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Binfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Yeo.—60.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Alhison,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Pruyn,</i>

<i>Amyot,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé)</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice),</i>	<i>Kilbert,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Barker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Small,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bonell,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDougald (Pistou),</i>	<i>Tr. Whitt,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gagné</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Valin,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hal,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Quimet,</i>	<i>Wood (Brockville), et</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>	<i>Wood (Westm'ld). 114</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hilliard,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question principale étant de nouveau proposée ;

M. *Shakespeare* propose comme amendement, secondé par M. *Barnard*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en retranchant les clauses vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Alors la question principale étant mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill modifiant de nouveau "l'Acte des Terres fédérales, 1883, tel qu'amendé en comité général de la Chambre, étant lu ;

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général de la Chambre soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :

Bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne, et pour l'autoriser à émettre des débiteures-actions."

Bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du *Canada Ouest*, et pour l'autoriser à émettre des débiteures-actions."

Bill intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du *Canada*, et pour l'autoriser à émettre des débiteures-actions."

Bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

Et aussi le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance Mutuelles de *Kingston* et *Pembroke*, (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Falsifications."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures de 1879."

Bill intitulé : " Acte concernant les commissions des employés publics du *Canada*."

Aussi le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de *Brockville* et *New York*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Maskinongé* à *Nipissingue*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte constitutif de la Chambre des Communes de la cité d'*Ottawa*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au parlement du *Canada* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

M l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Foster*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Foster*,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

Et la question étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

M. *Laurier* propose comme amendement, secondé par M. *Blake*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant d'exercer la prérogative royale en accordant le pardon entier, l'amnistie et l'oubli de tous crimes, offenses et délits se rapportant aux malheureux troubles survenus dans le *Nord-Ouest*, à ceux des sujets de Sa Majesté qui y ont pris part, et en tant que cela peut être compatible avec la sûreté de la Couronne et la sécurité du *Canada*."

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme, n'excédant pas quatre cent huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, et être distribuée comme suit : réparations, meubles, chauffage, etc., \$175,000 ; terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le parc et la *Côte du Major*, \$9,500 ; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000 ; chauffage, édifices publics, *Ottawa*, \$53,000 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$23,000 ; Eau, édifices publics, *Ottawa*, \$14,000 ; allocations pour chauffage et éclairage, à *Rideau Hall*, \$8,000 ; service du téléphone, édifices publics, *Ottawa*, \$3,000 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$37,000 ; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000 ; éclairage des édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient, \$25,000 ; eau, édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient, \$8,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse*, savoir : *Maheu* ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*; savoir: réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$2,000; *New-London*, brise-lames, \$2,500; *Cascumpec*, enlèvement de roches, \$5,000; brise-lames de *Souris*, réparations, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme, n'excédant pas quarante et un mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouveau-Brunswick*, savoir: port de *Saint-Jean*, brise-lames à la *Pointe-du-Nègre*, \$35,500; rivière *Saint-Jean*, de l'*Ile-aux-Ours* à *Frédéricton*, \$1,000; rivière *Saint-Jean*, en amont de la *Grande Chute*, et rivière *Tobique*, \$3,000; rivière *Saint-Jean*, de la rivière des *Chutes* à l'*Ile-aux-Ours*, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et améliorations générales, ports et rivières, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Québec*, savoir: *New-Carlisle*, achèvement, \$12,000; *Étang du Nord*, \$7,000; *Jetée du Bic*, achèvement, \$750; *Ste-Anne de la Pocatière*, achèvement, \$2,000; *Rivière-Ouelle*, *Pointe-aux-Orignaux*, achèvement, \$3,000; *Château Richer*, achèvement, \$1,000; rivière *Nicolet*, \$9,000; *Lanoraie*, achèvement, \$3,000; fleuve *St-Laurent*, enlever les chaînes, ancre, cailloux, etc., \$5,000; *Matane*, achèvement du brise-lames, côté est de la rivière, \$500; Barachois de *Malbaie* et embouchure de la rivière *Newport*, \$1,300; *St-François*, *Ile d'Orléans*, \$1,000; rivière *Yamaska*, \$7,000; *Ste-Anne de Sorel*, jetée, \$1,200; améliorations et réparations, ports et rivières, *Québec*, en général, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ontario*, savoir: Port de *Cobourg*, lac *Ontario*, \$4,000; *Petit Courant*, lac *Huron*, \$2,000; *Port-Hope*, lac *Ontario*, \$1,000; Port de *Kingston*, lac *Ontario*, \$4,000; *Ile Chantry*, travaux de protection de l'île et du phare, \$500; *Port-Maitland*, \$10,000; Port de *Toronto*, achèvement, \$10,000; *Sault Sainte-Marie*, \$4,000; réparations et améliorations, ports et rivières, *Ontario*, en général, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations, ports et rivières, *Manitoba*, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations de la rivière *Saskatchewan-Nord*, *Territoires du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: améliorations et réparations en général, ports et rivières, *Colombie-Britannique*, \$2,000; *Port-Victoria*, enlèvement du rocher *Dredger*, \$8,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage:—Nouvel outillage de dragage, \$17,000; dragueurs—réparations, \$32,000; dragage—*Nouvelle-Ecosse*, *Ile du Prince-Edouard*, et *Nouveau-Brunswick*, \$30,000; *Québec*, \$15,000; *Ontario*, \$15,000; *Manitoba*, \$10,000; *Colombie-Britannique*, \$15,000; service général, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant seize mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, savoir: Glissoire de la rivière *Coulange*, \$1,800; glissoires et estacades, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir :— Ponts, cité d'*Ottawa*, pont suspendu *Union*, glissoires, canal *Rideau* et abords, \$11,500; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du *Coude*, près de *Calgary*, \$2,000; pont au *Portage-du-Fort*, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir: Lignes de terre et câbles sous-marins—pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe *Saint-Laurent* et des Provinces Maritimes, savoir:—Ligne aérienne sur la rive nord du *Saint-Laurent*—prolongement jusqu'à la *Pointe des Esquimaux*, \$5,000; prolongement à la quarantaine de la *Grosse Ile*, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir: Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000; explorations et inspections, \$20,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; galerie nationale des beaux arts, \$1,000; gratification de deux mois de gages à la veuve de feu *Michael Scanlan*, 2^{me} aide-mécanicien, édifices du parlement, \$110; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Vendredi, 14 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qui lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 14 mai 1886.

PRÈRE.

M. *Scriver* du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (limited)*, et il est convenu de rapporter le dit bill, sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à *Flora Birrell*," ainsi que la preuve faite et les pièces justificatives et documents qui l'accompagnent, et il a décidé de rapporter le dit bill, sans amendement.

M. Abbott, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant les assurances " ;—et

Bill du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à resp. limitée.) "

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente—la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 avril 1886, pour copie de toutes réclamations pour primes de pêche de *Louis Pinault* et *Michel Pinault*, de *Sainte-Cécile du Bic*, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits *Louis Pinault* et *Michel Pinault* ou autres personnes ; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations. (*Documents de la session, No 77f.*)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente—la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour un état indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour. (*Documents de la session, No 80g.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour un état indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au *Nord-Ouest*, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété. (*Documents de la session, No. 80h.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1886, pour un état indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état-major du major général *Middleton*, et en quelle capacité chacun d'eux a servi. (*Documents de la session, No 80i.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre *James Anderson* et le ministre de la Milice, le major général *Middleton* ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du *Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 80j.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour un état indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées. (*Documents de la session, No 80k.*)

Un bill concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables ; et après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest du Canada*, étant lu ;

Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par Sir *Hector L. Langevin*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Mills* propose comme amendement, secondé par M. *Weldon*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que toute personne du sexe masculin âgée de vingt et un ans, née ou naturalisée sujets de Sa Majesté, et ayant résidé pendant douze mois dans les Territoires aura droit de voter pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale.

M. *Mills* propose comme amendement, secondé par M. *Weldon*, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en retranchant la partie de la clause dix-huit prescrivant un dépôt de \$200 de la part de toute personne se présentant comme candidat à l'élection pour la Chambre des Communes."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. *Watson* propose comme amendement, secondé par M. *Fisher*, que tous les mots après " maintenant " soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre pour y être amendé de manière à protéger les voteurs contre l'influence indue des officiers du gouvernement en prescrivant le vote au scrutin."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise de nouveau sur la motion principale,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Mills* propose comme amendement, secondé par M. *Weldon*,—que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “la méthode actuelle de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédératif de notre système de gouvernement; qu'il rend ce corps indépendant du peuple et de la couronne, qu'il est défectueux sous d'autres rapports importants; et que des mesures appropriées devraient être prises pour amender l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de manière à rendre le Sénat directement responsable au peuple, dans les différentes provinces du Canada.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: “Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*.”

Les trois premiers amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Le quatrième amendement étant lu la seconde fois comme suit :

Page 1, ligne 21, après “acte” insérez “et outre le maire, le préfet, le reeve ou autre chef de la corporation municipale, deux autres de ses membres pourront être nommés directeurs de la compagnie en addition au nombre de directeurs autorisé par le présent acte.

M. *Innes* propose, secondé par M. *Jackson*, que le dit amendement soit modifié en ajoutant les mots “quant à la corporation municipale de la cité de *Guelph*” après le mot “et” dans la première ligne du dit amendement, et de retrancher les mots “le préfet, le reeve ou autres chef” dans la première et seconde ligne de l'amendement susdit ; et la question étant mise, elle est résolue affirmativement.

Et la question étant mise, que le dit amendement ainsi modifié soit adopté, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de *Brockville* et *New-York*,” lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Maskinongé* à *Nipissingue*,” lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a ordonné d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement proposé à la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR:

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Davies,</i>	<i>King,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Glen,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Cusgrain,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Yeo.—57.</i>
<i>Charlton,</i>			

CONTRE:

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dacust,</i>	<i>Homer,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Pruyn,</i>

<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Small,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macdonald (Sir John) Taylor,</i>	
<i>Bryson,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmillan (Midd'sex) Thompson,</i>	
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McMillan (Vaudr'il),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hall,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wood (Westm'd), -89.</i>
<i>Daly,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors, la question étant mise sur la motion principale;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir: munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de *Québec*, \$55,000; habillements et capotes, \$90,000; matériel, \$60,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, savoir: allocation pour l'instruction militaire, \$40,000; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention de l'association de tir du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'association d'artillerie du *Canada*.—Contri-

bution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à *Shveburnness, Angleterre*, ou d'un concours d'artillerie au *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du *Canada* à *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des soins et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de constructions et réparations, propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 15 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 17 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Kranz*,—la pétition de *W. Freeman, J. P.*, et autres, du village de *Princetown*, comté d'*Oxford* ; la pétition de *W. J. Morrison* et autres, du canton de *Mono* ; et la pétition de *William Agnew* et autres, du village de *Shelburne* et autres lieux, comté de *Dufferin*.

Par M. *McCrane*y,—la pétition du révérend *J. B. Worrell, M.A.*, et autres, de la ville de *Oskville*, comté de *Halton*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue ;

De *Donald Kennedy* et autres, du comté de *Glengarry* ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoind-

drir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption, est lue et reçue.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes,—présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'Atlantique, et recommande qu'ils soient approuvés.

Il a également pris en considération le Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Nipawee*, *Tamworth* et *Québec*, et le bill modifiant les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie-d'Hudson*, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Vallée de la Colombie*, et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Kootenay*, de la *Colombie Britannique*, et il a jugé nécessaire d'amalgamer les dits bills et d'en faire rapport sous le titre de la "Compagnie de chemin de fer *Kootenay* et *Athabaska*," et recommande que les honoraires payés sur le bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité a aussi eu par devant lui le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Lac-à-la-Roche*, *Souris* et *Brandon*, et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Medicine-Hat*, *Dunmore* et *Benton*, et

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'*Alberta*, et aussi

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de navigation de *Portage-la-Prairie* au *Lac-des-Bois*, et recommande que leurs promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec ces mesures projetées pendant cette session, les dits bills soient retirés, et que les honoraires payés sur iceux soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. Thompson*,

Ordonné, que les honoraires et frais payés sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Kootenay* de la *Colombie-Britannique*, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction; le dit bill ayant été amalgamé avec le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Colombie*, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par *M. Thompson*,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du *Lac-à-la-Roche*, *Souris* et *Brandon*; le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Medicine-Hat*, *Dunmore* et *Benton*; le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'*Alberta*; et le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de navigation, de *Portage-la-Prairie* au *Lac-des-Bois* soient séparément retirés, et les honoraires et frais payés sur les dits bills soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de *M. Kirk*, secondé par *M. Gunn*,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie du contrat passé par le gouvernement, pour la construction du chemin de fer de la Ligne Courte de *Montréal* à *Salisbury*, *viâ Fredericton*.

M. Bergin propose, secondé par *M. Trcw*, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement.

M. McLelan propose comme amendement, secondé par *M. White (Cardwell)*,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: le dit rapport soit renvoyé au dit comité, avec

instruction d'amender la résolution concernant l'apurement des comptes d'impressions, en prescrivant que tout état de comptes qui pourra être requis par le comité ne soit pas assujéti à l'examen de l'Auditeur-Général, et que tous comptes, pièces justificatives, etc., requis par l'Auditeur-Général, pour son examen, en vertu de la troisième résolution du premier rapport du comité des Comptes Publics, dans la session de 1880, lui soient, comme ci-dessus, envoyés pour vérification."

Et l'amendement étant mis aux voix; la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. *Foster* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer d'embranchement de *Cartleton*, à la cité de *Saint-Jean*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Thompson*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse (en partie) à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à *Batoche*, et plus spécialement:

1° du journal de *Louis Riel*;

2° du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés;

3° de la correspondance de *Louis Riel*. (*Documents de la session, No 43h.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 4 mars 1886, pour copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à *Batoche*, et plus spécialement:

1° du journal de *Louis Riel*;

2° du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés;

3° de la correspondance de *Louis Riel*. (*Documents de la session, No 43i.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 14 avril 1886, pour copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de *Régina*, ou le pénitencier provincial du *Manitoba*; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'*André Nault* et d'*Abraham Montour*, prisonniers Métis, détenus à *Régina* et à *Battleford*. (*Documents de la session, No 45c.*)

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie dite 'The Dominion Lands Colonization Company (limited)';" lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le dit bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Et la question étant proposée que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Mulock* propose, comme amendement, secondé par M. *Holton*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils

soient remplacés par les suivants : “ afin de l’amender en y ajoutant la clause suivante :— Clause 7. Cet acte ne viendra pas en force, à moins et avant que la Compagnie de chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest* n’ait remboursé au comté de *Simcoe* et aux différentes municipalités du dit comté toutes les sommes d’argent payées comme boni par les dits comtés et municipalités respectivement pour aider à la construction du chemin de fer de la dite Compagnie de chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest*.

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant émandés ; ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>King,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Scrwer,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Glen,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Traw,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Case,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Yeo.—48.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice)</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McLelan,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Montplaisir,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Paint,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Langevin (Sir Hector)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Small,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Symth,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gault,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Tounshend,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>Macmillan (Mid. sex)</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hay,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>White (Renfrew), et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Wigle.—90.</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Hickey,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à *Flora Birrell*," étant lu ;

Et la question étant mise aux voix, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,—la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a joint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant mise aux voix, que le bill passe ; la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte relatif à la Compagnie de Placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée) " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*."

Bill intitulé : " Acte modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Bill intitulé : " Acte concernant la protection des eaux navigables."

Bill intitulé : " Acte concernant la Banque de *Yarmouth*."

Bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Victoria* au *Sault Sainte-Marie*."

Bill intitulé : " Acte expliquant l'acte intitulé : ' Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du *Manitoba* contre le *Canada* '."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Winnipeg* et du *Pacifique Nord*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le Bureau de Commerce de *Montréal*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de *Chignecto* (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé " Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre la considération ultérieure de la motion proposée lundi, 10 mai courant,—que *M. Blake*, le député représentant en cette Chambre le district électoral de la division ouest de *Durham*, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que le et plusieurs années avant le 3 juillet 1884, date de la dernière élection pour le *Cap Breton*, un nommé *Matthew Roche*, de *Lingan*, était électeur du district et aussi fonctionnaire du gouvernement en qualité de membre de la commission de pilotage comprenant *Sydney*, l'un des plus grands ports du *Canada*, duquel relevaient deux ports détachés comparativement peu importants.

Que pendant l'élection, *Murray Dodd*, écrivain, alors et maintenant membre de cette Chambre pour le *Cap-Breton*, pressa *M. Roche* de voter pour *M. McDougall*, parce que celui-ci était le candidat porté et choisi par le gouvernement pour remporter l'élection, si possible, dans l'intérêt du gouvernement, et qu'il lui dit, comme une raison de ce faire, que c'était la règle invariable que lorsqu'un fonctionnaire public votait contre le candidat du gouvernement, il courait le risque d'être renvoyé, et qu'il l'avertit que s'il votait ainsi, telle serait la conséquence dans son cas.

Que subséquemment, *H. F. McDougall*, écrivain, alors et maintenant membre de cette Chambre pour le *Cap-Breton*, et *M. Dodd*, M.P., proposèrent au gouvernement de démettre *M. Roche* de son emploi, vû que nonobstant tels avis, ils croyaient qu'il avait voté contre le candidat du gouvernement à la dite élection, et qu'il fut fait quelque chose dans ce sens.

Que des rumeurs se répandirent, et que le gouvernement eut connaissance des faits et des rumeurs, et qu'il hésita à agir.

Que MM. *McDougall*, M.P., et *Dodd*, M.P., continuèrent à exiger le remplacement de *M. Roche*, et qu'à la fin, un plan fut trouvé pour l'accomplissement de leur objet par le remodellement de la commission de pilotage et la création d'une nouvelle commission pour les ports détachés comparativement sans importance, par la nomination de *M. Roche*, sans son consentement, dans cette commission moindre, et par la constitution d'une commission pour le grand port de *Sydney* dans laquelle le nom de *M. Roche* ne devait pas figurer.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait être renvoyé, par un moyen de cette sorte, *Roche* communiqua avec *M. Dodd*, M.P., qui lui dit qu'il en était ainsi, lui rappela ses demandes et ses avis, relativement au vote contre le candidat du gouvernement, et lui dit qu'il devait en subir les conséquences.

Que la substance de ces faits fut communiquée au gouvernement qui néanmoins procéda à la mise à effet de ce plan et créa, en conséquence, les deux commissions, atteignant ainsi le but cherché d'enlever à *M. Roche* les principales fonctions de son emploi, en exécution de la menace de *M. Dodd*, M.P., et de la détermination de *M. McDougall*, M.P., de le punir pour avoir voté dans le sens qu'ils pensaient, contre le candidat du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux dites accusations, avec mandat et pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet des témoignages entendus et de la procédure sur le

référé ; et que MM. *McCarthy, Davies, Colby, Cameron (Huron), Coursol, Langelier O'Brien, Weldon* et *Townshend* composent le dit comité.

Et la question étant mise de nouveau sur la dite motion ;

M. *Orton* propose comme amendement, secondé par M. *Kranz*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "l'ordre pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, soit maintenant lu."

M. *Bergin* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Taylor*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "le débat ajourné sur la motion proposée par M. *Taylor* pour un comité général à l'effet de considérer une résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butterine et autres substituts du beurre, soit maintenant repris."

Et un débat s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Maré, 18 mai 1886.

Et le sous-amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et l'amendement à la motion originale étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la question étant alors mise sur la motion principale, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Lanfret,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bécharde,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>King,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Girouard,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Yes.—51.</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Mitchell,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Moffat,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Kiwert,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Small,</i>

<i>Bryson,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gault,</i>	<i>Macmillan (Middle's),</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>White (Hastings), et</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Massue,</i>	<i>White (Renfrew)—89.</i>
<i>Curran,</i>			

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure moins quinze minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 18 mai 1886.

PBIÈRE.

M. *Trow*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :—

Copie de lettres de *James A. Dickey*, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet des *Selkirk*, renfermant des extraits de son journal, au sujet des conditions atmosphériques, des avalanches, etc. (No 35f.)

Relevé des dépenses couvertes par le crédit de \$2,300,000 pour défrayer les frais et pertes occasionnées par les troubles du *Nord-Ouest*, du 1er juillet, 1885, au 15 mars, 1886 ;—et

Relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Compagnie de la *Baie-d'Hudson*. (No 50).

Réponse et réponse supplémentaire à Adresse.—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'*Île du Prince-Edouard* sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'*Île du Prince-Edouard* au gouvernement impérial au même sujet. (No 76 et 76a.)

Réponse à Adresse.—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869. (No 77b.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le *Manitoba*. (No 81.) (*Documents de la session.*)

Rapport sur la seconde exploration de la *Baie d'Hudson*, commandée par le lieutenant *A. R. Gordon*, de la *Marine Royale*, 1885. (No 85.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants chinois arrivés en *Canada* depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la *Chine*.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.
6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.
7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et régler l'immigration chinoise en *Canada*.
8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.
9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le *Canada* pendant la même période. (No 86.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à Ordre,—Etat comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du *Traité Robinson* ; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet. (No 38i.)

Réponse à Adresse,—Relevé de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du *Canada* et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus. (No 41b.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du *Nord-Ouest*. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires. (No 44a.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en *Canada* en 1885 ; de la quantité de liqueurs exportées, et de leur valeur estimative. (No 47a.)

Réponse à Ordre,—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées ; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885. (No 47c.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en *Canada* en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47e.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent payées à des députés de la Chambre des Communes ou à des sénateurs pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du *Nord-Ouest* ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur services ; ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements. (No 52d.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total de licences ou permis de coupe de bois, accordés depuis le 1er de février 1883, et la superficie totale couverte par ces licences ou permis ;

2. Le montant total des boni ou premiums payés pour ces licences ou permis ;

3. Les nom et domicile de chaque personne qui a obtenu une telle licence ou permis ; le numéro de la licence ou permis ; la superficie couverte par chaque licence ou permis ; la date de la demande ; le premiums ou bonus, par mille carré, payé pour chaque licence ou permis ; si l'arpentage de chaque concession ou superficie couverte par la licence ou le permis a été fait par le gouvernement avant d'accorder la demande afin de s'assurer de la valeur des terrains demandés ; et tous les renseignements que peut avoir le gouvernement sur la quantité, la qualité et l'essence du bois dans chaque concession ; aussi, l'endroit où se trouve située la concession à exploiter ; aussi les noms de tous les concessionnaires de ces permis, et la considération exprimée dans la concession ;

4. Les droits de la couronne ou droits de souche imposés ou imposables pour chaque licence ou permis ;

5. Dans chaque cas où une licence ou un permis a été accordé, si la concession à exploiter a d'abord été mise à l'enchère après publication d'un avis demandant des soumissions, et si elle a été vendue au plus offrant, ou bien si elle a été accordée sur demande du concessionnaire sans avoir été mise en adjudication ;

6. Copie de toutes pétitions, remontrances, réclamations ou communications adressées ou présentées au gouvernement au sujet de telles licences ou permis de coupe de bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à telles concessions, licences ou bois et de la décision prise par le gouvernement à ce sujet. (No 61.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de \$43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23. (No 61b.)

Réponse à Ordre,—Copie d'un rapport par M. *Joseph Simard*, arbitre de la Puissance, en date du 16 octobre 1883, recommandant de payer à *George Lavoie*, de la paroisse de *Saint-Océile du Bic*, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages. (No 66d.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des chemins de fer demandant, de la part de *Jean-Baptiste Plante*, de *Saint-Charles*, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau présentée aux arbitres de la Puissance. (No 66e.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du *Canada* à être distribués au printemps. Aussi le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution. (No 77e.)

Réponse à Ordre,—Etat spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations militaires pendant qu'elle siégeait à *Winnipeg* ; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements. (No 80.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la milice et de la défense et tous fonctionnaires de ce département et tous officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, tous officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de *Québec* et distribuées pour usage en campagne, pour pratique de tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 80a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms des paie-mâtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, leur paie, et la période de leur service. (No 80b.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et tout fonctionnaire de ce département et tous officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, tous officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique de tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 86c.)

Réponse à Adresse.—Copie du rapport de Son Honneur le juge *Hensley* sur le procès de *Alex. Gillis* pour meurtre à *Charlottetown* en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre *Gillis*, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet. (No 82.)

Réponse à Ordre— Copie de toute correspondance relative à la destitution d'*Isaac McLeod*, écrivain, de *Strathlorn, Inverness*, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes. (No 83.)

Copie d'une convention intervenue entre Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux et la Compagnie du chemin de fer de la *Baie des Chaleurs*, en date du 7 novembre, 1885. (No 84.)

Cartes indiquant la température de la région de la *Baie d'Hudson*, et de la partie est du *Canada*, depuis septembre 1884, jusqu'à octobre 1885, par *Andrew R. Gordon*. (No 11a.)

Votre comité recommande aussi que, comme les volumes des *Journaux* et des documents de la session pour les sessions de 1884 et 1885, sont d'une grosseur plus considérable que celle mentionnée dans le contrat, il soit accordé à *M. W. McG. Mortimer* une somme additionnelle de cinq centins par volume, pour les volumes reliés pendant les dites années; laquelle augmentation devra l'indemniser de tout ouvrage supplémentaire de quelque description que ce soit.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, conformément à l'ordre de la Chambre, donné le cinquième jour d'avril dernier, s'est enquis des accusations que *M. Edgar* a alors proférées, de son siège en parlement, relativement à certaines opérations regardant *M. John White*, député de *Hastings-Est*, *James C. Jamieson* de *Belleville*, journaliste, et l'honorable *Mackenzie Bowell*, ministre des Douanes, présente à la Chambre le rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No. 1.*)

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. McLelan propose, secondé par *M. Bowell*,—que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les commissaires du havre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre.

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique, étant lu;

M. McLelan propose, secondé par *M. Bowell*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Watson propose comme amendement, secondé par *M. Somerville (Bruce)*,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que comme condition de l'octroi d'une subvention à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, il soit stipulé que la Compagnie ne pourra plus prétendre: qu'aucunes lignes de chemin de fer ne soient construites dans le *Manitoba* au sud du chemin de fer Canadien du Paci-

fique—sauf les lignes se dirigeant au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest—et que la construction d'aucunes lignes de chemin de fer ne sera permise en dedans de quinze milles de la latitude 45."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Davies,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>De St Georges,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Robertson (Shelburne),</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>King,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gilmor,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Trou,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Glen,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Weldon,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Wilson, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Harley,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Woodworth.—49.</i>
<i>Cockburn,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Auger,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Kibert,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Baker (Victoria),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Royal,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Shan y,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Macmillan (Middlesex),</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gault,</i>	<i>Mc Millan (Vaudr'il),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McDougall (C. Breton),</i>	<i>Townshend,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McGreery,</i>	<i>Tupper,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Turwhitt,</i>
<i>Caron, (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Orton,</i>	<i>White (Renfrew), et</i>
<i>Currin,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Paint,</i>	<i>Wood (Brockville).116</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Cameron (*Huron*) propose comme amendement, secondé par M. Paterson (*Brant*), et tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en retranchant les dispositions pourvoyant à l'extinction de dix millions de la dette de la Compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique* envers le gouvernement, au moyen de la retention d'une partie de sa concession de terres."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, que le bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. Trow propose comme amendement, secondé par M. Béchard, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que la Compagnie de chemin de fer Canadien du *Pacifique* devra publier périodiquement pour les autorités y ayant droit, des listes des terres formant partie de sa concession, qu'elle aura vendues ou pourra vendre de temps à autre, afin que ces terres puissent être taxées comme les autres dans les mêmes municipalités."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill ;

Et la question étant de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. O'Brien, que tous les mots après "maintenant" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre pour être amendé en y incorporant les dispositions de la résolution préparée par le Bureau de Commerce de la cité de *Toronto* à la demande du ministre des chemins de fer de l'époque, et que ce dernier a mentionnées, de son siège, le 7 février 1881,—pourvoyant à des tarifs égaux par mille pour aller à ou sortir de *Toronto* par chemin de fer.

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bain</i> (<i>Wentworth</i>),	<i>Gunn</i> ,	<i>McCarthy</i> ,	<i>Somerville</i> (<i>Bruce</i>).
<i>Cameron</i> (<i>Huron</i>),	<i>Hurley</i> ,	<i>McCraney</i> ,	<i>Springer</i> ,
<i>Cartwright</i> (<i>Sir Richard</i>	<i>Hay</i> ,	<i>McIntyre</i> ,	<i>Sproule</i> ,
<i>Casey</i> ,	<i>Hilliard</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Casgrain</i> ,	<i>Innes</i> ,	<i>O'Brien</i> ,	<i>Tyrwhitt</i> ,
<i>Cook</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Paterson</i> (<i>Brant</i>),	<i>Vail</i> ,
<i>Davies</i> ,	<i>Landerkin</i> ,	<i>Platt</i> ,	<i>Wallace</i> (<i>York</i>),
<i>Edgar</i> ,	<i>Lister</i> ,	<i>Robertson</i> (<i>Shelburne</i>),	<i>Watson</i> , et
<i>Fairbank</i> ,	<i>Livingston</i> ,	<i>Somerville</i> (<i>Brant</i>),	<i>Woodworth</i> .—37.
<i>Glen</i> ,			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison</i> ,	<i>Coursol</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Orton</i> ,
<i>Auger</i> ,	<i>Curran</i> ,	<i>Homer</i> ,	<i>Paint</i> ,
<i>Bain</i> (<i>Soulanges</i>),	<i>Cuthbert</i> ,	<i>Hurteau</i> ,	<i>Patterson</i> (<i>Essex</i>).
<i>Baker</i> (<i>Missisquoi</i>),	<i>Daly</i> ,	<i>Jamieson</i> ,	<i>Ried</i> ,
<i>Baker</i> (<i>Victoria</i>),	<i>Dawson</i> ,	<i>Jenkins</i> ,	<i>Rinfret</i> ,

Barker,	De St. Georges,	Kilvert,	Riopel,
Béchar, d,	Desaulniers (Maskin'gé),	King,	Royal,
Bell,	Desaulniers (St. Maurice),	Kinney,	Rykert,
Benoit,	Dickinson,	Kranz,	Scott,
Bergeron,	Dodd,	Landry (Kent),	Scriver,
Bergin,	Dugas,	Landry (Montmagny),	Shakespeare,
Bernier,	Dundas,	Langelier,	Shanly,
Billy,	Dupont,	Langevin (Sir Hector),	Small,
Blondeau,	Everett,	Lesage,	Taschereau,
Bossé,	Farrow,	Macdonald (King),	Tassé,
Bourassa,	Fisher,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Bowell,	Fortin,	Mackintosh,	Temple,
Bryson,	Foster,	Macmaster,	Thompson,
Burnham,	Gagné,	Macmillan (Middlesex),	Townshend,
Burpee,	Gault,	McMillan (Vaudreuil),	Tupper,
Cameron (Victoria),	Geoffrion,	McCallum,	Valin,
Campbell (Renfrew),	Gigault,	McDougald (Pictou),	Vanasse,
Campbell (Victoria),	Gilmor,	McDougall (C. Breton),	Wallace (Albert),
Carling,	Gordon,	McGreevy,	Ward,
Caron (Sir Adolphe),	Grandbois,	McLelan,	Weldon,
Chapleau,	Guay,	McNeill,	White (Cardwell),
Cimon,	Guilbault,	Massue,	White (Hastings),
Cochrane,	Haggart,	Mitchell,	Wigle,
Colby,	Hesson,	Moffat,	Wilson, et
Coughlin,	Hickey,	Montplaisir,	Wood (Brockville).120

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Platt propose comme amendement, secondé par M. Innes,—que tous les mots après “ maintenant ” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants: “ renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l’amender en retranchant la clause concernant la remise des cinq millions d’obligations gardées en garantie de la mise en opération de la ligne.

Et l’amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité).

1. Résolu, qu’une somme n’excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à vapeur sur les lacs Huron et Supérieur, pour l’année finissant le 30 juin 1887.

2. Résolu, qu’une somme n’excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre les Etats-Unis et Victoria, Colombie-Britannique, pour l’année finissant le 30 juin 1887.

3. Résolu, qu’une somme n’excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine, pour l’année finissant le 30 juin 1887.

4. Résolu, qu’une somme n’excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre Grand Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l’année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Jean*, via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la *France* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention à une ligne de steamers faisant le service entre *Liverpool* ou *Londres*, ou ces deux villes et *Saint-Jean, N.-B.*, et *Halifax, N.-E.*, le port terminal étant un port canadien ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention aux steamers faisant le service entre *Campbellton, N.-B.*, et *Gaspé*, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur, de *Port Mulgrave*, terminus du Prolongement-Est, à la *Baie de l'Est, Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur d'*Halifax* à *Murray Harbour* et *Charlottetown*, alternativement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre le *Canada* et *Anvers*, ou l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication entre la tête de ligne du chemin de fer de *Port-Mulgrave* ou *Pictou* et *Chéticamp*, par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à *Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree* et *Chéticamp*, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication quotidienne à la vapeur entre *Canso, Arichat, Guysboro, Port-Hood* et *Mabou*, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, relâchant tous les jours à *Port-Mulgrave*, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver entre *Port-Mulgrave* et *Canso*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour entretien et réparations des vapeurs du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enquête sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa* dans le fleuve *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service de la poste pendant l'hiver, *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses contingentes du service côtier et phares, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du havre de *Montréal* les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir:—Observatoire—*Toronto*, \$5,250; observatoire de *Kingston*, \$500; observatoire de *Montréal*, \$500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation sur les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir:—Hôpital de la marine et des immigrés, *Québec*, \$20,000; hôpital de *Sainte Catherine*, *Ontario*, \$500; hôpital de *Kingston*, *Ontario*, \$500; hôpitaux de la marine, dans les provinces de *Québec*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick*, *Ile du Prince Edouard* et la *Colombie-Britannique*, \$35,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au secours des marins naufragés ou invalides, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 19 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 19 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Paterson (Brant)*,—la pétition de *Thomas Webster* et autres, de *Paris*, comté de *Brant*.

Par M. *Sutherland (Oxford)*,—la pétition de *Warren Totten* et autres, de la ville de *Woodstock*, comté d'*Oxford*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *W. Freeman, J.P.*, et autres, du village de *Princetown*, comté d'*Oxford* ; de *W. J. Morrison* et autres, du township de *Mono* ; et de *William Agnew* et autres, du village de *Shelburne* et autres lieux, tous du comté de *Dufferin* ; et du révérend *J. B. Worrell, M. A.*, et autres, de la ville de *Oakville*, comté de *Halton* ; demandant séparément l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

M. *Rykert*, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération l'item de \$2,000 pasé au Haut-Commissaire du *Canada*, à *Londres*, et porté au compte des dépenses contingentes du gouvernement civil, à la page 49 de la 2e partie du rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes des crédits pour l'année finissant le 30 juin 1885, et présente, pour l'information de la Chambre, la pièce justificative ci-jointe, qui lui a été fournie au sujet de cette dépense.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA,

En compte avec Sir *Charles Tupper*.

(Dépenses contingentes du Haut-Commissaire.)

1884.

Du 1er juillet—Dépenses pour eau.....	}	\$2,000
au		
30 juin 1885.		
lumière.....		
combustible.....		
réparations	}	\$2,000
louage de voitures, cabriolets.....		
prix de billets de passage sur chemin de fer Métropolitain du district.....		

Avair.

1885.

Juillet.—Par montant placé au crédit au compte particulier de Sir Charles }
Tupper, à la Banque de *Montréal*, par le ministre des } \$2,000
 Finances..... }
 Certifié,

(Signé,) CHARLES TUPPER.

Sir *Hector L. Langevin* du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill du Sénat intitulé : “ Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de *Northumberland*,” et est convenu d’en faire rapport avec amendements.

Votre comité a aussi eu par-devant lui le bill constituant en corporation la Compagnie du pont du passage de *Lennox*, et ses promoteurs ayant exprimé l’intention de ne pas aller plus loin avec cette mesure projetée pendant cette session, il recommande que le dit bill soit retiré.

Su motion de M. *Paint*, secondé par M. *Alison*,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la Compagnie du pont du passage de *Lennox* soit retiré, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que Sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill concernant les péages sur le pont barrage de *Dunville* qui relie les travaux exécutés sur la *Grande-Rivière*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, —lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Thompson*, l’un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport de l’ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, soumettant les rapports de M.M. *Donken* et *Hyndman* sur les explorations au *Cap-Breton*, 1886. (*Documents de la session*, No 67b.)

Sur motion de M. *Bécharé*, secondé par M. *Trow*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans l’adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des sommes réclamées par chacun des avocats employés par la couronne dans les procès résultant des troubles du *Nord-Ouest*, en 1885, et du montant payé à chacun d’eux ; ainsi que copie de toute correspondance et papiers à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération de l’amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “ Acte modifiant l’Acte à l’effet d’accorder une subvention à la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée),” lequel est lu pour la première et la seconde fois ; la question étant mise aux voix, que le dit amendement soit adopté ; la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : “ Acte à l’effet d’amender l’Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d’*Halifax*, province de la *Nouvelle-*

Ecosse," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande leur concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau la loi concernant les *Territoires du Nord-Ouest*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions pour venir en aide aux commissaires du havre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre.

(*En comité.*)

1. *Résolu*,—Qu'en sus des sommes que les actes 36 *Vict.*, chap. 62, et 43 *Vict.*, chap. 17, autorisent à prélever en la manière mentionnée, pour venir en aide aux commissaires du havre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre, le Gouverneur en conseil pourra légalement prélever, et émettant des débentures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année, une somme additionnelle de sept cent cinquante mille piastres.

2. *Résolu*,—Que la somme ainsi prélevée pourra être avancée, de temps à autre, aux dits commissaires, pour leur permettre de compléter leur avant-poste et leur bassin de chargement, maintenant en voie de construction.

3. *Résolu*,—Que le remboursement par les commissaires des sommes ainsi avancées sera effectué en la manière prescrite par l'acte cité en premier lieu, ci-dessus, tel qu'amendé par l'acte 46 *Vic.*, chap. 39, pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport des résolutions, et lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Qu'en sus des sommes que les actes 36 *Vic.*, chap. 62, et 48 *Vict.*, chap. 17, autorisent à prélever en la manière mentionnée, pour venir en aide aux commissaires du havre de *Québec*, et pour améliorer le dit havre, le Gouverneur en conseil pourra légalement prélever, en émettant des débentures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année, une somme additionnelle de sept cent cinquante mille piastres.

2. *Résolu*.—Que la somme ainsi prélevée pourra être avancée, de temps à autre, aux dits commissaires, pour leur permettre de compléter leur avant-port et leur bassin de chargement, maintenant en voie de construction.

3. *Résolu*.—Que le remboursement par les commissaires des sommes ainsi avancées sera effectué en la manière prescrite par l'acte cité en premier lieu, ci-dessus, tel qu'amendé par l'acte 46 *Vict.*, chap. 39, pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *McLelan*, ait la permission de présenter un bill concernant l'amélioration du havre de *Québec*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant les Assurances ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures P.M., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Saint-Laurent* et de l'*Atlantique*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Canadien du *Pacifique Nord*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant le Bureau de Commerce de *Montréal*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de *Napanee*, *Tamworth* et *Québec*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winipeg* et de la *Baie d'Hudson*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la *Vallée de la Colombie*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer *Kootenay* et *Athabaska*."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsidés reprend alors ses délibérations.

(En comité).

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration:—Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir: Québec—agent, \$1,700; sous-agent, \$1,100; commis, \$1,000; interprète norvégien, \$660; messenger, \$365; agents—Montréal, \$1,300; Ottawa, \$1,300; Kingston, \$1,300; Toronto, \$1,650; Hamilton, \$1,250; London, Ont. \$1,000; Halifax, \$1,000; Saint-Jean, \$1,000; Winnipeg, \$1,400; Emerson, \$1,000; Brandon, \$1,400; Qu'Appelle, \$1,400; Medicine-Hat, \$1,200; Territoires du Nord-Ouest, Calgary, \$1,200; Port-Arthur, \$1,000; Victoria, C.-B., \$1,000; appointements d'un interprète à Winnipeg, \$800; à Qu'Appelle, \$500; à Brandon, \$800; aux Territoires du Nord-Ouest, \$200; appointements, bureau de Londres, Angleterre, \$7,100; appointements des agents en Europe, \$7,100; frais de voyages des agents en Europe, \$7,300; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes), \$30,000; subvention à la société pour la protection des immigrants, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$200,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille neuf cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine et être distribuée comme suit: inspection médicale, Québec, \$1,600; quarantaine, Grosse-Ile, \$9,566; St-Jean, N.-B., \$2,600; Pictou, N.-E., \$800; Halifax, N.-E., \$3,400; Charlottetown, I.P.-E., \$1,000; Victoria, C.-B., \$1,900; Sydney, N.-E., \$1,900; Lazaret de Tracadie, \$3,200; pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux: province de Québec, \$5,000; Ontario, \$3,000; provinces maritimes, \$3,000; Manitoba, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladies des animaux, \$10,000; pour paiement à faire à des immigrés malades aux hôpitaux de Winnipeg et St-Boniface, \$14,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeu*di*, 20 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 20 mai 1886.

PRIÈRE.

Sur motion de *M. Taylor*, secondé par *M. Moffat*,

Ordonné, que la question de la dette de *M. Herman Cook* pour droits de coupe de bois sur les réserves des sauvages dans certaines îles de la *Baie Georgienne* pendant les années 1872 et 1873, et de la remise de \$1,486.24 avec l'intérêt sur cette somme, soit renvoyé au comité des Comptes Publics.

Sur motion de *M. Bergin*, secondé par *M. Trow*,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du parlement.

M. White (Cardwell) propose, secondé par *M. Thompson*, que demain, cette Chambre se formera en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le *Nord-Ouest*.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer d'embranchement de *Carleton* à la cité de *Saint-Jean*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se formera immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Mitchell* propose, comme amendement, secondé par M. *Weldon*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " l'abolition de tous droits d'importation sur la farine, le maïs pour la nourriture du bétail ou pour la fabrication de la farine, le blé et le charbon, contribuerait au confort et au bien-être du peuple du *Canada*, et spécialement la classe ouvrière."

Et l'amendement étant mis aux voix; la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Auger,</i>	<i>Davies,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>De St. Georges,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Ray,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'gé),</i>	<i>King,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Burpee,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Huron),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Wilson.—46.</i>
<i>Charlton,</i>	<i>Holton,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Allison,</i>	<i>Daly,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Royal,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice)</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Rykert,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Shakespeare,</i>
<i>Barnard,</i>	<i>Dodd,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Small,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Landry (Montmagny)</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macmillan (Midd'sex)</i>	<i>Temple,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCullum,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Gagné,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Valin,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gault,</i>	<i>McDugald (Pictou),</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Burns,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Massue,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Chap'leau,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>Moffat,</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Cimon,</i>	<i>Haggart,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>Wigle,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Harley,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wood (Brockville),</i>

Colby,
Coughlin,
Coursol,
Curran,

Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,

Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pruyn,

Wood (Westm'd),
Woodworth, et
Wright.—119.

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 21 mai 1886.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses des ingénieurs-inspecteurs et autres officiers du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer *L. K. Jones*, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial.—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de l'embranchement de *Saint-Charles*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour prolongement du chemin de fer Intercolonial d'un point à ou près *Stellarton* jusqu'à la ville de *Pictou*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Williamsburg*—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du Canal du *Rapide-Plat*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Williamsburg*—Agrandissement de l'entrée d'amont du Canal des *Galops*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Saint-Laurent*—Fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Murray*—Achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre. \$750,000; terres et dommages—*Grande-Rivière*, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la *Trent*—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Tay*,—construction; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Culbute*—enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—curage des contre-fossés, \$4,700; construction d'un réservoir à *Dunnville*, \$25,000; pour combler un étang près de *Sainte-Catherine*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Chambly*—exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc.; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte-Anne*, pour renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Rideau*, pour travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière *Gananoque*; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, et être distribuées comme suit, savoir: divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspections, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, et être distribuée comme suit, savoir: explorations et inspections, \$10,000; statistiques des chemins de fer, \$1,200; exploration du chemin de fer du *Cap-Breton* et autres chemins de fer, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre mille trois cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes aux différents ports de douanes, et être distribuée comme suit, savoir: Dans la province d'*Ontario*, \$260,525; dans la province de *Québec*, \$203,200; dans la province du *Nouveau-Brunswick*, \$87,215; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$106,465; dans la province du *Manitoba*, \$34,000; dans la province des territoires du *Nord-Ouest*, \$6,000; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$32,800; dans la province de l'*Île du Prince-Edouard*, \$21,160; provinces en général—

pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage des autres officiers en tourné d'inspection, \$18,000; Divers—Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. *Carling*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre le rapport sur les Archives du *Canada*, 1885, par *Douglas Brymner*, archiviste, (étant l'appendice du rapport du ministre de l'Agriculture). (*Documents de la session*, No 106.)

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général.—Rapport sur la suppression de la rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest*, en 1885, et les matières qui s'y rattachent. (*Documents de la session*, No 6a.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants, sans amendements :—

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

Bill intitulé : "Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de *Cobourg*."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du pont de la frontière de *Niagara*."

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de steamers de *Yarmouth* (à responsabilité limitée)."

Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie."

Bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'*Ontario*."

Bill intitulé : "Acte modifiant la loi concernant les cas de la Couronne réservés."

Bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du *Canada*, dans la *Colombie-Britannique*."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque d'Épargne scolaire," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant les Stations agronomiques," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de *Guelph*," sans amendements.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 21 mai 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. *Hilliard*,—la pétition du Synode de l'Eglise Presbytérienne de *Toronto* et *Kingston*, en *Canada*.

Par M. *Everett*,—la pétition de la Grande Division des Fils de Tempérance de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas Webster* et autres, de *Paris*, comté de *Brant*, *Ontario*; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du *Canada* aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De *Warren Totten* et autres, de la ville de *Woodstock*, comté de *Oxford*, *Ontario*; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

M. *Rykert*, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération certains items de l'embranchement *Dalhousie* du chemin de fer Intercolonial (page 268 de la partie II des Comptes Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1885) et plus spécialement ce qui se rapporte au fret et aux passagers transportés par le dit chemin de fer, à destination de l'Hôtel *Inch Arran* à *Dalhousie*, *N. B.*, et il a interrogé certains témoins à ce sujet; votre comité attache aux présentes, pour l'information de la Chambre, copie des témoignages rendus par les personnes qu'il a interrogées, avec les pièces qu'elles ont produites, et un état indiquant le coût de l'enquête. (*Appendice No 3.*)

M. *Rykert*, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération certains items concernant l'exploration de la baie *Georgienne*, et portés, à la page 516 de la partie II du rapport de l'Auditeur Général, au compte des crédits pour l'année finissant le 30 juin 1885, comme suit :—
" Remboursé à compte de l'avance de 1833-34, \$307.67; balance de l'avance de 1833-34, \$316.48.

Votre comité a aussi interrogé certains témoins à ce sujet, et attache aux présentes, pour l'information de la Chambre, copie des témoignages rendus par les personnes qu'il a interrogées, avec les pièces qu'elles ont produites. (*Appendice No 4.*)

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par M. *White* (*Cardwell*),

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée jusqu'à 3 p.m.; mardi prochain.

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par M. *White (Cardwell)*, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de *Canso* jusqu'à *Louisbourg* ou *Sydney*.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par M. *White (Cardwell)*, que mardi prochain cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Compagnie du chemin de fer de la *Baie des Chaleurs*.

M. *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant le chemin de fer d'embranchement de *Carleton* à la cité de *Saint-Jean*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant des octrois de terres aux membres des forces irrégulières de la milice du *Canada*, dans le *Nord-Ouest*.

(*En comité*).

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le *Nord-Ouest* (a) aux officiers, sous-officiers et soldats de toute organisation irrégulière, dont la levée a été autorisée, et qui ont été en service actif et ont porté les armes pour la suppression de la rébellion des sauvages et des métis, autrement que comme garde civique à, ou dans le voisinage de leur résidence; (b) à tout éclaireur activement engagé pendant la dite rébellion, et dont les services ont été certifiés par une autorité compétente; (c) au patron, au pilote et à l'équipage du steamer "*Northcote*," et à l'équipage de tout autre navire activement engagé pendant la révolte; (d) à toute personne nommée régulièrement pour servir dans le corps médical et engagée activement pendant la susdite rébellion; (e) aux garde-malades et aux aides dans les hôpitaux, en service actif pendant la révolte, et rapportés pour service méritoire spécial par le major général commandant; (f) aux membres en ôlés de la milice qui, étant partis en service actif avec leur corps, à l'ouest de *Port Arthur*, sont devenus incapables, par suite d'accident ou de maladie, d'accompagner tel corps au delà de ce point, et ont reçu l'ordre de retourner à leurs foyers ou sont devenus invalides, et s'ils sont morts depuis, à leurs représentants légaux.

2. *Résolu*.—Que les porteurs de certificats d'inscription de préemption à l'époque où ils ont été appelés en service actif, auxquels le dit acte et les résolutions précédentes sont applicables, pourront offrir le mandat mentionné dans la clause 3 du dit acte, en paiement de l'argent dû pour telle inscription, mais que ces mandats ne seront pas acceptables de la part des substituts des porteurs de certificats désignés ci-dessus dans la présente résolution.

3. *Résolu*.—Que les membres des divers corps enrôlés et servant sous l'empire de la clause 21 de "l'Acte Refondu de la Milice, 1883," ayant droit à participer aux avantages concédés par le dit acte, pourront offrir tels mandats en paiement *pro-tanto* de toutes terres qu'ils choisiront pour s'y établir, dans les six mois qui suivront l'expiration de leur terme de service, pourvu que chaque tel membre, par avis donné avant le premier d'août 1886, demande au ministre de l'Intérieur s'il acceptera un mandat applicable tel que mentionné dans la présente résolution.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Daly* fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le *Nord-Ouest* (a) aux officiers, sous-officiers et soldats de toute organisation irrégulière, dont la levée a été autorisée, et qui ont été en service actif et ont porté les armes pour la suppression de la rébellion des sauvages et des métis, autrement que comme garde civique à ou dans le voisinage de leur résidence; (b) à tout éclaireur activement engagé pendant la dite rébellion, et dont les services ont été certifiés par une autorité compétente; (c) au patron, au pilote et à l'équipage du steamer *Northcote*, et à l'équipage de tout autre navire activement engagé pendant la révolte; (d) à toute personne nommée régulièrement pour servir dans le corps médical et engagée activement pendant la susdite rébellion; (e) aux garde-malades et aux aides dans les hopitaux, en service actif pendant la révolte, et rapportés pour service méritoire spécial par le major général commandant; (f) aux membres enrôlés de la milice qui, étant partis en service actif avec leur corps, à l'ouest de *Port-Arthur*, sont devenus incapables, par suite d'accident ou de maladie, d'accompagner tel corps au-delà de ce point, et ont reçu l'ordre de retourner à leurs foyers ou sont devenus invalides, et s'ils sont morts depuis, à leurs représentants légaux.

2. *Résolu*.—Que les porteurs de certificats d'inscription de préemption à l'époque où ils ont été appelés en service actif, auxquels le dit acte et les résolutions précédentes sont applicables, pourront offrir le mandat mentionné dans la clause 3 du dit acte, en paiement de l'argent dû pour telle inscription, mais que ces mandats ne seront pas acceptables de la part des substitués des porteurs de certificats désignés ci-dessus dans la présente résolution.

3. *Résolu*.—Que les membres des divers corps enrôlés et servant sous l'empire de la clause 21 de "l'Acte Refondu de la Milice, 1883," ayant droit à participer aux avantages concédés par le dit acte, pourront offrir tels mandats en paiement *pro-tanto* de toutes terres qu'ils choisiront pour s'y établir, dans les six mois qui suivront l'expiration de leur terme de service, pourvu que chaque tel membre, par avis donné avant le premier d'août, 1886, demande au ministre de l'Intérieur s'il acceptera un mandat applicable tel que mentionné dans la présente résolution.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est lu et reçu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau la loi concernant les *Territoires du Nord-Ouest*; et après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant les Statuts Révisés du Canada," sans amendements.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte relatif à la Compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque d'Epargne Scolaire," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant l'amélioration du havre de *Québec*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant les péages sur le pont-barrage de *Dunnville* qui relie les travaux exécutés sur la *Grande-Rivière*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapports sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Samedi, 22 mai 1886.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité :

Et la séance ayant continué jusqu'à une heure et cinq minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 25 mai 1886.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Synode de *Toronto et Kingston* de l'Eglise Presbytérienne en *Canada*; demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, à moins qu'ils n'aient pour but de rendre son exécution plus efficace, et de supprimer le commerce des liqueurs enivrantes.

De la Grande Division des Fils de Tempérance de la province du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du *Canada*, de 1878, de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,— la réponse à un ordre de la Chambre, du 31 mars 1886, pour un état montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs. (*Documents de la session, No 801.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 31 mars 1886, pour copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du *Royaume Uni* et canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au *Nord-Ouest*. (*Documents de la session, No 80m.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence du 4 mars 1886, pour copie de,—

- 1° Tous les ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la mise en opération de "l'Acte concernant le Cens Electoral";
- 2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs. (*Documents de la session, No 87.*)

Un bill concernant l'amélioration du havre de *Québec*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant les péages sur le pont barrage de *Dunville* qui relie les travaux exécutés sur la *Grande-Rivière*, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les stations de fermes expérimentales," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

M. Thompson, du comité spécial sur le bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill modifiant de nouveau la loi concernant les *Territoires du Nord-Ouest*, étant lu ;

M. *Thompson* propose, secondé par M. *Foster*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Weldon* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre avec instruction de l'amender en retranchant de la clause 7, les mots "mais cette disposition n'empêchera pas les juges d'agir comme membres du conseil du *Nord-Ouest* sans émoluments," et en les remplaçant par les mots "ou n'agira comme membres du conseil du *Nord-Ouest* ;"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen</i> ,	<i>Davies</i> ,	<i>Irvine</i> ,	<i>Mulock</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Edgar</i> ,	<i>King</i> ,	<i>Paterson (Brant)</i> ,
<i>Auger</i> ,	<i>Fairbank</i> ,	<i>Kirk</i> ,	<i>Roy</i> ,
<i>Bain (Wentworth)</i> ,	<i>Forbes</i> ,	<i>Langelier</i> ,	<i>Rinfret</i> ,
<i>Béchar</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Laurier</i> ,	<i>Somerville (Brant)</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Gillmor</i> ,	<i>Lister</i> ,	<i>Somerville (Bruce)</i> ,
<i>Burpee</i> ,	<i>Guay</i> ,	<i>McCraney</i> ,	<i>Trow</i> ,
<i>Cameron (Huron)</i> ,	<i>Gunn</i> ,	<i>McMullen</i> ,	<i>Vail</i> ,
<i>Cameron (Middlesex)</i> ,	<i>Harley</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Watson, et</i>
<i>Charlton</i> ,	<i>Hotton</i> ,	<i>Mitchell</i> ,	<i>Weldon.—42.</i>
<i>Cook</i> ,	<i>Innes</i> ,		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison</i> ,	<i>Daly</i> ,	<i>Hurteau</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,
<i>Amyot</i> ,	<i>Daoust</i> ,	<i>Jenkins</i> ,	<i>Riopel</i> ,
<i>Bain (Soulanges)</i> ,	<i>Dawson</i> ,	<i>Kinney</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Baker (Missisquoi)</i> ,	<i>Dodd</i> ,	<i>Langevin (Sir Hector)</i> ,	<i>Small</i> ,
<i>Barker</i> ,	<i>Dugas</i> ,	<i>Macdonald (King)</i> ,	<i>Sproule</i> ,
<i>Barnard</i> ,	<i>Dupont</i> ,	<i>Macdonald (Sir John)</i> ,	<i>Tassé</i> ,
<i>Bergeron</i> ,	<i>Everett</i> ,	<i>Mackintosh</i> ,	<i>Taylor</i> ,
<i>Billy</i> ,	<i>Farrow</i> ,	<i>McMillan (Vaudreuil)</i> ,	<i>Temple</i> ,
<i>Blondeau</i> ,	<i>Ferguson (Welland)</i> ,	<i>McCallum</i> ,	<i>Thompson</i> ,
<i>Bowell</i> ,	<i>Fortin</i> ,	<i>McDougald (Pictou)</i> ,	<i>Tyrwhitt</i> ,
<i>Burns</i> ,	<i>Gagné</i> ,	<i>McDougall (C. Breton)</i> ,	<i>Wallace (Albert)</i> ,
<i>Cameron (Inverness)</i> ,	<i>Gigault</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Wallace (York)</i> ,
<i>Campbell (Victoria)</i> ,	<i>Gordon</i> ,	<i>McNeill</i> ,	<i>Ward</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Grandbois</i> ,	<i>Moffat</i> ,	<i>White (Cardwell)</i> ,
<i>Caron (Sir Adolphe)</i> ,	<i>Guilbault</i> ,	<i>Orton</i> ,	<i>White (Hastings)</i> ,
<i>Chapleau</i> ,	<i>Hackett</i> ,	<i>Paint</i> ,	<i>Woodworth, et</i>
<i>Costigan</i> ,	<i>Haggart</i> ,	<i>Patterson (Essex)</i> ,	<i>Wright.—70.</i>
<i>Cuthbert</i> ,	<i>Homer</i> ,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas " est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt dans la province de la *Colombie-Britannique*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill à l'effet d'étendre les limites du district de *Kéwatin* et de modifier la loi concernant ce district, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de *Canso* jusqu'à *Louisbourg* ou *Sydney*.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux soit autorisé à construire un chemin de fer, à partir d'un point sur le détroit de *Canso* jusqu'à *Louisbourg* ou *Sydney* comme ouvrage public ; que l'Acte des Chemins de fer de l'Etat, 1881, sera applicable à tel ouvrage, et que le tracé du chemin, et tous les autres détails du dit ouvrage seront déterminés par le Gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la subvention à accorder à la Compagnie du chemin de fer de la *Baie des Chaleurs*.

(*En comité.*)

1. *Résolu*,—Qu'attendu que, par l'Acte 46 *Vict.*, chap. 25, le Gouverneur en conseil a été autorisé à accorder à la Compagnie du chemin de fer de la *Baie des Chaleurs*, constituée en corporation par acte de la législature de la province de *Québec*, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$320,000, pour cent milles de son chemin, à partir de *Métapédiac*, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à *Paspébiac*, dans la province de *Québec* ; et que par l'Acte 47 *Vict.* chap. 8, le Gouverneur en conseil a de plus été autorisé à accorder une subvention ne dépassant pas \$300,000, pour un embranchement du chemin de fer Intercolonial, partant de *Métapédiac*, et se dirigeant à l'est sur *Paspébiac*, vingt milles, dans la province de *Québec*, subventions sujettes, dans les deux cas, à certaines conditions spécifiées dans les dits Actes respectivement ; et que la dite compagnie, par deux actes séparés, et désignés sous le nom d'articles de convention, passés en duplicata, entre Sa Majesté la Reine *Victoria* et la dite compagnie, le septième jour de novembre 1885, a entrepris la construction, en la manière, et conformément aux conditions

spécifiées dans les dites conventions respectivement, tant des susdits vingt milles que des autres quatre-vingts milles de chemin de fer entre *Métapédiac* et *Paspébiac*; et qu'il avait été entendu que le gouvernement demanderait au Parlement, pendant la session actuelle, d'autoriser l'arrangement mentionné plus bas quant à l'application des subventions ci-dessus aux différentes portions des dits cent milles de chemin de fer; il est expédient de prescrire: (1) Que la dite subvention de \$300,000 sera applicable à la première section de vingt milles à l'est de *Métapédiac*; (2) que la subvention de \$3,200 par mille autorisée pour la dite première section sera, avec les \$3,200 qui seules auraient été applicables à la seconde section de vingt milles à l'est de *Métapédiac*, aussi applicable à cette section, formant en tout \$6,400 par mille applicables à la dite seconde section; et (3) que la subvention de \$3,200 par mille sera applicable aux soixante milles qui restent sur les dits cent milles.

2. *Résolu*.—Qu'il est expédient de prescrire que les deux actes de conventions mentionnés dans la résolution immédiatement précédente, tous deux sujets à l'approbation du Parlement, soient approuvés et confirmés.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874, et après avoir ainsi siégé quelque temps;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Mercredi, 26 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 26 mai 1886.

PRIÈRE.

M. *Daly*, du comité général de la Chambre pour considérer une résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de *Canso* jusqu'à *Louisbourg* ou *Sydney*, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux soit autorisé à construire un chemin de fer, à partir d'un point sur le détroit de *Canso* jusqu'à *Louisbourg* ou *Sydney*, comme ouvrage public; que l'Acte des

Chemins de fer de l'Etat, 1881, sera applicable à tel ouvrage, et que le tracé du chemin, et tous les autres détails du dit ouvrage seront déterminés par le Gouverneur en conseil.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de *Canso* et *Louisbourg* ou *Sydney*, comme entreprise publique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Daly*, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant la subvention à accorder à la Compagnie du chemin de fer à la *Baie des Chaleurs*, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'attendu que, par l'acte 46 *Vic.*, chap. 25, le Gouverneur en conseil a été autorisé à accorder à la Compagnie du chemin de fer de la *Baie des Chaleurs*, constituée en corporation par acte de la législature de la province de *Québec*, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité \$320,000, pour cent milles de son chemin, à partir de *Métapédiac*, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à *Paspébiac*, dans la province de *Québec*; et que par l'Acte 47 *Vic.* chap. 8, le Gouverneur en conseil a de plus été autorisé à accorder une subvention ne dépassant pas \$300,000, pour un embranchement du chemin de fer Intercolonial, partant de *Métapédiac*, et se dirigeant à l'est sur *Paspébiac*, vingt milles, dans la province de *Québec*, subventions sujettes, dans les deux cas, à certaines conditions spécifiées dans les dits actes respectivement; et que la dite compagnie, par deux actes séparés, et désignés sous le nom d'articles de convention, passés en duplicata, entre Sa Majesté la Reine *Victoria* et la dite compagnie, le septième jour de novembre 1885, a entrepris la construction, en la manière, et conformément aux conditions spécifiées dans les dites conventions respectivement, tant des susdits vingt milles que des autres quatre-vingts milles de chemin de fer entre *Métapédiac* et *Paspébiac*; et qu'il avait été entendu que le gouvernement demanderait au Parlement, pendant la session actuelle, d'autoriser l'arrangement mentionné plus bas quant à l'application des subventions ci-dessus aux différentes portions des dits cent milles de chemin de fer; il est expédient de prescrire: (1) Que la dite subvention de \$300,000 sera applicable à la première section de vingt milles à l'est de *Métapédiac*; (2) que la subvention de \$3,200 par mille autorisée pour la dite première section sera, avec les \$3,200 qui seules auraient été applicables à la seconde section de vingt milles à l'est de *Métapédiac*, aussi applicable à cette section, formant en tout \$6,400 par mille applicables à la dite seconde section; et (3) que la subvention de \$3,200 par mille sera applicable aux soixante milles qui restent sur les dits cent milles.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de prescrire que les deux actes de convention mentionnés dans la résolution immédiatement précédente, tous deux sujets à l'approbation du Parlement, soient approuvés et confirmés.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que sir *Hector L. Langevin* ait la permission de présenter un bill concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre *Métapédiac*, sur le chemin de fer Intercolonial et *Paspébiac*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les salaires des registraires et autres officiers dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

(En comité.)

1. *Résolu.*—Que les salaires des registraires, registraires-adjoints et autres employés nécessaires, ainsi que les dépenses incidentes qu'entraînera la mise à exécution de l'Acte relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et qui auront été sanctionnées par le Gouverneur en conseil, se paieront sur les deniers votés par le Parlement à cet effet.

2. *Résolu.*—Que le Gouverneur en conseil, pourra fournir et entretenir, aux frais du public, dans chaque district d'enregistrement, un édifice convenable, où seront déposés et conservés en sûreté les documents relatifs à l'enregistrement des titres en vertu du dit acte.

3. *Résolu.*—Que le Gouverneur en conseil, pourra, en tout temps, fournir les livres et formules nécessaires, ainsi que toutes nouvelles formules dont l'usage lui paraîtrait nécessaire, et faire les règles et règlements pour l'exécution du dit acte, et ceux qu'il jugera opportun d'établir pour son application dans des cas imprévus, conformément à son intention et à ses fins.

4. *Résolu.*—Que les droits payables sous l'empire du dit acte, ou auxquels il donnera lieu, seront fixés par un tarif que fera le Gouverneur en conseil, avec un cinquième d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si telle valeur est de, ou moindre que \$5,000, et un dixième d'un pour cent sur la valeur additionnelle lorsque la valeur dépassera ce chiffre ; et vingt pour cent de ces honoraires bruts seront appliqués à la formation d'un fonds d'assurance foncière pour les fins énoncées dans le dit bill. La valeur sera constatée sous le serment ou l'affirmation solennelle du postulant, propriétaire ou personne acquérant telle terre. Si le registraire n'est pas convaincu de l'exactitude de la valeur ainsi affirmée ou assermentée, il lui sera loisible d'obliger tel postulant, propriétaire ou personne acquérant la dite terre de produire un certificat de telle valeur signé par un évaluateur juré nommé par un juge, lequel certificat sera reçu comme preuve concluante de la dite valeur pour l'objet susdit.

5. *Résolu.*—Que le registraire pourra demander et recevoir les droits ainsi établis, et exécutera les services pour lesquels le dit acte exige des droits, sur le paiement de ces droits, qu'il tiendra un compte exact de toutes sommes d'argent reçues par lui sous l'autorité du dit acte, et les versera à la caisse du ministre des Finances et Receveur-Général, tel que le prescrira le Gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

Jeudi, 27 mai 1886.

Et la motion étant mise,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil; la question est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardiens des pêcheries et des gardes-pêche, savoir: *Ontario*, \$16,000; *Québec*, \$15,000; *Nouvelle Écosse*, \$17,500; *Nouveau-Prunswick*, \$13,000; *Île du Prince Édouard*, \$3, 00; *Colombie-Britannique*, \$4,000; *Manitoba*, *Kéwatin* et *Territoires du Nord-Ouest*, \$3,000; pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000; entretien et réparations des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du *Canada*, \$1,500; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de la prime de pêche et au service de la statistique, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle et service des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-quatre mille quatre cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour perception du revenu de l'accise, savoir: appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, \$245,432.50; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000; pour augmenter les appointements des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$2,000; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., pour estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$60,000; pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le *Manitoba* et la *Colombie-Britannique*, en considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces, \$2,000; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500; service préventif, \$7,000; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$500. *Spécial*—Pour mettre le département en mesure d'acheter du napté de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 46 *Vic.*, chap. 15, art. 224, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'inspection et de mesurage du bois, savoir: *Montréal*—Sous-surintendant, \$900; teneur de livres et comptable, \$600; *Québec*—Surintendant, \$2,200; sous-surintendant, \$1,600; caissier, \$1,500; 2 commis de la spécification, \$1,400; messenger et gardien, \$350; 8 commis de la spécification, etc., 8 mois: 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 2 à \$550, \$5,350; aide de teneur de livres, \$1,100; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$30,000; dépenses contingentes, \$8,000; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour perception du revenu du gaz, poids et mesures, savoir: appointements des inspecteurs et

sous-inspecteurs des poids et mesures, \$15,950; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,700; traitement du commissaire des étalons, \$800; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$17,000; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$6,500; appointements de l'inspecteur en chef des étalons, \$1,800; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi pour l'inspection des denrées, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qu'entraînent la loi pour l'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les menus revenus, savoir: menus revenus, \$3,000; terres fédérales, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes des officiers des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics,—perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice:—Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place, "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B.; écoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Toronto, London et Winnipeg, \$435,700; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions huit cent quarante et un mille neuf cent quarante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux de poste, savoir:—Ontario, \$1,307,600; Québec, \$625,600; Nouveau Brunswick, \$236,360; Nouvelle-Ecosse, \$242,710; Ile du Prince-Edouard, \$42,480; Colombie-Britannique, \$120,926; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$266,270; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille six cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service extérieur des terres fédérales, et être distribuée comme suit: Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; frais de voyage de l'inspecteur des agences, \$1,200; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements du sous-secrétaire, \$1,400; appointements de commis, \$12,000; dépenses contingentes, éclaireurs, frais de postage, télégramme, etc., \$2,400; gardien et messenger, \$600; appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$3,000; frais de voyages de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$1,000; appointements de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads, \$7,200; frais de voyages de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads, \$5,000; service de guides, \$2,000; services spéciaux, \$5,000. Agences des terres fédérales:—13 agents des terres fédérales, \$16,800; 17 commis, \$16,878; dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$3,000. Agences des bois de la couronne:—Agent des bois de la couronne, Winnipeg, appointements, \$2,000; teneur de livres de la couronne, Winnipeg, appointements, \$1,095; agent des bois de la couronne, Edmonton, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, Calgary, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, Prince-Albert, appointements, \$1,200; 6 gardes forestiers, \$4,200; dépenses contingentes, \$5,000; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$4,000; conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$1,000; dépenses contingentes du bureau général pour le service extérieur, \$1,000. Réclamations des métis—Pour subvention aux frais de la commission chargée de régler les

réclamations des métis dans les territoires du *Nord-Ouest*, \$2,500. *Colombie-Britannique*—1 agent, \$2,500 ; 5 commis, \$6,940 ; 1 gardien, \$120 ; dépenses contingentes, \$2,000. Service intérieur—Commis surnuméraires du bureau général, *Ottawa* ; annonces et autres frais similaires, \$30,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, pour arpentage, examens des rapports d'arpentage, impression de plans, etc. ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," sans amendements.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord," avec plusieurs amendements auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kootenay* et *Athabaska*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales, 1883," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1886, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande le budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1886.

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que les message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à trois heures moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Jeudi, 27 mai 1886.

PRÈRE.

M. *Rykert*, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre du 20 courant, s'est occupé de la question de la somme due par M. *Herman H. Cook*, à titre de droits pour bois abattu dans les réserves sauvages situées sur certaines îles de la *Baie Georgienne* au cours des années 1872 et 1873, et de la remise de \$1,486.24, y compris l'intérêt sur cette somme, et à ce sujet, il a examiné certaines personnes,—et pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport des copies de la preuve faite et des exhibits produits par elle.—(Appendice No 5.)

M. *Colby*, du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Le comité mixte de la bibliothèque du parlement a l'honneur de faire le rapport suivant:—

L'attention du comité a de nouveau été attirée sur la nécessité de limiter le nombre des personnes ayant accès à la bibliothèque pendant la vacance, et de prévenir la perte et la mutilation des livres. Il a été ordonné que toutes personnes, trouvées, ou soupçonnées d'être, en contravention des règlements de la bibliothèque, soient rapportées aux présidents des deux Chambres, et que les privilèges dont ces personnes jouissaient soient annulés en attendant leur décision.

Le comité a appris avec regret que, pendant la présente session, les journaux, les comptes publics et autres documents semblables, ont été mutilés par certaines personnes désireuses de s'épargner le trouble de copier, et qu'une page entière d'un volume relié de la *Gazette de Montréal*, contenant la lettre de l'archevêque *Taché* sur les affaires du Nord-Ouest, en a été délibérément arrachée. Le comité désire exprimer énergiquement sa réprobation d'une conduite qu'il est impossible de réprimer et qui menace de détruire l'utilité de la bibliothèque.

Les ouvrages canadiens de la bibliothèque sont maintenant si nombreux et si importants, et le catalogue tellement rempli et imparfait, qu'il est devenu nécessaire de le faire réimprimer, et le comité recommande que la somme de deux mille piastres soit affectée spécialement à cette fin.

Un sous-comité chargé d'examiner certaines lettres et pétitions concernant la position et les salaires de quelques-uns des officiers et messagers de la bibliothèque, a été nommé, et le rapport du dit sous-comité, ci-joint, a été adopté.

Il a été jugé à propos d'ordonner que les ouvrages des principaux écrivains allemands soient obtenus dans la langue originale, pour l'usage des personnes à qui cette langue est naturelle ou familière.

On a recommandé de faire imprimer une liste mensuelle des livres qui seront ajoutés de mois en mois à la bibliothèque au cours de l'année, et chaque liste mensuelle devra être envoyée aux membres des deux Chambres.

ANNEXE A.

Le sous-comité chargé d'examiner les lettres et pétitions de certains officiers et messagers de la bibliothèque fait rapport comme suit:—

1. Que dans le cas de M. *A. H. Todd*, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier de \$1,600 accordé à M. *Todd*, par ordre en conseil du 27 novembre 1885, lui soit payé, et que le paiement de ce salaire date du 1er juillet 1885, ainsi que l'augmentation statutaire qui lui est due depuis le 1er juillet 1884.

2. Que dans le cas de *M. Laperrière*, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier du mois où il a été mis à la retraite lui soit payé, ainsi que sa pension de retraite pour le même mois.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, les papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de chemins de fer, comme suit :—

Compagnie de chemin de fer de *Moncton et Bouctouche* ;
 Ligne de chemin de fer *Ingersoll à Chatham, Ont.* ;
 Compagnie de chemin de fer *Northern and Western* ;
 Compagnie du chemin de fer de *Caracquet* ;
 Compagnie du chemin de fer du lac *Érié, Essex et Détroit* ;
 Compagnie du chemin de fer de Colonisation de *Parry Sound* ;
 Chemin de fer de *New-Glasgow à Montcalm, Québec* ;
 Chemin de fer de *Hereford à Eaton, Québec* ;
 Chemin de fer de *Saint-Félix au lac Saint-Gabriel, Québec* ;
 Chemin de fer de *Glenannan à Wingham* ;
 Chemin de fer de la station de *McCann à Joggins, Nouvelle-Ecosse* ;
 Chemin de fer de *L'Assomption à L'Épiphanie, Québec* ;
 Compagnie du chemin de fer *Montréal et Occidental* ;
 Chemin de fer de *Saint-André à Lachute, Québec* ;
 Compagnie du chemin de fer *Atlantique Canadien* ;
 Chemin de fer de *Truro à Newport, N.-E.* ;
 Compagnie du chemin de fer de *Québec au lac Saint Jean* ;
 Compagnie du chemin de fer du *Cap-Rouge et du Saint-Laurent* ;
Long Sault au lac Temiscamingue ;
Gananoque à Delta ;
 Ligne du chemin de fer le long de la *Vallée Stewiacke* ;
 Station de *Perth à Plaister Rock Island, N.-B.* ;
Frédéricton à Prince William, N.-B. ;
Newcastle à Douglstown, N.-B. ;
 Point sur le *Pacifique Canadien à Eganville, Ont.* ;
 Compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth et Québec* ; et
 Compagnie du chemin de fer *Albert*.—(*Documents de la session, No 78a.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1885.—(*Documents de la session, No 11b.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1886, pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à *Port-Rowan*, province d'*Ontario*, qui n'a pas encore été soumis à la Chambre.—(*Documents de la session, No 89.*)

Sir *Hector L. Langevin* propose, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*, que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. White (Cardwell) propose, secondé par *M. Thompson*, que demain cette Chambre se formera en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de terres fédérales à certaines compagnies de chemins de fer.

M. *White (Cardwell)*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. *Daly*, du comité général de la Chambre, pour considérer certaines résolutions concernant les salaires de régistres et autres officiers dans les *Territoires du Nord-Ouest*, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*.—Que les salaires des régistres, régistres adjoints et autres employés nécessaires, ainsi que les dépenses incidentes qu'entraînera la mise à exécution de l'acte relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*, et qui auront été sanctionnées par le Gouverneur en conseil, se paieront sur les deniers votés par le Parlement et par effet.

2. *Résolu*.—Que le Gouverneur en conseil pourra fournir et entretenir, aux frais du public, dans chaque district d'enregistrement, un édifice convenable, où seront déposés et conservés en sûreté les documents relatifs à l'enregistrement des titres en vertu du dit acte.

3. *Résolu*.—Que le Gouverneur en conseil, pourra, en tout temps, fournir les livres et formules nécessaires, ainsi que toutes nouvelles formules dont l'usage lui paraîtrait nécessaire, et faire les règles et règlements pour l'exécution du dit acte, et ceux qu'il jugera opportun d'établir pour son application dans des cas imprévus, conformément à son intention et à ses fins.

4. *Résolu*.—Que les droits payables sous l'empire du dit acte, ou auxquels il donnera lieu, seront fixés par un tarif que fera le Gouverneur en conseil, avec un cinquième d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si telle valeur est de, ou moindre que \$5,000, et un dixième d'un pour cent sur la valeur additionnelle lorsque la valeur dépassera ce chiffre; et vingt pour cent de ces honoraires bruts seront appliqués à la formation d'un fonds d'assurance foncière pour les fins énoncées dans le dit bill. La valeur sera constatée sous le serment ou l'affirmation solennelle du postulant, propriétaire ou personne acquérant telle terre. Si le régistres n'est pas convaincu de l'exactitude de la valeur ainsi affirmée ou assermentée, il lui sera loisible d'obliger tel postulant, propriétaire ou personne acquérant la dite terre de produire un certificat de telle valeur signé par un évaluateur juré nommé par un juge, lequel certificat sera reçu comme preuve concluante de la dite valeur pour l'objet susdit.

5. *Résolu*.—Que le régistres pourra demander et recevoir les droits ainsi établis, et exécutera les services pour lesquels le dit acte exige des droits, sur le paiement de ces droits, qu'il tiendra un compte exact de toutes sommes d'argent reçues par lui sous l'autorité du dit acte, et les versera à la caisse du ministre des Finances et Receveur-Général, tel que le prescrira le Gouverneur en conseil.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées, et renvoyées au comité général de la Chambre sur le bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant certaines con-

structions dans et sur les eaux navigables",—lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le département des impressions et de la papeterie publiques; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill Et la question étant proposée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Mills* propose, comme amendement, secondé par M. *Weldon*, que le mot "maintenant" soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants: "dans six mois à dater d'aujourd'hui;"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill intitulé: "Acte concernant la représentation des *Territoires du Nord-Ouest* au parlement du *Canada*"

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de *Northumberland*," sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales 1883," lequel est lu pour la première et la seconde fois, et est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le *Nord-Ouest*, étant lu;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. White (Cardwell), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, copie des ordres en conseil, correspondance, etc, concernant des octrois de terres fédérales aux compagnies de chemins de fer qui suivent :—

Compagnie de chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle ;

Compagnie de chemin de fer Central du Nord Ouest ; et

Compagnie de chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest. ((Documents de la session, No 20f.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à reprendre de nouveau en considération les items 5, 7, 8 et 9 de la résolution 1 ; et l'item 4 de la résolution 2 ; et la résolution 5, rapportés du comité des Voies et Moyens, vendredi, le 2 avril dernier.

Sur motion de M. McLelan, secondé par M. Bowell,

Ordonné, que les dits items et résolutions soient renvoyés de nouveau au comité des Voies et Moyens.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu ;

Et la question étant proposée, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Et un débat s'en suivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Vendredi, 28 mai 1886.

Et la question étant mise aux voix, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ; elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'amender de nouveau le tarif des droits de douane et la liste des articles admis en franchise, en sus des modifications apportées par les résolutions passées le 31 mars dernier, comme suit :

Les articles ci-dessous mentionnés seront frappés des taux de droits spécifiés comme suit, et tous les droits imposés antérieurement seront abrogés.

1. Toiles cirées, en pièces, coupées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites, non autrement spécifiées, un droit spécifique de cinq centins par verge carrée et dix pour cent *ad valorem*..... p. c.
2. Prêlats pour parquet, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
3. Tresse de paille, en feuilles ou rouleaux, unie ou goudronnée, un droit spécifique de quarante centins par cent livres..... lbs.
4. Poteries et faïences, savoir : Dames-jeannes, ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de deux centins par gallon de capacité, 2 cts p. gall.
5. Courroies, tuyaux, garnitures, nattes et paillasons en caoutchouc, un droit spécifique de cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 5 cts. p. lb. et 15 p.c.
6. Ferrures de voitures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.
7. Savon parfumé et de toilette un droit spécifique de dix centins par livre ; le poids des garnitures intérieures et des enveloppes devant être compris avec le poids imposable, et dix pour cent *ad valorem*..... 10 cts. p. lb. et 10 p.c.
8. Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou feuilles, non vernissé ou fini, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p. c.
9. Papier-toile Union pour faux-cols, vernissé ou fini, en rouleaux ou feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
10. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux du coût de 8 centins par rouleau de 8 verges, un droit spécifique de deux centins par rouleau de dite longueur..... 2 cts. p. rouleau.
11. Feutre, pressé, de toute espèce, n'étant ni rempli ou recouvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 17½ p. c.

- | | |
|---|----------------|
| 12. Stéréotypes et électrotypes, et leurs supports faits en tout ou en partie de métal à caractères, un droit spécifique de cinq centins par livre..... | 5 cts. p. lb. |
| 13. Faulx, un droit spécifique de deux piastres et quarante centins par douzaine..... | \$2.40 p. doz. |
| 14. Fil métallique recouvert de coton, toile, ou autres matériaux, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> | 25 p. c. |
| 15. Boulons et écrous pour poêles et tous boulons et rivets, d'un quart de pouce de diamètre et au-dessous, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> | 35 p.c. |
| 16. Mouchoirs de coton ou de toile, unis ou imprimés, en pièce ou autrement, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> | 25 p.c. |
| 17. Que l'importation et la fabrication de l'oléomargarine, butterine et tout tel substitut du beurre seront prohibées sous peine d'une amende de pas moins de deux cents ni de plus de quatre cents piastres pour chaque offense, et de la confiscation de tels articles et de tout colis les contenant, et de tout outillage, objets et machines, employées pour la fabrication ou la préparation de tels articles. | |
| 18. Fer ou acier en plaque, pour la fabrication des clous, du numéro 16 et au-dessus, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> | 25 p.c. |
| 19. Abroger l'item 353 des Statuts révisés du <i>Canada</i> , sauf en ce qui concerne le "bleu marin." | |
| 20. Abroger aussi l'item 428 et substituer le suivant : Toile de jute, telle que sortie du métier, non pressée ni calandrée, ni finie d'aucune autre manière, de pas moins de quarante pouces de largeur, lorsqu'elle est importée par les fabricants de sacs en toile de jute pour usage dans leurs manufactures. | |

Les items suivants devant être ajoutés à la liste des articles admis en franchise :
 Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'importé par les fabricants de tapis, nattes ou paillassons pour usage dans leurs manufactures.

Les instruments et appareils de physique qui ne sont pas fabriqués en *Canada*, lorsqu'importés par les universités, collèges et sociétés scientifiques et pour leur usage.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender comme suit la résolution No 1 adoptée le 30 mars dernier :

Item 3, après le mot "livre" ajouter les mots : "le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable."

Item 5, après le mot "acier" ajouter les mots "non spécifiés ailleurs."

Item 7. Faire le changement qui suit :

Cidre non clarifié ou raffiné, un droit spécifique de cinq centins par gallon impérial..... 5 cts. p.g. im.

Cidre clarifié ou raffiné, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p.g. im.

Item 8. Cordage de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre et dix pour cent *ad valorem*.

Item 9. Insérer huit centins par livre au lieu de six.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender la résolution 2 passée le 30 mars dernier, de la manière suivante :

Item 5, après le mot "refondus" ajouter les mots "ainsi que les extrémités des rails d'acier qui sont tranchés à l'usine."

4. *Résolu*,—Que les items 37, 38 et 39 soient amendés en retranchant dans l'item 37 les mots "ou fraction de degré," et en retranchant le chiffre 13 dans les items 37, 38 et 39, et le remplaçant par le chiffre 14.

Et aussi de retrancher le proviso qui suit immédiatement l'item 40, et de lui substituer le suivant :

“ Pourvu que lorsqu’il sera trouvé qu’un chargement de sucre importé pour fins de raffinage s’élève en partie au-dessus du numéro 14, type de *Hollande*, sous le rapport de la couleur, telle partie, dans une mesure ne dépassant pas quinze pour cent de tout le chargement, pourra être admise d’après l’épreuve du polariscope.”

5. Résolu.—Qu’il est expédient d’amender la cédula des droits d’exportation en augmentant les droits sur les articles suivants, savoir :—Au lieu des droits actuels, il sera prélevé et perçu sur :—

Les billots à bardeaux, un droit spécifique d’exportation d’une piastre et demie par corde de 128 pieds cubes.....	\$1.50
Les billots d’épinette, un droit spécifique d’exportation de deux piastres par mille pieds, mesure de planche.....	p. 128 p.c. \$2 p. M.
Les billots de pin, un droit spécifique d’exportation de trois piastres par mille pieds, mesure de planche.....	\$3 p. M.

Pourvu que les pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par l’Acte 42 *Vic.*, chap. 15, clause 6, qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Revisés du *Canada*, soient étendus et s’appliquent sous tous les rapports aux articles ci-dessus mentionnés: Résolutions à rapporter.

M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd’hui.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu’il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu’à sa prochaine séance aujourd’hui cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. l’Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Nord* et du *Pacifique*,” avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir *Hector L. Langevin*, secondé par Sir *Adolphe P. Caron*,

Ordonné, que l’ordre du jour pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “ Acte à l’effet de modifier de nouveau l’acte relatif aux banques, compagnies d’assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d’insolvabilité,” soit transféré sur la liste des Ordres du Gouvernement.

Et la séance ayant continué jusqu’à trois heures moins quinze minutes, vendredi matin, la Chambre s’ajourne alors.

Vendredi, 28 mai 1886.

PRIÈRE.

M. *White (Renfrew)*, du comité d’Immigration et Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu. (*Appendice No 6.*)

M. *Desjardins*, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la présente session, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande que l'ordre de la Chambre du 14 juillet 1885, soit de nouveau suspendu, en ce qui concerne l'impression et la publication du compte-rendu officiel des débats de la session prochaine en format in-octavo, et en petit texte, vu qu'il a été impossible de faire les arrangements nécessaires pour l'exécution de cet ordre; et aussi que le compte-rendu officiel des débats de la session prochaine soit imprimé et publié par MM. *MacLean, Roger* et Cie, sous le même format, avec les mêmes caractères d'imprimerie, et aux mêmes conditions qu'il est imprimé actuellement.

M. *Desjardins*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement présente à la Chambre son septième rapport.

Le rapport du sous-comité auquel ont été renvoyées les différentes soumissions reçues pour la fourniture du papier d'impression nécessaire au Parlement pendant l'année prochaine; votre comité, ayant adopté le dit rapport, lequel est lu. (*Appendice No. 7.*)

M. *Desjardins*, du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, présente à la Chambre, le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

La Chambre des Communes ayant renvoyé le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, avec instructions, votre comité recommande respectueusement de substituer au dit quatrième rapport, le rapport suivant du sous-comité, nommé pour vérifier les comptes d'impression, et pour autres matières, avec le rapport du greffier du comité du service des impressions de l'année dernière, le compte des impressions du Parlement, le bilan annuel pour l'exercice commençant le 1er juillet 1884, et finissant le 30 juin 1885,—tous attachés aux présentes, et que votre comité, après les avoir adoptés, recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.—(*Appendice No 8.*)

M. *Desjardins* du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Le contrat pour les impressions du Parlement ayant pris fin le 31 décembre 1885, votre comité recommande qu'il soit continué pour une période de deux ans, à partir de la date ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 1887, aux mêmes termes et conditions qu'auparavant; les entrepreneurs, MM. *MacLean, Roger* et Cie, ayant déclaré qu'ils sont prêts à accepter la dite continuation du contrat.

Sur motion de M. *Kilvert*, secondé par M. *Robertson (Hamilton)*,

Ordonné, que vu qu'il ressort du Journal du Sénat en date du 26 mai 1886, que le bill intitulé : "Acte concernant Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest," a été retiré, à la demande des promoteurs, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires et frais payés au sujet de ce bill, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. *Kranz*, secondé par M. *Kilvert*,

Résolu, que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit amendé de manière à pourvoir à la publication d'avis dans les territoires du *Canada* pour toute demande projetée de bill privé, en insérant les mots "ou territoire" après "dans toute autre province," et aussi en insérant les mots "ou district" après le mot "comté" partout où ils pourront se trouver ensuite,—conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de sir *Hector L. Langevin*, secondé par M. *Carling*,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 3 p.m., samedi, et que les mesures du gouvernement auront priorité, ce jour et lundi prochain, immédiatement après les affaires de routine et les interpellations.

M. *Somerville (Brant)* propose, secondé par M. *Harley*,—Que M. *Somerville*, le membre représentant le district électoral de la division nord du comté de *Brant* en cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière plausible et qu'il croit pouvoir établir d'une manière satisfaisante que *Hector Cameron*, alors et maintenant membre de cette Chambre, s'est servi de toute son influence pour obtenir, par l'entremise du gouvernement et du parlement, une subvention pour la Compagnie du chemin de fer *Erie* et *Huron* de \$3,200 par mille, pour trente milles, s'élevant à \$96,000 ; et que pendant qu'il s'occupait de l'affaire, il écrivit à un officier de la compagnie stipulant, en fait, qu'une commission ou bonus de dix pour cent sur le montant de la dite subvention devrait lui être payée à lui-même, ou à lui et à deux autres personnes dont il s'était assuré les services dans cette affaire,—la moitié de la dite commission devant être payée lors de la votation du crédit, et l'autre moitié lors du versement des fonds ; il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir intégralement des dites allégations, avec permission d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous serment ou affirmation, avec mandat de faire rapport de toute preuve faite et de tous procédés du dit comité ; et que le dit comité soit composé de MM. *McCarthy*, *Langelier*, *Macmaster*, *Fleming*, *Desjardins*, *Colby* et *Lister*.

Sir *Hector L. Langevin* propose comme amendement, secondé par sir *Adolphe P. Caron*, que les mots après "des fonds" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "et que les accusations et allégations qui précèdent soient soumises au comité des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous serment ou affirmation."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée, que M. *Somerville*, le membre représentant le district électoral de la division nord du comté de *Brant* en cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière plausible et qu'il croit pouvoir établir d'une manière satisfaisante que *Hector Cameron*, alors et maintenant membre de cette Chambre, s'est servi de toute son influence pour obtenir, par l'entremise du gouvernement et du parlement, une subvention pour la Compagnie du chemin de fer *Erie* et *Huron* de \$3,200 par mille, pour trente milles, s'élevant à \$96,000 ; et que pendant qu'il s'occupait de l'affaire, il écrivit à un officier de la compagnie stipulant, en fait, qu'une commission ou bonus de dix pour 100 sur le montant de la dite subvention devrait lui être payée à lui-même, ou à lui et à deux autres personnes dont il s'était assuré les services dans cette affaire,—la moitié de la dite commission devant être payée lors de la votation du crédit, et l'autre moitié lors du versement des fonds ; et que les accusations et allégations qui précèdent soient soumises au comité des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous serment ou affirmation.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Kootenay* à *Athabaska*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord du *Pacifique*."

Sir *John A. Macdonald* informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dits amendements, donne son consentement, en tant que les intérêts sont concernés, à ce que la Chambre agisse en cette matière comme elle le jugera à propos;

Les dits amendements sont alors lus la seconde fois.

Et la question de concours étant mise, on attire l'attention sur le fait que l'heure réservée aux Bills Privés est expirée, et la Chambre reprend alors la considération des Ordres du Gouvernement, conformément à l'art. 19 du règlement.

Le comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions, concernant l'octroi des subventions à des compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir:

Pour un chemin de fer, à partir d'un point à ou près de <i>Moncton</i> jusqu'à <i>Bouctouche</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , trente milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$ 96,000
Pour un chemin de fer <i>vidé</i> <i>London</i> à <i>Chatham</i> , à partir d' <i>Ingersoll</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , quatre-vingts milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	256,000
A la compagnie de chemin de fer <i>Northern and Western</i> , pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les termini des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de <i>Frédéric-ton</i> , et l'autre d' <i>Indiantown</i> , et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à <i>Chatham</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Caraquette</i> , pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au <i>Petit Caraquette</i> , jusqu'à <i>Shippegan</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Erie</i> , d' <i>Essex</i> et de la rivière <i>Detroit</i> , pour trente-sept milles de son chemin, de <i>Windsor</i> à <i>Leamington</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	118,400
A la compagnie du chemin de fer de colonisation de la <i>Baie du Tonnerre</i> , pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du <i>Lac-Croche</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	179,200

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de <i>Parry Sound</i> , pour quarante milles de son chemin, à partir du village de <i>Parry Sound</i> , jusqu'au village de <i>Sandridge</i> , sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	128,000
Pour un chemin de fer entre <i>New-Glasgow</i> ou <i>Saint-Lin</i> ou auprès et <i>Montcalm</i> , dans la province de Québec, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	57,600
Pour un chemin de fer entre <i>Hereford</i> et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de <i>Eaton</i> , dans la province de Québec, trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	108,800
Pour un chemin de fer de <i>Saint-Félix</i> au lac <i>Maskinongé</i> , paroisse de <i>Saint-Gabriel</i> , dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
Pour un chemin de fer de <i>Glenannan</i> à <i>Wingham</i> , dans la province d'Ontario, cinq milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	16,000
Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station <i>McCann</i> , sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux <i>Joggins</i> , sur le bassin de <i>Cumberland</i> , dans la province de la Nouvelle-Ecosse, douze milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer de <i>L'Assomption</i> à <i>L'Epiphanie</i> , dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	11,200
A la compagnie du chemin de fer <i>Montréal</i> et <i>Occidental</i> , pour soixante-dix milles de son chemin, depuis <i>Saint-Jérôme</i> , dans une direction nord-ouest, vers le <i>Désert</i> , dans la province de Québec, une subvention de \$5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 <i>Vict.</i> , chap. 25, et 47 <i>Vict.</i> , chap. 8, n'excédant pas en totalité.....	361,270
Pour un chemin de fer de <i>Saint-André</i> jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de <i>Lachute</i> , dans le comté d' <i>Argenteuil</i> , dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 <i>Vic.</i> , chap. 8, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis <i>Clark's Island</i> jusqu'à <i>Valleyfield</i> , et à partir de <i>Lacolle</i> , dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer de <i>Truro</i> à <i>Newport</i> , dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200, et n'excédant pas en totalité.....	153,800
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac <i>Saint-Jean</i> , pour quatre-vingt-quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de <i>Saint-Raymond</i> , jusqu'au lac <i>Saint-Jean</i> , dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 <i>Vic.</i> , chap. 14, et 46 <i>Vic.</i> , chap. 25, de \$3,200 par mille).....	186,295
A la Compagnie du chemin de fer du <i>Cap Rouge</i> et du <i>Saint-Laurent</i> , pour douze milles de son chemin, depuis <i>Lorette</i> , <i>vid Cap Rouge</i> , jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le <i>Long Sault</i> et le pied du lac <i>Temiscamingue</i> , une subvention de	6,000

A la Compagnie du chemin de fer de <i>Gananoque, Perth</i> et la baie de <i>James</i> , dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	54,400
Pour un chemin de fer de <i>Saint-Eustache</i> à <i>Saint-Placide</i> , comté des <i>Deux-Montagnes</i> , dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	57,600
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée <i>Stewiacke</i> , sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de <i>Iron Mines, Springside, Upper Stewiacke</i> et <i>Musquodoboit</i> , vingt-cinq milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de <i>Yamaska</i> à la rivière <i>Saint-François</i> , dans la province de <i>Québec</i> , dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
Pour un chemin de fer à partir de la station de <i>Perth-Centre</i> , sur le chemin de fer du <i>Nouveau-Brunswick</i> , jusqu'à un point près de <i>Plaister Rock Island</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	89,600
Pour un chemin de fer de <i>Frédéricton</i> au village de <i>Prince William</i> , dans la province du <i>Nouveau Brunswick</i> , vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	70,400
Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, près de <i>Newcastle</i> , ou <i>viâ Douglastown</i> , jusqu'à un point opposé à la ville de <i>Chatham</i> , sur la rivière <i>Miramichi</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , six milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du <i>Pacifique canadien</i> , jusqu'à <i>Eganville</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie de chemin de fer de <i>Belleville</i> et <i>Hastings-Nord</i> , pour sept milles de son chemin, depuis le village de <i>Medoc</i> jusqu'à la jonction avec le chemin de fer central de l' <i>Ontario</i> à <i>Eldorado</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , et en sus de la subvention de \$1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 <i>Vict.</i> , chap. 59, une subvention de.....	11,900
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Napanee, Tamworth</i> et <i>Québec</i> , pour dix-huit milles de son chemin depuis <i>Tamworth</i> jusqu'à <i>Tweed</i> , au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, <i>Vict.</i> , chap. 59, une subvention de.....	70,000
A la Compagnie du chemin de fer <i>Albert</i> , pour son chemin entre <i>Salisbury</i> et <i>Hopewell</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , qui est un tributaire de l' <i>Intercolonial</i> , sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en conseil le déterminera, une subvention de.....	15,000

2. *Résolu.*—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement—les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouver-

nement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre ;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en conseil pourra prescrire.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 29 mai 1886.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de Canso et *Louisbourg* ou *Sydney* comme entreprise publique, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre *Métapédic*, sur le chemin de fer Intercolonial, et *Paspébiac*, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général, pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi des terres fédérales à des compagnies de chemins de fer.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer d'embranchement de la compagnie, à partir d'un point situé sur la ligne principale de ce chemin, à ou près de *Todburn*, jusqu'à la rivière *Assiniboine*, près de la ville de *Shellmouth*, environ vingt-six milles.

2. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à octroyer à la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*, ou à telle autre compagnie qui pourra entreprendre la construction du chemin, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie,

depuis la tête de ligne, à la station de *Brandon*, sur le chemin de fer du *Pacifique Canadien* jusqu'à *Battleford*, environ quatre cent cinquante milles.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de la *Montagne-de-Bois à Qu'Appelle*, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres, pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis sa tête de ligne, à ou près d'un point dans le township n° 4, dans le rang n° 30, à l'ouest du second méridien principal, jusqu'au point de raccordement avec le chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, environ deux cent quarante milles.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, papiers, correspondance, etc., concernant des subventions à certains chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer, comme suit:—

Pour une ligne à partir de la station de *Grenville* du chemin de fer du *Pacifique canadien* *viâ Carillon, St-André, St-Benoît, St-Placide, St-Eustache, St-Martin*, jusqu'au *Sault-au-Récollet*; et

Pour un chemin de fer à partir d'*Yamaska* jusqu'à la rivière *St-François, Québec*. (*Documents de la session, No 78a.*)

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau 'l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction, et corporations de commerce en état d'insolvabilité.'"

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Il fut fait au bill un amendement comme conséquence des amendements précédents, en retranchant dans la page 1, ligne 33, "présent acte" et insérant: "Acte passé dans la 45e année de Sa Majesté, chapitre 23, et intitulé: 'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.'"

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec un amendement, comme conséquence des amendements précédents, auxquels il demande leur concours.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:

LANSDOWNE.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du *Canada*, pour l'année expirant le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, le Gouverneur Général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 28 mai 1886.

Sur motion de M. *McLelan*, secondé par M. *Bowell*,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures moins vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Samedi, 29 mai 1886.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée séparément et déposée sur le bureau :

Par M. Robertson (*Hamilton*),—la pétition de Charles W. Stevens et autres, d'*Hamilton*.

M. White (*Cardwell*), l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre,—Correspondance, etc., se rapportant à la cause de la Reine vs. la Compagnie de moulins et d'exploitation forestière de *Sainte-Catherine*. (*Documents de la session, No 90.*)

M. Chapleau, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1886, pour copie des états fournis par tous les officiers-revisseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats; les noms des personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement; le nombre de noms sur la première liste; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non; la manière de faire des changements et des additions après la première impression; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes. (*Documents de la session, No 87a.*)

Sur motion de M. Desjardins, secondé par M. Scriver,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session.

M. Desjardins, du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité, ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à *Batoche*, et plus spécialement :

1° Du journal de *Louis Riel* ;

2° Du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° De la correspondance de *Louis Riel*. (No 43h.) (*Documents de la session.*)

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à *Batoche*, et plus spécialement :

1° Du journal de *Louis Riel*.

2° Du registre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° De la correspondance de *Louis Riel*. (No 43i.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de *Régina*, ou au pénitencier provincial du *Manitoba* ; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'*André Nault* et d'*Abraham Monteur*, prisonniers Métis, détenus à *Régina* et à *Battleford*. (No 45c.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le *Nord-Ouest*. (No 52f.) (*Documents de la session.*)

Explorations au *Cap-Breton*.—Rapport de l'Ingénieur en chef, 1886. (No 67b.) (*Distribution et documents de la session.*)

Réponse à Adresse.—Copie du mémoire du conseil du *Nord-Ouest* adressé au gouvernement par MM. *Wilson* et *Ross*, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des *Territoires du Nord-Ouest* ou autres personnes à ce sujet. (No 79.)

Un état des pensions accordées par ordres en Conseil, par suite de la rébellion de 1885, *Territoires du Nord-Ouest*. (No 80d.) (*Documents de la session.*)

Copie du rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en conseil, le 8 juillet, 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications—Rébellion—*Territoires du Nord-Ouest*. (No 80e.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Copie des instructions données au major *Bell*, au major-général *Laurie*, à *S. L. Bedson* et autres non-combattants, employés pendant la campagne du *Nord-Ouest*, soit par le ministre de la Milice, le major-général *Middleton* ou l'adjutant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants. (No 80f.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour. (No 80g.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au *Nord-Ouest*, du 27 mars au 1er août; quelle disposition en a été faite; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété. (No 80h.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major général *Middleton*, et en quelle capacité chacun d'eux a servi. (No 80i.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance échangée entre *James Anderson* et le ministre de la Milice, le major général *Middleton* ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du *Nord-Ouest*. (No 80j.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées. (No 80k.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre.—Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs. (No 80l.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse.—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au *Nord-Ouest*. (No 80m.) (*Documents de la session.*)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Adresse (du Sénat), donnant les noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel. (No 20e.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance avec le ministre des travaux publics, le ministre des chemins de fer et canaux et le ministre de la marine et des pêcheries, touchant les réparations du quai public à *Port Hastings, Inverness, N.-E.* (No 26a.)

Réponse à Adresse.—Copie de la nomination de *Angus McDonald* de *Upper Washabuck*, comté de *Victoria, N.-E.*, en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation. (No 36b.)

Réponse à Ordre.—Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, au 30 juin dernier, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement. (No 37a.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant la quantité de liqueurs de toutes espèces importées en *Canada* pendant l'année 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47e.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île *Smith's* afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à *Port-Hood, Inverness, N.-E.*; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet. (No 51a.)

Réponse à Adresse (du Sénat).—Etat indiquant le montant total des réclamations admises par le gouvernement pour indemnité des pertes de la compagnie de la *Baie d'Hudson* et de particuliers dans la rébellion du *Nord-Ouest* jusqu'au 1er mars 1886, ainsi que les noms des personnes et les sommes réclamées. (No 52e.)

Réponse à Adresse (du Sénat).—Copie de tous mémoires, lettres ou télégrammes adressés au département de l'Intérieur, ou à aucun membre du Conseil Privé, concernant les règlements affectant les terres fédérales dans la *Colombie Anglaise* (No 61c.)

Réponse à Ordre.—Copie de toute réclamation pour primes de pêche de *Louis Pinault* et *Michel Pinault*, de *Sainte-Cécile du Bic*, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits *Louis Pinault* et *Michel Pinault* ou autres personnes; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations. (No 77f.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant les noms des président, vice-président, directeurs ou directeurs provisoires (suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le parlement du *Canada*, et le montant d'actions possédées par chacun d'eux. (No 78.)

Réponse à Adresse.—Copie de—

1° Tous les ordres en conseil administratifs touchant la mise en opération de l' "Acte concernant le Cens Electoral";

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou quelqu'un des départements et les dits officiers reviseurs. (No 87.)

Mémoire concernant l'interpellation de l'honorable M. *Macdonald*: "Le gouvernement a-t-il été informé que des bateaux toueurs américains ont fait le touage dans les ports de la *Colombie-Britannique* et en dedans de la limite des trois milles, dans des eaux canadiennes?" (No 88.)

Appendice No 1.—Rapport du comité des Privilèges et Elections.

Appendice No 3.—2e rapport du comité des Comptes Publics.

Appendice No 4.—3e rapport du comité des Comptes Publics.

Un bill autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de *Canso* et *Louisbourg* ou *Sydney*, comme entreprise publique, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre pour la troisième lecture du bill concernant certaines subventions, pour un chemin de fer entre *Métapédic*, sur le chemin de fer Intercolonial, et *Paspébiac*, étant lu;

Et la motion étant mise aux voix, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Daly, du comité général pour considérer certaines résolutions, concernant l'octroi de subventions à des compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains chemins de fer—fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. <i>Résolu</i> .—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :	
Pour un chemin de fer, à partir d'un point à ou près de <i>Moncton</i> jusqu'à <i>Bouvetouche</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , trente milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$ 96,000
Pour un chemin de fer <i>viâ London à Chatham</i> , à partir d' <i>Ingersoll</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , quatre-vingts milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	256,000
A la compagnie de chemin de fer <i>Northern and Western</i> , pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les terminés des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de <i>Frédéric-ton</i> , et l'autre d' <i>Indianatown</i> , et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à <i>Chatham</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Caraquette</i> , pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au <i>Petit Caraquette</i> , jusqu'à <i>Shippegan</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer du lac <i>Erié</i> , d' <i>Essex</i> et de la rivière <i>Detroit</i> , pour trente-sept milles de son chemin, de <i>Windsor à Leamington</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	118,400
A la compagnie du chemin de fer de colonisation de la <i>Baie du Tonnerre</i> , pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du <i>Lac-Croche</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	179,200
A la compagnie de chemin de fer de colonisation de <i>Parry Sound</i> , pour quarante milles de son chemin, à partir du village de <i>Parry Sound</i> , jusqu'au village de <i>Sandridge</i> , sur la ligne du chemin de fer de <i>Jonction du Pacifique-Nord</i> , dans la province de l' <i>Ontario</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	128,000
Pour un chemin de fer entre <i>New-Glasgow</i> ou <i>Saint-Lin</i> ou auprès et <i>Montcalm</i> , dans la province de <i>Québec</i> , dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	57,600
Pour un chemin de fer entre <i>Hereford</i> et le chemin de fer <i>Intercolonial</i> , dans le township de <i>Eaton</i> , dans la province de <i>Québec</i> , trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	108,800
Pour un chemin de fer de <i>Saint-Félix</i> au lac <i>Maskinongé</i> , paroisse de <i>Saint-Gabriel</i> , dans la province de <i>Québec</i> , dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
Pour un chemin de fer de <i>Glenannan</i> à <i>Wingham</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , cinq milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	16,000

Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station <i>McCann</i> , sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux <i>Joggins</i> , sur le bassin de <i>Cumberland</i> , dans la province de la <i>Nouvelle-Ecosse</i> , douze milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer de <i>L'Assomption</i> à <i>L'Épiphanie</i> , dans la province de <i>Québec</i> , trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité	11,200
A la compagnie du chemin de fer <i>Montréal et Occidental</i> , pour soixante dix milles de son chemin, depuis <i>Saint-Jérôme</i> , dans une direction nord-ouest, vers le <i>Désert</i> , dans la province de <i>Québec</i> , une subvention de \$5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 <i>Vict.</i> , chap. 25, et 41 <i>Vict.</i> , chap. 8, n'excédant pas en totalité.....	361,270
Pour un chemin de fer de <i>Saint-André</i> jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de <i>Lachute</i> , dans le comté d' <i>Argenteuil</i> , dans la province de <i>Québec</i> , sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 <i>Vic.</i> , chap. 8, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	22,400
A la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis <i>Clark's Island</i> jusqu'à <i>Valleyfield</i> , et à partir de <i>Lacolle</i> , dans la province de <i>Québec</i> , jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	38,400
Pour un chemin de fer de <i>Truro</i> à <i>Newport</i> , dans la province de la <i>Nouvelle-Ecosse</i> , quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200, et n'excédant pas en totalité.....	156,800
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Québec</i> au lac <i>Saint Jean</i> , pour quatre-vingt-quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de <i>Saint-Raymond</i> , jusqu'au lac <i>Saint-Jean</i> , dans la province de <i>Québec</i> , une subvention ne dépassant pas \$1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 <i>Vic.</i> , chap. 14, et 46 <i>Vic.</i> , chap. 25, de \$3,200 par mille)	186,295
A la Compagnie du chemin de fer du <i>Cap Rouge</i> et du <i>Saint-Laurent</i> , pour douze milles de son chemin, depuis <i>Lorette</i> , <i>via Cap Rouge</i> , jusqu'à <i>Québec</i> , dans la province de <i>Québec</i> , une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	38,400
Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le <i>Long Sault</i> et le pied du lac <i>Témiscamingue</i> , une subvention de	6,000
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Gananoque</i> , <i>Perth</i> et la baie de <i>James</i> , dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	54,400
Pour un chemin de fer de <i>Saint-Eustache</i> à <i>Saint-Placide</i> , comté des <i>Deux-Montagnes</i> , dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	57,600
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée <i>Stewiacke</i> , sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de <i>Iron Mines</i> , <i>Springside</i> , <i>Upper Stewiacke</i> et <i>Musquodoboit</i> , vingt-cinq milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	80,000
Pour un chemin de fer de <i>Yamaska</i> à la rivière <i>Saint-François</i> , dans la province de <i>Québec</i> , dix milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	32,000
Pour un chemin de fer à partir de la station de <i>Perth Centre</i> , sur le chemin de fer du <i>Nouveau-Brunswick</i> , jusqu'à un point près de <i>Plaister Rock Island</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	89,600

Pour un chemin de fer de <i>Frédéricton</i> au village de <i>Prince William</i> , dans la province du <i>Nouveau Brunswick</i> , vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	70,400
Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer <i>Intercolonial</i> , près de <i>Newcastle</i> , ou <i>viâ Douglastown</i> , jusqu'à un point opposé à la ville de <i>Chatham</i> , sur la rivière <i>Miramichi</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , six milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du <i>Pacifique</i> canadien, jusqu'à <i>Eganville</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	70,400
A la Compagnie de chemin de fer de <i>Belleville</i> et <i>Hastings-Nord</i> , pour sept milles de son chemin, depuis le village de <i>Medoc</i> jusqu'à la jonction avec le chemin de fer central de l' <i>Ontario</i> à <i>Eldorado</i> , dans la province d' <i>Ontario</i> , et en sus de la subvention de \$1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 <i>Vict.</i> , chap. 51, une subvention de	11,900
A la Compagnie du chemin de fer de <i>Napanee</i> , <i>Tamworth</i> et <i>Québec</i> , pour dix-huit milles de son chemin depuis <i>Tamworth</i> jusqu'à <i>Tweed</i> , au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, <i>Vict.</i> , chap. 59, une subvention de.....	70,000
A la Compagnie du chemin de fer <i>Albert</i> , pour son chemin entre <i>Salisbury</i> et <i>Hopewell</i> , dans la province du <i>Nouveau-Brunswick</i> , qui est un tributaire de l' <i>Intercolonial</i> , sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en conseil le détermina, une subvention de	15,000

2. *Résolu*.—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement—les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subvention sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu-consolidé du *Canada*, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre ;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en conseil pourra prescrire.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. *Pope* ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Daly, du comité général de la Chambre, pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de terres fédérales à des compagnies de chemins de fer dans le *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, — fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer d'embranchement de la compagnie, à partir d'un point situé sur la ligne principale de ce chemin, à ou près de *Todburn*, jusqu'à la rivière *Assiniboine*, près de la ville de *Shellmouth*, environ vingt-six milles.

2. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil, à octroyer à la Compagnie du chemin de fer Central du *Nord-Ouest*, ou à telle autre compagnie qui pourra être constituée légalement, pour la construction du chemin, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis la tête de ligne, à la station de *Brandon*, sur le chemin de fer du *Pacifique Canadien*, jusqu'à *Battleford*, environ quatre cent cinquante mille.

3. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer de la *Montagne-de-Bois* à *Qu'Appelle*, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis sa tête de ligne, à ou près d'un point dans le township n° 4, dans le rang n° 30, à l'ouest du second méridien principal, jusqu'au point de raccordement avec le chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, environ deux cent quarante milles.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que M. *White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, — lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;

Sir *Richard J. Cartwright* propose comme amendement, secondé par M. *Mills*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" La dépense de la Puissance du *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1878, était de \$23,503,158.

" Que la dépense pour l'exercice 1884, était de \$31,107,756.

" Que la dépense pour l'exercice 1885, était de \$35,037,060, y compris 1,700,000 pour frais de guerre.

" Que la dépense prévue pour l'année courante, jusqu'au 30 juin 1886, est de \$38,126,413, y compris \$3,400,000 pour frais de guerre.

" Que la dépense prévue pour l'année expirant le 30 juin 1887, est de \$34,220,379, à l'exclusion de tout budget supplémentaire qui pourra être proposé à la prochaine session.

" Que les obligations fixes pour intérêts, fonds d'amortissement et subventions, ainsi que les obligations pour perception du revenu, se sont élevées en 1878, à \$16,970,647.

" Que les charges similaires pour l'année 1885, se sont élevées à \$22,442,231, et sont évaluées à \$22,508,469 pour l'année 1886, et à \$23,079,082 pour l'année 1887.

" Que la taxation totale pour l'exercice 1878, était de \$17,841,938, et pour 1885, de \$25,384,529.

" Que la taxation prévue pour 1886 est de \$26,000,000, et pour 1887, de \$27,200,000.

“ Que le déficit réel dans l'exercice 1885, était de \$2,240,059, y compris \$1,700,000 pour frais de guerre, et que le déficit pour 1886, est évalué à \$4,900,000, y compris \$3,400,000 pour frais de guerre.

“ Que l'augmentation de la taxation et de la dépense de 1878 à 1886, est hors de toute proportion avec l'accroissement du commerce et de la population ; et qu'elle a atteint des proportions qui sont de nature à retarder grandement et à empêcher le progrès du *Canada*, et que les dépenses excessives, le peu de méthode apportée dans ces dépenses et l'indifférence dont le gouvernement a fait preuve pendant la période précitée relativement à l'augmentation des charges publiques ont contribué dans une grande mesure à corrompre et démoraliser le service public et à porter atteinte à l'indépendance du Parlement.”

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Sriver,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard),</i>	<i>Innes,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>	<i>Watson,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Platt,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Fairbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Rinfret,</i>	<i>Wilson.—36.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Barker,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Desaulniers (Maskin'g),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice),</i>	<i>Homer,</i>	<i>Paint,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Billy,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Landry (Kent),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King's),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Small,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>McDougald (C. Breton),</i>	<i>Wallace (Albert),</i>
<i>Coursol,</i>	<i>Granbois,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>White (Cardwell), et</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Guillet,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Hastings).—70.</i>
<i>Daly,</i>	<i>Hall,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille huit cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des

affaires des sauvages, savoir : Province de *Québec*, secours, \$4,200 ; achat de couvertures de laine pour les sauvages d'*Ontario* et *Québec*, \$1,600 ; écoles des sauvages dans l'*Ontario*, *Québec*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, \$13,540 ; annuités aux termes du traité *Robinson*, \$15,588 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir :—Appointements, \$900 ; secours et achat de grains de semence, \$3,045 ; soins de médecins et médicaments, \$1,012 ; dépenses diverses, papeterie, etc., \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre-vingt-dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages du *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Appointements, \$1,870 ; secours et achat de grains de semence, \$2,700 ; soins de médecins et médicaments, \$470 ; diverses dépenses, papeterie, etc., \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de l'*Île du Prince-Édouard*, savoir :—Appointements, \$500 ; secours et achats de grains de semence, \$1,125 ; soins de médecins et médicaments, \$300 ; dépenses diverses, papeterie, etc., \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent soixante et sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de la *Colombie-Britannique*, savoir :—Sauvages de la *Colombie-Britannique* en général, \$31,030 ; arpentages, \$11,837 ; commission des réserves, \$9,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, savoir :—Annuités, \$157,480 ; instruments aratoires, outils et harnais, \$38,630 ; bestiaux et porcs, \$12,414 ; grains de semence, \$19,244 ; provisions fournies lors du paiement des annuités, \$18,149 ; munitions et ficelle, \$4,302 ; pour les sauvages sans ressources, \$323,590 ; habillements, \$4,000 ; écoles du jour, \$41,836 ; écoles d'industrie, \$52,500 ; arpentages, \$7,500 ; fermes, gages, \$28,938 ; fermes, entretien, \$22,445 ; Sioux, \$3,452 ; dépenses générales, \$92,404 ; bâtiments de l'agence, \$23,900 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix-neuf mille neuf cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, savoir :—Solde de la police, \$320,000 ; subsistance, \$90,375 ; fourrage, \$82,000 ; chauffage et éclairage, \$30,000 ; habillements, \$70,000 ; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$107,600 ; médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital, \$7,000 ; livres et papeterie, \$5,000 ; éclaireurs, guides, frais pour billets de logements, allocations de voyage, transport des membres de la police, chevaux et munitions, \$60,000 ; dépenses contingentes, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une dépenses n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un crédit du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des *Territoires du Nord-Ouest*, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kévatim*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de la loi relative au commerce des spiritueux de 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs *Supérieur* et *Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de *M. Fabre* et dépenses contingentes de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais d'une expédition (par eau) à la baie d'*Hudson* pour s'assurer de la praticabilité de la route au point de vue du commerce; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes de témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportées à l'auditeur général du *Canada*, sous l'autorité de l'article 55 de l'Acte de l'Audition (41 *Vic.* ch. 7); et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers rapporteurs et autres; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'établissement d'une ferme modèle (à revoter); pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication de l'*Histoire Généalogique des Familles Françaises*; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des agents de douane; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de Prolongement vers l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de *Windsor*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et frais de voyages, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et exploitations, ports et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, y compris \$5,000 pour subvenir aux frais du steamer "*Newfield*," quand ses services seront requis par le câble, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Manitoba* et *Territoires du Nord Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour service général—télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour agent et dépenses contingentes, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt quatre mille deux cent vingt-quatre piastres et neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses concernant les frais de gestion, savoir : inspecteur des finances, \$2,600; sous-inspecteur des finances, \$1,700; bui eau du sous-receveur-général, *Toronto*, \$7,600; *Montréal*, \$5,600; auditeur et sous-receveur général, *Halifax*, \$11,000; *Saint-Jean*, \$11,000; *Winnipeg*, \$6,000; *Winnipeg*, allocation de pension, \$900; *Victoria*, \$8,200; *Charlottetown*, \$4,900; caisses d'épargne rurales : *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie Britannique*, \$16,00; commission sur \$6,877,726.37, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$34,315.63; courtage sur \$295,952.37, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$739.88; courtage sur \$29,151.85, fonds d'amortissement de l'emprunt de la terre de *Rupert*, \$72.88; courtage sur \$15,445.32, fonds d'amortissement de l'emprunt de la *Colombie-Britannique*, \$38.61; courtage et commission sur \$641,095.14, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,808.21; courtage et commission sur \$130,269.80, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883, \$977.02; commission et courtage sur \$489,581.90, emprunt réduit à 4 pour 100, \$3,671.86; estimation de la somme payable au commissaire financier en *Angleterre*, \$1,500; timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc., \$7,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris 1 commis surnuméraire, \$9,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargne rurales, \$20,000; impression des billets fédéraux, \$25,000; dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à *Halifax*, y compris le loyer, \$1,600; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du

Haut-Commissaire du *Canada*, à *Londres*, et pour payer \$486.66 d'appointements au secrétaire, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Daly* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, les comptes de la ci-devant province du *Canada* et des provinces d'*Ontario* et *Québec* avec la Puissance du *Canada*, du 1er juillet 1867, au 30 juin 1885. (*Documents de la session, No 18.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé : " Acte modifiant les actes concernant la Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec*."

Bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de *Carleton* à la cité de *St. Jean*."

Bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration du havre de *Québec*."

Bill intitulé : " Acte concernant les péages sur le pont-barrage de *Dunnville* qui relie les travaux exécutés sur la *Grande-Rivière*."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi concernant les *Territoires du Nord-Ouest*."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé : " Acte concernant les Assurances," sans amendements.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 31 mai 1886.

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De *Charles W. Stevens* et autres, de *Hamilton*,—demandant la passation d'un acte des fabriques dont les dispositions pourront s'appliquer aux maisons particulières dans lesquelles les ouvriers peuvent travailler en chambre.

Sir *Adolphe P. Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 28 avril 1886, pour copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu *John Bannon*, écr., de feu *William Muirhead*, écr., par *William Wilkinson*, écr., et à toutes autres réclamations examinées en même temps que les précédentes et mentionnées dans les dits rapports ou sentence arbitrale. (*Documents de la session, No 66f*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 4 mars 1886, pour un état indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année finissant le 31 décembre 1885, spécifiant les articles achetés par contrats, et la nature de ces articles, et donnant les noms des divers fournisseurs ainsi que les montants payés en vertu de contrats. (*Documents de la session, No 66g.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1886, pour un état du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté chaque mois au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques. (*Documents de la session, No 66h.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 4 mars 1886, pour un relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre *Campbellton* et *Halifax*, et entre *Saint-Jean* et *Shédiac*, y compris ceux employés dans les différentes gares; spécifiant le nombre employé à chaque gare, et le nombre employé dans les ateliers de machinerie à *Moncton*; le nombre et les noms des employés renvoyés ou congédiés de leur emploi sur ce chemin de fer depuis le 1er octobre dernier; les diverses causes de tels renvois ou congés; ainsi que toute réduction des salaires payés à ces employés ou à aucun d'eux depuis le 1er octobre dernier. (*Documents de la session, No 66i.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 29 mars 1886, pour un état indiquant toutes réclamations faites par *John Heney*, d'*Ottawa*, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit *John Heney* ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement. (*Documents de la session, No 91*)

M. McLelan, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er avril 1886, pour copie de toutes pétitions de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* ou aucun de ses membres, et le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres; ainsi que de tous ordres en conseil d'aucun de ces deux gouvernements concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subsi-

de en argent payé ou à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la *Nouvelle-Ecosse*, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre. (*Documents de la session, No 78b.*)

M. Colby propose, secondé par M. Homer, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque du Parlement; et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Mc Lelan propose, secondé par M. Bowell, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le fer en guese fabriquée en *Canada* avec du minéral canadien.

M. McLeian, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général, ayant été mis au fait de l'objet de la résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir John A. Macdonald propose, secondé par Sir Hector L. Langevin, que la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du *Pacifique*," soit placée sur la liste des ordres du gouvernement de ce jour.

M. Mulock propose, comme amendement, secondé par M. Holton, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Alors la question étant mise sur la motion principale; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du *Pacifique*," soit placée sur la liste des ordres du gouvernement de ce jour.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre pour plus ample considération.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Daly fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Thompson propose, secondé par M. Carling, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mills propose comme amendement, secondé par M. Weldon, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre afin de l'amender en prescrivant que toutes les personnes ayant droit, dans chaque province, de voter à l'élection de membres de l'Assemblée législative de telle province, et nulles autres, pourront voter à l'élection de membres de la Chambre des Communes, et que les listes de votation employées dans chaque province pour l'élection de membres de la Chambre des Communes seront les listes de votation qui seraient employées si les élections étaient faites pour la Chambre d'assemblée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Scriven,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bécharé,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gigault,</i>	<i>McCraney,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Giltmor,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Glen,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson.—54.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Harley,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Daoust,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Paint,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kilbert,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Ried,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Labrosse,</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Billy,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Welland),</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Small,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mackintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Guilbault,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Wallace (York),</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hay,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Curran,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Cuthbert,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>Wigle, et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Homer,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Woodworth.—92.</i>

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération ultérieure des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du *Pacifique*."

Le premier amendement étant lu la seconde fois ;

M. *Mulock* propose, secondé par M. *Landerkin*, que le premier amendement soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la question étant mise; la Chambre se divise; et elle est résolue négativement. Le premier amendement est alors adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois;

M. *Mulock* propose, secondé par M. *Landerkin*, que le second amendement soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Auger,</i>	<i>Cook,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Scriver,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>McOraney,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Glen,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Guay,</i>	<i>McMullen,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Campbell (Renfrew),</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Cartwright (Sir Richard)</i>	<i>Harley,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Casey,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mulock,</i>	<i>Wilson.—45.</i>
<i>Casgrain,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Curran,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>O'Brien,</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Cuthbert,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Orton,</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Daly,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Paint,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Desaulniers (St. Maurice)</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Landry (Montmagny),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Dugas,</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Bergin,</i>	<i>Everett,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Small,</i>
<i>Billy,</i>	<i>Farrow,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Smyth,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macintosh,</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Bowell,</i>	<i>Gordon,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Taylor,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Guillet,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hackett,</i>	<i>McCarthy,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hall,</i>	<i>McDougald (Pictou),</i>	<i>Tyrwhitt,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Hay,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Ward,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Colby,</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Wigic, et</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Woodworth.—90.</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Jamieson,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Le second amendement est alors adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mardi, 1er juin 1886.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille neuf cent quarante neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint-Vincent de Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien, de *Port-Arthur* à la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir la balance des frais de transport du bureau du Receveur Général, *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir : Bureau du Conseil Privé du *Canada* :—Appointements d'un commis de 2e classe, \$1,350 ; salaire d'un messenger, du 1er mars au 30 juin, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les paiements suivants, savoir : Ministère du Secrétaire d'Etat :—Pour payer à *Léonce Labelle* une allocation pour matières facultatives et ouvrage supplémentaire, \$167.50 ; *H. Roy*, pour ouvrage supplémentaire, \$73 ; *D. D. McDonald*, pour ouvrage supplémentaire, \$50 ; appointements de *J. F. Waters*, commis de 3e classe, du 1er avril au 30 juin, à \$1,000 par année, \$250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des pêcheries, pour payer à *S. P. Beauset* la différence entre \$1,800 et \$2,200, du 1er juillet 1885 au 1er juillet 1886, \$400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 3e classe, *George Bell*, de \$550 à \$700, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de l'Auditeur-Général, pour pourvoir aux appointements de *W. J. Reid*, commis de 3e classe, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Affaires des Sauvages, allocation à raison de \$50 par année aux commis ci-après mentionnés pour avoir passé leur examen sur une matière facultative : *J. W. Shore*, passé au mois de novembre 1884, \$79.16 ; *W. A. Hunton* passé au mois de mai 1885, \$54.16 ; augmentation des appointements de *D. C. F. Bliss*, à partir du 1er juillet 1885, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quatre piastres quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Finances, pour payer la différence entre \$400 et \$600 dans l'allocation du secrétaire particulier du ministre, du 10 décembre 1885 au 30 juin 1886, \$110.69 ; *E. L. Britain*, allocation pour matière facultative, à partir du 1er juin 1885, \$54.16 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent huit piastres et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Agriculture, neuf mois d'allocation au secrétaire particulier du ministre, à partir du 1er octobre 1885, \$450; allocation à M. H. H. Bailey, examinateur des brevets, du 1er décembre 1885 au 30 juin 1886, à raison de \$100 par année, \$58.33: pour l'année finissant le 30 juin 1886.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministre du Revenu de l'Intérieur, pour payer à J. F. Shaw, R. Devlin, C. E. Chubbuck et J. A. Doyon l'augmentation annuelle ordinaire de leurs appointements qui avaient été portés à \$1,100 seulement dans le budget de 1885-86, tandis qu'un crédit de la dernière session les fixait à \$1,100 dans le budget de 1884-85, à partir du 1er juillet 1884; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante quatre piastres seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de \$50 par année au commis ci-après mentionné qui a passé son examen sur une matière facultative:—Ministère des travaux publics, G. Hennessey, du 1er juin 1885; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de \$50 par année au commis ci-après mentionné qui a passé son examen sur une matière facultative:—Ministère des Postes, J. S. Stevenson, du 1er juin 1885; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes:—Administration de la justice, Divers, y compris les Territoires du Nord-Ouest, et \$40.00 à E. Côté, \$28.50 à F. Colson, \$13.00 à F. K. Bennetts, \$18.60 à J. A. Côté et \$266.25 à H. Roy pour services, etc., se rattachant au rapport du procès Briel, \$46,000; shérif Chapleau, pour frais de voyages, du 7 juillet 1883 au 1er janvier 1885, à raison de \$800 par année, \$1,190.14; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des constables supplémentaires au cours de l'année. Police fédérale; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais se rattachant à l'Acte du cens électoral, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Et la séance ayant continué jusqu'à quatre heures moins vingt-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mardi, 1er juin 1886.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. *Tyrwhitt*,—la pétition du conseil de la municipalité d'*Alliston*, comté de *Simcoe*.

M. *Colby*, du comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque du Parlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité mixte de la bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport que le compte des recettes et dépenses de la bibliothèque du Parlement, pour l'année dernière, ont été renvoyés à un sous-comité pour vérification, et que le rapport, ci-annexé, du sous-comité a été adopté par le comité.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement pour la session de 1886, de vérifier le compte des recettes et dépenses de l'an dernier se rapportant à la bibliothèque, présente le rapport suivant :—

Votre sous-comité a examiné les comptes, registres et pièces justificatives qui lui ont été soumises par le comptable, comprenant les Nos de 1557 à 1659, inclusivement, et de 1 à 210, inclusivement, ainsi que les talons des lettres de change adressées aux agents de Londres et de Paris et portant les lettres I, A, B, C, D et E, respectivement, et il a trouvé le tout exact.

Un sommaire des comptes, du 30 juin 1885 au 26 mai 1886, tel que pris des registres, est annexé au présent rapport pour l'information du comité.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

OTTAWA, 31 mai 1886.

(Signé)

“

“

W. H. ODELL,

J. SCRIVER,

CHAS. C. COLBY,

} *Auditeurs.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des recettes et dépenses depuis le 30 juin 1885 (date de la dernière vérification) jusqu'au 26 mai 1886.

1885.		\$	cts.	1885.		\$	cts.
30 juin....	A balance à la Banque de Montréal.....	840	85	18 sept....	Par montant déboursé pour livres anglais de-		
1er juillet	octroi à la Bibliothèque, pour l'exer-	10,000	00	18 do ...	puis le 30 juin dernier.....	570	27
do	cise 1885-6.....	1,000	00	18 do ...	montant déboursé pour livres français de-	161	34
do	octroi spécial, pour livres sur l'Amé-	1,400	00	18 do ...	puis le 30 juin dernier.....	109	24
	rique du Nord.....			1886.	montant déboursé pour livres sur l'Améri-		
	octroi spécial, pour reliure.....			26 mai....	que du Nord depuis le 30 juin dernier...		840 85
				26 do ...	montant déboursé pour livres anglais de-	4,484	74
				26 do ...	puis le 18 septembre dernier.....	2,061	93
				28 do ...	montant déboursé pour livres français de-	959	91
				26 do ...	puis le 18 septembre dernier.....	1,630	20
				26 do ...	montant déboursé pour livres sur l'Améri-		
				26 do ...	que du Nord depuis le 18 sept. dernier..		
				26 do ...	montant déboursé pour reliure depuis le		
				26 do ...	1er juillet dernier.....		
				26 do ...	balance.....		
		13,240	85			9,136	78
						3,263	22
						13,240	85

(Signé) JOHN SMITH,
Pour le comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1886.

Sur motion de *M. Bergin*, secondé par *M. Colby*,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le dixième rapport du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le *Nord-Ouest*."

Bill intitulé: "Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de *Canso* et *Louisbourg* ou *Sydney*, comme entreprise publique."

Bill intitulé: "Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre *Métapédiac*, sur le chemin de fer Intercolonial, et *Paspédiac*."

Aussi le Sénat a adopté l'amendement comme conséquence des amendements précédents faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," sans amendements.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les *Territoires du Nord-Ouest*," lesquels sont lus pour la première et la seconde fois, et sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnées, étant lu ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada* avec du minerai canadien.

(En comité.)

Qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins par tonne sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada* avec du minerai canadien que l'Acte 46 *Vic.*, chap. 14, autorise à être accordée jusqu'au 30 juin, 1886, pourra continuer à être accordée par le Gouverneur en conseil jusqu'au 30 juin, 1889, et qu'une prime de une piastre par tonne sur le fer en gueuse ainsi fabriqué, pourra, en la manière prescrite par le dit acte, être accordée entre le 1er juillet 1889 et le 30 juin 1892; et que les dispositions de l'acte précité s'appliqueront aux primes que le Gouverneur en conseil est par les présentes autorisé à accorder.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Baker* (*Missisquoi*) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

M. *Daly*, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender de nouveau le tarif des droits de douane et la liste des articles admis en franchise, en sus des modifications apportées par les résolutions passées le 31 mars dernier, comme suit:

Les articles ci-dessous mentionnés seront frappés des taux de droits spécifiés comme suit, et tous les droits imposés antérieurement seront abrogés.

1. Toiles cirées, en pièces, coupées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites, non autrement spécifiées, un droit spécifique de cinq centins par verge carrée et dix pour cent *ad valorem*..... p. c.
2. Prélarts pour parquet, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
3. Tresse de paille, en feuilles ou rouleaux, unie ou goudronnée, un droit spécifique de quarante centins par cent livres..... lbs. 40 cts p. 100
4. Poteries et faïences, savoir: Dames-jeannes, ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de deux centins par gallon de capacité. 2 cts p. gall.
5. Courroies, tuyaux, garnitures, nattes et paillassons en caoutchouc, un droit spécifique de cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem*..... 5 cts. p. lb. et 15 p.c.
6. Ferrures de voitures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p. c.

7. Savon parfumé et de toilette un droit spécifique de dix centins par livre; le poids des garnitures intérieures et des enveloppes devant être compris avec le poids imposable, et dix pour cent *ad valorem*..... 10 cts. p. lb. et 10 p.c.
8. Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou feuilles, non vernissé ou fini, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p. c.
9. Papier-toile Union pour faux-cols, vernissé ou fini, en rouleaux ou feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p. c.
10. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux du coût de 8 centins par rouleau, de 8 verges, un droit spécifique de deux centins par rouleau de dite longueur..... 2 cts. p. rouleau.
11. Feutre, pressé, de toute espèce, n'étant ni rempli ou recouvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 17½ p. c.
12. Stéréotypes et électrotypes, et leurs supports faits en tout ou en partie de métal à caractères, un droit spécifique de cinq centins par livre..... 5 cts. p. lb.
13. Faulx, un droit spécifique de deux piastres et quarante centins par douzaine..... \$2.40 p. doz.
14. Fil métallique recouvert de coton, toile, ou autres matériaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem* 25 p. c.
15. Boulons et écrous pour poêles et tous boulons et rivets, d'un quart de pouce de diamètre et au-dessous, trente-cinq pour cent *ad valorem*. 35 p.c.
16. Mouchoirs de coton ou de toile, unis ou imprimés, en pièce ou autrement, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
17. Que l'importation et la fabrication de l'oléomargarine, butterine et tout tel substitut du beurre seront prohibées sous peine d'une amende de pas moins de deux cents ni de plus de quatre cents piastres pour chaque offense, et de la confiscation de tels articles et de tout colis les contenant, et de tout outillage, objets et machines, employées pour la fabrication ou la préparation de tels articles.
18. Fer ou acier en plaque, pour la fabrication des clous, du numéro 16 et au-dessus, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
19. Abroger l'item 353 des Statuts révisés du *Canada*, sauf en ce qui concerne le "bleu marin."
20. Abroger aussi l'item 428 et substituer le suivant : Toile de jute, telle que sortie du métier, non pressée ni calandrée, ni finie d'aucune autre manière, de pas moins de quarante pouces de largeur, lorsqu'elle est importée par les fabricants de sacs en toile de jute pour usage dans leurs manufactures.
- Les items suivants devant être ajoutés à la liste des articles admis en franchise :
- Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'importé par les fabricants de tapis, nattes ou paillassons pour usage dans leurs manufactures.
- Les instruments et appareils de physique qui ne sont pas fabriqués en *Canada*, lorsqu'importés par les universités, collèges et sociétés scientifiques et pour leur usage.
2. Résolu.—Qu'il est expédient d'amender comme suit la résolution No 1 adoptée le 31 mars dernier :
- Item 3, après le mot "livre" ajouter les mots : "le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable."
- Item 5, après le mot "acier" ajouter les mots "non spécifiés ailleurs."
- Item 7. Faire le changement qui suit :
- Cidre non clarifié ou raffiné, un droit spécifique de cinq centins par gallon impérial..... 5 cts. p.g. im.
- Cidre clarifié ou raffiné, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p.g. im.

Item 8. Cordage de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre et dix pour cent *ad valorem*.

Item 9. Insérer huit centins par livre au lieu de six.

3. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender la résolution 2 pas-ée le 31 mars dernier, de la manière suivante :

Item 4, après le mot "refondus" ajouter les mots "ainsi que les extrémités des rails d'acier qui sont tranchés à l'usine."

4. *Résolu*.—Que les items 37, 38 et 39 soient amendés en retranchant dans l'item 37 les mots "ou fraction de degré;" et en retranchant le chiffre 13 dans les l'items 37, 38 et 39, et le remplaçant par le chiffre 14.

Et aussi de retrancher le proviso qui suit immédiatement l'item 40, et de lui substituer le suivant :

"Pourvu que lorsqu'il sera trouvé qu'un chargement de sucre importé pour fins de raffinage s'élève en partie au-dessus du numéro 14, type de *Hollande*, sous le rapport de la couleur, telle partie, dans une mesure ne dépassant pas quinze pour cent de tout le chargement, pourra être admise d'après l'épreuve du polariscope."

5. *Résolu*.—Qu'il est expédient d'amender la cédule des droits d'exportation en augmentant les droits sur les articles suivants, savoir :—Au lieu des droits actuels, il sera prélevé et perçu sur :—

Les billots à bardeaux, un droit spécifique d'exportation d'une piastre \$1.50
et demie par corde de 128 pieds cubes..... p. 128 p.c.

Les billots d'épinette, un droit spécifique d'exportation de deux piastres
par mille pieds, mesure de planche..... \$2 p. M.

Les billots de pin, un droit spécifique d'exportation de trois piastres par
mille pieds, mesure de planche..... \$3 p. M.

Pourvu que les pouvoirs conférés au Gouverneur en conseil par l'Acte 42 *Vic.*, chap. 15, clause 6, qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Révisés du *Canada*, soient étendus et s'appliquent sous tous les rapports aux articles ci-dessus mentionnés :

La résolution 1 est alors délibérée item par item ;

Les items de 1 à 9 inclusivement étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 10 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "de longueur et de dix-huit pouces de largeur" après le mot *verges*.—et il est adopté tel qu'amendé.

L'item 11 étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 12 étant lu la seconde fois est amendé en ajoutant "non spécifié ailleurs" après caractères,—et il est adopté tel qu'amendé.

Les items 13 à 20 inclusivement étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Les résolutions 2, 3 et 4 étant lues la seconde fois sont adoptées.

La résolution 5 étant lue la seconde fois ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que la dite résolution soit amendée en retranchant "\$2" dans le second item concernant les billots d'épinette, et le remplaçant par "\$1" ; et dans le troisième item concernant les billots de pin, en retranchant "\$3" et le remplaçant par "\$2" ;—et en retranchant du proviso les mots "qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Révisés du *Canada*," et en ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe : "et que le Gouverneur en conseil pourra augmenter le droit d'exportation sur les billots de pin jusqu'à trois piastres par 1,000 pieds, mesure de planche."

M. *Charlton* propose, secondé par M. *Landerkin*, de substituer "billots de sciage" à "billots d'épinette" dans le second item ;

Et la question étant mise aux voix ; elle est résolue négativement.

M. *Blake* propose, secondé par M. *Mills*, de biffer la partie de l'amendement qui donne au Gouverneur en conseil le pouvoir d'élever les droits ;—et la question étant mise aux voix ; elle est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur l'amendement principal, elle est résolue affirmativement.

La dite résolution ainsi modifiée, est alors adoptée.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises en et du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill à l'effet de prohiber la fabrication et vente de certains substituts du beurre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Daly* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874," sans amendements.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques," lequel est lu pour la première et la seconde fois;

Et la question étant proposée que le dit amendement soit adopté;

M. *Trow* propose comme amendement, secondé par M. *Bécharde*, que la clause 13 soit amendée en insérant après le mot "année," dans la cinquième ligne, les mots suivants : "que cet acte ne s'appliquera pas aux départements de papeterie des deux Chambres du parlement; ces départements restant sous le contrôle des membres de chaque Chambre, respectivement."

Et l'amendement étant mis aux voix, la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale; elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

Mercredi, 2 juin 1866.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. *Mills* propose comme amendement, secondé par M. *Vail*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'administration des affaires du *Nord-Ouest*, sous le présent ministère, antérieurement à la rébellion, il s'est rencontré des cas sérieux de négligence, délai, maladministration et inconduite qui ont été préjudiciables au bien public, ont produit un mécontentement considérable parmi la population et ont retardé le développement du pays."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Allen,</i>	<i>Casgrain,</i>	<i>Gunn,</i>	<i>Paterson (Brant),</i>
<i>Amyot,</i>	<i>Charlton,</i>	<i>Harley,</i>	<i>Platt,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Desjardins,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Rinfret,</i>
<i>Auger,</i>	<i>Dupont,</i>	<i>Innes,</i>	<i>Somerville (Brant),</i>
<i>Bain (Wentworth),</i>	<i>Edgar,</i>	<i>Kirk,</i>	<i>Somerville (Bruce),</i>
<i>Bergeron,</i>	<i>Fairbank,</i>	<i>Landerkin,</i>	<i>Springer,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Fisher,</i>	<i>Langelier,</i>	<i>Sutherland (Oxford),</i>
<i>Blake,</i>	<i>Forbes,</i>	<i>Laurier,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lister,</i>	<i>Vail,</i>
<i>Cameron (Middlesex),</i>	<i>Gigault,</i>	<i>Livingston,</i>	<i>Watson,</i>
<i>Campbell (Kenfrew),</i>	<i>Gillmor,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Weldon, et</i>
<i>Cartwright (Sir Richard) Glen,</i>	<i>Glen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Wilson.—51.</i>
<i>Casey,</i>	<i>Guay,</i>	<i>Mulock,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Allison,</i>	<i>Dawson,</i>	<i>Landry (Montmagny)</i>	<i>Patterson (Essex),</i>
<i>Bain (Soulanges),</i>	<i>Desaulniers (St-Maurice)</i>	<i>Langevin (Sir Hector),</i>	<i>Pruyn,</i>
<i>Baker (Missisquoi),</i>	<i>Dickinson,</i>	<i>Lesage,</i>	<i>Reid,</i>
<i>Barker,</i>	<i>Dundas,</i>	<i>Macdonald (King),</i>	<i>Riopel,</i>
<i>Beaty,</i>	<i>Ferguson (Leeds & Gren.)</i>	<i>Macdonald (Sir John),</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Fortin,</i>	<i>Macmillan (Middlesex)</i>	<i>Royal,</i>
<i>Blondeau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMillan (Vaudreuil)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bourbeau,</i>	<i>Grandbois,</i>	<i>McCallum,</i>	<i>Small,</i>
<i>Cameron (Inverness),</i>	<i>Hesson,</i>	<i>McDugald (Pictou),</i>	<i>Sproule,</i>
<i>Cameron (Victoria),</i>	<i>Hickey,</i>	<i>McDougall (C. Breton)</i>	<i>Tassé,</i>
<i>Campbell (Victoria),</i>	<i>Hilliard,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Temple,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Hurteau,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron (Sir Adolphe),</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>McNeill,</i>	<i>Vanasse,</i>
<i>Chapleau,</i>	<i>Jenkins,</i>	<i>Massue,</i>	<i>Ward,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montplaisir,</i>	<i>White (Cardwell),</i>
<i>Coughlin,</i>	<i>Kilbert,</i>	<i>O'Brien,</i>	<i>White (Hastings), et</i>
<i>Daly,</i>	<i>Kinney,</i>	<i>Orton,</i>	<i>Woodworth.—71.</i>
<i>Daoust,</i>	<i>Kranz,</i>	<i>Painé,</i>	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ;

O. donné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer *James Young*, papetier du gouvernement, pour services en rapport avec l'achat de la papeterie du Sénat; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent douze piastres et quatre-vingt trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir: traitement du député de l'Orateur, \$2,000; pour couvrir la somme dépensée à même le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des *Débats* de la Chambre, session de 1885. (L'autorité requise par le 48e *Vic.*, chap. 46, sect. 51, est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes dont il pourrait être besoin pour payer les commis du service civil qu'il est nécessaire d'employer comme copistes au service du personnel des *Débats*, pour la présente session ainsi que pour les sessions de 1884 et 1885.), \$26,287.83; *C. Medlow*, pour grossoyer et enlumer l'adresse de la Chambre au major général sir *F. Middleton*, \$25; pour couvrir la somme additionnelle nécessaire pour papeterie, \$1000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Indemnité sessionnelle,—pour payer aux membres de la Chambre dont suivent les noms, et qui ont été retardés par des tempêtes en se rendant à *Ottawa* pour la session, la balance de leur indemnité:—*M. Gagné*, \$61; *M. Burns*, \$48; *M. Jenkins*, \$48; *M. Stairs*, \$48; *M. A. C. Macdonald*, \$48, *M. Kinney*, \$48; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Somme additionnelle requise pour l'Exposition des colonies et des Indes de *London*, \$50,000; *C. C. Chapman*, services spéciaux en rapport avec les archives publiques, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cent quarante-sept piastres et cinquante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Quarantaine—Montant de droits perçus pour inspection des bœufs dans le *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, et déposé au crédit du receveur général, et nécessaire pour payer les inspecteurs, \$2,447.59; pour les immigrants malades dans les hôpitaux de *Winnipeg* et de *Saint-Boniface*, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Pour payer une pension de \$400 par année, du 1er avril 1885 au 30 juin 1886, à madame *Delaney*, dont le mari fut massacré au *Lac-aux-Grenouilles*, \$500; pour payer une pension aux miliciens blessés et invalides dans la dernière révolte des *Territoires du Nord-Ouest*, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cent quarante-deux piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Milice. Réparations—Propriétés militaires:—Pour drainage, etc., citadelle *Québec*, \$16,250; casuels—pour gratifications à des officiers de l'état-major de district militaire en retraite:—1 député adjudant général, 2 années de solde à \$1,700 par année, \$3,400; 1 major de brigade, 2 ans de solde, à \$1,200 par année, \$2,400; *C. H. O'Meara*, allocation comme payeur intérimaire du district militaire n° 4, 1885-86, \$200; Lt.-col. *D. A. Macdonald*, solde comme officier préposé aux approvisionnements pendant la rébellion, 1885, 60 jours de solde jusqu'au 25 mai 1885, à \$1.87, \$292.20; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Port-Arthur* et rivière *Kaministiquia*—Pour couvrir une somme périmée, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille cinq cent soixante et dix-sept piastres et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Chemin de fer canadien du *Pacifique-Colombie-Britannique*, \$200,000; *M. H. M. Ball*, pour ses services comme évaluateur des terres dans la *Colombie-Britannique*, \$730; pour régler des réclamations, embranchement de *Stone-wall*, \$263.84; pour couvrir le paiement des réclamations, embranchement de *Pembina*, \$583.49; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-trois mille six cent soixante et dix-huit piastres et quarante-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Chemin de fer *Intercolonial*—Plus grandes facilités à *St-Jean*, \$33,000; prolongement jusqu'à *Halifax*, \$11,000; embranchement de *Dartmouth*, \$16,600; embranchement de *Dalhousie*, \$3,500; embranchement de la *Rivière-du-Loup*, \$5,600; embranchement d'*Indianatown*, \$36,000; construction, \$4,300; matériel roulant, \$20,000; pour régler la réclamation résultant de l'achat de terrains près de la station de *Derby*, \$2,178.45; pour fournir des wagons *Pullman*, \$11,500; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Levées de plans relatives au chemin de fer du *Cap-Breton* et à d'autres chemins de fer, \$8,000; supplément pour régler les réclamations non payées de sous-entrepreneurs et autres, pour main-d'œuvre, pension, etc., se rapportant à la construction du chemin de fer de la Ligne Directe entre *Oxford* et *New-Glasgow*, et pour acquérir leurs droits relatifs au chemin de fer et aux dites réclamations, cette dépense résultant d'un arrêté du conseil et devant être la première créance à déduire de la subvention affectée à ce chemin de fer, en vertu de la 45e *Vict.*, chap. 14, \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux piastres et quarante-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Canal de *Cornwall*—Construction d'un canal de dessèchement entre le bourg et le canal, \$5,022.47; canal *Chambly*—Exhaussement des rives, approfondissement du canal, reconstruction de bajoyers d'écluse, etc., \$5,000; canal *Rideau*—pour payer des réclamations résultant de dommages faits à des terrains, \$980; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*, savoir *Charlottetown*, nouvel édifice fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: entrepôt de vérification d'*Halifax*, \$5,000; édifice fédéral d'*Halifax*, \$3,600; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des bureaux de poste, de douane, etc., de *Woodstock, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'exercice de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille neuf cent soixante et une piastre et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—*Ontario*—Pénitencier de *Kingston*, \$11,616; bureaux de poste, de douane, etc., à *Port-Hope*, \$2,000; bureaux de poste, de douane, etc., à *Guelph*—changements et améliorations—montant périmé à voter de nouveau, \$952; bureaux de poste, de douane, etc., à *Berlin*—égouttement, \$450; entrepôt de vérification de *Toronto*, \$918; bureaux de poste, de douane, etc., à *Amherstburg*—balance due, \$1,200; bureaux de poste, de douane, etc., à *Galt*, \$5,000; bureaux de poste, de douane, etc., à *Saint-Thomas*, \$2,225.17; bureaux de poste, de douane, etc., à *Clifton*—pour l'achè-

vement, \$600; addition du bureau de douane de *London*—montant périmé à voter de nouveau, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cent soixante et quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Bureau de poste de *Winnipeg*, \$30,000; poudrière de *Winnipeg*, montant périmé à voter de nouveau, \$975.50; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—*Territoires du Nord-Ouest*—Prison et asile d'aliénés de *Régina*, \$11,500; casernes et écuries additionnelles pour la police à cheval, \$25,000; édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$6,500; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent deux piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la station des immigrants à *Victoria*—montant périmé à voter de nouveau; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir: Réparations, meubles, chauffage, etc., édifices affectés aux départements, édifices de l'est—nouvelle addition aux voûtes et armoires de sûreté, département des finances, \$3,400; éclairage de la Chambre des Communes et des appartements, corridors, etc., voisins, par l'électricité en permanence, \$7,500; édifices du parlement—améliorations, renouvellements, etc., \$9,500; édifices affectés aux départements, édifice de l'ouest, pour réparer les dommages causés par l'incendie du 22 février 1886, y compris les meubles et garnitures, \$6,500; bureau de poste de *Québec*—réparations et renouvellements, \$4,000; bureau du revenu de l'intérieur à *Québec*—meubles et garnitures, \$175; Hôpital de marine à *Québec*—réparations et renouvellements, \$4,500; gaz, édifices publics, *Ottawa*—pour couvrir ce qui a été dépensé en sus du crédit de l'exercice 1885-86, pour payer la quantité de gaz supplémentaire consommée durant le trimestre expiré le 30 juin 1885, par suite de la prolongation de la session du parlement, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir: Jetée de *Digby*, \$1,500; *Petite-Rivière*, \$250; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et treize piastres soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir: *Souris-Est*, I. P. E.:—pour payer *James E. Poole* en règlement final de toutes les réclamations faites par lui relativement à son marché pour la construction du brise-lames à *Souris-Est*, \$423; port *Selkirk*—réparations à la jetée, \$750; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Cap de *Hopewell*, à revoter une partie du montant périmé, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—*Rivière Nicolet*—Hâvre de refuge, \$5,000; *Berthier* (en bas), \$500; *Rivière Yamaska*, \$18,000; *Fleuve Saint-Laurent*—Enlèvement d'ancres, de chaînes, cailloux, etc, \$500; jetée de la *Rivière-du-Loup* (en bas)—Réparations et amélioration, \$2,400; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent soixante et quatorze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Routes et ponts—Ponts, cité d'*Ottawa*, sur le *Canal Rideau*, ainsi que leurs approches, et parc de *Major's Hill*, \$8,000; aide à la municipalité de *Russell*, *Manitoba*, pour la construction d'un pont sur l'*Assimboine*, près de l'embouchure de la rivière aux *Écailles*—A voter de nouveau, \$10,000; pont aux rapides *Des Joachims*, rivière *Outaouais*—Balance due aux entrepreneurs sur l'estimation finale, \$1,174.50; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le dragage comme suit:—Dragage, provinces maritimes—Somme additionnelle nécessaire, \$10,000; dragage, *Ontario*—Somme additionnelle requise, \$7,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent soixante et onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoires et estacades de *Carillon—Montant* périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Manitoba* et *Territoires du Nord-Ouest*—Lignes télégraphiques entre *Dunmore* et *Fort-McLeod*, et entre la *Machoire d'Orignal* et la *Montagne des Bois*, \$11,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Travaux divers, auxquels il n'a pas été autrement pourvu—Somme additionnelle nécessaire, \$5,000; études et inspections, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et subventions aux paquebots—service d'hiver entre les terminus du chemin de fer de prolongement vers l'est, à *Mulgrave*, et les ports de *Hawkesbury*, *Hastings*, *Arichat*, *Canso* et *Guysboro*, par le vapeur *Rimouski*, hiver de 1884-85; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Service par voie de mer et dans les eaux intérieures—réparations et changements à l'édifice actuellement occupé par la police de rade à *Montréal*, \$2,000; pour pourvoir au paiement à faire aux commissaires du havre de *Montréal*, des frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de *Montréal*, pour 1884-85 et 1885-86, \$14,000; communication durant l'hiver entre l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: construction de phares, \$15,000; pour payer l'augmentation du traitement de l'agent, *Québec*, \$200; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Pêcheries—somme additionnelle nécessaire pour couvrir ce que coûterait les navires de police destinés à la protection des pêcheries, \$50,000; pisciculture, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme additionnelle nécessaire pour la commission géologique pour l'année finissant le 30 juin 1886.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-six piastres soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Département des affaires des sauvages,—pour rembourser le fonds des sauvages d'une dépense excédant le crédit (\$3,000) voté en 1881-82, pour des arpentages dans les anciennes provinces, \$521.12; pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à *Oka*, pour les trimestres de décembre, mars et juin, sur le pied de \$27.50 par année, \$20.62; pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à l'*île Cornwall*, pour les trimestres de décembre, mars et juin 1885-86, sur le pied de \$60 par année, \$45; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent onze piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir:—*Colombie Britannique*—pour permettre au département de satisfaire à une réclamation de douaire, faite au nom de la veuve de feu *A. S. Bates*, de la succession duquel ont été achetés certains terrains pour servir de réserve des sauvages, au lac de *Williams*, *C.-B.*, \$1,345; pour pourvoir à l'achat, du département des chemins de fer et canaux, d'un bâtiment qui a servi jusqu'ici à des fins de chemin de fer et dont on a aujourd'hui besoin pour en faire un bureau de sauvages, à *Kamloops*, *C.-B.*, \$700; pour permettre au département de se charger de la moitié du salaire d'une sous-maîtresse pour l'école des sauvages, à *Fort-Simpson*, *C.-B.*, depuis la date de sa nomination, le 1er septembre 1885 jusqu'au 30 juin 1886, à \$200 par année,—l'autre moitié devant être fournie par l'église méthodiste du *Canada*, \$166.67; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir :—*Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*. Pour pourvoir, sous l'autorité d'un arrêté rendu en Conseil le 22 janvier 1886, à la dépense suivante des sommes votées, à la dernière session, pour le compte des sauvages, savoir :—Sauvages dans le dénuement, \$300,000; grains de semence, \$22,000; bâtiments, \$16,215; approvisionnements, \$23,000; balances de débit, \$37,402; pour pourvoir, en vertu d'un arrêté rendu en Conseil le 25 février 1886, au paiement de cette somme au révérend Père *Lacombe*, en considération des services y mentionnés, et pour laquelle le mandat de Son Excellence a émané, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante et une piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes suivantes, savoir :—Police à cheval du *Nord-Ouest*, autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année, \$150,000; pour payer au lieutenant-colonel *A. G. Irvine*, une gratification égale à 16 mois de solde, \$3,466.66; pour payer une gratification à l'inspecteur *F. J. Dickens*, à sa retraite, \$1,000; pour payer à *C. Costin*, examen d'armes, \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la compilation, l'impression et la publication de correspondance, de pétitions et d'arrêtés du conseil concernant la législature provinciale; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une aide (sous forme de prêt) aux pêcheurs dans la détresse, dans les comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations au steamer *Bayfield*, employé dans le service de la levée hydrographique de la baie *Georgienne*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *John Kerr* et à l'exécuteur testamentaire de feu *George Wilson*, la balance du montant déposé à la caisse d'épargne de *Bathurst*, et non porté à son crédit par l'agent, \$350, avec l'intérêt du 11 avril 1878 au 11 avril 1886, \$133.03, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-neuf piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer l'intérêt depuis le 10 octobre 1884, jusqu'au 23 juillet 1885, sur le montant du jugement du Conseil privé dans *La Reine vs. Doutré*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour grain de semence pour les colons dans le district de *Saint-Albert*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer au Dr *Robert Bell* ses services d'officier de santé pendant les expéditions de la *Baie-d'Hudson* en 1884-85, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent cinquante-six piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *MM. MacLean, Roger et Cie*, l'intérêt depuis la date du jugement de *M. le juge Henry*—18 février 1884, jusqu'au 2 octobre 1884, sur \$69,781.43, montant déclaré leur être dû, \$2,598.15, avec leurs frais de poursuite, \$2,090.90, avec intérêt depuis la date du certificat de taxation—17 novembre 1885—jusqu'à l'époque où les fonds à être votés deviendront disponibles, disons le 1er juin 1886, \$67.02, au taux de 6 pour 100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

50. *Résolu*, somme n'excédant pas quarante-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *A. M. P. Drouin*, service extra pour préparer une liste des compagnies constituées en corporation, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la famille de *M. Hynes*, tué pendant qu'il remplissait ses fonc-

tions d'aide-jaugeur intérimaire à la douane à *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *Brown Chamberlin* ses services se rapportant à la commission relative à l'imprimerie de l'Etat—voté de nouveau, \$40; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *W. E. Hodgins*, compilation de rapports, d'arrêts du conseil, etc., concernant la législation; correction d'épreuve, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1886.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. *Wilson, Power, Ferguson* et *Creighton*, pour avoir incorporé les actes de la session de 1885, dans le projet des statuts révisés; avoir révisé les annexes et les tables et leur avoir fait des additions, et préparé la publication d'une collection des lois statutaires d'une nature publique générale, non comprise dans la refonte, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt et une piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour payer *M. Gliddon*, pour avoir lu les épreuves de l'avant-projet des statuts révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux autres dépenses se rattachant à la publication des statuts refondus et d'un troisième volume de lois publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. *Bischoff, Dodgson* et *Coxe*, leurs services *in re Prevost vs. la Compagnie de "Fires-Lilles"*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour *M. Alonzo Wright, M.P.* pour le comté d'*Ottawa*, sur sa demande, pour secourir les incendiés de *Hull*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent huit piastres et onze centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—Douanes—Pour pourvoir à une dépense probable se rattachant aux épreuves polariscopiques des sucres, y compris le coût des instruments et de l'appareil, le salaire des fonctionnaires, \$2,300; pour payer à *S. W. McMichael*, une différence d'appointements pour le temps qu'il a rempli les fonctions de percepteur aux ports de *Sarnia* et de *Clifton*, du 1er août au 30 novembre 1885, \$216.66; pour payer à *L. Watters* ses services extra après heures comme sténographe et copiste dans l'affaire de l'enquête *Brousseau et Lisabelle*, \$17; indemnité au sous-commissaire de la douane pour ses services comme contrôleur en chef par intérim, à \$400 par année, à compter du 20 août 1885, \$344.45; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux paiements faits par le département des douanes dans l'application de l'acte concernat l'immigration chinoise, appointements, salaire de commis surnuméraire, livres et autres frais casuels compris; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir : Accise—pour pourvoir à l'augmentation des appointements de *J. H. Kenning*, percepteur du revenu de l'intérieur, à *Winnipeg*, jusqu'à \$1,800, à compter du 1er décembre 1885, \$116.66; service préventif, \$2,000; montant nécessaire pour pourvoir à de nouvelles nominations, y compris le sous-percepteur à *Victoria, C.-B.*, \$1,677.83; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la nomination de *John Jackson*, actuellement messenger au bureau des bois de la Couronne, à *Ottawa*, comme gardien en outre de ses fonctions de messenger, afin de porter son salaire de \$500 à \$600 par année; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant d'une réclamation encore due pour frais de transport, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les items suivants, savoir : frais d'exploitation, \$30,000 ; pour payer 6 mois d'appointements à M. F. D. Laurie, autrefois surintendant du chemin de fer de Prolongement-Est, \$1,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des glissoires et estacades, Rivière Trent et district de Newcastle, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du terrain de la réserve d'artillerie, y compris réparations des chemins aux Grandes-Chutes, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille cinq cent cinq piastres et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Postes, pour pourvoir à l'augmentation de salaire réglée par statut, depuis le 1er janvier 1885, au lieu du 1er avril 1885, pour M. O'Donoghue, commis de troisième classe au bureau de poste de Montréal, \$10 ; pour payer à M. John J. Lally, courrier de la malle sur le chemin de fer dans la division postale d'Ottawa, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, de sa montre, etc., éprouvé le 4 décembre 1885, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel wagon a été complètement détruit par le feu près de Missanabie, \$99.30 ; pour payer à M. R. R. Brough, pour avoir rempli les fonctions d'aide-inspecteur de la division postale du Manitoba, depuis le 1er novembre 1883 jusqu'au 30 septembre 1884, la différence entre ses appointements, \$800, et ceux d'un aide-inspecteur, \$1,200,—\$366.67 ; pour payer à M. R. R. Brough, sous-directeur de la poste à Winnipeg, les 20 pour 100 d'allocation provisoire qu'il a reçus sur \$150, différence entre les appointements portés au budget et ceux auxquels pourvoit l'Acte du service civil, \$30 ; autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année, \$105,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la commission pour le règlement des réclamations des métis dans les Territoires du Nord-Ouest ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois mille deux cent quarante et une piastres et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les items auxquels il n'est pas pourvu, 1884-85 (voir rapport de l'auditeur général pour 1884-85, pages 83 à 90) ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fautsuil, et M. Daly fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Daly informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à onze heures a.m.

Et la séance ayant continué jusqu'à cinq heures moins cinq minutes mercredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Mercredi, 2 juin, 1886.

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *Hilliard*,—la pétition du conseil municipal du comté de *York, Ontario*.

Par M. *Orton*,—la pétition de *Thomas Henderson, sr.*, et autres, des townships de *Mano* et *Mulmer*, comté du *Dufferin, Ontario*.

Par M. *Kirk*,—la pétition de *John Ehler* et autres, et la pétition de *James Purcell* et autres, de *Guysborough*, comté de *Guysborough, Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :

Du conseil municipal de *Alliston*, comté de *Simcoe*, demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du *Canada*, 1878, ou des amendements à cet acte qui exemptent de son opération la vente de la bière et des vins dans les comtés où cet acte est en force, est lue et reçue.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le document suivant, savoir : un état général des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Saint-François*, pour l'année 1885. (*Documents de la session, No 55.*)

M. *Daly*, du comité général de la Chambre, pour considérer une certaine résolution concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada*, avec du minéral canadien, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins par tonne sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada* avec du minéral canadien que l'Acte 46 *Vic.*, chap. 14, autorise à être accordée jusqu'au 30 juin 1886, pourra continuer à être accordée par le Gouverneur en Conseil jusqu'au 30 juin 1889, et qu'une prime de une piastre par tonne sur le fer en gueuse ainsi fabriqué, pourra, en la manière prescrite par le dit acte, être accordée entre le 1er juillet 1889, et le 30 juin 1892 ; et que les dispositions de l'acte précité s'appliqueront aux primes que le Gouverneur en conseil est par les présentes autorisé à accorder.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada* avec le minéral canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tassé* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. *McLelan* propose, secondé par M. *Bowell*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et avancement d'un commis de la 2^e à la 1^{re} classe, Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de *P. W. Sherwood*, omission du 1^{er} budget, \$500; à payer à *H. A. Baldwin*, pour avoir passé à l'examen dans deux matières facultatives, omission du 1^{er} budget, \$100, bureau de l'auditeur général; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements d'un commis de 2^e classe, Département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *J. S. Stevenson*, pour avoir passé l'examen dans une matière facultative, Ministère des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'avancement d'un commis de la 3^e à la 2^e classe, à dater du 1^{er} juillet 1886, département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des sauvages, savoir:—Avancement de *H. C. Ross*, commis de 3^e classe, au grade de commis de 2^e classe, \$350; augmentation des appointements de *D. C. F. Bliss* de \$112.50 à \$100, \$187.50; augmentation des appointements de *H. McKay* de \$580 à \$700, \$120; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à *L. H. Roy* la différence entre le minimum des appointements d'un commis de 3^e classe et les appointements qu'il recevait comme commis temporaire, secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et autres frais d'entretien de la prison et de l'asile d'aliénés de *Régina*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté faire face aux appointements d'un chef d'infirmerie et instituteur, pénitencier du *Manitoba*, \$350; salaire d'un chauffeur, pénitencier de *Kingston*, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille cinq cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir:—Augmentation des appointements de *F. Rouleau*, \$400; pour payer à *Roussel et Hutchison*, 12 exemplaires des vols, 8 et 9 des *Ontario Law Reports*, \$120; pour faire face aux frais nécessités par l'acte du cens électoral, y compris \$500 à *R. Romaine* pour services, \$100,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Arts, Agriculture et Statistique, savoir:—Frais d'établissement d'une ferme centrale d'expérimentation et de fermes succursales, \$30,000; dépenses se rattachant au recensement du *Manitoba*, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour régler des réclamations résultant de la construction du chemin de fer *Intercolonial*. A voter de nouveau; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique Canadien*, savoir : pour régler des réclamations relatives à des terrains à l'ouest de *Winnipeg*, \$5,000; pour régler des réclamations relatives à des terrains sur l'embranchement de *Pembina*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit à accorder à Sa Majesté pour faire face à la construction du chemin de fer du *Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction d'écluses et travaux entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, navigation de la *Trent*; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, savoir : *Lachine*—construction et réparation des chaussées, près de *Montréal*, et nouveaux ponts, \$35,300; *Carillon*—bureau pour le percepteur des péages, \$1,200; *Rideau*, —construction d'un pont à *Hog's Back*, \$3,000; enlèvement des obstacles à la navigation dans le lit du canal à *Lower Brewers*, \$5,000; construction d'un pont à *Brass-Point*, \$6,000; reconstruction du dragueur à vapeur n° 1, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du bassin de radoub d'*Esquimalt*. A être remboursé par le gouvernement impérial en 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de travaux de défense dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir : Edifice public de *Lunenburg*, \$4,000; édifice public de *Kentville*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du *Nouveau-Brunswick*, savoir : Bureau de poste de *Saint-Jean*—améliorations, \$1,400; bureau de poste, douane, etc., de *Frédéricton*—réparations, \$1,400; hôpital de la marine de *Kingston*—réparations et améliorations, \$1,000; bureau de poste, douanes, etc., de *Woodstock*—achèvement, \$5,500; pénitencier de *Dorchester*, \$20,000; édifices fédéraux de *Saint-Jean*—améliorations, \$1,500; douane de *Saint-Jean*—renouvellement, etc., \$3,350; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille neuf cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de *Québec*, savoir : Bâtiments de l'immigration, à *Québec*, \$10,000; station de la quarantaine de la *Grosse-Ile*, \$8,000; douane de *Québec*, \$1,500; salles d'exercices militaires de *Québec*, \$7,000; édifices fédéraux de *Trois-Rivières*—améliorations, etc., \$1,475; Édifices fédéraux de *Montréal*—améliorations et réparations, \$1,500; bureau de poste de *Montréal*—éclairage à l'électricité, \$2,250; *Sainte-Anne de Ristigouche*—réparations aux bâtiments de la réserve des sauvages, \$750; bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à *Coaticook*, \$4,000; douane de *Dundee*—réparations, etc., \$500; Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à *Hull*, \$20,000; édifice public de *Saint-Jérôme*, \$4,000; bureau de poste, douane, etc., de la *Rivière-du-Loup* (*Fraserville*), \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille quatre cent soixante et dix-sept piastres et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'*Ontario*, savoir : Pour payer à MM. *Langley* et *Burke*, architectes, ce qui leur reste dû pour services professionnels se rattachant à la construction du vieux bureau de poste de *Toronto*, \$417.43; bureaux du revenu de l'intérieur et du sous-receveur général à *Toronto*—amélioration et réparations—\$1,660 à voter de

nouveau, \$3,300 ; bureau de poste de *Toronto*, \$8,000 ; Bureau de poste, etc., de *Brantford*—améliorations, etc., \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., d'*Ottawa*, \$5,100 ; entrepôt de vérification, etc., d'*Ottawa*, \$10,000 ; édifices publics à *Ottawa*—réparations au bâtiment de la machine hydraulique, \$1,000 ; Bureau de poste, douane, etc., de *Pembroke*, \$4,000 ; pour compléter l'installation des appareils d'éclairage électrique dans les salles du Sénat et des Communes, dans les corridors principaux, les salles de lecture, les bureaux de poste, les appartements des Orateurs, etc., \$13,000 ; douane de *London* ; \$34,000 ; bureau de poste et douane de *Saint-Thomas*, \$2,400 ; école d'infanterie de *London*, \$30,000 ; bureau de poste de *Belleville*, \$700 ; bureau de poste, douane, etc., de *Lindsay*, \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., de *Windsor*, \$2,960 ; bureau de poste, douane, etc., de *Berlin*, \$400 ; bureau de poste et douane de *Napanee*, \$4,000 ; bureau de poste de *Galt*—achèvement, \$4,000 ; édifice public de *Trenton*, \$4,000 ; bureau de poste de *Port-Hope*, \$2,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant par vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, savoir :—Bureau de poste provisoire de *Winnipeg*—Modifications et agrandissement pour en permettre l'occupation aux officiers des départements de l'intérieur et des affaires des sauvages—Chauffage à la vapeur, \$6,000 ; bureau des terres fédérales à *Winnipeg*,—montant périmé à voter de nouveau, \$8,500 ; douane de *Winnipeg*, modifications, etc., \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, savoir :—*Territoires du Nord-Ouest*—Caserne de la police à cheval du *Nord-Ouest*, \$75,000 ; école industrielle des sauvages à *Qu'Appelle*—agrandissement, etc., \$4,000 ; palais de justice de *Régina*—dépendances, \$350 ; édifice du Conseil du *Nord-Ouest*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la poste, de la douane etc., *New-Westminster*—terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir :—*Brise-lames*, *Economy*, \$1,500 ; *Canada Creek*, réparations, \$700 ; réparations aux jetées—*Arisaig*, *Bayfield* et *Anse McNair (Cap George)*, \$19,000 ; *Ingonish-Sud*, \$2,000 ; *Boularderie*, \$2,000 ; *Baie-des-Vaches*, \$9,600 ; *Grande Ile Tancook*—\$1,500 à voter de nouveau, \$2,500 ; *Iles des Sauvages*, \$1,000 ; *Pubnico-Ouest*, \$1,000 ; *Anse aux Castors*, \$1,000 ; *Cap LaRonde*, \$500 ; *Surette*, ou *Ile Far Point* et *Rivière aux Castors*, \$1,000 ; brise-lames de la *Petite Rivière*—achèvement, \$600 ; quai de lestage de *Sheet-Harbour*, \$5,000 ; *Baie Saint-Laurent*, \$2,000 ; *Rivière du Grand Village* (à re-voter \$2,400), \$3,900 ; *White Point*, \$1,000 ; *Ile aux Renards* ou *Lawrenceton*, \$2,500 ; *Ruisseau de Chipman*, \$300 ; *Digby*, \$1,250 ; *Yarmouth*, \$2,000 ; *Margaretville*—à revoter \$1,500 périmées, \$8,500 ; *Harborville* et *Kingsport*, \$4,050 ; *Lismore*, \$2,500 ; *Port-Greville*—à revoter \$4,000 périmées, \$6,000 ; *Blue Rock*, \$4,000 ; *Broad Cove*, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations—brise-lames de la pointe *Knight*, *Souris*, *I.P.E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent quatre-vingt-deux piastres et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Pour payer à *MM. Read et Cie* des travaux faits au brise-lames de *Clifton*, en 1883, \$582.11 ; *Rivière Saint-François*, \$500 ; haut de la rivière au *Sau-mon*, \$3,000 ; rivière *Saint-Jean*—amélioration du chenal entre *Irêléricton* et *Woodstock*, \$1,000 ; *Tynemouth* ou *Creek des Dix-Milles*, \$1,000 ; *Grande Anse*, \$1,500 ; *Shippegan*, \$1,200 ; *Dalhousie*—Quai de lestage, \$5,000 ; *Grand Lac*, *Jemseg*, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de Québec, savoir:—*Québec*. *Lac Mégantic*, jetée, \$1,200; *Port-Daniel*—montant périmé à revoter, \$6,000; *Grand Pabos*, \$1,000; *Percé*—montant périmé à re-voter, \$7,000; *Montmagny*, \$2,000; rivière *Blanche*—réparations, \$2,000; rivière *Rimouski*, \$1,000; rivière *Saguenay*—agrandissement de *La Grande Décharge* à partir du lac *Saint-Jean*, \$5,000; rivière *Saguenay*—réparations au chenal en aval de *Chicoutimi*, \$5,000; *Chicoutimi*, *Saint-Alphonse* et *Anse St-Jean*, \$3,425; rivière *Verte*, \$1,000; *St-Zotique*—achèvement, \$1,000; *Trois-Pistoles*, achèvement, \$4,000; *St-Laurent*, *St-Jean* et *St-Famille*, \$3,000; rivière *Sainte-Anne de Beauport*, \$2,000; *Beauport*, \$500; *Doucet's Landing*, \$2,000; *Berthier (en haut)* \$2,000; *Longueuil*, \$10,000; *Ile Perrot*, \$6,000; *Cascades*, \$3,000; rivière du *Lièvre*, \$10,000; *Baie Saint-Paul*, \$5,000; *Kamouraska*, \$3,000; rivière bras *Saint-Nicholas*, \$1,200; *Saint-Placide*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Ontario*, savoir:—Port de *Belleville*, les autorités locales fournissant une somme égale, \$10,000; port d'*Oakville*, \$8,000; *Kincardine*, réparations, \$3,000; rivière *Saugeen*, \$7,000; *Summerstown*, \$3,000; *Owen Sound*, lac *Huron*, \$10,000; *Thornbury*, lac *Huron*, \$2,000; *Kingsville*, lac *Erie*, \$4,000; *Port-Elgin*, lac *Huron*, \$2,500; *Hilton* ou *Marksdale*, lac *Huron*, \$5,000; port de *Collingwood*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Colombie-Britannique*, savoir:—Rivière *Fraser*, \$8,000; rivière *Cowichan*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, savoir:—Estacades de la *Gatineau*, \$5,000; rivière *Coulonge* et rivière *Noire*, district d'*Ottawa*, \$9,500; rivière *Ottawa*, \$8,400; *Rapides des Quinze*—Haut de l'*Ottawa*, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, savoir:—Pour aider de nouveau à la municipalité de *New-Edinburgh*, à construire un pont en fer sur la rivière *Rideau*, sur le chemin public qui conduit à *Rideau-Hall*, \$2,000; pont sur la rivière de l'*Arc*, près *Calgary*, \$12,000; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du *Vieux* à *Fort-MacLeod*, les autorités locales fournissant \$2,500—montant périmé à revoter, \$2,500; pour aider de nouveau aux municipalités de *Calumet* et de *Bryson* à construire un pont suspendu à niveau élevé sur le chenal du *Calumet*, rivière *Ottawa*, pourvu que ces municipalités donnent de nouveau \$1,000, et le gouvernement de *Québec*, une nouvelle somme de \$2,000, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Télégraphes savoir:—Lignes télégraphiques terrestres et câbles sous-marins—services des côtes et fles du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes:—Ligne terrestre de *Mabou* à *Cheticamp*, \$4,600; ligne partant de la ligne-mère et suivant la côte est de l'*Ile du Cap-Breton* jusqu'à *New-Haven* ou *Ne-U's Harbour*, \$300; ligne de télégraphe—*Manitoba* et *Territoires du Nord-Ouest*—Reconstruction de la ligne entre *Battleford* et *Edmonton* via *Fort Pitt*, \$14,000; ligne de télégraphe—*Colombie-Britannique*—ligne de terre entre *Australian-Ranche* et *Barkerville*—Montant périmé à revoter, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Monument à *Joséph Brant* (à voter de nouveau), \$5,000; relevé hydrographique en rapport avec les inondations de *Montréal* et des environs, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Saint-Jean* et les ports du bassin de *Minas*, *Parrsboro'*, *Maitland*, *Summerville*, *Hantsport*, *Avondale*, *Windsor*, *Kingsport*, *Wolfville*, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre le *Canada* et l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour accorder une subvention de \$1,500 par voyage pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre le *Nouveau-Brunswick* et l'*Île du Prince-Édouard* et quelque port de la *Grande-Bretagne* et du continent, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'augmentation des appointements de l'agent à *Québec*, ayant rapport aux phares et service côtiers, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des navires de police qui seront employés pour protéger les pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour construire des passes-migratoires sur la rivière *La Hève*, \$2,000; pour enlever les obstacles aux chutes de la *Grande-Rivière*, pour permettre au poisson de remonter jusqu'aux frayères, \$1,500; pour encourager la production de l'huile de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de règlements qu'établira le Gouverneur en conseil, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir: Commission géologique.—Nouvelle somme nécessaire à la commission géologique, \$15,000; pour payer à *M. C. E. McKiel* et *John Ackers*, commis dans la division de l'exportation, branche de la statistique, département des douanes, la préparation par trimestre, des rapports des exportations de minéraux, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, ayant rapport aux écoles des sauvages, savoir: pour aider à la construction des écoles d'industries à *Wikwemikong*, île *Manitouline*, \$4,000; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur pour l'école des filles à *Caughnawaga*, \$300; pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à l'île *Cornwall*, \$60; pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à *Oka*, \$27.50; pour pourvoir à des appointements additionnels pour l'instituteur de *Golden Lake*, \$150; pour permettre au département de pourvoir à l'entretien de 10 autres élèves, à l'institut de *Mount Elgin*, à \$60 chacun, \$600; pour ajouter aux sommes accordées par l'Église d'Angleterre aux écoles de *Sucker Creek*, île *Manitouline*, et de *Kequenouang*, dans le district de *Nepigon*, à \$200 chacun, \$400; pour pourvoir à l'augmentation des appointements des instituteurs des écoles de jour sauvages dans le *Manitoba*, *Kéwatin*, et les *Territoires du Nord-Ouest*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des divers items suivants, savoir: pour pourvoir aux appointements du chemin *Angus Cooke* de la réserve sauvage dans le township de *Gibson*, \$50; pour pourvoir au paiement de nouveaux arpentages dans *Ontario* et *Québec*, \$1,500; pour aider à l'achat d'animaux et d'instruments aratoires pour les bandes de sauvages dans le besoin, \$4,000; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des sauvages restant encore au lac des *Deux-Montagnes* dans le township de *Gibson*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—*Colombie-Britannique*—pour augmentation des appointements de l'agent *Meason* de \$1,000 à \$1,200, \$200; pour pourvoir aux prix pour l'exposition agricole et industrielle annuelle de *Cowichan*, \$200; pour pourvoir aux appointements d'une institutrice à *Port-Simpson*; \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir :—Pour pourvoir aux appointements du révérend *J. L. McDougall*, missionnaire des sauvages du comté de *Ristigouche, N.-B.*, \$25; pour terminer la maison d'école à *New Germany, Nouvelle-Ecosse*, \$90; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté,—pour payer *L. J. Crowe* pour services en rapport avec la saisie faite des bâtiments et de l'outillage des usines désignées sous le nom de *Acadia Steel Works*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification additionnelle à *Thomas Townsend* pour blessures reçues pendant qu'il travaillait sur la batture de la pointe *Frédéric*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification à Madame *Forrest*, veuve du gardien du phare de *Colchester Reef*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la publication des annales de la Société royale, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide additionnelle au Dr *Rand* pour la publication du dictionnaire sauvage *Micmac*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Compte de la commission des douanes et du service secret extérieur—Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'item suivant, ayant rapport au chemin de fer Intercolonial, savoir : Pour payer une gratification d'une année d'appointements à *T. M. Boggs*, en retraite par suite de la perte de la vue, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, département des Postes, savoir : Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 1ère classe, bureau de poste de *Toronto*, \$100; pour pourvoir aux appointements de trois commis de 3e classe dans le bureau de poste de *Toronto*, un à \$600 et deux à \$400, \$1,400; pour pourvoir à la promotion d'un courrier sur chemin de fer de 2e classe dans la division postale de *Montréal* à la 1ère classe, \$260; pour pourvoir aux appointements de cinq facteurs qui devront être nommés dans le bureau de poste de *Toronto*, à \$360 chacun, \$1,800; pour pourvoir aux appointements d'un commis de 1ère classe dans le bureau de l'inspecteur des postes d'*Halifax, N.-E.*, \$1,200; pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer, dans la division postale de *London*, \$1,500; pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer dans la division postale d'*Ottawa*, \$1,200; pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe dans le bureau de poste de *Charlottetown*, \$400; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent soixante et seize piastres et soixante et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux divers items suivants, savoir : Pour payer à *A. H. Todd* la différence entre les appointements de \$1,400 qu'il reçoit actuellement et \$1,600, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886, \$200; pour payer à *James Fletcher*, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre \$1,150 et \$1,400 par année, \$102.06; pour payer à *L. P. Sylvain*, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre \$1,000 et \$1,100 par année, \$40.82; pour payer à *John Smith* la différence entre \$750 et \$1,000, du 1er janvier au 30 juin 1886, \$125; pour acheter 400 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review*

de 1885, \$1,200 ; pour payer à M. *Alphonse Desjardins* sa note de 40 exemplaires des *Débats de la législature de Québec*, \$323.90, pour 1884, et 40 exemplaires du même ouvrage pour 1885, \$320, \$643.90 ; pour 150 exemplaires de l'ouvrage de M. *Faucher de Saint-Maurice*, sur la procédure parlementaire, à être achetés pour l'usage des deux Chambres du parlement, les différents ministères, la bibliothèque du parlement et ses échanges, \$750 ; pour acheter une collection complète des Statuts du Canada depuis 1841, pour l'usage de la bibliothèque, \$135 ; pour payer à MM. *Rouell et Hutchinson* leur note des volumes 5, 6 et 7 des *Ontario Law Reports* pour les échanges de la bibliothèque, \$180 ; pour acheter 100 exemplaires de l'ouvrage de M. *Augustin Côté*, intitulé *Jugement et délibérations du Conseil Souverain* pour les échanges de la bibliothèque et le service du gouvernement, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser le montant d'une obligation contrefaite de £1,000, et d'un coupon y annexé, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-sept piastre et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la barque de *Montréal* le montant actuellement placé au crédit du compte d'avances du receveur général avec l'agence d'*Halifax* ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-et une piastres et quarante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser aux fonds des caisses d'épargne de bureau de poste, des pertes dues à des vols qualifiés :—*Lachute*, \$87.86 ; *Markdale*, \$48.63 ; *Peterboro*, \$205 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour autoriser le transfert d'un montant suffisant pour couvrir le déficit dans le 5 pour 100, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

62. *Résolu*, qu'un million quatorze mille trois cent neuf piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Pertes dues à l'insurrection dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$67,595.68 ; appointements et dépenses des commissaires chargés d'examiner les réclamations se rattachant à la récente insurrection dans le *Nord-Ouest*, \$10,000 ; autre montant nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la récente rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest*, gratifications comprises, \$760,000 ; pour faire face aux dépenses de la police à cheval à l'occasion des récents troubles dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$175,000 ; services supplémentaires—*L. Fortescue*, \$125 ; *A. Fisher*, \$108.33 ; *R. M. Galway*, \$45.83 ; *L. DuPlessis*, \$45.83 ; pour payer *John McDonnell*, qui a été blessé tandis qu'il réparait la timonerie du bateau à vapeur *Northcote*, pendant l'engagement de *Batoche*, \$217 ; *A. Benoit et F. E. Aldrich*, services supplémentaires pendant la presse de l'ouvrage occasionnée par la rébellion de 1885, \$500 chacun, \$1,000 ; *W. L. Tilley*, services supplémentaires en qualité de secrétaire du chirurgien général, rébellion de 1885, \$172 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la *St-Catharines Milling and Lumbering Company* les frais de la poursuite de La Reine contre elle, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-un mille huit cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, ayant rapport aux chemins de fer et canaux, savoir :—*Lachine*, \$2,000 ; *Williamsburg*, \$250 ; *Welland*, \$3,450 ; *Trent*, \$1,200 ; *Rideau*, \$16,500 ; *St-Ours*, \$1,500 ; bateaux de dragage, \$900 ; pour payer aux représentants de feu *Charles Langelier* comme partie des frais d'entretien et de fonctionnement d'un pont tournant sur le canal *Chambly*, pendant 6 ans, \$1,800 ; pour rembourser à M. *John Heney* le montant des péages de canal et de quaiage payés par lui sur du bois délivré par entreprise au gouvernement, \$3,850.49 ; pour payer à *F. K. Blatch* la préparation d'une carte des canaux du Canada, \$200 ; pour payer à *W. M. Kavanagh*, percepteur des péages du canal à *St-Pierre, Cap-Breton*, depuis le 1er juillet 1885, sur le pied de \$200 par année, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de l'application de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs:—Remboursement des taxes perçues de ceux qui ont demandé des licences, \$84,000; dépenses diverses des commissions, \$41,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Tassé fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. Tassé informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendements.

Bill intitulé: "Acte à l'effet de prohiber la fabrication et vente de certains substituts du beurre."

Bill intitulé: "Acte concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, avec le minéral canadien."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises en et au Canada."

Bill intitulé: "Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés."

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquantes piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Secrétaire du Gouverneur Général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cent quarante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent cinquante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux

dépenses du département des affaires des sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de l'Auditeur-Général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille soixante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances et Conseil de la Trésorerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille sept cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cent piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cent cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille neuf cent douze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille vingt piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille quatre cent quarante-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la papeterie, pour papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

La dite étant lue la seconde fois est adoptée.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cent soixante-dix-sept piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes et des Finances—dépenses contingentes.—Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1886 :—Département des Postes, \$1,550; département des Finances, \$1,250 pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux traitements des membres du Bureau du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements publics, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille sept cent soixante et dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'administration de la justice et être distribuée comme suit: Administration de la justice, divers,—y compris les *Territoires du Nord-Ouest*, \$20,000; frais de voyage des magistrats stipendiaires dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$4,000; allocations des circuits, *Colombie-Britannique*, \$6,000; allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours des comtés, *Manitoba*, \$2,500; rapporteur de la cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, \$2,200; assistant-rapporteur de la cour Suprême du *Canada* et de l'Echiquier, commis de 2me classe, \$1,100; commis du bureau du registraire de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$950; deuxième commis de bureau du registraire de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$750; premier messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$500; second messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$500; troisième messenger de la cour Suprême du *Canada* et de la cour de l'Echiquier, \$370; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyages des juges; aussi, appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du *Canada*, et \$150 de livres pour les juges, \$5,000; impression, reliure et distributions des décisions de la cour Suprême, \$2,000; divers déboursés se rattachant à la cour Maritime de l'*Ontario*, frais de voyages des juges, etc., \$100; appointements du registraire de la cour de Vice-Amirauté, *Québec*, \$666.66; salaire du prévôt de la cour de Vice-Amirauté, *Québec*, \$333.34; salles pour la cour de Vice-Amirauté, *Saint-Jean, N.-B.*, \$150; salles pour la cour de Vice-Amirauté, *Halifax*, \$150; pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille neuf cent trente-cinq piastres et trente-huit centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-troize piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Dorchester*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille six cent cinquante-quatre piastres soixante et quatre centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille neuf cent soixante et onze piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution laquelle est comme suit :

Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au salaire de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille soixante-quinze piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements du personnel de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du greffier, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.
4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la publication des Débats, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cent quarante-deux piastres cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes de la Chambre des Communes, d'après l'estimation du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1887.
9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux appointements du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses contingentes du bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes se rattachant aux arts, agriculture et statistique, savoir : Pour faire face aux dépenses se rattachant aux archives, \$6,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*, \$9,500 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, \$4,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale, \$10,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant aux statistiques sanitaires, \$10,000 ; pour faire face aux dépenses de l'exposition des Indes et des colonies, etc., \$60,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille huit cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la bibliothèque du parlement et être distribuée comme suit : Appointements des officiers de la bibliothèque, \$16,350 ; crédit pour la bibliothèque du parlement, \$10,000 ; achat des ouvrages sur l'Amérique, \$1,000 ; dépenses contingentes de la bibliothèque, \$2,500 ; reliure de journaux, etc., \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour payer les pensions suivantes, et être distribuée

comme suit:—*John Bright*, messenger, Chambre d'Assemblée, \$80; *Lady Cartier*, \$1,200; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la pension de *Madame Delaney*, veuve de l'agent des sauvages tué au lac aux *Grenouilles*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant trois mille sept cent vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux pensions payables par suite de la rébellion de 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ottawa*, nouvel édifice, rue *Wellington*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour l'achèvement du bassin de radoub d'*Esquimalt, C.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au montant nécessaire pour les travaux à *Port-Arthur* et sur la rivière *Kaministiquia*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre du *Cap Tormentine, Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouvelle-Ecosse*, et être distribuée comme suit:—Édifices publics d'*Amherst*, \$4,600; bureaux de poste, de la douane, etc., *Baddeck*, \$5,900; édifices publics de *New-Glasgow*, \$3,000; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Nord*, \$15,000; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Sydney-Sud*, \$3,500; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Yarmouth*, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*, savoir:—*Charlottetown*, nouvel édifice fédéral, \$33,700; bureaux de la poste, de la douane, etc., *Montague*, \$4,800; édifices publics, *Summerside*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir:—Bureaux de la poste, de la douane, etc., *Bathurst*, \$9,000; bureaux de poste, de la douane, etc., *Newcastle*, \$10,450; bureaux de poste, de la douane, etc., *Saint-Stephen*, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent six mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, savoir:—Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, *Hull*, \$2,000; bureaux de poste de *Montréal*—Renouvellements, \$3,250; salle d'exercice de *Québec*, \$15,000; édifices fédéraux, *Québec*, améliorations, etc., \$1,500; édifices publics de *Sorel*, \$11,500; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*—Matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction, \$19,500; dépôts d'armes, *Montréal*, \$45,000; hôtel des douanes, bureau de poste, etc., *Sherbrooke*—ameublement, nivellement, etc., \$3,500; station des immigrants, *Québec*, \$5,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ontario*,

savoir :—Bureaux de poste, de la douane, etc., *Amherstburg*, \$1,500; bureaux de poste, de la douane, etc., *Berlin*, \$3,000; bureau de poste, etc., *Barrie*, \$4,500; achèvement du bureau de poste de *Chatham*, \$1,500; bureau de poste *Galt*, \$12,000; bureau de poste, *Hamilton*, \$28,000; pénitencier de *Kingston*, \$17,000; bureau de poste, etc., *Orangeville*, \$5,500; bureaux de poste, douane, etc., *Peterborough*, \$10,000; bureaux de poste, douane, etc., *Prescott*, \$8,000; entrepôt de vérification de *Toronto*, \$12,000; améliorations, etc., aux édifices fédéraux de *Toronto*, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Manitoba*, savoir :—Pénitencier de *Manitoba*, \$50,000; bureau de poste de *Winnipeg*, \$40,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest*, savoir :—Édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$5,000; prison et salle des aliénés à *Régina*, \$7,000; bureaux de poste et de la douane à *Régina*, \$3,500; palais de justice et prison de *Prince-Albert*, \$15,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante cinq mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Colombie-Britannique*, savoir :—Pénitencier de la *Colombie-Britannique*, \$50,000; station de la quarantaine de *Vancouver* et dépendances, \$5,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme, n'excédant pas quatre cent huit mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Travaux Publics, et être distribuée comme suit : réparations, meubles, chauffage, etc., \$175,000; terrains, édifices publics, *Ottawa*, y compris le parc et la *Côte du Major*, \$9,500; enlèvement de la neige, édifices publics, *Ottawa*, \$2,000; chauffage, édifices publics, *Ottawa*, \$53,000; gaz, édifices publics, *Ottawa*, \$23,000; Eau, édifices publics, *Ottawa*, \$14,000; allocations pour chauffage et éclairage, à *Rideau Hall*, \$8,000; service du téléphone, édifices publics, *Ottawa*, \$3,000; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$37,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$50,000; éclairage des édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient, \$25,000; eau, édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient, \$8,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouvelle-Ecosse*, savoir : *Mabou*; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Ile du Prince-Edouard*; savoir : réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, \$2,000; *New-London*, brise-lames, \$2,500; *Cascumpec*, enlèvement de roches, \$5,000; brise-lames de *Souris*, réparations, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme, n'excédant pas quarante et un mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des ports et rivières, *Nouveau-Brunswick*, savoir : port de *Saint-Jean*, brise-lames à la *Pointe-du-Nègre*, \$35,500; rivière *Saint-Jean*, de l'*Ile-aux-Ours* à *Frédéricton*, \$1,000; rivière *Saint-Jean*, en amont de la *Grande Chute*, et rivière *Tobique*, \$3,000; rivière *Saint-Jean*, de la rivière des *Chutes* à l'*Ile-aux-Ours*, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des réparations et améliorations générales, ports et rivières, provinces maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Québec, savoir: *New-Carlisle*, achèvement, \$12,000; *Étang du Nord*, \$7,000; *Jeté du Bic*, achèvement, \$750; *Ste-Anne de la Pocatière*, achèvement, \$2,000; *Rivière-Ouelle*, *Pointe-aux-Orignaux*, achèvement, \$3,000; *Château Richer*, achèvement, \$1,000; *rivière Nicolet*, \$9,000; *Lanoraie*, achèvement, \$3,000; fleuve *St-Laurent*, enlever les chaînes, ancras, cailloux, etc., \$5,000; *Matane*, achèvement du brise-lames, côté est de la rivière, \$500; *Barachois de Malbaie* et embouchure de la rivière *Newport*, \$1,300; *St-François*, *Ile d'Orléans*, \$1,000; rivière *Yamaska*, \$7,000; *Ste-Anne de Sorel*, jetée, \$1,200; améliorations et réparations, ports et rivières, Québec, en général, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières, Ontario, savoir: *Port de Cobourg*, lac Ontario, \$4,000; *Petit Courant*, lac Huron, \$2,000; *Port-Hope*, lac Ontario, \$1,000; *Port de Kingston*, lac Ontario, \$4,000; *Ile Chantry*, travaux de protection de l'île et du phare, \$500; *Port-Maitland*, \$10,000; *Port de Toronto*, achèvement, \$10,000; *Sault Sainte-Marie*, \$4,000; réparations et améliorations, ports et rivières, Ontario, en général, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba, en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des améliorations de la rivière *Saskatchewan-Nord*, *Territoires du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: améliorations et réparations en général, ports et rivières, *Colombie-Britannique*, \$2,000; *Port-Victoria*, enlèvement du rocher *Dredger*, \$8,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de dragage:—Nouvel outillage de dragage, \$17,000; dragueurs—réparations, \$32,000; dragage—*Nouvelle-Ecosse*, *Ile du Prince-Edouard*, et *Nouveau-Brunswick*, \$30,000; Québec, \$15,000; Ontario, \$15,000; Manitoba, \$10,000; *Colombie-Britannique*, \$15,000; service général, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant seize mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades, savoir: Glissoire de la rivière *Coulonge*, \$1,800; glissoires et estacades, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ponts et chaussées, savoir:—Ponts, cité d'*Ottawa*, pont suspendu *Union*, glissoires, canal *Rideau* et abords, \$11,500; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du *Coude*, près de *Calgary*, \$2,000; pont au *Portage-du-Port*, \$6,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des télégraphes, savoir: Lignes de terre et câbles sous-marins—pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe *Saint-Laurent* et des Provinces Maritimes, savoir:—Ligne aérienne sur la rive nord du *Saint-Laurent*—prolongement jusqu'à la *Pointe des Esquimaux*, \$5,000; prolongement à la quarantaine de la *Grosse-Ile*, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir : Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$10,000 ; explorations et inspections, \$20,000 ; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000 ; galerie nationale des beaux arts, \$1,000 ; gratification de deux mois de gages à la veuve de feu *Michael Scanlan*, 2^{me} aide-mécanicien, édifices du parlement, \$110 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, solde de la division militaire et des états-majors de district, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, solde des majors de brigade, frais de transport, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice, savoir : munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de *Québec*, \$55,000 ; habillements et capotes, \$90,000 ; matériel, \$60,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de la milice, savoir : allocation pour l'instruction militaire, \$40,000 ; solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires, \$250,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention de l'association de tir du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'association d'artillerie du *Canada*.—Contribution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à *Sheburyness*, Angleterre, ou d'un concours d'artillerie au *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du collège militaire royal du *Canada* à *Kingston*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pièces d'artillerie, modèle amélioré, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des salles d'exercices et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des soins et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de constructions et réparations, propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la communication à vapeur sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service à la vapeur entre les *Etats-Unis* et *Victoria, Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur avec les îles de la *Madeleine*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Grand Manan, N.-B.*, et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Jean*, via *Yarmouth*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la *France* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention à une ligne de steamers faisant le service entre *Liverpool* ou *Londres*, ou ces deux villes et *Saint-Jean, N.-B.*, et *Halifax, N.-E.*, le port terminal étant un port canadien ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour subvention aux steamers faisant le service entre *Campbellton, N.-B.*, et *Gaspé*, et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur, de *Port Mulgrave*, terminus du Prolongement-Est, à la *Baie de l'Est, Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre *Halifax* et *Saint-Pierre*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur d'*Halifax* à *Murray Harbour* et *Charlottetown*, alternativement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre le *Canada* et *Anvers*, ou l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication entre la tête de ligne du chemin de fer de *Port-Mulgrave* ou *Pictou* et *Chéticamp*, par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à *Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree* et *Chéticamp*, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication quotidienne à la vapeur entre *Canso, Arichat, Guysboro, Port-Hood* et *Mabou*, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, relâchant tous les jours à *Port-Mulgrave*, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver entre *Port-Mulgrave* et *Canso*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour communication à la vapeur entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour entretien et réparations des vapeurs du gouvernement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enquête sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'enregistrement des navires en *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour police de rade de *Montréal* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer *Ottawa* dans le fleuve *Saint-Laurent*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour service de la poste pendant l'hiver, *Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du *Cap Race*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses contingentes du service côtier et phares, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des stations et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer aux commissaires du havre de *Montréal* les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des institutions scientifiques, savoir :—Observatoire—*Toronto*, \$5,250 ; observatoire de *Kingston*, \$500 ; observatoire de *Montréal*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'allocation sur les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des hôpitaux de la marine et marins malades et sans ressources, savoir:—Hôpital de la marine et des immigrés, Québec, \$20,000; hôpital de *Sainte-Catherine, Ontario*, \$500; hôpital de *Kingston, Ontario*, \$500; hôpitaux de la marine, dans les provinces de Québec, *Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard* et la *Colombie-Britannique*, \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face au secours des marins naufragés ou invalides, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Daly*, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'immigration:—Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir: Québec—agent, \$1,700; sous-agent, \$1,100; commis, \$1,000; interprète norvégien, \$660; messenger, \$366; agents—*Montréal*, \$1,300; *Ottawa*, \$1,300; *Kingston*, \$1,300; *Toronto*, \$1,650; *Hamilton*, \$1,250; *London, Ont.* \$1,000; *Halifax*, \$1,000; *Saint-Jean*, \$1,000; *Winnipeg*, \$1,400; *Emerson*, \$1,000; *Brandon*, \$1,400; *Qu'Appelle*, \$1,400; *Medicine-Hat*, \$1,200; *Territoires du Nord-Ouest, Calgary*, \$1,200; *Port Arthur*, \$1,000; *Victoria, C.-B.*, \$1,000; appointements d'un interprète à *Winnipeg*, \$300; à *Qu'Appelle*, \$200; à *Brandon*, \$300; aux *Territoires du Nord-Ouest*, \$200; appointements, bureau de *Londres, Angleterre*, \$7,100; appointements des agents en *Europe*, \$7,100; frais de voyages des agents en *Europe*, \$7,300; dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes), \$30,000; subvention à la société pour la protection des immigrants, \$1,000; pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service, \$200,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille neuf cent soixante et six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de quarantaine et être distribuée comme suit: inspection médicale, Québec, \$1,600; quarantaine, *Grosse-Ile*, \$9,566; *St-Jean, N.-B.*, \$2,600; *Pictou, N.-E.*, \$800; *Halifax, N.-E.*, \$3,400; *Charlottetown, I.P.-E.*, \$1,000; *Victoria, C.-B.*, \$1,900; *Sydney, N.-E.*, \$1,900; *Lazaret de Tracadie*, \$3,200; pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique, \$15,000; quarantaine des bestiaux: province de Québec, \$5,000; *Ontario*, \$3,000; provinces maritimes, \$3,000; *Manitoba*, \$2,000; pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladies des animaux, \$10,000; pour paiement à faire à des immigrés malades aux hôpitaux de *Winnipeg* et *St-Boniface*, \$14,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Daly*, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la subvention à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses des ingénieurs-inspecteurs et autres officiers du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer *L. K. Jones*, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial,—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de l'embranchement de *Saint-Charles*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour prolongement du chemin de fer Intercolonial d'un point à ou près *Stellarton* jusqu'à la ville de *Pictou*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Lachine*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Cornwall*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Williamsburg*—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du Canal du *Rapide-Plat*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Williamsburg*—Agrandissement de l'entrée d'amont du Canal des *Galops*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du *Saint-Laurent*—Fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Murray*—Achèvement des travaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Welland*—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, \$750,000; terres et dommages—*Grande-Rivière*, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la *Trent*—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Sainte-Anne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal *Grenville*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Tay*,—construction; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Culbute*—enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Welland*—curage des

contre-fossés, \$4,700; construction d'un réservoir à *Dunville*, \$25,000; pour combler un étang près de *Sainte-Catherine*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Chambly*—exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc.; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Sainte Anne*, pour renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal *Rideau*, pour travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière *Gananoque*; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, et être distribuées comme suit, savoir: divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$15,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$5,000; explorations et inspections, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme, n'excédant pas vingt et un mille deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer, et être distribuée comme suit, savoir: explorations et inspections, \$10,000; statistiques des chemins de fer, \$1,200; exploration du chemin de fer du *Cap-Breton* et autres chemins de fer, \$10,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre mille trois cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes aux différents ports de douanes, et être distribuée comme suit, savoir: Dans la province d'*Ontario*, \$260,525; dans la province de *Québec*, \$203,200; dans la province du *Nouveau Brunswick*, \$87,215; dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, \$106,465; dans la province du *Manitoba*, \$34,000; dans la province des territoires du *Nord-Ouest*, \$6,000; dans la province de la *Colombie-Britannique*, \$32,800; dans la province de *l'Île du Prince-Edouard*, \$21,160; provinces en général—pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage des autres officiers en tournée d'inspection, \$18,000; Divers—Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$15,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Daly*, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires et déboursés des gardiens des pêcheries et des gardes-pêche, savoir: *Ontario*, \$16,000; *Québec*, \$15,000; *Nouvelle-Ecosse*, \$17,500; *Nouveau-Brunswick*, \$13,000; *Île du Prince-Edouard*, \$3,500; *Colombie-Britannique*, \$4,000; *Manitoba*, *Kéwatin* et *Territoires du Nord-Ouest*, \$3,000; pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$35,000; dépenses judiciaires et incidentes, \$2,000; entretien et réparations des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, \$100,000; exposition des pêcheries du *Canada*, \$1,500; pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de la prime de pêche et au service de la statistique, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant au contrôle et service des compagnies d'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-quatre mille quatre cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour perception du revenu de l'accise, savoir : appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, \$245,432.50 ; pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise, \$2,000 ; pour augmenter les appointements des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques, \$2,000 ; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., pour estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés, \$60,000 ; pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le *Manitoba* et la *Colombie-Britannique*, en considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces, \$2,000 ; allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux, \$3,500 ; service préventif, \$7,000 ; commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes, \$500. *Spécial*—Pour mettre le département en mesure d'acheter du raphie de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 46 *Vic.*, chap. 15, art. 224, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais d'inspection et de mesurage du bois, savoir : *Montréal*—Sous-surintendant, \$900 ; teneur de livres et comptable, \$600 ; *Québec*—Surintendant, \$2,200 ; sous-surintendant, \$1,600 ; caissier, \$1,500 ; 2 commis de la spécification, \$1,400 ; messenger et gardien, \$350 ; 8 commis de la spécification, etc., 8 mois : 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à \$600, 2 à \$550, \$5,350 ; aide de teneur de livres, \$1,100 ; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$30,000 ; dépenses contingentes, \$8,000 ; pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$6,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour perception du revenu du gaz, poids et mesures, savoir : appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$45,950 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$11,700 ; traitement du commissaire des étalons, \$800 ; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures, \$17,000 ; loyers, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$6,500 ; appointements de l'inspecteur en chef des étalons, \$1,800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi pour l'inspection des denrées, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses qu'entraînent la loi pour l'inspection des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les menus revenus, savoir : menus revenus, \$3,000 ; terres fédérales, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille vingt quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et dépenses contingentes des officiers des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux publics,—perception des droits de glissoires et d'estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la milice : - Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place, "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à *Québec*, *Kingston* et *Victoria, C.-B.* ; écoles de cavalerie et d'infanterie à *Québec*, *Frédéricton*, *Toronto*, *London* et *Winnipeg*, \$435,700 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions huit cent quarante et un mille neuf cent quarante six piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux de poste, savoir:—*Ontario*, \$1,307,600; *Québec*, \$625,600; *Nouveau Brunswick*, \$236,360; *Nouvelle-Ecosse*, \$242,710; *Ile du Prince-Edouard*, \$42,480; *Colombie-Britannique*, \$120,926; *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, \$266,270; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille six cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service extérieur des terres fédérales, et être distribuée comme suit: Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; frais de voyage de l'inspecteur des agences, \$1,200; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements du sous-secrétaire, \$1,400; appointements de commis, \$12,000; dépenses contingentes, éclaiteurs, frais de postage, télégramme, etc., \$2,400; gardien et messenger, \$600; appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$3,000; frais de voyages de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$1,000; appointements de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads, \$7,200; frais de voyages de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads, \$5,000; service de guides, \$2,000; services spéciaux, \$5,000. Agences des terres fédérales:—13 agents des terres fédérales, \$16,800; 17 commis, \$16,878; dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$8,000. Agences des bois de la couronne:—Agent des bois de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$2,000; teneur de livres de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$1,095; agent des bois de la couronne, *Edmonton*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Calgary*, appointements, \$1,200; agent des bois de la couronne, *Prince Albert*, appointements, \$1,200; 6 gardes-forestiers, \$4,200; dépenses contingentes, \$5,000; papeterie et impressions pour le service extérieur, \$1,000; conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$1,000; dépenses contingentes du bureau général pour le service extérieur, \$1,000. Réclamations des métis—Pour subvention aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des métis dans les territoires du *Nord-Ouest*, \$2,500. *Colombie-Britannique*—1 agent, \$2,500; 5 commis, \$6,940; 1 gardien, \$120; dépenses contingentes, \$2,000. Service intérieur—Commis surnuméraires du bureau général, *Ottawa*; annonces et autres frais similaires, \$30,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales, pour arpentage, examens des rapports d'arpentage, impression de plans, etc.; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'exploration géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille huit cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des sauvages, savoir: Province de *Québec*, secours, \$4,200; achat de couvertures de laine pour les sauvages d'*Ontario* et *Québec*, \$1,600; écoles des sauvages dans l'*Ontario*, *Québec*, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*, \$13,540; annuités aux termes du traité *Robinson*, \$15,588; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir:—Appointements, \$900; secours et achat de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,012; dépenses diverses, papeterie, etc., \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre-vingt-dix piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages du *Nouveau-Brunswick*, savoir:—Appointements, \$1,870; secours et achat de grains de

semence, \$2,700; soins de médecins et médicaments, \$470; diverses dépenses, papeterie, etc., \$50; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de l'*Île du Prince-Edouard*, savoir:—Appointements, \$500; secours et achats de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$300; dépenses diverses, papeterie, etc., \$75; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent soixante et sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de la *Colombie-Britannique*, savoir:—Sauvages de la *Colombie-Britannique* en général, \$31,030; arpentages, \$11,837; commission des réserves, \$9,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent cinquante mille sept cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses ayant rapport aux sauvages de *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, savoir:—Annuités, \$157,480; instruments aratoires, outils et harnais, \$38,630; bestiaux et pores, \$12,414; grains de semence, \$19,44; provisions fournies lors du paiement des annuités, \$18,149; munitions et ficelle, \$4,302; pour les sauvages sans ressources, \$323,590; habillements, \$4,000; écoles du jour, \$41,836; écoles d'industrie, \$52,500; arpentages, \$7,500; fermes, gages, \$28,938; fermes, entretien, \$22,445; Sioux, \$3,452; dépenses générales, \$92,404; bâtiments de l'agence, \$23,900; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix-neuf mille neuf cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, savoir:—Solde de la police, \$320,000; subsistance, \$90,375; fourrage, \$82,000; chauffage et éclairage \$30,000; habillements, \$70,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$107,600; médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital, \$7,000; livres et papeterie, \$5,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logements, allocations de voyage, transport des membres de la police, chevaux et munitions, \$60,000; dépenses contingentes, \$8,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une dépenses n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues sujettes à un crédit du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement des *Territoires du Nord-Ouest*, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de *Kéwatin*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la mise à exécution de la loi relative au commerce des spiritueux de 1878, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux membres de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs *Supérieur et Huron*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de *M. Fabre* et dépenses contingentes de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les frais de causes en litige, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais d'une expédition (par eau) à la baie d'*Hudson* pour s'assurer de la praticabilité de la route au point de vue du commerce; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses des notes de témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportées à l'auditeur général du *Canada*, sous l'autorité de l'article 55 de l'Acte de l'Audition (41 *Vic. ch. 7*); et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers rapporteurs et autres; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'Académie des Arts; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agences commerciales; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'établissement d'une ferme modèle (à revoter); pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication de l'Histoire Généalogique des Familles Françaises; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des agents de douane; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions quatre cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de Prolongement vers l'Est, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de *Windsor*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et frais de voyages, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et exploitations, ports et glissoires, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la ligne de télégraphe entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes, y compris \$5,000 pour subvenir aux frais du steamer "*Newfield*," quand ses services seront requis par le câble, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Manitoba* et *Territoires du Nord Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cinq cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour service général—télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour agent et dépenses contingentes, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt quatre mille deux cent vingt-quatre piastres et neuf centins, soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses concernant les frais de gestion, savoir : inspecteur des finances, \$2,600 ; sous-inspecteur des finances, \$1,700 ; bureau du sous-receveur-général, *Toronto*, \$7,600 ; *Montréal*, \$5,600 ; auditeur et sous-receveur général, *Halifax*, \$11,000 ; *Saint-Jean*, \$11,000 ; *Winnipeg*, \$6,000 ; *Winnipeg*, allocation de pension, \$900 ; *Victoria*, \$8,200 ; *Charlottetown*, \$4,900 ; caisses d'épargnes rurales : *Nouveau-Brunswick*, *Nouvelle-Ecosse*, et *Colombie-Britannique*, \$16,00 ; commission sur \$6,877,726.37, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, \$34,315.63 ; courtage sur \$295,952.37, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial, \$739.88 ; courtage sur \$29,151.85, fonds d'amortissement de l'emprunt de la terre de *Rupert*, \$72.88 ; courtage sur \$15,445.32, fonds d'amortissement de l'emprunt de la *Colombie-Britannique*, \$38.61 ; courtage et commission sur \$641,095.14, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879, \$4,808.21 ; courtage et commission sur \$130,469.80, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883, \$977.02 ; commission et courtage sur \$489,581.90, emprunt réduit à 4 pour 100, \$3,671.86 ; estimation de la somme payable au commissaire financier en *Angleterre*, \$1,500 ; timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc., \$7,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris 1 commis surnuméraire, \$9,000 ; impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales, \$20,000 ; impression des billets fédéraux, \$25,000 ; dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à *Halifax*, y compris le loyer, \$1,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du Haut-Commissaire du *Canada*, à *Londres*, et pour payer \$486.66 d'appointements au secrétaire, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Daly* du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille neuf cent quarante-neuf piastres et cinquante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du pénitencier de *Saint-Vincent de Paul*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du Pacifique Canadien, de *Port-Arthur* à la *Rivière-Rouge*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir la balance des frais de transport du bureau du Receveur Général, *Halifax*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir : Bureau du Conseil Privé du Canada :—Appointements d'un commis de 2e classe, \$1,350 ; salaire d'un messenger, du 1er mars au 30 juin, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les paiements suivants, savoir : Ministère du Secrétaire d'Etat :—Pour payer à *Léonce Labelle* une allocation pour matières facultatives et ouvrage supplémentaire, \$167.50 ; *H. Roy*, pour ouvrage supplémentaire, \$73 ; *D. D. McDonald*, pour ouvrage supplémentaire, \$50 ; appointements de *J. F. Waters*, commis de 3e classe, du 1er avril au 30 juin, à \$1,000 par année, \$250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des pêcheries, pour payer à *S. P. Beauset* la différence entre \$1,800 et \$2,200, du 1er juillet 1885 au 1er juillet 1886, \$400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Intérieur, pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 3e classe, *George Bell*, de \$550 à \$700, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau de l'Auditeur-Général, pour pourvoir aux appointements de *W. J. Reid*, commis de 3e classe, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Affaires des Sauvages, allocation à raison de \$50 par année aux commis ci-après mentionnés pour avoir passé leur examen sur une matière facultative : *J. W. Shore*, passé au mois de novembre 1884, \$79.16 ; *W. A. Hutton* passé au mois de mai 1885, \$54.16 ; augmentation des appointements de *D. C. F. Bliss*, à partir du 1er juillet 1885, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quatre piastres quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère des Finances, pour payer la différence entre \$400 et \$600 dans l'allocation du secrétaire particulier du ministre, du 10 décembre 1885 au 30 juin 1886, \$110.69 ; *E. L. Britain*, allocation pour matière facultative, à partir du 1er juin 1885, \$54.16 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent huit piastres et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministère de l'Agriculture, neuf mois d'allocation au secrétaire particulier du ministre, à partir du 1er octobre 1885, \$450 ; allocation à *M. H. H. Bailey*, examinateur des brevets, du 1er décembre 1885 au 30 juin 1886, à raison de \$100 par année, \$58.33 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du ministre du Revenu de l'Intérieur, pour payer à *J. F. Shaw*, *R. Devlin*, *C. E. Chubbuck* et *J. A. Doyon* l'augmentation annuelle ordinaire de leurs appointements qui avaient été portés à \$1,100 seulement dans le budget de 1885-86, tandis qu'un crédit de la dernière session les fixait à \$1,100 dans le budget de 1884-85, à partir du 1er juillet 1884 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante quatre piastres seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de \$50 par année au commis ci-après mentionné qui a passé son examen sur une matière facultative :—Ministère des travaux publics, *G. Hennessey*, du 1er juin 1885 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre piastres et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de \$50 par année au commis ci-après mentionné qui a passé son examen sur une

matière facultative:—Ministère des Postes, *J. S. Stevenson*, du 1er juin 1885 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes:—Administration de la justice. Divers, y compris les *Territoires du Nord-Ouest*, et \$10.00 à *E. Côté*, \$28.50 à *F. Co'son*, \$13.00 à *F. K. Bennetts*, \$18.60 à *J. A. Côté* et \$266.25 à *H. Roy* pour services, etc., se rattachant au rapport du procès *Riel*, \$46,000 ; *shérif Chapleau*, pour frais de voyages, du 7 juillet 1883 au 1er janvier 1885, à raison de \$200 par année, \$1,190.14 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires des constables supplémentaires au cours de l'année Police fédérale; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais se rattachant à l'Acte du cens électoral, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subside, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer *James Young*, papetier du gouvernement, pour services en rapport avec l'achat de la papeterie du Sénat; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent douze piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, savoir: traitement du député de l'Orateur, \$2,000 ; pour couvrir la somme dépensée à même le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des *Débats* de la Chambre, session de 1885. (L'autorité requise par le 48e *Vic.*, chap. 46, sect. 51, est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes dont il pourrait être besoin pour payer les commis du service civil qu'il est nécessaire d'employer comme copistes au service du personnel des *Débats*, pour la présente session ainsi que pour les sessions de 1884 et 1885.), \$26,287.83 ; *C. Medlow*, pour grossoyer et enluminer l'adresse de la Chambre au major général sir *F. Middleton*, \$25 ; pour couvrir la somme additionnelle nécessaire pour papeterie, \$1000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir: Indemnité sessionnelle,—pour payer aux membres de la Chambre dont suivent les noms, et qui ont été retardés par des tempêtes en se rendant à *Ottawa* pour la session, la balance de leur indemnité:—*M. Gagné*, \$61 ; *M. Burns*, \$48 ; *M. Jenkins*, \$48 ; *M. Stairs*, \$48 ; *M. A. C. Macdonald*, \$48, *M. Kinney*, \$48 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Somme additionnelle requise pour l'Exposition des colonies et des Indes de *Londres*, \$50,000 ; *C. C. Chipman*, services spéciaux en rapport avec les archives publiques, \$400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quatre cent quarante-sept piastres et cinquante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—Quarantaine—Montant de droits perçus pour inspection des bestiaux dans le *Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*, et déposé au crédit du receveur général, et nécessaire pour payer les inspecteurs, \$3,417.59 ; pour les immigrants malades dans les hôpitaux de *Winnipeg* et de *Saint-Boniface*, \$15,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—Pour payer une pension de \$400 par année, du 1er avril 1885 au 30 juin 1886, à madame *Delaney*, dont le mari fut massacré au *Lac-aux-Grenouilles*, \$500 ; pour payer une pension aux miliciens blessés et invalides dans la dernière révolte des *Territoires du Nord-Ouest*, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cent quarante-deux piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Milice, Réparations—Propriétés militaires :—Pour drainage, etc., citadelle, Québec, \$16,250; casuels—pour gratifications à des officiers de l'état-major de district militaire en retraite :—1 député adjudant général, 2 années de solde à \$1,700 par année, \$3,400; 1 major de brigade, 2 ans de solde, à \$1,200 par année, \$2,400; C. H. O'Meara, allocation comme payeur intérimaire du district militaire n° 4, 1885-86, \$200; lt.-col. D. A. Macdonald, solde comme officier préposé aux approvisionnements pendant la rébellion, 1885, 60 jours de solde jusqu'au 25 mai 1885, à \$4.87, \$292.20; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Port-Arthur* et rivière *Kaministiquia*—Pour couvrir une somme périmée, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille cinq cent soixante et dix sept piastres et trente-trois centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—Chemin de fer canadien du *Pacifique—Colombie-Britannique*, \$200,000; M. H. M. Ball, pour ses services comme évaluateur des terres dans la *Colombie-Britannique*, \$730; pour régler des réclamations, embranchement de *Stonewall*, \$263.84; pour couvrir le paiement des réclamations, embranchement de *Pembina*, \$583.49; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-trois mille six cent soixante et dix-huit piastres et quarante-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—Chemin de fer *Intercolonial*—Plus grandes facilités à *St-Jean*, \$33,000; prolongement jusqu'à *Halifax*, \$11,000; embranchement de *Dartmouth*, \$16,600; embranchement de *Dalhousie*, \$3,500; embranchement de la *Rivière-du-Loup*, \$5,600; embranchement d'*Indiantown*, \$36,000; construction, \$4,300; matériel roulant, \$20,000; pour régler la réclamation résultant de l'achat de terrains près de la station de *Derby*, \$2,178.45; pour fournir des wagons *Pullman*, \$11,500; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Levés de plans relatives au chemin de fer du *Cap-Breton* et à d'autres chemins de fer, \$8,000; supplément pour régler les réclamations non payées de sous-entrepreneurs et autres, pour main-d'œuvre, pension, etc., se rapportant à la construction du chemin de fer de la Ligne Directe entre *Oxford* et *New-Glasgow*, et pour acquérir leurs droits relatifs au chemin de fer et aux dites réclamations, cette dépense résultant d'un arrêté du conseil et devant être la première créance à déduire de la subvention affectée à ce chemin de fer, en vertu de la 45e *Vict.*, chap. 14, \$25,000; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de *Carillon*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux piastres et quarante-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Canal de *Cornwall*—Construction d'un canal de dessèchement entre le bourg et le canal, \$5,022.47; canal *Chambly*—Exhaussement des rives, approfondissement du canal, reconstruction de bajoyers d'écluse, etc., \$5,000; canal *Rideau*—pour payer des réclamations résultant de dommages faits à des terrains, \$980; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*, savoir *Charlottetown*, nouvel édifice fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : entrepôt de vérification d'*Halifax*, \$5,000; édifice fédéral d'*Halifax*, \$3,600; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des bureaux de poste, de douane, etc., de *Woodstock, N.-B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la salle d'exercice de *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille neuf cent soixante et une piastre et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—*Ontario*—Pénitencier de *Kingston*, \$11,616 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Port-Hope*, \$2,000 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Guelph*—changements et améliorations—montant périmé à voter de nouveau, \$952 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Berlin*—égouttement, \$450 ; entrepôt de vérification de *Toronto*, \$918 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Amherstburg*—balance due, \$1,200 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Galt*, \$5,000 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Saint-Thomas*, \$2,225.17 ; bureaux de poste, de douane, etc., à *Clifton*—pour l'achèvement, \$600 ; addition du bureau de douane de *London*—montant périmé à voter de nouveau, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille neuf cent soixante et quinze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Bureau de poste de *Winnipeg*, \$30,000 ; poudrière de *Winnipeg*, montant périmé à voter de nouveau, \$975.50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—*Territoires du Nord-Ouest*—Prison et asile d'aliénés de *Régina*, \$11,500 ; casernes et écuries additionnelles pour la police à cheval, \$25,000 ; édifices publics, *Territoires du Nord-Ouest* en général, \$6,500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent deux piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la station des immigrants à *Victoria*—montant périmé à voter de nouveau ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Réparations, meubles, chauffage, etc., édifices affectés aux départements, édifices de l'est—nouvelle addition aux voûtes et armoires de sûreté, département des finances, \$3,400 ; éclairage de la Chambre des Communes et des appartements, corridors, etc., voisins, par l'électricité en permanence, \$7,500 ; édifices du parlement—améliorations, renouvellements, etc., \$9,500 ; édifices affectés aux départements, édifice de l'ouest, pour réparer les dommages causés par l'incendie du 22 février 1886, y compris les meubles et garnitures, \$6,500 ; bureau de poste de *Québec*—réparations et renouvellements, \$4,000 ; bureau du revenu de l'intérieur à *Québec*—meubles et garnitures, \$175 ; Hôpital de marine à *Québec*—réparations et renouvellements, \$4,500 ; gaz, édifices publics, *Ottawa*—pour couvrir ce qui a été dépensé en sus du crédit de l'exercice 1885-86, pour payer la quantité de gaz supplémentaire consommée durant le trimestre expiré le 30 juin 1885, par suite de la prolongation de la session du parlement, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Jetée de *Digby*, \$1,500 ; *Petite-Rivière*, \$250 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : *Souris-Est*, I. P.-E., —pour payer *James E. Poole* en règlement final de toutes les réclamations faites par lui relativement à son marché pour la construction du brise-lames à *Souris-Est*, \$423 ; port *Selkirk*—réparations à la jetée, \$750 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante et sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le Cap de *Hopewell*, à revoter une partie du montant périmé, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir :—*Rivière Nicolet*—Hâvre de refuge, \$5,000 ; *Berthier* (en bas), \$500 ; *Rivière Yamaska*, \$18,000 ; *Fleuve Saint-Laurent*—Enlèvement d'ancre, de chaînes, cailloux, etc, \$500 ; jetée de la *Rivière du-Loup* (en bas)—Réparations et amélioration, \$2,400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent soixante et quatorze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Routes et ponts—Ponts, cité d'*Ottawa*, sur le *Canal Rideau*, ainsi que leurs approches, et parc de *Major's Hill*, \$8,000 ; aide à la municipalité de *Russell, Manitoba*, pour la construction d'un pont sur l'*Assiniboine*, près de l'embouchure de la rivière aux *Ecailles*—A voter de nouveau, \$10,000 ; pont aux rapides *Des Joachims*, rivière *Otaouais*—Balance due aux entrepreneurs sur l'estimation finale, \$1,174.50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer le dragage comme suit :—Dragage, provinces maritimes—Somme additionnelle nécessaire, \$10,000 ; dragage, *Ontario*—Somme additionnelle requise, \$7,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent soixante et onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoires et estacades de *Carillon*—Montant périmé à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques. *Manitoba* et *Territoires du Nord-Ouest*—Lignes télégraphiques entre *Dunmore* et *Fort-McLeod*, et entre la *Mechoire d'Orignal* et la *Montagne des Bois*. \$11,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir :—Travaux divers, auxquels il n'a pas été autrement pourvu—Somme additionnelle nécessaire, \$5,000 ; études et inspections, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et subventions aux paquebots—service d'hiver entre le terminus du chemin de fer de prolongement vers l'est, à *Mulgrave*, et les ports de *Hawkesbury, Hastings, Arichat, Canso* et *Guysboro*, par le vapeur *Rimouski*, hiver de 1884-85 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Service par voie de mer et dans les eaux intérieures—réparations et changements à l'édifice actuellement occupé par la police de rade à *Montréal*, \$2,000 ; pour pourvoir au paiement à faire aux commissaires du havre de *Montréal*, des frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de *Montréal*, pour 1884-85 et 1885-86, \$14,000 ; communication durant l'hiver entre l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme, \$2,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : construction de phares, \$15,000 ; pour payer l'augmentation du traitement de l'agent, *Québec*, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : Pêcheries—somme additionnelle nécessaire pour couvrir ce que coûterait les navires de police destinés à la protection des pêcheries, \$50,000 ; pisciculture, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la somme additionnelle nécessaire pour la commission géologique pour l'année finissant le 30 juin 1886.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-six piastres soixante et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Département des affaires des sauvages,—pour rembourser le fonds des sauvages d'une dépense excédant le crédit. (\$3,000) voté en 1881-82, pour des arpentages dans les anciennes provinces, \$521.12 ; pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à *Oka*, pour les trimestres de décembre, mars et juin, sur le pied de \$27.50 par année, \$20.62 ; pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à l'*Île Cornwall*, pour les trimestres de décembre, mars et juin 1885-86, sur le pied de \$60 par année, \$45 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent onze piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir :—*Colombie-Britannique*—pour permettre au département de satisfaire à une réclamation de douaire, faite au nom de la veuve *A. S. Bates*, de la succession duquel ont été achetés certains terrains pour servir de réserve des sauvages, au lac de *Williams, C.-B.*, \$1,345 ; pour pourvoir à l'achat, du département des chemins de fer et canaux, d'un bâtiment qui a servi jusqu'ici à des fins de chemin de fer et dont on a aujourd'hui besoin pour en faire un bureau de sauvages, à *Kamloops, C.-B.*, \$700 ; pour permettre au département de se charger de la moitié du salaire d'une sous-maîtresse pour l'école des sauvages, à *Fort Simpson, C.-B.*, depuis la date de sa nomination, le 1er septembre 1885 jusqu'au 30 juin 1886, à \$200 par année,—l'autre moitié devant être fournie par l'église méthodiste du *Canada*, \$166.67 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir :—*Manitoba* et les *Territoires du Nord-Ouest*. Pour pourvoir, sous l'autorité d'un arrêté rendu en Conseil le 22 janvier 1886, à la dépense suivante des sommes votées, à la dernière session, pour le compte des sauvages, savoir :—Sauvages dans le dénument, \$300,000 ; grains de semence, \$22,000 ; bâtiments, \$16,215 ; approvisionnements, \$23,000 ; balances de débit, \$37,402 ; pour pourvoir, en vertu d'un arrêté rendu en Conseil le 25 février 1886, au paiement de cette somme au révérend Père *Lacombe*, en considération des services y mentionnés, et pour laquelle le mandat de Son Excellence a émané, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante et une piastres et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour payer les sommes suivantes, savoir :—Police à cheval du *Nord-Ouest*, autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année, \$150,000 ; pour payer au lieutenant-colonel *A. G. Irvine*, une gratification égale à 16 mois de solde, \$3,466.66 ; pour payer une gratification à l'inspecteur *F. J. Dickens*, à sa retraite, \$1,000 ; pour payer à *C. Costin*, examen d'armes, \$75 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la compilation, l'impression et la publication de correspondance, de pétitions et d'arrêtés du conseil concernant la législature provinciale ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une aide (sous forme de prêt) aux pêcheurs dans la détresse, dans les comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations au steamer *Bayfield*, employé dans le service de la levée hydrographique de la baie *Georgienne*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-trois piastres et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *John Kerr* et à l'exécuteur testamentaire de feu *George Wilson*, la balance du montant déposé à la caisse d'épargne de *Bathurst*, et non porté à son crédit par l'agent, \$350, avec l'intérêt du 11 avril 1878 au 11 avril 1886, \$133.03, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-neuf piastres et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer l'intérêt depuis le 10 octobre 1884, jusqu'au 23 juillet 1885, sur le montant du jugement du Conseil privé dans *La Reine vs. Doutré*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatre piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour grain de semence pour les colons dans le district de *Saint-Albert*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer au Dr *Robert Bell* ses services d'officier de santé pendant les expéditions de la *Baie-d'Hudson* en 1884-85, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille sept cent cinquante-six piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. *MacLean, Roger et Cie*, l'intérêt depuis la date du jugement de M. le juge *Henry*—18 février 1884, jusqu'au 2 octobre 1884, sur \$69,781.43, montant déclaré leur être dû, \$2,598.15, avec leurs frais de poursuite, \$2,090.90, avec intérêt depuis la date du certificat de taxation—17 novembre 1885—jusqu'à l'époque où les fonds à être votés deviendront disponibles, disons le 1er juin 1886, \$67.02, au taux de 6 pour 100 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

50. *Résolu*, somme n'excédant pas quarante-huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à *A. M. P. Drouin*, service extra pour préparer une liste des compagnies constituées en corporation, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la famille de *M. Hynes*, tué pendant qu'il remplissait ses fonctions d'aide-jaugeur intérimaire à la douane à *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *Brown Chamberlin* ses services se rapportant à la commission relative à l'imprimerie de l'Etat—voté de nouveau, \$40; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à *W. E. Hodgins*, compilation de rapports, d'arrêts du conseil, etc., concernant la législation; correction d'épreuves, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1886.

54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. *Wilson, Power, Ferguson et Creighton*, pour avoir incorporé les actes de la session de 1885, dans le projet des statuts révisés; avoir révisé les annexes et les tables et leur avoir fait des additions, et préparé la publication d'une collection des lois statutaires d'une nature publique générale, non comprise dans la refonte, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt et une piastres et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour payer *M. Gliddon*, pour avoir lu les épreuves de l'avant-projet des statuts révisés, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux autres dépenses se rattachant à la publication des statuts refondus et d'un troisième volume de lois publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quatre piastres et vingt-cinq centins, soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. *Bischoff, Dodgson et Coxe*, leurs services *in re Prevost vs. la Compagnie de "Fires-Lilles"*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour *M. Alonzo Wright, M.P.* pour le comté d'*Ottawa*, sur sa demande, pour secourir les incendiés de *Hull*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent huit piastres et onze centins, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir:—*Douanes*—Pour pourvoir à une dépense probable se rattachant aux épreuves polariscopiques des sucres, y compris le coût des instruments et de l'appareil, le salaire des fonctionnaires, \$2,300; pour payer à *S. W. McMichael*, une différence d'appointements pour le temps qu'il a rempli les fonctions de percepteur aux ports de *Sarnia* et de *Clifton*, du 1er août au 30 novembre 1885, \$216.66; pour payer à *L. Watters* ses services extra après heures comme sténographe et copiste dans l'affaire de l'enquête *Brousseau et Lisabelle*, \$47; indemnité au sous-commissaire de la douane pour ses services comme contrôleur en chef par intérim, à \$400 par année, à compter du 20 août 1885, \$344.45; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux paiements faits par le département des douanes dans

l'application de l'acte concernant l'immigration chinoise, appointements, salaire de commis surnuméraire, livres et autres frais casuels compris ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les items suivants, savoir : Accise—pour pourvoir à l'augmentation des appointements de *J. H. Kenning*, percepteur du revenu de l'intérieur, à *Winnipeg*, jusqu'à \$1,800, à compter du 1er décembre 1885, \$116.66 ; service préventif, \$2,000 ; montant nécessaire pour pourvoir à de nouvelles nominations, y compris le sous-percepteur à *Victoria, C.-B.*, \$1,677.83 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la nomination de *John Jackson*, actuellement messenger au bureau des bois de la Couronne, à *Ottawa*, comme gardien en outre de ses fonctions de messenger, afin de porter son salaire de \$500 à \$600 par année ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer le montant d'une réclamation encore due pour frais de transport, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les items suivants, savoir : frais d'exploitation, \$30,000 ; pour payer 6 mois d'appointements à *M. F. D. Lauric*, autrefois surintendant du chemin de fer de Prolongement-Est, \$1,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparations des glissoires et estacades, Rivière *Trent* et district de *Newcastle*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, *Manitoba* et *Territoires du Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du terrain de la réserve d'artillerie, y compris réparations des chemins aux *Grandes Chutes*, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille cinq cent cinq piastres et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir :—Postes, pour pourvoir à l'augmentation de salaire réglée par statut, depuis le 1er janvier 1885, au lieu du 1er avril 1885, pour *M. O'Donoghue*, commis de troisième classe au bureau de poste de *Montréal*, \$10 ; pour payer à *M. John J. Lally*, courrier de la malle sur le chemin de fer dans la division postale d'*Ottawa*, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, de sa montre, etc., éprouvé le 4 décembre 1885, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel wagon a été complètement détruit par le feu près de *Missanabie*, \$99.30 ; pour payer à *M. R. R. Brough*, pour avoir rempli les fonctions d'aide-inspecteur de la division postale du *Manitoba*, depuis le 1er novembre 1883 jusqu'au 30 septembre 1884, la différence entre ses appointements, \$800, et ceux d'un aide-inspecteur, \$1,200,—\$366.67 ; pour payer à *M. R. R. Brough*, sous-directeur de la poste à *Winnipeg*, les 20 pour 100 d'allocation provisoire qu'il a reçus sur \$150, différence entre les appointements portés au budget et ceux auxquels pourvoit l'Acte du service civil, \$30 ; autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année, \$105,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la commission pour le règlement des réclamations des métis dans les *Territoires du Nord-Ouest* ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-trois mille deux cent quarante et une piastres et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour

les items auxquels il n'est pas pourvu, 1884-85 (voir rapport de l'auditeur général pour 1884-85, pages 83 à 90) ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Daly, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et avancement d'un commis de la 2^e à la 1^{ère} classe, Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements de P. W. Sherwood, omission du 1^{er} budget, \$500 ; à payer à H. A. Baldwin, pour avoir passé à l'examen dans deux matières facultatives, omission du 1^{er} budget, \$100, bureau de l'auditeur général ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements d'un commis de 2^e classe, Département des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à J. S. Stevenson, pour avoir passé l'examen dans une matière facultative, Ministère des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'avancement d'un commis de la 3^e à la 2^e classe, à dater du 1^{er} juillet 1886, département de la Marine, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des sauvages, savoir :—Avancement de H. C. Ross, commis de 3^e classe, au grade de commis de 2^e classe, \$350 ; augmentation des appointements de D. O. F. Bliss de \$412.50 à \$600, \$187.50 ; augmentation des appointements de H. McKay de \$580 à \$700, \$120 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer à L. H. Roy la différence entre le minimum des appointements d'un commis de 3^e classe et les appointements qu'il recevait comme commis temporaire, secrétariat d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux appointements et autres frais d'entretien de la prison et de l'asile d'aliénés de *Régina*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté faire face aux appointements d'un chef d'infirmier et instituteur, pénitencier du *Manitoba*, \$350 ; salaire d'un chauffeur, pénitencier de *Kingston*, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent mille cinq cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la législation, savoir :—Augmentation des appointements de F. Rouleau, \$400 ; pour payer à Rousell et Hutchison, 12 exemplaires des vols. 8 et 9 des *Ontario Law Reports*, \$120 ; pour faire face aux frais nécessités par l'acte du cens électoral, y compris \$500 à R. Romaine pour services, \$100,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Arts, Agriculture et Statistique, savoir :—Frais d'établissement d'une ferme centrale d'expérimentation et de fermes succursales, \$30,000 ; dépenses se rattachant au recensement du *Manitoba*, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour régler des réclamations résultant de la construction du chemin de fer *Intercolonial*. A voter de nouveau ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer du *Pacifique Canadien*, savoir :

pour régler des réclamations relatives à des terrains à l'ouest de *Winnipeg*, \$5,000 ; pour régler des réclamations relatives à des terrains sur l'embranchement de *Pembina*, \$5,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit à accorder à Sa Majesté pour faire face à la construction du chemin de fer du *Cap-Breton*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de construction d'écluses et travaux entre *Lakefield* et le lac *Balsam*, navigation de la *Trent* ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins de fer et canaux, savoir : *Laehine*—construction et réparation des chaussées, près de *Montréal*, et nouveaux ponts, \$35,300 ; *Carillon*—bureau pour le percepteur des péages, \$1,200 ; *Rideau*—construction d'un pont à *Hog's Back*, \$3,000 ; enlèvement des obstacles à la navigation dans le lit du canal à *Lower Brewers*, \$5,000 ; construction d'un pont à *Brass-Point*, \$6,000 ; reconstruction du dragueur à vapeur n° 1, \$10,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

17. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du bassin de radoub d'*Esquimaux*. À être remboursé par le gouvernement impérial en 1887, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

18. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de travaux de défense dans la *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

19. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir : Édifice public de *Lunenburg*, \$4,000 ; édifice public de *Kentville*, \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

20. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du *Nouveau-Brunswick*, savoir : Bureau de poste de *Saint-Jean*—améliorations, \$1,400 ; bureau de poste, douane, etc., de *Frédéricton*—réparations, \$1,400 ; hôpital de la marine de *Kingston*—réparations et améliorations, \$1,000 ; bureau de poste, douanes, etc., de *Woodstock*—achèvement, \$5,500 ; pénitencier de *Dorchester*, \$20,000 ; édifices fédéraux de *Saint-Jean*—améliorations, \$1,500 ; douane de *Saint-Jean*—renouvellement, etc., \$3,350 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

21. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille neuf cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de *Québec*, savoir : Bâtiments de l'immigration, à *Québec*, \$10,000 ; station de la quarantaine de la *Grosse-Île*, \$8,000 ; douane de *Québec*, \$1,500 ; salles d'exercices militaires de *Québec*, \$7,000 ; édifices fédéraux de *Trois-Rivières*—améliorations, etc., \$1,475 ; Édifices fédéraux de *Montréal*—améliorations et réparations, \$1,500 ; bureau de poste de *Montréal*—éclairage à l'électricité, \$2,250 ; *Sainte-Anne de Ristigouche*—réparations aux bâtiments de la réserve des sauvages, \$750 ; bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à *Coaticook*, \$4,000 ; douane de *Dundee*—réparations, etc., \$500 ; Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à *Hull*, \$20,000 ; édifice public de *Saint-Jérôme*, \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., de la *Rivière-du-Loup* (*Fraserville*), \$4,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

22. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille quatre cent soixante et dix-sept piastres et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'*Ontario*, savoir : Pour payer à MM. *Langley* et *Burke*, architectes, ce qui leur reste dû pour services professionnels se rattachant à la construction du vieux bureau de poste de *Toronto*, \$417.43 ; bureaux du revenu de l'intérieur et du sous-receveur général à *Toronto*—amélioration et réparations—\$1,660 à voter de nouveau, \$3,300 ; bureau de poste de *Toronto*, \$8,000 ; Bureau de poste, etc., de *Brantford*—améliorations, etc., \$1,000 ; bureau de poste, douane, etc., d'*Ottawa*,

\$5,100 ; entrepôt de vérification, etc., d'*Ottawa*, \$10,000 ; édifices publics à *Ottawa*—réparations au bâtiment de la machine hydraulique, \$1,000 ; Bureau de poste, douane, etc., de *Pembroke*, \$4,000 ; pour compléter l'installation des appareils d'éclairage électrique dans les salles du Sénat et des Communes, dans les corridors principaux, les salles de lecture, les bureaux de poste, les appartements des Orateurs, etc., \$13,000 ; douane de *London* ; \$4,000 ; bureau de poste et douane de *Saint-Thomas*, \$2,400 ; école d'infanterie de *London*, \$30,000 ; bureau de poste de *Belleville*, \$700 ; bureau de poste, douane, etc., de *Lindsay*, \$4,000 ; bureau de poste, douane, etc., de *Windsor*, \$2,960 ; bureau de poste, douane, etc., de *Berlin*, \$400 ; bureau de poste et douane de *Napanee*, \$4,000 ; bureau de poste de *Galt*—achèvement, \$1,000 ; édifice public de *Trenton*, \$1,000 ; bureau de poste de *Port-Hope*, \$2,200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant par vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, savoir :—Bureau de poste provisoire de *Winnipeg*—Modifications et agrandissement pour en permettre l'occupation aux officiers des départements de l'intérieur et des affaires des sauvages—Chauffage à la vapeur, \$6,000 ; bureau des terres fédérales à *Winnipeg*,—montant périmé à voter de nouveau, \$8,500 ; douane de *Winnipeg*, modifications, etc., \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, savoir :—*Territoires du Nord-Ouest*—Caserne de la police à cheval du *Nord-Ouest*, \$75,000 ; école industrielle des sauvages à *Qu'Appelle*—agrandissement, etc., \$4,000 ; palais de justice de *Régina*—dépendances, \$350 ; édifice du Conseil du *Nord-Ouest*, \$500 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau de la poste, de la douane etc., *New-Westminster*—terrains, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des ports et rivières de la *Nouvelle-Ecosse*, savoir :—*Brise-lames*, *Economy*, \$1,500 ; *Canada Creek*, réparations, \$700 ; réparations aux jetées—*Arisaig*, *Bayfield* et *Anse McNair (Cap George)*, \$19,000 ; *Ingonish-Sud*, \$2,000 ; *Boularderie*, \$2,000 ; *Baie des Vaches*, \$9,600 ; *Grande Ile Tancook*—\$1,500 à voter de nouveau, \$2,500 ; *Iles des Sauvages*, \$1,000 ; *Pubnico-Ouest*, \$1,000 ; *Anse aux Castors*, \$1,000 ; *Cap LaRonde*, \$500 ; *Surette*, ou *Ile Far Point* et *Rivière aux Castors*, \$1,000 ; brise-lames de la *Petite Rivière*—achèvement, \$600 ; quai de lestage de *Sheet-Harbour*, \$5,000 ; *Baie Saint-Laurent*, \$2,000 ; *Rivière du Grand Village* (à re-voter \$2,400), \$3,900 ; *White Point*, \$1,000 ; *Ile aux Renards* ou *Lawrenceton*, \$2,500 ; *Ruisseau de Chipman*, \$300 ; *Digby*, \$1,250 ; *Yarmouth*, \$2,000 ; *Margaretville*—à revoter \$1,500 périmées, \$8,500 ; *Harborville* et *Kingsport*, \$4,050 ; *Lismore*, \$2,500 ; *Port-Greville*—à revoter \$4,000 périmées, \$6,000 ; *Blue Rock*, \$4,000 ; *Broad Cove*, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations—brise-lames de la pointe *Knight*, *Souris*, *I.P.E.*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent quatre-vingt-deux piastres et onze centins soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Nouveau-Brunswick*, savoir :—Pour payer à *MM. Read et Cie* des travaux faits au brise-lames de *Clifton*, en 1883, \$582.11 ; *Rivière Saint-François*, \$500 ; haut de la rivière au *Sarmon*, \$3,000 ; rivière *Saint-Jean*—amélioration du chenal entre *Frédéricton* et *Woodstock*, \$1,000 ; *Tynemouth* ou *Creek des Dix-Milles*, \$1,000 ; *Grande Anse*, \$1,500 ; *Shippegan*, \$1,200 ; *Dalhousie*—Quai de lestage, \$5,000 ; *Grand Lac*, *Jemseg*, \$1,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de *Québec*,

savoir:—*Québec*. *Lac Mégantic*, jetée, \$1,200; *Port-Daniel*—montant périmé à revoter, \$6,000; *Grand Pabos*, \$1,000; *Percé*—montant périmé à re-voter, \$7,000; *Montmagny*, \$2,000; rivière *Blanche*—réparations, \$2,000; rivière *Rimouski*, \$1,000; rivière *Saguenay*—agrandissement de *La Grande Décharge* à partir du lac *Saint-Jean*, \$5,000; rivière *Saguenay*—réparations au chenal en aval de *Chicoutimi*, \$5,000; *Chicoutimi*, *Saint-Alphonse* et *Anse St Jean*, \$3,425; rivière *Verte*, \$1,000; *St-Zotique*—achèvement, \$1,000; *Trois-Pistoles*, achèvement, \$4,000; *St-Laurent*, *St-Jean* et *St-Famille*, \$3,000; rivière *Sainte-Anne de Beaupré*, \$2,000; *Beauport*, \$500; *Doucet's Landing*, \$2,000; *Berthier (en haut)* \$2,000; *Longueuil*, \$10,000; *Ile Perrot*, \$6,000; *Cascades*, \$3,000; rivière du *Lièvre*, \$10,000; *Baie Saint-Paul*, \$5,000; *Kamouraska*, \$3,000; rivière bras *Saint-Nicholas*, \$1,200; *Saint-Placide*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Ontario*, savoir:—Port de *Belleville*, les autorités locales fournissant une somme égale, \$10,000; port d'*Oakville*, \$8,000; *Kincardine*, réparations, \$3,000; rivière *Saugeen*, \$7,000; *Summerstown*, \$3,000; *Owen Sound*, lac *Huron*, \$10,000; *Thornbury*, lac *Huron*, \$2,000; *Kingsville*, lac *Erie*, \$4,000; *Port-Elgin*, lac *Huron*, \$2,500; *Hilton* ou *Markdale*, lac *Huron*, \$5,000; port de *Collingwood*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, *Colombie-Britannique*, savoir:—Rivière *Fraser*, \$8,000; rivière *Cowichan*, \$1,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, savoir:—Estacades de la *Gatineau*, \$5,000; rivière *Coulonge* et rivière *Noire*, district d'*Ottawa*, \$9,500; rivière *Ottawa*, \$8,400; *Rapides des Quinze*—Haut de l'*Ottawa*, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts, savoir:—Pour aider de nouveau à la municipalité de *New-Edinburgh*, à construire un pont en fer sur la rivière *Rideau*, sur le chemin public qui conduit à *Rideau-Hall*, \$2,000; pont sur la rivière de l'*Arc*, près *Calgary*, \$12,000; contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du *Vieux à Fort-Macled*, les autorités locales fournissant \$2,500—montant périmé à revoter, \$2,500; pour aider de nouveau aux municipalités de *Calumet* et de *Bryson* à construire un pont suspendu à niveau élevé sur le chenal du *Calumet*, rivière *Ottawa*, pourvu que ces municipalités donnent de nouveau \$1,000, et le gouvernement de *Québec*, une nouvelle somme de \$2,000, \$2,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Télégraphes savoir:—Lignes télégraphiques terrestres et câbles sous-marins—services des côtes et îles du golfe *Saint-Laurent* et des provinces maritimes:—Ligne terrestre de *Mabou* à *Cheticamp*, \$4,600; ligne partant de la ligne-mère et suivant la côte est de l'*Ile du Cap-Breton* jusqu'à *New-Haven* ou *Neill's Harbour*, \$300; ligne de télégraphe—*Manitoba* et *Territoires du Nord-Ouest*—Reconstruction de la ligne entre *Battleford* et *Edmonton* via *Fort Pitt*, \$14,000; ligne de télégraphe—*Colombie-Britannique*—ligne de terre entre *Australian-Ranche* et *Barkerville*—Montant périmé à revoter, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses diverses, savoir:—Monument à *Joseph Brant* (à voter de nouveau), \$5,000; relevé hydrographique en rapport avec les inondations de *Montréal* et des environs, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre *Saint-Jean* et les ports du bassin de *Minas*, *Parrsboro'*, *Maitland*, *Summerville*, *Hantsport*, *Avondale*, *Windsor*, *Kingsport*, *Wolfville*, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1887.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à vapeur entre le *Canada* et l'*Allemagne*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour accorder une subvention de \$1,500 par voyage pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre le *Nouveau-Brunswick* et l'*Île du Prince-Edouard* et quelque port de la *Grande-Bretagne* et du continent, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer l'augmentation des appointements de l'agent à *Québec*, ayant rapport aux phares et service côtiers, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des navires de police qui seront employés pour protéger les pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour construire des passes-migraatoires sur la rivière *La Have*, \$2,000; pour enlever les obstacles aux chutes de la *Grande-Rivière*, pour permettre au poisson de remonter jusqu'aux frayères, \$1,500; pour encourager la production de l'huile de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de réglemens qu'établira le Gouverneur en conseil, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir: Commission géologique.—Nouvelle somme nécessaire à la commission géologique, \$15,000; pour payer à *M. C. E. McKiel* et *John Ackers*, commis dans la division de l'exportation, branche de la statistique, département des douanes, la préparation par trimestre, des rapports des exportations de minéraux, \$100; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, ayant rapport aux écoles des sauvages, savoir: pour aider à la construction des écoles d'industries à *Wikwemikong*, île *Manitouline*, \$4,000; pour pourvoir aux appointements d'un instituteur pour l'école des filles à *Caughnawaga*, \$300; pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à l'île *Cornwall*, \$60; pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à *Oka*, \$27.50; pour pourvoir à des appointements additionnels pour l'instituteur de *Golden Lake*, \$150; pour permettre au département de pourvoir à l'entretien de 10 autres élèves, à l'institut de *Mount Elgin*, à \$60 chacun, \$600; pour ajouter aux sommes accordées par l'Église d'Angleterre aux écoles de *Sucker Creek*, île *Manitouline*, et de *Kegwenouang*, dans le district de *Nepigon*, à \$-00 chacun, \$400; pour pourvoir à l'augmentation des appointements des instituteurs des écoles de jour sauvages dans le *Manitoba*, *Kéwatin*, et les *Territoires du Nord-Ouest*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des divers items suivants, savoir: pour pourvoir aux appointements du chemin *Angus Cooke* de la réserve sauvage dans le township de *Gibson*, \$50; pour pourvoir au paiement de nouveaux arpentages dans *Ontario* et *Québec*, \$1,500; pour aider à l'achat d'animaux et d'instruments aratoires pour les bandes de sauvages dans le besoin, \$4,000; à voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des sauvages restant encore au lac des *Deux-Montagnes* dans le township de *Gibson*, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir:—*Colombie-Britannique*—pour augmentation des appointements de l'agent *Meason* de \$1,000 à \$1,200. \$200; pour pourvoir aux prix pour l'exposition agricole et industrielle annuelle de *Cowichan*, \$200; pour pourvoir aux appointements d'une institutrice à *Port-Simpson*; \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des items suivants, savoir:—Pour pourvoir aux appointements du révérend *J. L. McDougall*, missionnaire des sauvages du comté de

Ristigouche, N.-B., \$25 ; pour terminer la maison d'école à *New Germany, Nouvelle-Ecosse*, \$90 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

48. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

49. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté, — pour payer *L. J. Crowe* pour services en rapport avec la saisie faite des bâtiments et de l'outillage des usines désignées sous le nom de *Acadia Steel Works*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

50. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification additionnelle à *Thomas Townsend* pour blessures reçues pendant qu'il travaillait sur la batture de la pointe *Frédéric*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

51. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification à *Madame Forrest*, veuve du gardien du phare de *Colchester Reef*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

52. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la publication des annales de la Société royale, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

53. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme aide additionnelle au *Dr Rand* pour la publication du dictionnaire sauvage *Micmac*, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

54. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Compte de la commission des douanes et du service secret extérieur — Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

55. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face à l'item suivant, ayant rapport au chemin de fer Intercolonial, savoir : Pour payer une gratification d'une année d'appointements à *T. M. Boggs*, en retraite par suite de la perte de la vue, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

56. Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept mille huit cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, département des Postes, savoir : Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 1ère classe, bureau de poste de *Toronto*, \$100 ; pour pourvoir aux appointements de trois commis de 3e classe dans le bureau de poste de *Toronto*, un à \$600 et deux à \$400, \$1,400 ; pour pourvoir à la promotion d'un courrier sur chemin de fer de 2e classe dans la division postale de *Montréal* à la 1ère classe, \$260 ; pour pourvoir aux appointements de cinq facteurs qui devront être nommés dans le bureau de poste de *Toronto*, à \$360 chacun, \$1,800 ; pour pourvoir aux appointements d'un commis de 1ère classe dans le bureau de l'inspecteur des postes d'*Halifax, N.-E.*, \$1,200 ; pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer, dans la division postale de *London*, \$1,500 ; pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer dans la division postale d'*Ottawa*, \$1,200 ; pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe dans le bureau de poste de *Charlottetown*, \$400 ; pour l'année finissant le 30 juin 1887.

57. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois mille six cent soixante et seize piastres et soixante et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux divers items suivants, savoir : Pour payer à *A. H. Todd* la différence entre les appointements de \$1,400 qu'il reçoit actuellement et \$1,600, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886, \$200 ; pour payer à *James Feischer*, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre \$1,150 et \$1,400 par année, \$102.66 ; pour payer à *L. P. Sylvain*, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre \$1,000 et \$1,100 par année, \$40.82 ; pour payer à *John Smith* la différence entre \$750 et \$1,000, du 1er janvier au 30 juin 1886, \$125 ; pour acheter 400 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review* de 1885, \$1,200 ; pour payer à *M. Alphonse Desjardins* sa note de 40 exemplaires des *Débats de la législature de Québec*, \$323.90, pour 1884, et 40 exemplaires du même ouvrage pour 1885, \$320, \$643.90 ; pour 150 exemplaires de l'ouvrage de *M. Faucher de*

Saint-Maurice, sur la procédure parlementaire, à être achetés pour l'usage des deux Chambres du parlement, les différents ministères, la bibliothèque du parlement et ses échanges, \$750 ; pour acheter une collection complète des Statuts du Canada depuis 1841, pour l'usage de la bibliothèque, \$135 ; pour payer à MM. Rowell et Hutchinson leur note des volumes 5, 6 et 7 des *Ontario Law Reports* pour les échanges de la bibliothèque, \$180 ; pour acheter 100 exemplaires de l'ouvrage de M. Augustin Côté, intitulé *Jugement et délibérations du Conseil Souverain* pour les échanges de la bibliothèque et le service du gouvernement, \$300 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser le montant d'une obligation contrefaite de £1,000, et d'un coupon y annexé, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille quatre-vingt-dix-sept piastres et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la barque de *Montréal* le montant actuellement placé au crédit du compte d'avances du receveur général avec l'agence d'*Halifax* ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-et une piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser aux fonds de caisses d'épargne de bureau de poste, des pertes dues à des vols qualifiés :—*Lachute*, \$87.86 ; *Markdale*, \$48.63 ; *Peterboro'*, \$205 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour autoriser le transfer d'un montant suffisant pour couvrir le déficit dans le 5 pour 100, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

62. *Résolu*, qu'un million quatorze mille trois cent neuf piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, savoir : Pertes dues à l'insurrection dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$67,595.68 ; appointements et dépenses des commissaires chargés d'examiner les réclamations se rattachant à la récente insurrection dans le *Nord-Ouest*, \$10,000 ; autre montant nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la récente rébellion dans les *Territoires du Nord-Ouest*, gratifications comprises, \$760,000 ; pour faire face aux dépenses de la police à cheval à l'occasion des récents troubles dans les *Territoires du Nord-Ouest*, \$175,000 ; services supplémentaires—*L. Fortescue*, \$125 ; *A. Fisher*, \$108.33 ; *R. M. Galloway*, \$45.83 ; *L. DuPlessis*, \$45.83 ; pour payer *John McDonnell*, qui a été blessé tandis qu'il réparait la timonerie du bateau à vapeur *Northcote*, pendant l'engagement de *Batoche*, \$217 ; *A. Benoit* et *F. E. Aldrich*, services supplémentaires pendant la presse de l'ouvrage occasionnée par la rébellion de 1835 \$500 chacun, \$1,000 ; *W. L. Tilley*, services supplémentaires en qualité de secrétaire du chirurgien général, rébellion de 1835, \$172 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la *St-Catharines Milling and Lumbering Company* les frais de la poursuite de La Reine contre elle, pour l'année finissant le 30 juin 1886.

64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-un mille huit cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux items suivants, ayant rapport aux chemins de fer et canaux, savoir :—*Lachine*, \$1,000 ; *Williamsburg*, \$250 ; *Welland*, \$3,450 ; *Trent*, \$1,200 ; *Rideau*, \$16,500 ; *St-Ours*, \$1,500 ; bateaux de dragage, \$900 ; pour payer aux représentants de feu *Charles Langelier* comme partie des frais d'entretien et de fonctionnement d'un pont tournant sur le canal *Chambly*, pendant 6 ans, \$1,800 ; pour rembourser à M. *John Heney* le montant des péages de canal et de quaiage payés par lui sur du bois délivré par entreprise au gouvernement, \$3,850.49 ; pour payer à *F. K. Blatch* la préparation d'une carte des canaux du Canada, \$200 ; pour payer à *W. M. Kavanagh*, percepteur des péages du canal à *St-Pierre, Cap-Breton*, depuis le 1er juillet 1885, sur le pied de \$200 par année, \$200 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses de l'application de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs :—Remboursement des taxes perçues de ceux qui ont

demandé des licences, \$84,000 ; dépenses diverses des commissions, \$41,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1886.

Les cinquante-six premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La cinquante-septième résolution étant lue la seconde fois, que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, la motion étant mise aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue affirmativement.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1886, la somme de \$3,501,921.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1887, la somme de \$21,562,021.41 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Tassé* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Tassé* fait, en conséquence, rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1886, la somme de \$3,501,921.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

2. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1887, la somme de \$21,562,021.41 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Tassé* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Ordonné, que M. *McLelan* ait la permission de présenter un bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin, 1886, et le 30 juin, 1887 ; et pour autres fins se rapportant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. *Foster*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 19 avril 1886, pour copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brume à *Scatterie* et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur. (*Documents de la session, No. 53a.*)

M. *Costigan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre, le douzième rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, supplément No 11 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour 1885. (*Documents de la session, No 5.*)

M. l'Orateur informé la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante :

OTTAWA, 31 mai 1886.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la session du Parlement fédéral, mercredi, le 2 juin, à 8.15 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 HENRY STREATFIELD, capitaine,
 Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Orateur
 de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1886, et le 30 juin 1887," sans amendements.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, par R. G. *Kimber*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :

- Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du *Canada*.
- Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de *Niagara*.
- Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, fidèles compagnes de Jésus."
- Acte concernant le chemin de fer *Esquimaux* à *Nanaimo*, dans la *Colombie-Britannique*.
- Acte concernant le pont suspendu *Union*.
- Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du *Canada*.
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du *Nouveau-Brunswick*.
- Acte concernant la Banque de *Pictou*.
- Acte concernant le canal de la baie de *Burlington*.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Houille de *Medicine-Hat*.
- Acte constituant en corporation la Compagnie *Calvin* (à responsabilité limitée).
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Lac *Nipissingue* à la *Baie de James*.
- Acte à l'effet de naturaliser *Girolamo Cosentini*, ordinairement appelé le baron *Girolamo Cosentini*.
- Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de commerce de la cité de *Toronto*.
- Acte pour amender de nouveau l'Acte du Bureau des Postes, 1875.
- Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation.

- Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Anglo-Canadienne.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance *Tecumseh* du Canada.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.
- Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière *E. B. Eddy*.
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du Canada."
- Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'Halifax.
- Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages.
- Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Charbon et de fer de *Pictou*.
- Acte concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations.
- Acte concernant le transfert du phare du *Cap Race, Terre-Neuve*, et ses dépendances, au Canada.
- Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de *Forbes*.
- Acte à l'effet de constituer "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada," et pour d'autres fins s'y rattachant.
- Acte concernant la compagnie dite *The Saskatchewan Land and Homestead Company (Limited)*.
- Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre *Stellarton* et *Pictou*.
- Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du Canada.
- Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.
- Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport des mines de houille de la *Rivière-aux-Arcs*.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du *Lac Supérieur*.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de *Shuswap* à *Okanagon*.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance mutuelles de *Kingston* et *Pembroke*, à responsabilité limitée.
- Acte modifiant l'Acte des falsifications.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures de 1879.
- Acte concernant les commissions des employés publics du Canada.
- Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Copper Company*.
- Acte concernant la compagnie dite *The Anglo-American Iron Company*.

Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant la protection des eaux navigables.

Acte concernant la Banque de Yarmouth.

Acte modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault-Sainte-Marie.

Acte expliquant l'acte intitulé "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."

Acte modifiant l'acte constitutif de la Chambre de commerce de la cité d'Ottawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de Niagara.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée.

Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles.

Acte concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (Limited)*.

Acte pour faire droit à *Flora Birrell*.

Acte modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie.

Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario.

Acte modifiant la loi concernant les cas de la Couronne réservés.

Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie de chemin de fer et de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

Acte concernant le Bureau de Commerce de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord.

Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'*Halifax*, province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte concernant les statuts révisés du Canada.

Acte relatif à la Compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire.

Acte concernant les stations agronomiques.

Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland.

Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de *Saint-Gabriel*.

Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Napanee, Tamworth* et *Québec*.

Acte pour amender de nouveau l'Acte des terres fédérales, 1883.

Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables.

Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de *Carleton* à la cité de *Saint-Jean*.

Acte concernant l'amélioration du havre de *Québec*.

Acte concernant les péages sur le pont-barrage de *Dunnville* qui relie les travaux exécutés sur la *Grande-Rivière*.

Acte concernant les assurances.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du *Nord-Ouest*.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'*Amérique du Nord*.

Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de *Kootenay* à *Athabaska*.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le *Nord-Ouest*.

Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de *Canseau* et *Louisbourg* ou *Sydney*, comme entreprise publique.

Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre *Métapédia*, sur le chemin de fer Intercolonial, et *Paspébiac*.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Acte concernant la propriété foncière dans les Territoires.

Acte modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874.

Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant l'octroi de subventions en terres pour la construction de chemins de fer y mentionnés.

Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises au et du *Canada*.

Acte à l'effet de prohiber la fabrication et la vente de certains substituts du beurre.

Acte concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en *Canada* avec le minerai canadien.

Le titre du bill suivant est alors lu :

"Acte modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Il plaît à Son Excellence, le Gouverneur Général de réserver ce bill pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du *Canada* ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le

30e jour de juin 1886 et le 30e jour de juin 1887, et pour d'autres objets liés au service public,'

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a pu alors à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :—

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous transmettre mes meilleurs remerciements pour l'empressement et l'assiduité que vous avez mis à remplir vos importantes fonctions.

La législation de la session est d'un caractère éminemment pratique et ne peut manquer d'aider au progrès matériel du pays.

La concession du droit de représentation dans la Chambre des Communes, aux *Territoires du Nord-Ouest*, donnera, si elle est sanctionnée par le Parlement impérial (ce dont il n'y a aucune raison de douter), aux habitants de cette vaste région un intérêt et une voix dans les affaires du *Dominion* et les mettra à même d'exposer, avec autorité, devant le grand conseil de la nation, les besoins et les nécessités de leurs jeunes provinces.

Vous leur avez aussi conféré les bienfaits d'une organisation judiciaire efficace et d'un mode expéditif et économique pour le transfert de la propriété foncière.

Notre population agricole appréciera grandement la création d'une ferme expérimentale centrale et des stations auxiliaires dans les provinces.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du *Pacifique du Canada* et du remboursement en argent et en terres des avances qui avaient été faites par le trésor public pour aider la compagnie.

Je considère comme pleinement assurée la prospérité future de cette grande entreprise, ainsi que l'avantage qu'y trouveront les meilleurs intérêts du pays.

Les subventions votées en faveur de divers chemins de fer contribueront largement à augmenter le commerce et à développer les ressources des districts qu'ils traversent, et je suis particulièrement heureux de voir que, par la mesure qui pourvoit à la construction d'une voie ferrée à travers le *Cap-Breton*, cette île historique va enfin être reliée au réseau des chemins de fer du *Canada*.

Parmi les nombreuses lois utiles que vous avez votées peuvent surtout se remarquer l'amendement à l'Acte du cens électoral qui en rend le fonctionnement plus simple et moins dispendieux; la refonte des Statuts; les arrangements pour une organisation meilleure et plus économique des impressions du Parlement et des ministères, et les modifications à l'Acte des terres fédérales.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les services publics.

Honorables Messieurs et Messieurs :

En vous disant adieu jusqu'à l'année prochaine, je me réjouis de pouvoir vous féliciter de la prospérité générale du pays et de voir partout la promesse d'une moisson abondante.

Alors l'honorable Président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le douzième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le douzième jour de juillet prochain.

INDEX

DU

VINGTIÈME VOLUME.

49 VICTORIA, 1886.

ACTE DE LA MARINE DU CANADA :—32.

ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA :—Voir 108, 110, 111, 116 *des documents de la session.*
Liqueurs spiritueuses.

ACTE REFONDU DES CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*, 26.

ADRESSES :

A Sa Majesté la Reine :

1. Résolution pour une adresse à Sa Majesté exposant que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement, et priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial, autorisant le parlement du Canada à pourvoir de temps à autre à telle représentation, 181. Renvoyée à un comité spécial; adresse rapportée; adoptée; message au Sénat priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse, 182. Message du Sénat adoptant la dite adresse, et demandant le concours de la Chambre à une adresse à Son Excellence le priant de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, 215. La Chambre concourt; Voir *ci-dessous*, 3.

A Son Excellence le Gouverneur Général :

2. Résolution au sujet d'une adresse pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, 7. Lue et adoptée; renvoyée à un comité spécial; rapportée, 9. Adoptée; grossoyée; devant être présentée par ceux des membres qui font partie du Conseil privé, 10. Réponse de S. E., 49.
3. Résolution pour le concours d'une adresse du Sénat priant Son Excellence de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté la Reine, au sujet de la représentation dans le parlement du Canada, et des divers territoires; message, 215.

AGRICULTURE, PERSONNES ENGAGÉES DANS L' :—Voir *Banques*, 3.

AGRICULTURE, RAPPORT DU MINISTRE DE L' :—Voir 1 *des documents de la session.*

- ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—**Pétition demandant une charte, 22. Avis, 42. Bill, 49. Renvoyé en comité, 53. Retiré et honoraires remboursés, 274.
- AMENDES ET COTISATIONS :—**Bill concernant l'emploi des amendes et cotisations (M. Thompson); ordonné, présenté, 112. Lu la seconde fois, 139. En comité général; rapporté; motion pour la troisième lecture; amendements proposés pour renvoyer de nouveau le bill en comité général: 1. pour définir l'application des amendes, rejeté; 2. afin de l'amender en prescrivant que le bill ne deviendra en vigueur qu'à la fin de la prochaine session du Parlement, 151. Rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 152. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 48.)
- AMHERST, TOWNSHIP D' :—**Pétition demandant que le dit township soit annexé au comté d'Argenteuil, 163.
- ANDERSON, JAMES :—**Voir 190 *des documents de la session*.
- ANGLO-AMÉRICAINNE DE FER, CIE :—**Pétition demandant une charte, 42. Avis, 63. Bill, 68; renvoyé au comité, 76. Rapporté avec amendements, 180. En comité général; rapporté; passé, 190. Par le Sénat avec un amendement, 247. Adopté, 260. S. R., 403. (49 Vic., c. 97.)
- ANGLO-AMÉRICAINNE DE TÉLÉGRAPHE, CIE :—**Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un acte d'incorporation; lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des O. P., 84. Comité recommande que permission soit accordée, 90. Pétition présentée, 91. Avis spécial, 101. Bill, 124. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec amendements, 255. En comité général; rapporté; passé, 271. Par le Sénat avec amendements, 313. Adopté, 322. S. R., 404. (49 Vic., c. 94.)
- ANGLO-CANADIENNE, BANQUE :—**Pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour un acte modifiant l'acte constitutif de la dite banque. Lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des O. P., 171. Le comité recommande que la permission soit accordée; pétition présentée, 175. Avis spécial, 79, 49e et 51e règles suspendues, et bill présenté, 181. Renvoyé, 190. Rapporté, 217. En comité général; rapporté, 227. Passé, 228. Par le Sénat, 277. S. R., 403. (49 Vic., c. 61.)
- ARCHIVES DU CANADA :—**Voir 2 *des documents de la session*.
- ASPEE BAY :—**Voir 3 *des documents de la session*.
- ASSURANCE :—**Bill intitulé "Acte concernant les assurances," du Sénat, 166. Lu, 175. Lu la seconde fois; renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 206. Rapporté avec amendements, 268. En comité général; modifié; examiné; passé tel qu'amendé, 292. Concours du Sénat, 339. S. R., 404. (49 Vic., c. 45.)—Voir 4 *des documents de la session*.
- ASSURANCE CANADIENNE DU CANADA, DITE LA TÉCUMSEH :—**Voir *Técumseh*.
- ATLANTIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER :**
1. Pétition demandant la passation d'un acte demandant de reculer le terme accordé pour l'achèvement de son chemin de fer, etc., 22. Avis, 42. Bill, 50. Renvoyé au comité, 54. Rapporté avec amendements, 104. En comité

ATLANTIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU.—*Suite.*

- général ; rapporte progrès, 125. Chambre de nouveau en comité général ; bill rapporté ; passé, 131. Par le Sénat, 215. S. R., 403. (49 Vic., c. 72.)
2. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 89.
 3. Pétition se plaignant que les clôtures et ponceaux, le long de la ligne du chemin de fer Atlantique Canadien, ne sont pas suffisants, et que la Cie soit forcée à se conformer aux dispositions de la loi à cet égard, 230.

AUDITEUR-GÉNÉRAL :—Voir 5 des documents de la session.

BAIE DES CHALEURS, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :

1. Chambre en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; recommandation de Son Excellence, 301. Chambre en comité général, 307. Résolutions rapportées réglant la subvention accordée en vertu de l'acte 46 Vic., c. 25, et 47 Vic., c. 8 ; adoptées ; bill 309. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre Métapédia sur le chemin de fer Intercolonial et Paspébiac. (Sir H. L. Langevin) ; ordonné ; présenté, 309. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 326. Passé, 330. Par le Sénat, 348. S. R., 405. (49 Vic., c. 17.) Voir, 69 des documents de la session.

BAIE D'HUDSON :—Voir 6, 7 et 198 des documents de la session.

BAKER, J. G. ET CIE. :—Voir 151, 235 des documents de la session.

BANNON, JOHN :—Voir 55 des documents de la session.

BANQUES AGRICOLES :—Voir *Banques*, 2, 3.

BANQUE ANGLO-CANADIENNE :—Pétition demandant une charte sous le nom de "La Banque Midland du Canada," 17. Avis, 23. Bill, 29. Renvoyé au comité, 51. Rapporté avec amendements, 96. En comité général ; rapporté, 115. Passé, (titre changé en celui de banque Anglo-Canadienne), 125. Passé par le Sénat avec amendements, 166. Adopté, 190. S. R., 403. (49 Vic. c. 64.)

BANQUE COLONIALE DU CANADA :—Voir *Banque Continentale du Canada*.

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA :—Pétition demandant une charte sous le nom de (la Banque Coloniale du Canada), 60. Avis ; bill, 63. Renvoyé au comité, 71. Rapporté avec amendements, 96. En comité général ; modifié ; examiné ; passé (titre changé en celui de Banque Continentale), 108. Passé par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 66.)

BANQUE D'ÉPARGNE :—Voir 10, 163 des documents de la session.

BANQUES ET COMMERCE :

1. Nomination du comité permanent, 16, 20. Bills qui lui sont renvoyés, 40, 51, etc. Rapports sur différents bills, 96, 119, 137, 179, 217, 268. Fait rapport que le préambule d'un bill a été modifié, 137, 217. Recommande qu'un bill soit retiré, 137.

BANQUES ET COMMERCE.—*Suite.*

2. Chambre en comité général concernant l'octroi de chartes de banques agricoles, ou de biens-fonds; à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, 93. Chambre de nouveau en comité général, 127. Résolutions rapportées; bill, 128. Voir *ci-dessous*, 3.
3. Bill à l'effet de faciliter le commerce de banque et de prêts aux personnes engagées dans l'agriculture (M. Orton); ordonné; présenté, 128.

Voir 8, 10, *des documents de la session. Insolvabilité, I.*

BANQUE UNION D'HALIFAX:—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, 41. Avis, 48. Bill, 57. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 137. En comité général; rapporté; passé, 145. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 69.)

BANQUE UNION DU BAS-CANADA:—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, 33. Avis, 43. Bill, 50. Renvoyé au comité, 54. Rapporté avec amendements (préambule modifié), 137. Examiné; passé, 146. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 58.)

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Voir 11 *des documents de la session.*

BATEAUX À VAPEUR, INSPECTION DES:

1. Chambre en comité général concernant "l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882; résolution rapportée; bill, 150. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill pour amender de nouveau "l'Acte de l'inspection des bateaux à vapeur, 1882, (M. Foster); ordonné; présenté, 150. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné, 228. Passé, 240. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 34.)

BATEAUX TOUEURS AMÉRICAINS:—Voir 12 *des documents de la session.*

BAYFIELD, HAVRE DE:—Voir 13 *des documents de la session.*

BEDSON, S. L.:—Voir 180 *des documents de la session.*

BELL, MAJOR:—Voir 180 *des documents de la session.*

BEURRE:—Voir *Oléomargarine.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:

1. Rapport des bibliothécaires conjoints déposé sur le bureau, 7. (*Documents de la session No. 16.*)
2. Comité mixte de la bibliothèque; membres de la Chambre des communes, 75. Membres du Sénat, 31. Premier rapport concernant la perte et la mutilation des livres; et de faire réimprimer le catalogue des ouvrages canadiens; concernant la position et les salaires de quelques-uns des officiers et messagers, etc., 314. Motion pour l'adoption retirée, 341. Second rapport, concernant les comptes de la bibliothèque, 346.

BILLOTS:—Pétition demandant que le tarif d'exportation sur les billets soit rembourré en certains cas, 11.

BILLS :

1. Bills affectant les dépenses des deniers publics et basés sur des résolutions rapportées de comités généraux (règle 88), 139, 140. Bills affectant le commerce et originant en comité général (règle 41), 128, 141. Bills établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres, 302, 334. Bills se rapportant incidemment à la dépense de deniers publics, etc., présenté, et une résolution adoptée subséquemment et renvoyée au comité sur iceux, 260, 316.
2. Bill présenté et lu une seconde fois, *pro formâ*, avant de prendre en considération le discours du trône, 5.
3. Motion pour présenter un bill, retirée, 21.
4. Motion pour la seconde lecture d'un bill, rejetée, 147, 249. Retirée, 57 ; et bill retiré, 128, 147. Ordre du jour pour la seconde lecture rescindé et bill retiré, 178, 307.
5. Ordre pour la seconde lecture d'un bill placé sur la liste des ordres du gouvernement, 259.
6. Bill lu la seconde fois et renvoyé immédiatement en comité général, 228, 240. Renvoyé à un comité spécial, 93, 97.
7. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur un bill rescindé, et bill renvoyé à un comité spécial, 126, 127.
8. Le président du comité général rapporte progrès sur un bill, 121, 152, etc.
9. Bill modifié en comité général et ordre de le prendre en considération à un jour ultérieur, 178, 228, etc. Examiné immédiatement, 121, 137, etc.
10. Motion pour la troisième lecture d'un bill, retirée, 137.
11. Ordre pour la troisième lecture rescindé, et bill renvoyé de nouveau à un comité général, 137, 150, 341.
12. Bill renvoyé de nouveau à un comité général, 150, 285. A la troisième lecture, 139.
13. Le comité général sur un bill se lève sans faire rapport, 126.
14. Bills passés à plusieurs phases à la même séance, 192, 291, 348. Sans être renvoyés au comité général, 401. Passés à toutes leurs phases à la même séance, 352, 361.
15. Titres de bills modifiés, 205. Bills ré-imprimés, 228.
16. Bills modifiés par le Sénat et examinés immédiatement, 278. Plus tard, 176. Renvoyés au comité spécial auquel ils ont été déférés la première fois, 176, 228. Ordre pour considération placé sur la liste des ordres du gouvernement, 320, 341.
17. Amendements du Sénat à des bills des Communes, modifiés, 176, 270. Adoptés par le Sénat, 205, 299.
18. Amendements de la Chambre à un bill du Sénat, 150. Adoptés par le Sénat, 205.
19. Bills sanctionnés à la clôture de la session, 402.
20. Bill réservé pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Bills Privés :

21. Nomination du comité permanent, 15, 19. Bills renvoyés à ce comité, 53; 54, etc. Rapports sur divers bills, 96, 124, 143, 180, 267. Recommande le remboursement des honoraires, 96, 143. Prolongation du temps pour présenter des bills privés, 40. Rapport que le préambule d'un bill a été modifié, 143. Titre d'un bill modifié, 96.
22. Pétitions lues et reçues le même jour que présentées, 71, 82.
23. Pétition demandant permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter de telles pétitions, 82, 97.
24. Avis publié dans la *Gazette du Canada* seulement, soit considéré suffisant, comme les opérations de la compagnie projetée affecteront tout le pays, plutôt qu'une localité en particulier, 101.
25. 51^e règle suspendue sur la recommandation des O. P., pour la raison que la pétition n'est pas de nature à exiger d'avis, 43, 179. Mais comme la nécessité de cette demande ne lèsera aucuns droits acquis et facilitera beaucoup les intérêts publics dans ce district en particulier, 101. Que cette mesure est urgente, 183.
26. Pétition demandant une charte pour la formation d'une Cie de chemin de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; avis publiés dans le Manitoba seulement jugés suffisants, l'art. 51 ne nécessitant pas la publication d'un avis dans les territoires, 68.
27. Avis qui n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que le bill ne soit pris en considération par le comité dont il relève, il recommande que cet avis soit considéré comme suffisant, 43. Les actionnaires ont donné à la dite mesure leur approbation unanime, 56, 101. Mais comme l'entreprise projetée a été longuement discutée par la presse et servira beaucoup les intérêts de tout le district, 89, 120, 129.
28. 51^e règle suspendue sur la recommandation du comité des O. P., 49, 63, 112, 181, 183, 187. 49^e règle suspendue, 181, 183, 187. 60^e règle suspendue, 183, 187. 51^e règle modifiée de manière à pourvoir à la publication d'avis dans les Territoires du Nord-Ouest, 321.
29. Bill lu la première fois et renvoyé au comité à la même séance.
30. Comité rapporte qu'il a modifié le préambule d'un bill dans un certain but, 137, 186, 217. Qu'il a jugé à propos de changer le titre d'un bill, 96.
31. Bill renvoyé de nouveau (après rapport) pour plus ample considération, 109, 190.
32. Bill retiré sur la recommandation du comité des bills privés, 187, 223, 274.
33. Comité juge nécessaire d'amalgamer deux bills, 274.
34. Honoraires remboursés sur bills privés conformément à la recommandation du comité des Bills privés, 112, 156, 187, 223, 274. Sans la susdite recommandation (le bill était retiré au Sénat), 321.
35. Prolongation du temps pour recevoir les pétitions sur la recommandation des O. P., 23. Pour présenter les bills privés, 40, 83.

BILLS PRIVÉS.—Suite.

36. Le temps pour recevoir les rapports des comités sur les Bills privés est prolongé sur la recommandation du comité des Bills privés, 124, 187, 255.
37. Les ordres du jour pour bills privés appelés à une heure fixe, en vertu de la 19e règle, suspendant les affaires devant la Chambre, 108.
38. Son Excellence consent en tant que les intérêts de Sa Majesté sont concernés, à l'adoption des amendements faits par le Sénat à un bill privé, 323.
39. Question de concours étant mise sur les amendements faits par le Sénat à un bill privé, on attire l'attention sur le fait que l'heure réservée aux bills privés est expirée, et la Chambre reprend alors la considération des ordres du gouvernement, 323.

BILLS PRIVÉS :—Voir Bills 21-39.

BIRRELL, FLOBA :—Pétition demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Henry Birrell, et pour divorcer avec lui, 62. Avis, 68. Bill du Sénat, 215. Lu, 217. Lu la seconde fois, 246. Renvoyé avec les témoignages au comité des Bills privés, 247. Rapporté, 268. En comité général; rapporté; passé (sur division), 277. S. R., 404. (49 Vic., c. 113.)

BOIS, LICENCE OU PERMIS POUR LA COUPE DU :—Motion pour le nombre d'ordres en conseil, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois; le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés, etc., 36. Amendement proposé pour ajouter les mots suivants: "le loyer du terrain et les droits dûs à la couronne, et la superficie totale couverte par tels ordres, etc.;" adopté; motion telle qu'amendée adoptée, 37. Voir 103, 104 et 223 *des documents de la session*.

BOWELL, HON. MACKENZIE :—Voir *Députés*, 4.

BRANDON, BATTLEFORD ET EDMONTON, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 23. Avis spécial, 68.

BRANDON, CIE DU PONT DE :—Pétition demandant qu'aucune mesure ne soit prise au sujet de la charte de la Cie du pont de Brandon soit acceptée ou que ses pouvoirs soient étendus, 111.

BRIEB, ILES :—Voir 253 *des documents de la session*.

BROCKVILLE ET NEW-YORK, CIE DU PONT DE :—Pétition demandant une charte, 69. Avis spécial, 83. Bill, 84. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec amendements, 171. En comité général; rapporté; passé, 176. Par le Sénat avec amendements, 264. Adopté, 270. S. R., 404. (49 Vict., c. 91.)

BROWNING, T. B. :—Pétition de T. B. Browning, un des officiers des Gardes du corps du gouverneur général, demandant qu'il soit déclaré qu'il a souffert d'un déni de justice, etc., 211.

BUDGETS :—Voir 16-18 *des documents de la session*.

BUREAU DES POSTES :—Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte du Bureau de Poste, 1875;" du Sénat; lu, 93. Lu la seconde fois; en comité

général; rapporté, 122. Ordre pour la troisième lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau en comité; modifié; examiné; passé avec un amendement, 150. Concours du Sénat, 205. S. R., 402. (49 Vic., c. 21.) Voir 158, 165 *des documents de la session.*

BURLINGTON, CANAL DE LA BAIE DE :—Bill concernant le canal de la baie de Burlington (sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 99. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 121. Passé, 131. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 32.)

CAISSE D'ÉPARGNE SCOLAIRE, LA :—Pétition demandant une charte; lue et reçue immédiatement, 71. Avis, 83. Bill, 90. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec amendements, 217. En comité général; rapporté; passé, 226. Par le Sénat avec amendements, 299. Adopté, 303. S. R., 404. (49 Vic., c. 67.)

CALVIN, CIE, (LIMITÉE) :—Pétition demandant une charte, 32. Avis, 43. Bill, 57; Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 96. En comité général; modifié; examiné; passé, 109. Par le Sénat avec amendements, 166. Adopté avec un amendement comme conséquence des amendements précédents, 176. Concours du Sénat, 205. S. R., 402. (49 Vic., c. 107.)

CAMERON, HECTOR :—Voir *Députés*, 6.

CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU NORD DU :—Voir 38 *des documents de la session.*

CANADA, PROVINCE DU :—Voir 19 *des documents de la session.*

CANADA-OUEST, CIE DE PRÊT ET D'ÉPARGNE DU :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, etc., 41. Avis, 62. Bill du Sénat, 166. Lu, 171. Renvoyé au comité, 176. Rapporté avec amendements, 217. En comité général; modifié; examiné, 226. Passé tel qu'amendé, 227. Concours du Sénat, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 105.)

CANADA-SUD, CIE DU PONT DU :—Pétition demandant un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Cie, 42. Avis, 43. Bill, 50. Renvoyé au comité, 64. Rapporté, 104. En comité général; rapporté; passé, 115. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 90.)

CANAUX :—Voir 20 et 95 *des documents de la session.*

CANSO, DÉTROIT DE :

1. Chambre en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney; recommandation de Son Excellence, 301. Chambre en comité général, 307. Résolution rapportée, 308. Adoptée; bill présenté, 309. Voir *ci-dessous*, 2.

2. Bill autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de Canso et Louisbourg, comme entreprise publique (sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 309. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 326. Passé, 330. Par le Sénat, 348. S. R., 405. (49 Vic., c. 14.)

CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU :—Voir 70 *des documents de la session.* *Canso, détroit de.*

CAP RACE, PHARE DU :

1. Chambre en comité général pour considérer une résolution concernant le transfert du phare du Cap Race au Canada ; recommandation de Son Excellence, 120. Chambre en comité général ; résolution rapportée ; adoptée ; bill présenté, 139. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant le transfert du phare du Cap Race, Terre-Neuve, et ses dépendances au Canada (M. Foster) ; ordonné, 139. Présenté, 140. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 157. Lu la troisième fois et passé, 171. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 20.) Voir 21 *des documents de la session.*

CARLETON, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT :—Bill concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton, à la cité de Saint-Jean (Mr. Thompson) ; ordonné ; présenté, 275. Lu la seconde fois ; en comité général ; modifié ; examiné, 295. Passé, 301. Par le Sénat, 319. S. R., 404. (49 Vic., c. 16.)

CENS ÉLECTORAL :

1. Motion pour copie des instructions adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885. Débat ajourné sur icelle, 22. Repris, 23. Motion adoptée, 24. Voir 22 *des documents de la session.*
2. Bill modifiant l'Acte concernant le cens électoral et l'Acte des élections fédérales, 1874, (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 283. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporte progrès, 304. Chambre de nouveau en comité général ; bill modifié ; examiné, 308. Ordre pour la troisième lecture rescindé, et bill renvoyé de nouveau en comité général ; modifié ; examiné ; motion pour la troisième lecture ; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité afin de l'amender en prescrivant que toutes les personnes ayant droit de voter dans chaque province à l'élection d'un membre, pourront voter à l'élection de membres de la Chambre des Communes, etc., 341. Rejeté ; bill lu la troisième fois et passé, 342. Par le Sénat, 352. S. R., 405. (49 Vic., c. 3.) Voir 22-24 *des documents de la session.*

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. La Chambre se rend auprès du gouverneur-général, dans la chambre du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 402.
2. Nomination des commissaires de l'économie interne (31 Vic., c. 27), 31.
3. Comptes courants, du comptable (tel qu'audités), 45.
4. Etats déposés sur le bureau de la Chambre par le greffier, 163.

Réunions et ajournements de la Chambre :

5. Siégeant après minuit, 57.
6. S'ajourne à cause du mercredi des Cendres, 39. Annonciation, 74. Pâques, 178. Jour de la fête de la Reine, 300.
7. S'ajourne à une heure plus tôt qu'à l'heure ordinaire pour le jour suivant, 182. Devant se réunir plus à bonne heure que d'ordinaire, 360.

CHAMBRE DES COMMUNES.—*Suite.*

8. Devant siéger les samedis, 321.
9. Motion, que lorsque l'Orateur quittera le fauteuil à six heures p.m., la Chambre restera ajournée jusqu'à demain à 3 heures p.m., 58.

Travaux de la Chambre :

10. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité à certains jours. Voir *Ordres du jour.*
11. Bill modifiant l'acte relatif à la représentation de la Colombie-Britannique, dans la Chambre des Communes (M. Baker, Victoria); ordonné, présenté, 156.

Voir *Débats*, 2.

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 15, 19. Bills renvoyés, 50, 51, etc. Rapports sur différents bills, 104, 124, 127, 143, 155, 171, 186, 198, 223, 255, 274, 290. Recommande de prolonger le délai pour recevoir les rapports de comités sur bills privés, 124, 186, 255. Que certains bills soient retirés et les honoraires remboursés, 186, 223, 274, 290. Fait rapport qu'il a modifié le préambule d'un bill, 186. Qu'il a amalgamé deux bills, 274.
2. Bill à l'effet de modifier l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements (M. Mulock); ordonné; présenté, 13. Ordre pour la seconde lecture rescindé; bill retiré, 178.
3. Bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, (M. McCarthy); ordonné; présenté, 20. Motion pour la seconde lecture retirée; bill retiré, 128.
4. Pétitions demandant que le bill précédent devienne loi, 89, 111.
5. Pétitions demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 96.
6. Bill modifiant l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, (M. McCarthy); ordonné; présenté, 21. Lu la seconde fois, 147. En comité général; rapporté; passé, 177.
7. Chambre en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; recommandation de Son Excellence, 315. Chambre en comité général, 322, 326. Résolution rapportée, 331. Adoptée; bill 333. Voir *ci-dessous*, 8.
8. Bill autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (M. Pope); ordonné; présenté, 333. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné; passé, 348. Par le Sénat, 369. S. R., 405. (49 Vic., c. 10.)
9. Pétitions demandant qu'il soit adopté un acte à l'effet d'assimiler les prix exigés par les différentes compagnies de chemins de fer en Canada, pour le transport des voyageurs et des marchandises, 17.

Voir 28-71 *des documents de la session.* *Terres fédérales*, 3, 7, 8.

CHIGNECTOU, CIE DU CHEMIN DE FER DU TRANSPORT MARITIME DE :

1. Chambre en comité général pour considérer une résolution concernant la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou ; recommandation de Son Excellence, 121. Chambre en comité général, 140. Résolution rapportée, prescrivant que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq ans, et que le montant sera de \$170,602 au lieu de \$150,000, 150 ; adoptée ; bill, 151. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill à l'effet d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée), (M. Pope) ; ordonné ; présenté, 151. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 206. Passé, 218. Par le Sénat avec amendements, 277. Adopté, 290. S. R., 404. (49 Vic., c. 18.) Voir 67 *des documents de la session*.

CHINOIS :—Bill à l'effet de modifier et refondre les dispositions statutaires relatives à l'immigration chinoise en Canada (M. Chapleau) ; ordonné ; présenté, 156. Lu la seconde fois ; en comité général ; modifié ; examiné, 261. Motion pour la troisième lecture ; amendements proposés pour renvoyer de nouveau le bill en comité général : 1. Afin d'amender le paragraphe "d" de la clause 5, 262. Rejeté. 2. Afin de l'amender en retranchant les clauses 24, 25 et 26, rejeté ; bill lu la troisième fois et passé, 263. Voir 72 *des documents de la session*.

COBOURG, VILLE DE :

1. Chambre en comité général pour considérer la résolution concernant la ville de Cobourg ; recommandation de Son Excellence, 181. Chambre en comité général, 206. Résolution pour venir en aide à la municipalité en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué ; rapportée, adoptée ; bill, 207. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg (M. McLelan) ; ordonné ; présenté, 207. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 240. Passé, 252. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 33.)

COLOMBIE-ANGLAISE :—Voir 12, 139, 258, 266, 61, *des documents de la session*. Chambre des Communes, 11. Sauvages. Intérêt, 2. Liqueurs spiritueuses, 12. Terres publiques, 4.

COLOMBIE-ANGLAISE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :—Voir *Kootenay et Athabaska, Cie de chemin de fer de*.

COMITÉS :—

1. Résolution pour la nomination de neuf comités permanents, 7. Comité spécial pour nommer les comités permanents, 14. Rapport, 15. Concourt dans le rapport en ce qui concerne le comité des Ordres permanents, 16. Motion par sir John A. Macdonald que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial pour rapporter les listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents ; amendement proposé par M. Coursol pour ajouter les noms de certains membres à certains comités ; sous-amendement proposé par sir H. L. Langevin, d'ajouter certains noms additionnels, 18. Sous-amendement adopté ; premier amendement amendé, adopté ; motion principale amendée, adoptée, 19. Voir *Banques. Bills Privés. Lois expirantes. Immigration. Ordres permanents. Impressions parlementaires. Privilèges et Elections. Comptes Publics. Chemins de fer*.
2. Comités généraux, 127.

COMITÉS. — *Suite.*

3. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général rescindé, 126.
4. Procédés des comités généraux entrés dans les journaux, 139, 140.
5. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 92, 434.
6. Nomination de comités spéciaux, 10, 126.
7. Pouvoir d'employer des sténographes, 40, 125.
8. Comités conjoints. Voir *Bibliothèque. Impressions.*
9. Réduction du quorum des comités permanents, 15. *Changé*, 40.
10. Membres ajoutés, 130.
11. Rapportant de temps à autre, 10.
12. Instructions à un comité spécial, 126.
13. Pour envoyer quérir personnes et papiers, 113.
14. Pour interroger des témoins sous serment, 113, 322.
15. Motion pour l'adoption du rapport d'un comité spécial, amendé, 18. *Retirée*, 252.
16. Rapport d'un comité spécial renvoyé de nouveau avec instructions, 274.
17. Partie d'un rapport adoptée, 16.
18. Motion pour la nomination d'un comité spécial, rejetée, 78. Voir *Questions*, 11.

COMMERCE ET NAVIGATION :—Voir *Tableaux du Commerce et de la Navigation.*

COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER, COUR DES :—Voir *Chemins de fer*, 3, 4.

COMMISSIONS :—Voir *Employés publics.*

COMMISSION DES RÉCLAMATIONS MILITAIRES :—Voir 188 et 199 *des documents de la session.*

COMPAGNIES CONSTITUÉES :—Voir 74 *des documents de la session.*

COMPTES PUBLICS :—Nomination du comité permanent des Comptes publics, 16, 20. Documents renvoyés à ce comité: Comptes publics pour 1884-85; rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédit pour la même période, 40. Items des dépenses pour 1884, sur l'embranchement de Dalhousie du chemin de fer Intercolonial, 63. Items contenus dans les Comptes Publics concernant les impressions pour 1884, 78. Items dans les comptes publics de 1874 à 1883, pour impressions pour la division d'émigration du département de l'agriculture, 105. Question de la dette de H. H. Cook, M.P., pour droits de coupe de bois sur la réserve des Sauvages en 1872, 295. Autorisation d'employer un sténographe, 187. Premier rapport, concernant l'item de \$2,000 payé au Haut-Commissaire et porté au compte des dépenses contingentes du gouvernement civil, 289. Second rapport, Item qui se rapporte au fret et passagers transportés à destination de l'Hôtel Inch Arran à Dalhousie, N.-B., 300, (App. No. 3.) Troisième rapport, concernant certains items sur l'exploration de la Baie Georgienne, 300 (App. No. 4.) Cinquième rapport, concernant la question de la somme due de H. H. Cook, M.P., à titre de droits pour bois abattu, 314, (App. No. 5.) Second et troisième rapports non imprimés, 330.

CONSENTINI, BARON GIROLAMO :—Pétition du baron Girolamo Consentini demandant un acte de naturalisation, 41. Avis, 48. Bill, 50. Renvoyé au comité, 64. Rapporté, 96. En comité général, 108. Rapporté; passé, 109. Par le Sénat, 205. S. R., 402. (49 Vic., c. 112.)

COUPE DE BOIS ;—Voir *Bois, licences ou permis pour la* :

COUR DES COMMISSAIRES DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer*, 3, 4.

COUR MARITIME D'ONTARIO :—Bill à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario (M. Allen); ordonné; présenté, 20. Motion pour la seconde lecture; amendement proposé par Sir H. L. Langevin que la Chambre procède à l'ordre No 22; amendement et motion retirés séparément, 57. Bill lu la seconde fois, 93.

COUR SUPRÊME :

1. Bill à l'effet de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême en ce qui concerne les matières d'une nature purement locales dans la province de Québec (M. Landry, Montmagny); ordonné; présenté, 21.

2. Bill modifiant de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'échiquier (M. Edgar); ordonné; présenté, 35.

Voir 77 et 109 *des documents de la session*.

COUR SUPRÊME DE JUDICATURE, ONTARIO :—Voir *Juges*, 2.

COUR SUPRÊME DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Voir 78 et 249 *des documents de la session*.

COURONNE, CAS RÉSERVÉS DE LA :—Bill modifiant la loi concernant les cas réservés de la couronne (M. Thompson); ordonné, présenté, 212. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 253. Passé, 259. Par le sénat, 299. S.R., 404. (49 Vic., c. 47.)

COWAN, DAVID L. :—Voir 128 *des documents de la session*.

CRÉDIT FONCIER ET D'ÉPARGNE, CIE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs, 41. Avis, 68. Bill du Sénat, 166. Lu, 171. Renvoyé au comité, 176. Rapporté avec amendements, 217. En comité général; modifié; examiné; passé tel qu'amendé, 227. Concours du Sénat, 264. S.R., 403. (49 Vic., c. 103.)

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Bill à l'effet de mieux prévenir la cruauté envers les animaux (M. Charlton); ordonné; présenté, 21. Lu la seconde fois; renvoyé à un comité spécial, 97.

CUIVRE, CIE CANADIENNE DE : Pétition demandant une charte, 42. Avis, 63. Bill, 68. Renvoyé au comité, 76. Rapporté avec amendements, 180. En comité général; rapporté; passé, 190. Par le Sénat avec un amendement, 247. Adopté, 260. S.R., 403. (49 Vic., c. 99.)

DÉBATS :

1. Nomination du comité spécial chargé de contrôler la publication des débats officiels, 10. Premier rapport recommandant que l'ordre de la Chambre

DÉBATS.—*Suite.*

- concernant la publication du rapport officiel des débats, en petit texte et en format in-octavo, ne soit pas exécuté, et qu'il soit imprimé comme les années précédentes, 28. Adopté, 40. Second rapport concernant la traduction et la correction des discours, et recommandant de renouveler le contrat pour la reliure avec A. S. Woodburn, 155. Adopté, 156. Troisième rapport que les débats soient imprimés par MM. MacLean, Roger et Cie, etc., pendant la prochaine session, 321. Adopté, 328.
2. Motion par M. Charlton :—Que l'habitude de plus en plus fréquente de prononcer de longs discours constitue une perte de temps et prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du parlement, etc. 2. Qu'il est expédient d'adopter des réglemens et de les appliquer à l'avenir à la conduite des débats dans la Chambre ; 3. Que l'Orateur sera chargé de faire observer les présents réglemens ; amendement proposé par sir H. L. Langevin que les résolutions 2 et 3 soient retranchées, adopté, 167. Motion principale amendée, adoptée, 168.

DÉBITEURS INSOLVABLES :

1. Bill à l'effet de modifier de nouveau " l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," (M. Edgar) ; ordonné ; présenté, 23. Lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques, 93. Rapporté avec amendements, 180. En comité général, 190. Rapporte progrès, 191. Chambre de nouveau en comité général ; bill amendé ; examiné ; passé, 248. Par le Sénat avec un amendement, 303. L'ordre du jour pour la prise en considération soit transféré sur la liste des ordres du gouvernement, 320. Examiné ; adopté avec un amendement comme conséquence des amendements précédents ; message au Sénat, 327. Sénat concourt, 348. S. R., 404. (49 Vic., c. 46.)
2. Pétitions demandant qu'il ne soit pas passé d'acte de faillite, 41.
3. Bill à l'effet de pourvoir à la décharge des débiteurs insolubles dont les biens ont été proportionnellement distribués entre leurs créanciers (M. Edgar) ; ordonné ; présenté, 85.
4. Pétitions demandant la passation d'un acte de faillite prescrivant qu'un mois de gages dû aux employés lors de la cession aura droit de priorité sur toute autre dette, 143, 179.
5. Bill à l'effet de pourvoir à la répartition des biens des débiteurs insolubles, (M. Macmillan, Middlesex) ; ordonné ; présenté, 130.

DÉLÉGATION EN ANGLETERRE :—Voir 79 et 80 des documents de la session.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Voir 81 des documents de la session.

DÉPUTÉS :

1. Députés ayant prêté serment conformément à la loi, etc., prennent leur siège dans la Chambre, 5.
2. Motion pour permission de présenter un bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des membres (M. Farrow) ; motion retirée, 21.
3. Motion par M. Farrow—Qu'il est expédient de prescrire que les députés des deux Chambres du parlement du Canada, absents pour cause de maladie personnelle, ne seront pas privés de leur indemnité, bien qu'absents d'Ottawa pendant telle maladie. Amendement proposé par sir H. L. Langevin, que

DÉPUTÉS.—*Suite.*

le 35e ordre du jour (exprimant un profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution) soit maintenant lu, 54. Adopté, 55.

4. Motion par M. Edgar, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir d'une manière complète de certaines accusations contre John White, écrivain, membre pour Hastings-Est, et l'honorable M. Bowell, ministre des douanes, concernant la compagnie de colonisation de Prince-Albert, 112. Amendement proposé par sir H. L. Langevin, que les dites allégations soient renvoyées au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de faire rapport de la preuve de toute la procédure, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et d'interroger des témoins sous serment; amendement adopté, 113. Motion telle qu'amendée, adoptée. Motion par M. Laurier, que MM. Edgar et White soient ajoutés au comité des Privilèges et Elections, devant lequel ont été renvoyées les déclarations faites, sans avoir droit d'y voter; objection au sous-amendement, aucun avis n'ayant été donné, 113. Objection maintenue, 114. (Voir *Questions*, 11.) Rapport du comité, 283. (App. No. 1).
5. Motion par M. Blake, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux accusations contre MM. Murray Dodd, M. P., et H. F. McDougall, M. P.; débat interrompu sur icelle par l'appel des bills privés, 248. Repris, 278. Amendement par M. Orton, que l'ordre pour la seconde lecture du bill à l'effet de modifier de nouveau l'"Acte de l'Empérance du Canada, 1878," soit maintenant lu; sous-amendement proposé par M. Bergin, que le débat ajourné sur la résolution concernant l'oléomargarine, soit maintenant repris; rejeté; premier amendement rejeté, 279. Motion principale rejetée, 280.
6. Motion par M. Somerville (Brant) qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de certaines allégations faites contre M. Hector Cameron, M. P., concernant la subvention accordée au chemin de fer Erié et Huron; amendement proposé par sir H. L. Langevin, que les accusations et allégations soient soumises au comité des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'examiner des témoins sous serment, etc.; adopté; motion telle qu'amendée adoptée, 322. Voir 175 *des documents de la session*. *Subsides*, 9.

DETTE DU CANADA :—Voir 82 *des documents de la session*.

DICKEY, J. A. :—Voir 242 *des documents de la session*.

Documents :

DÉPOSÉS SUR LE BUREAU DE LA CHAMBRE :—

	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture. (<i>Document No. 10.</i>)	Par ordre de S. E.	150
2. <i>Archives du Canada</i> :—Rapport sur les archives du Canada, 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 106.</i>)	—	299
3. <i>Aspee Bay</i> :—Dépêches du secrétaire d'Etat pour les colonies au sujet de l'affaire d'Aspee Bay. (<i>Imprimé</i> , 201.) (<i>Document No. 75.</i>)	Message	172

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
4. <i>Assurance, Compagnies d' :—</i> Sommaire des relevés des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la marine en Canada pour 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 14.</i>)	Par acte	100
5. <i>Auditeur général :—</i> Rapport sur les comptes de crédits pour 1884-85. (<i>Renvoyé, 40.</i>) (<i>Document No. 3.</i>)	Par acte	12
<i>Baie-d'Hudson :</i>		
6. Rapport sur la seconde exploration de la Baie-d'Hudson commandée par le lieutenant A. R. Gordon, de la Marine Royale, 1885. (<i>Imprimé, 281.</i>) (<i>Document No. 11c.</i>)	—	245
7. Cartes indiquant la température moyenne de la région de la Baie-d'Hudson et de la partie est du Canada, depuis septembre 1884 jusqu'à octobre 1885. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (<i>Document No. 11d.</i>)	—	245
<i>Banques :</i>		
8. Listes des actionnaires des banques chartées du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 17.</i>)	Par acte	60
9. Etat indiquant le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars 1886, etc. (<i>Non imprimé, 204.</i>) (<i>Document No. 71.</i>)	Par ordre 95	148
10. Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargne et caisses d'épargne postales à la disposition du gouvernement au 30 juin 1885. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 37a.</i>)	Par ordre 95	240
11. <i>Baptêmes, mariages et sépultures :—</i> Etats et rapports généraux dans les districts de Québec, pour l'année 1885. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 55.</i>)	Par acte	65, 163, 361
12. <i>Bateaux toueurs américains :—</i> Mémoire concernant les bateaux toueurs américains qui ont fait le touage dans les ports de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 88.</i>)	—	Sénat.
13. <i>Bayfield, havre de :—</i> Correspondance au sujet des réparations du havre de Bayfield. (<i>Non imprimé, 202.</i>) (<i>Document No. 51b.</i>)	Par ordre 78	120
14. <i>Bibliothèque du Parlement :—</i> Rapport des bibliothécaires du Parlement. (<i>Imprimé, 33.</i>) (<i>Document No. 16.</i>)	Par acte	7
15. <i>Brokovski, E. :—</i> Copie de toute plainte faite contre E. Brokovski, officier employé par le gouvernement comme détective spécial.	Par ordre 94	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Budgets, service public :</i>		
16. Budget pour le service de 1886-87. <i>Renvoyé.</i> (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document No. 2.)	Message	74
17. Budget supplémentaire pour le service de 1885-86. <i>Renvoyé.</i> (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document No. 2.)	Message	313
18. Budget supplémentaire pour le service de 1886-87. <i>Renvoyé.</i> (Voir <i>Subsides</i> , 1.) (Document No. 2.)	Message	327
19. <i>Canada, Province du</i> :—Comptes de la ci-devant province du Canada et des provinces d'Ontario et Québec avec la Puissance du Canada, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1885. (<i>Imprimé.</i>) (Document No. 18.)	—	339
20. <i>Canaux, Statistiques des</i> :—Statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1885, supplément No. 1 du rapport du Revenu de l'Intérieur. (<i>Imprimé.</i>) (Document No. 5.)	—	215
21. Cap-Race, sifflet de brume du :—Copie de dépêches, etc., relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial (<i>Non imprimé</i> , 104.) (Document No. 53.)	Message	62
<i>Cens électoral :</i>		
22. Copie des instructions adressées aux officiers reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu du Cens électoral, 1835. (<i>Non imprimé</i> , 104.) (Document No. 54.)	Adresse 24	66
23. Copie de tous les ordres en conseil touchant la mise en opération du Cens électoral. (<i>Non imprimé</i> , 330.) (Document No. 87.)	Adresse 27	305
24. Copies des Etats fournis par tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No. 87a.)	Par ordre 98	328
<i>Chambre des Communes :</i>		
25. Etat des recettes et dépenses du comptable pour l'année expirée le 30 juin 1884-85, tel qu'audit.	Par ordre	45
26. Minutes du Conseil nommant les commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte relatif à l'économie interne de la Chambre des communes.	Message	31
27. <i>Charbon</i> :—Etat donnant la quantité de charbon transporté par l'Intercolonial chaque année depuis 1880, pour le charbonnage de Spring-Hill et autres houillères dans le comté de Cumberland, N.-E.	Par ordre 125	—

DOCUMENTS.—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemins de fer :</i>		
28. Rapport annuel au ministre des chemins de fer pour 1884-85. (<i>Document No. 13.</i>)	Par ordre de S. E,	34
29. Rapports et statistiques des chemins de fer, etc, de la Puissance pour 1884-85. (<i>Document No. 13a.</i>)	Par acte	239
<i>Pacifique Canadien :</i>		
30. Correspondance relative à toute demande d'indemnité présentée par D. B. Woodworth, pour du gravier pris sur son terrain pour l'usage de l'embranchement de Pembina. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 21.</i>)	Par ordre 7 mai, 1883	12
31. Correspondance avec la Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec (<i>Imprimé, 198.</i>) (<i>Document No. 35d.</i>)	Adresse 30	149
32. Etat sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, concernant le choix de la route; le progrès des travaux, etc. (<i>Imprimé, 195.</i>) (<i>Document No. 35.</i>)	Résolution 20 février 1882	37
33. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Imprimé 101.</i>) (<i>Document No. 35a.</i>)	—	43
34. Correspondance entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et le département de l'intérieur. (<i>Imprimé, 101.</i>) (<i>Document No. 35b.</i>)	Ré-olution 20 février 1882	43
35. Articles de convention intervenue entre Andrew Onderdonk, pour ériger et parachever une gare mixte de voyageurs et de marchandises à North Bend; une à Chinaman Ranche, et une à Pennie sur la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien dans la Colombie-Anglaise. (<i>Imprimé, 102.</i>) (<i>Document No. 35c.</i>)	—	62
36. Articles de convention entre Wilson et McCrady pour ériger une remise à locomotives à dix compartiments sur le terrain de la station de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien à North Bend. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 35c.</i>)	—	62
37. Articles de convention entre Head, Wrightson et Cie., pour fournir des pilots en fer avec chapeaux et sabots pour le quai du chemin de fer du Pacifique Canadien à Port Moodie. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 35c.</i>)	—	62

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
38. Copie de tout arrangement entre le Pacifique canadien, les Compagnies du chemin de fer du Nord du Canada et du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, concernant le prix d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside au chemin de Gravenhurst à Callander, (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 35e.</i>)	Par ordre 79	149
<i>Grand-Tronc, chemin de fer du :</i>		
39. Etat donnant la date et l'heure du départ de Toronto et de l'arrivée à Brockville de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le 1er février jusqu'au 30 avril des années 1881 à 1885. (<i>Non imprimé, 33.</i>) (<i>Document No. 19.</i>)	Par ordre 30 mars 1885	11
40. Réponse supplémentaire à un ordre de la dernière session requis en vertu de l'acte refondu des chemins de fer 1879, et des actes qui l'amendent, par la Compagnie du Grand Tronc, pour 1883-84. (<i>Non imprimé, 102.</i>) (<i>Document No. 19a.</i>)	—	12
41. Liste des noms avec le domicile de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier 1885. (<i>Non imprimé, 33</i>) (<i>Document No. 19b.</i>)	Par ordre 24 février 1885	16
<i>Intercolonial, chemin de fer :</i>		
42. Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial pour 1885.	Par ordre 25	—
43. Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de 1885. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 66b.</i>)	Par ordre 25	143
44. Etat indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de 1885. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No. 66g.</i>)	Par ordre 25	340
45. Etat du coût de la gare du chemin de fer à Saint-Jean, N.-B., et pour ameublement et fournitures. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 66e.</i>)	Par ordre 25	149
46. Relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre Campbellton et Halifax, et entre Saint-Jean et Shédiac. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 66i.</i>)	Par ordre 25	340

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
47. Etat indiquant le matériel roulant réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton et autres ateliers du chemin de fer Intercolonial pour 1885. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No. 66.</i>)	Par ordre 25	111
48. Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis 1878. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No. 66a.</i>)	Par ordre 26	135
49. Etat du revenu des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 66h.</i>)	Par ordre 77	340
50. Etat indiquant le montant de l'indemnité payée pour expropriation de terrains pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial sur Indianatown, dans le comté de Northumberland, N.-B.	Par ordre 77	—
51. Relevé du montant payé pour mettre des freins Westinghouse sur la ligne de l'Intercolonial.	Par ordre 81	—
52. Copie de tous les documents demandant de la part de J. B. Plante que sa réclamation au sujet de deux chevaux tués sur l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (<i>Document No. 66e.</i>)	Par ordre 144	230
53. Copie de tous ordres en conseil, etc., concernant le chemin de fer d'embranchement projeté à partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près de Stellarton à Pictou.	Adresse 166	—
54. Relevé de tous deniers payés au trésorier de l'Intercolonial pour la vente de barils à huile vides.	Par ordre 169	—
55. Rapport des arbitres fédéraux se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu John Bannon et feu William Muirhead. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 66f.</i>)	Par ordre 188	240
56. Rapport de l'arbitre de la Puissance, recommandant de payer à George Lavoie, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, un montant pour dommage causé à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (<i>Document No. 66d.</i>)	Par ordre 27 avril 1886	212
<i>Autres chemins de fer :</i>		
57. Etat indiquant les montants d'argent payés ou les octrois de terre donnés pour la construction ou l'équipement du chemin de fer (autre que le chemin de fer du Pacifique Canadien) depuis la Confédération. (<i>Non imprimé</i> , 34.) (<i>Document No. 20.</i>)	Adresse 3 mars 1884	11

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉES	PRÉ- SENTÉS.
58. Ordres en conseil passés pour l'octroi de subvention autorisée, pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de Saint-Jean et d'Halifax par la route la plus courte, etc. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 67.</i>)	Adresse 35	111
59. Correspondance avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer de la ligne courte dans la Nouvelle-Ecosse. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 67a.</i>)	Adresse 98	187
60. Copie du contrat passé pour la construction du chemin de fer de la Ligne Courte de Montréal à Salisbury <i>via</i> Frédéricton.	Par ordre 74	—
61. Etat des montants dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie-Anglaise, les Territoires du Nord Ouest, Kéwatin, Manitoba, et dans chacune des autres provinces, jusqu'au 1er janvier 1885. (<i>Imprimé, 102.</i>) (<i>Document No. 39.</i>)	Par ordre 8 avril 1885	39
62. Relevé du montant des boni donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'Artemisia, Bentinck, Egremont, Glenelg, Normanby et par la ville de Durham. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 57.</i>)	Adresse 28 mars 1885	69
63. Relevé du montant payé en vertu des dispositions de l'acte 47 Vic., chap. 8, autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.	Par ordre 79	—
64. Correspondance, etc., se rapportant au désaveu des chartes de chemins de fer dans le Manitoba. (<i>Imprimé, 281.</i>) (<i>Document No. 81.</i>)	Adresse 169	212
65. Rapport de l'ingénieur en chef du gouvernement et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo. (<i>Imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 62.</i>)	—	100
66. Copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo. (<i>Imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 62a.</i>)	—	112
67. Copie d'une convention avec la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, en date du 4 mars 1886. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 68.</i>)	—	112
68. Etat donnant les noms des présidents, directeurs et des actionnaires, etc., des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le parlement du Canada. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 78.</i>)	Par ordre 2 mars, 1885	187

DOCUMENTS— <i>Suite</i> :	ORDONNÉES	PRÉ- SENTÉS.
69. Copie d'une convention avec la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en date du 7 novembre 1885. <i>Non imprimé</i> , 283.) (<i>Document No. 84.</i>)	—	238
70. Rapport de l'ingénieur en chef, soumettant les rapports de MM. Donken et Hyndman, sur les explorations du Cap Breton, 1886. (<i>Imprimé</i> 323.) (<i>Document No. 67b.</i>)	—	290
71. Papiers concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer. (<i>Non imprimé</i>) (<i>Document No. 78a.</i>)	—	315, 327
72. <i>Chinois</i> :—Etat donnant le nombre d'émigrants chinois arrivés depuis le 20 août 1885, et le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période, etc. (<i>Imprimé</i> , 281. (<i>Document No. 86</i>))	Par ordre 73	251
73. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation pour 1884-85. (<i>Document No. 1.</i>)	Par ordre de S. E.	13
74. <i>Compagnies constituées</i> :—Sommaire des compagnies constituées en vertu des actes du Canada concernant les compagnies par actions, depuis le 7 mai 1869 jusqu'au 31 décembre 1885. (<i>Non imprimé</i> , 102.) (<i>Document No. 9a.</i>)	—	48
75. <i>Comptes publics</i> :—Comptes publics pour l'exercice de 1884-85. (<i>Document No. 2.</i>)	Par ordre de S. E.	12
76. <i>Conseils de la Reine</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial et celui d'aucune province de la Puissance au sujet de la nomination des Conseils de la Reine.	Adresse 80	
77. <i>Cour Suprême du Canada</i> :—Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême, et dont aucun rapport n'a encore été publié. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (<i>Document No. 41b.</i>)	Adresse 169	251
78. <i>Cour Suprême du Nouveau-Brunswick</i> :—Numéro et titre de toutes causes entrées pour plaidoirie au dossier de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, in banco, depuis le 1er mai 1879. (<i>Non imprimé</i> , 202.) (<i>Document No. 41a.</i>)	Adresse 2 mars 1885	95
79. <i>Déléation en Angleterre</i> :—Relevé des dépenses encourues de toutes les personnes envoyées en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884. (<i>Non imprimé</i> , 34.) (<i>Document No. 25.</i>)	Par ordre 16 février 1885	17

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
80. Etat semblable depuis le 16 février 1885 ; aussi, état des dépenses de voyage du Haut-Commissaire pour la même période.	Par ordre 24	—
81. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885. (<i>Imprimé</i> , 33.) (<i>Document No.</i> 23.)	Par acte	12
82. <i>Dette du Canada</i> ;—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de \$72,791,837, mentionnée par le ministre des finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada. (<i>Imprimé</i> 201.) (<i>Document No.</i> 64.)	Par ordre 76	111
83. <i>Documents de la Chambre</i> :—Relevé des dépenses nécessitées par la production et l'impression des documents demandés par M. Blake, Sir R. Cartwright et autres membres.	Par ordre 79	—
84. <i>Dodge Brenton, H.</i> :—Correspondance concernant le renvoi de Brenton H. Dodge, de l'office de percepteur du port de Kentville, N.-E. (<i>Non imprimé</i> , 204.) (<i>Document No.</i> 72.)	Par ordre 27 avril 1885	149
85. <i>Droit de grâce</i> :—Copie de toutes lettres écrites par les secrétaires provinciaux des ci-devant provinces du Haut et du Bas-Canada, et du Canada, concernant les causes dans lesquelles la Couronne a refusé le droit de grâce, etc.	Adresse 29	—
<i>Douanes :</i>		
86. Correspondance se rattachant aux accusations portées contre le nommé John Leander Wickwire, de la maison Sheffield et Wickwire, de Canning, N.-E. (<i>Non imprimé</i> , 34.) (<i>Document No.</i> 34.)	Par ordre 27 avril 1885	31
87. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Non imprimé</i> , 201.) (<i>Document No.</i> 34a.)	—	184
88. Correspondance, etc., au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui ont été transigées. (<i>Non imprimé</i> , 104.) (<i>Document No.</i> 51.)	Par ordre 27 avril 1885.	54
89. Etat indiquant les saisies faites au port de Winnipeg par les officiers de la douane, entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886. (<i>Non imprimé</i> , 204.) (<i>Document No.</i> 73.)	Par ordre 80	149
90. <i>Emprunts</i> :—Relevé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886. (<i>Non imprimé</i> , 103.) (<i>Document No.</i> 46.)	Par ordre 24	44.

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
91. <i>Espagne</i> :—Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet du traité commercial entre l'Espagne et les États-Unis.	Adresse 145	—
92. <i>Ferromnerie, articles de</i> :—Etat indiquant tous les articles en fer et les approvisionnements des chemins de fer achetés à Halifax pour l'Intercolonial et tous autres travaux du gouvernement depuis le 1er juillet 1878.	Par ordre 24	—
93. <i>Gillis, Alexander</i> :—Rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier 1886. (<i>Non imprimé</i> 283.) (<i>Document No. 82.</i>)	Adresse 169	212
94. <i>Hearn, James</i> :—Correspondance au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E. (<i>Non imprimé</i> , 102.) (<i>Document No. 22a.</i>)	Par ordre 2 avril 1884	39
95. <i>Heney, John</i> :—Etat indiquant toutes réclamations faites par John Heney, d'Ottawa, pour le remboursement des péages soldés par lui pour le passage des bâtimens par les canaux du gouvernement, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 91.</i>)	Adresse 79	340
96. <i>Immigrants</i> :—Etat donnant le nombre total d'immigrants subventionnés et ceux non assistés arrivés en Canada pendant chacun des mois de l'année 1885.	Par ordre 135	—
<i>Importations et Exportations</i> :—		
97. Relevé des importations et exportations du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886. (<i>Non imprimé</i> , 103.) (<i>Document No. 42.</i>)	Par ordre 14	39
98. Relevé indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette, jusqu'au 1er janvier 1885. (<i>Non imprimé</i> , 202.) (<i>Document No. 40.</i>)	Par ordre 27 avril 1885	39
99. <i>Inspecteurs de bois, Honoraires d'</i> :—Etat donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de \$43,860.95, paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, pour 1885. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (<i>Document No. 61b.</i>)	Par ordre 247	247
100. <i>Intérieur, Département de l'</i> :—Rapport du département de l'intérieur pour 1885. (<i>Document No. 8.</i>)	Par ordre de S. F.	34
101. <i>Intérieur, revenu de l'</i> :—Rapports et statistiques pour l'exercice expiré le 30 juin 1884-85. (<i>Document No. 5.</i>)	Par ordre de S. E.	13

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
102. <i>Législation provinciale</i> :—Correspondance, etc., au sujet de la législation provinciale de 1867-1884. (<i>Imprimé pour la distribution seulement.</i>) (<i>Document No. 15a.</i>)	—	96
<i>Licences pour coupe de bois</i> :—		
103. Etat indiquant le nombre d'ordres en conseil, etc., depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada; le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés, etc.	Adresse 36	—
104. Le nombre total de licences ou permis pour la coupe de bois accordés depuis le 1 ^{er} février 1883, le nom et le domicile de chaque personne qui a obtenu une telles licences ou permis, etc.	Par ordre 2 février 1885	70
<i>Limites en contestation d'Ontario</i> :—		
105. Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario relativement à la limite occidentale de cette dernière province; aussi copie de toute correspondance avec le gouvernement de l'Ontario au sujet de la sentence arbitrale. (<i>Imprimé, 33.</i>) (<i>Document No. 28.</i>)	Adresse 9 mars 1885	18
106. Correspondance avec le gouvernement de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest de l'Ontario. (<i>Imprimé, 198.</i>) (<i>Document No. 28a.</i>)	Adresse 36	96
107. Etat de tous les frais ou dépenses légales ou autres encourues depuis 1870, au sujet des frontières nord et ouest de l'Ontario.	Par ordre 94	—
<i>Liqueurs Spiritueuses</i> :		
108. Relevé de la somme payée à P. M. Barker, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise le 30 octobre 1884. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 47a.</i>)	Par ordre 24	52
109. Correspondance, etc., au sujet de l'effet de la décision de la Cour Suprême relativement à l'Acte des licences de 1883. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 41.</i>)	Par ordre 12 mars 1885	39
110. Copie des mémoires concernant l'Acte de Tempérance du Canada présentées au gouvernement par des délégations, le 19 février 1885. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 47.</i>)	Adresse 9 mars 1885	44

DODUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
111. Relevé du montant payé à P. R. Jarvis, officier-rapporteur sous l'Acte de Tempérance pour le comté de Perth, le 18 juin 1885. (<i>Non imprimé, 202</i>) (<i>Document No. 47b.</i>)	Par ordre 81	154
112. État de toutes les dépenses légales encourues par le Canada, pour amener devant les tribunaux les actes concernant la vente des liqueurs, de 1883 à 1884.	Par ordre 94	—
113. Relevé des liqueurs de toutes sortes fabriquées en Canada en 1885. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (<i>Document No. 47b.</i>)	Par ordre 189	230
114. Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885. (<i>Non imprimé, 281.</i>) (<i>Document No. 47c.</i>)	Par ordre 189	251
115. Relevé du nombre d'établissements en Canada dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées, le nombre d'ouvriers employés, etc. (<i>Non imprimé, 211.</i>) (<i>Document No 47c.</i>)	Par ordre 189	230
116. Etat donnant le nombre de condamnations en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878, etc.	Par ordre 189	—
117. <i>Mandats émis par le Gouverneur général</i> :—Etat des mandats émis par le Gouverneur général pour l'exercice de 1884-85. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 24.</i>)	Par ordre	12
118. <i>Marine marchande anglaise</i> :—Dépêches relatives aux certificats de compétence des ingénieurs dans la marine marchande anglaise. (<i>Non imprimé, 204.</i>) (<i>Document No. 70.</i>)	Message	130
<i>Métis, Territoires du N.-O. :</i>		
119. Copie de tous rapports faits par les commissaires nommés le 30 mars 1885, pour faire le recensement des Métis domiciliés dans les Territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba antérieurement au 15 juillet 1870.	Adresse 26	—
120. Relevé du nombre de Métis des Territoires du Nord Ouest, qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort-Qu'Appelle, Buttes de Ton dre, et autres lieux. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 45a.</i>)	Par ordre 27	70
121. Ordres en conseil relatifs aux prisonniers métis au Nord-Ouest, passés dans trois mois qui ont précédé le 16 novembre 1885. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document No. 45.</i>)	Adresse 30	44

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
122. Rapport de MM. Ryan et Machar, commissaires chargés de s'enquérir des demandes de terres dans le Nord-Ouest, présentés par les Métis en 1877.	Par ordre 135	—
123. Copie de toutes les dépositions, etc., présentées en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de Régina ou le pénitencier provincial. (<i>Imprimé</i> , 328.) <i>Milice</i> ; (Document No. 45c.)	Adresse 144	275
124. Rapport annuel du département de la milice et de la défense du Canada, pour 1885. (Document No. 6.)	Par ordre de S. E.	27
125. Correspondance au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document No. 80a)	Par ordre 125	211
126. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Non imprimé</i> , 282.) (Document, No 80e.)	—	251
127. Etat indiquant les noms des officiers de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne qui ont reçu des titres ou des décorations pour services rendus pour repousser l'invasion féniennne en 1870; et dans l'expédition de la Rivière-Rouge, sous le colonel Wolseley, et pour apaiser le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.	Par ordre 144	—
128. <i>Mongrain, Louison</i> :—Documents relatifs au procès de Louison Mongrain, pour le meurtre de David L. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. (<i>Non imprimé</i> , 204.) (Document No. 74.)	Adresse 77	164
129. <i>Northern Light, Steamer</i> :—Correspondance avec le capitaine du "Northern Light," au sujet de la discontinuation de ses voyages pendant le mois de février 1886.	Par ordre 175	—
130. <i>Nouvelle-Ecosse</i> :—Correspondance avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de cette province. (<i>Imprimé</i> .) (Document. No 78b.)	Adresse 99	340
131. <i>Obligations</i> :—Relevé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat. (31 Vic., chap. 37, clause 15.) (<i>Non imprimé</i> , 104.) (Document No. 49.)	Par acte	48
<i>Pêcheries</i> :		
132. Rapport du département de la marine et des pêcheries pour l'année 1884-85. (Document No. 11.)	Par ordre de S. E.	13

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS	PRÉ- SENTÉS.
133. Rapport annuel du département des pêcheries. (<i>Document No. 11b.</i>)	Par ordre de S. E.	315
134. Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'Île du Prince-Edouard, pour le remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872, sur le poisson exporté aux Etats-Unis. (<i>Non imprimé, 202.</i>) (<i>Document No 60.</i>)	Adresse 30 mars 1880.	70
135. Etat donnant la quantité et la valeur du poisson importé des Etats-Unis et de Terre-Neuve pendant les six mois finissant le 31 décembre 1885.	Par ordre 76	—
136. Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre 1869. (<i>Imprimé, 280.</i>) (<i>Document No. 77b.</i>)	Adresse 79	181
137. Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêches des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada chacune des années pendant lesquelles le traité de Washington a été en opération. (<i>Non imprimé, 204.</i>) (<i>Document No. 77a.</i>)	Par ordre 80	180
138. Correspondance concernant la prétendue immixtion avec les pêcheurs des Etats-Unis sur la côte de la Nouvelle-Ecosse pendant les années 1880, 1882, etc	Adresse 80	—
139. Correspondance avec le gouvernement de la Colombie Anglaise, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province. (<i>Imprimé</i>) (<i>Document No. 77d.</i>)	Adresse 116	194
140. Copie de tout règlement ou avis officiels concernant les pêcheries, et concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant des privilèges concédés par le traité de Washington. (<i>Non imprimé, 204.</i>) (<i>Document No. 77c.</i>)	Adresse 100	187
141. Copie de toutes réclamations pour primes de pêche de Louis et Michel Pinault de Sainte-Cécile du Bic. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 77f.</i>)	Par ordre 144	268
142. Relevé donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. (<i>Non imprimé, 282.</i>) (<i>Document No. 77e.</i>)	Par ordre 165	251
<i>Pénitenciers :</i>		
143. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour 1884-85. (<i>Document No. 15.</i>)	Par ordre de S. E.	13

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
144. Correspondance au sujet de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul et des difficultés survenues dans l'administration de la dite institution. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No. 69.</i>)	—	Sénat
145. Copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, etc. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No 69a.</i>)	—	Sénat
146. Etat indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers pour l'année 1884-85, et des travaux de nature à faire compétition avec le travail libre, etc. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No. 69b.</i>)	Par ordre 21	180
147. <i>Poids et mesures</i> :—Douzième rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz. (<i>Imprimé</i>) (<i>Document No 5.</i>)	—	403
<i>Police :</i>		
148. Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8a.</i>)	Par ordre de S. E.	70
149. Rapport du commissaire de la police fédérale, pour 1885. (<i>Non imprimé</i> , 103.) (<i>Document No. 44.</i>)	Par acte	43
150. Relevé des noms, du tonnage, etc., et de l'armement des steamers formant le présente force de la police maritime du Canada (<i>Non imprimé</i> , 204.) (<i>Document No 77.</i>)	Par ordre 78	181
151. Copie de tous contrats passés avec J. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval en 1884 et 1885.	Par ordre 94	—
152. Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs de la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé</i> , 281.) (<i>Document No. 44a.</i>)	Par ordre 166	251
153. <i>Port-Hastings</i> :—Correspondance touchant les réparations du quai public à Port Hastings, N.-E. (<i>Non imprimé</i> , 329.) (<i>Document No. 26a.</i>)	Par ordre 29	90
<i>Port-Hood, havre à :</i>		
154. Correspondance relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île Smith, afin d'empêcher la destruction totale du havre à Port-Hood, N.-E. (<i>Non imprimé</i> , 330.) (<i>Document No. 51a.</i>)	Par ordre 29	90
155. Correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de Port-Hood.	Par ordre 165	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
156. <i>Port Mulgrave</i> :—Correspondance, etc., concernant l'érection de Port Mulgrave comme sous-port de Port-Hawkesbury, N.-E. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 32.</i>)	Adresse 9 mars, 1885	31
157. <i>Port-Rowan</i> :—Correspondance avec aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à Port-Rowan. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 89.</i>)	Par ordre 165	315
<i>Postes :</i>		
158. Rapport annuel du ministre des postes pour 1884-85. (<i>Document No. 7.</i>)	Par ordre de S. E.	28
159. Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, etc. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 30.</i>)	Par ordre 14	27
160. Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans le district de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, depuis 1879. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document No. 30a.</i>)	Par ordre 22	66
161. Correspondance relative à la destitution d'Isaac McLeod, maître de poste de Strathlorn, N.-E. (<i>Non imprimé, 283.</i>) (<i>Document No. 83.</i>)	Par ordre 29	212
162. Rapports faits par l'inspecteur Sweetnam, concernant l'administration du bureau de poste de Pickering, Ontario. (<i>Non imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 30b.</i>)	Par ordre 30	164
163. État supplémentaire indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient des dépôts à la banque d'épargne du département des postes. (<i>Non imprimé 103.</i>) (<i>Document No. 37.</i>)	Par ordre 30 mars 1885	38
164. Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargne postales et les banques d'épargne du gouvernement à la date du 1er janvier, 1886.	Par ordre 80	—
165. Correspondance concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds," comté de Lotbinière.	Par ordre 170	—
166. <i>Prêt et placement Britannique, Compagnie Canadienne de</i> :—Etat des affaires au 31 décembre 1885 (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 56.</i>)	Par acte	6
<i>Prince-Albert, Cie de Colonisation de</i> :		
167. Copie de l'ordre en conseil en vertu duquel la compagnie de colonisation de Prince-Albert a été autorisée	Par adresse 27	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
à échanger le township 43, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien, pour une partie du township 45 dans le même rang.		
168. Copie du rapport de George Duck, agent des terres fédérales à Prince-Albert, concernant les terres de la Cie de colonisation de Prince-Albert; aussi copie de tous rapports de Rufus Stephenson concernant la dite compagnie.	Par ordre 35	—
169. Lettres patentes constituant la Cie de colonisation de Prince-Albert; conventions intervenues entre la dite Cie et la couronne pour la colonisation des terres fédérales; correspondance entre John White, M. P., et la compagnie, etc., etc.	Par ordre 35	—
<i>Prince Edouard, Ile du :</i>		
170. Correspondance au sujet de la réclamation faite par le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetées et quais. (<i>Imprimé pour distribution seulement, 33</i>) (<i>Document No. 26.</i>)	Par ordre 12 mars 1885	17
171. Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet des plaintes du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette Ile avec la Puissance. (<i>Imprimé 280.</i>) (<i>Document No. 76.</i>)	Adresse 170	170
172. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Imprimé, 280</i>) (<i>Document No. 76a.</i>)	—	209
<i>Rébellion de 1885 :</i>		
173. Copie de tous documents formant le dossier dans les causes contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, etc. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 52.</i>)	Adresse 30	55
174. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Imprimé 200</i>) (<i>Document No. 52 a et b.</i>)	—	62
175. Etat indiquant les sommes d'argent payées à aucuns députés des deux Chambres du Parlement, pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé 281.</i>) (<i>Document No. 52d.</i>)	Par ordre 76	250
176. Lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les territoires du Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 52e</i>)	Par mes- sage	77

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
177. Relevé des dépenses en vertu du crédit de \$2,300,000 pour défrayer les frais et pertes provenant des troubles du Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 280.</i>) (<i>Document No. 50.</i>)	—	83
178. Etat indiquant les noms, le rang, etc., des officiers de milice nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80g.</i>)	Par ordre 91	268
179. Etat indiquant le nom, le rang, etc., etc., de tous les officiers composant l'état-major du major-général Middleton durant la rébellion. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80i.</i>)	Par ordre 91	268
180. Copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, pendant la campagne du Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80f.</i>)	Par ordre 91	262
181. Etat indiquant toutes sommes d'argent payées à Bell et Lewis, Howard, Wright, J. Stewart et M. Sinclair, pour le service des transports pendant la rébellion.	Par ordre 91	—
182. Noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour transport. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80l.</i>)	Par ordre 91	305
183. Correspondance avec le gouvernement du Royaume-Uni concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection du Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80m.</i>)	Adresse 94	305
184. Noms de toutes les personnes employées comme agents pour les achats, etc. (<i>Non imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80k.</i>)	Par ordre 91	268
185. Etat donnant les noms de tous les employés formant le personnel des hôpitaux et du service médical.	Par ordre 92	—
186. Etat indiquant les noms des paie-mâtres nommés. (<i>Non imprimé, 282.</i>) (<i>Document No. 80b.</i>)	Par ordre 92	240
187. Etat donnant les noms de tous les officiers chirurgiens de la milice active qui ont offert leur service pour la campagne du Nord-Ouest.	Par ordre 92	—
188. Etat spécifiant les noms, grade, etc., des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à Winnipeg. (<i>Non imprimé, 282.</i>) (<i>Document No. 80.</i>)	Par ordre 92	211

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
189. Etat indiquant le nombre de chevaux achetés pendant l'expédition, et donnant le nom et le grade de toutes personnes qui en ont acheté.	Par ordre 92	—
190. Correspondance avec James Anderson au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports et autres dépenses. (<i>imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80 j.</i>)	Par ordre 92	268
191. Etat indiquant les chevaux, bétail, fourrures, wagons, etc., saisis durant la rébellion, et quelle disposition en a été faite. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80 h.</i>)	Par ordre 92	268
192. Etat indiquant les achats de provisions de bouche, matériel, articles destinés aux hôpitaux, etc., faits pour l'usage des troupes pendant l'expédition du Nord-Ouest.	Par ordre 92	—
193. Etat indiquant quel est le total des montants payés ou restant actuellement à payer sur toute réclamation quelconque reconnue par le gouvernement et en rapport avec la suppression des troubles du Nord-Ouest, la solde et subsistance des officiers et soldats, etc.	Par ordre 93	—
194. Copie du rapport du Conseil Privé, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications; Rébellion—Territoire du Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80 e.</i>)	Par ordre de S. E.	262
195. Etat des pensions accordées par suite de la rébellion de 1885. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 80 d.</i>)	—	262
196. Etat des sommes réclamées par chacun des avocats employés par la couronne dans les procès résultant des troubles du Nord-Ouest, en 1885.	Adresse 290	—
197. Rapport sur la suppression de la rébellion dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 6 a.</i>)	Par ordre de S. E.	299
198. Etat indiquant le montant total des réclamations admises par le gouvernement pour indemnité des pertes de la Compagnie de la Baie-d'Hudson et de particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 52 e.</i>)	—	Sénat.
199. Copie de la commission, etc., chargé de faire une enquête sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le Nord-Ouest. (<i>Imprimé, 328.</i>) (<i>Document No. 52 f.</i>)	—	Sénat.

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
200. <i>Recettes et dépenses</i> :—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884, au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886. (<i>Imprimé pour distribution seulement, 33.</i>) (<i>Document No. 31.</i>)	Par ordre 14	28
201. <i>Recensement</i> :—Rapport à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin. (<i>Imprimé, 102.</i>) (<i>Document No. 36.</i>)	Par acte	38
202. Etat indiquant les noms et les domiciles de toutes les personnes employées au recensement des Territoires du Nord-Ouest.	Par ordre 36	—
203. Rapport des dépenses encourues pour le recensement de 1881; aussi rapport des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document No. 36a.</i>)	Par acte	52
204. Copie de la nomination de Angus McDonald, en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 36b.</i>)	Adresse 74	194
205. <i>Réciprocité</i> :—Copie de tous mémoires, correspondance, etc., au sujet des relations commerciales avec les Etats-Unis et le Canada. (<i>Non imprimé, 203.</i>) (<i>Document No. 65.</i>)	Adresse 27 avril 1885	111
<i>Richelieu, rivière</i> :	Adresse	69
206. Mémoires reçus de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu se plaignant que des piliers construits dans la dite rivière sont cause de la submersion de leurs terres. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 59.</i>)	13	
<i>Rideau, Hall</i> :	Par acte	—
207. Etat détaillé du coût des additions, changements, réparations et entretien de Rideau Hall, depuis la confédération, faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement.	169	
208. Relevé détaillé du prix d'achat de Rideau Hall, du loyer et de l'ameublement depuis la confédération.	Par ordre 169	—
<i>Riel Louis</i> :	Adresse	39
209. Rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 43.</i>)	13	

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
210. Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris liste des jurés, etc. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 43c.</i>)	Adresse 21	52
211. Copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la couronne contre tel délai; aussi les notes prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 43d.</i>)	Adresse 26	52
212. Copie de toutes pétitions et communications en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 43f.</i>)	Adresse 26	67
213. Copie de tous les papiers trouvés dans la Chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement, le journal et la correspondance de Louis Riel. (<i>Imprimé, 323.</i>) (<i>Document No. 43h.</i>)	Par ordre 26	275
214. Etat supplémentaire sur le sujet précédent. (<i>Imprimé, 323.</i>) (<i>Document No. 43i.</i>)	—	275
215. Copie des instructions, etc., envoyées par le gouvernement au juge Richardson et à l'avocat de la Couronne, concernant le procès de Louis Riel, à Régina. (<i>Imprimé, 199.</i>) (<i>Document No. 43b.</i>)	Adresse 29	48
216. Copie de tous les documents concernant les divers sursis accordés à Louis Riel; ordres en conseil ordonnant son exécution; et lettres des médecins nommés pour s'enquérir de son état mental.	Adresse 30	—
217. Rapport de la cause, de la Reine vs. Louis Riel. Rapport du procès à Régina. Appel à la Cour du Banc de la Reine. Pétitions pour l'examen du condamné par des médecins-experts. Liste des pétitions pour la commutation de la sentence. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 43g.</i>)	—	44
218. Mémoire de Sir Alexander Campbell sur l'affaire de Louis Riel. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 43a.</i>)	—	44
219. Pétitions demandant que la sentence prononcée contre Louis Riel ne soit modifiée en aucune manière; communication de la loyale association orangiste de Toronto-Ouest, demandant l'exécution de la sentence; et lettre de Charles O'Hara de Cranbourne,	—	61

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
P.Q., exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 43e.</i>)		
220. Correspondance avec les docteurs Jukes, Valade et Lavell, chargés de faire l'examen de l'état mental de Louis Riel.	Par ordre 175	—
221. <i>Saguenay, glissoires et estacades de la rivière du :</i> Etat indiquant les noms des personnes qui, respectivement, doivent des balances de compte, au sujet des glissoires et estacades de la rivière Saguenay.	Par ordre 247	—
222. <i>Sainte-Catherine, compagnie de moulins et d'exploitation forestière de :</i> Correspondance se rapportant à la cause de la Reine vs. la Compagnie de moulins et d'exploitation forestière. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 90.</i>)	—	328
223. <i>St. Jean, Cie de chemin de fer de Prolongement et de Pont de :</i> Etat indiquant les dépenses encourues par la Cie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St. Jean, pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau-Brunswick. (<i>Non imprimé, 104.</i>) (<i>Document No. 58.</i>)	Par ordre 36	69
224. <i>Saunders et Wood :</i> Correspondance au sujet des causes de libelle intentées contre Saunders et Wood, devant un magistrat des Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 27.</i>)	Par ordre 27 avril 1885	18
225. <i>Sauvages :</i> Rapport annuel du département des Sauvages, pour 1885. (<i>Document No. 4.</i>)	Par ordre de S. E.	18
226. Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Jones, éditeur du journal <i>The Indian</i> , dans le cours des quatre dernières années. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document No. 38b.</i>)	Adresse 24	67
227. Correspondance, etc., depuis le 1 ^{er} avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions fournies par le gouvernement à aucuns Sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 202.</i>) (<i>Document No. 38f.</i>)	Adresse . 24	144
228. Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, en décembre 1885. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document No. 38a.</i>)	Par ordre 26	66
229. Correspondance avec le gouvernement d'Ontario au sujet des sommes dues aux Sauvages en vertu du Traité Robinson.	Adresse 35	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
230. Relevé de toutes les évaluations dressées par le département des Sauvages au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson. <i>Non imprimé, 281.)</i> (<i>Document No. 38i.</i>)	Par ordre 35	216
231. Rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinés aux Sauvages du Nord-Ouest, ont été soumis pour inspection. <i>(Non imprimé, 202.)</i> (<i>Document No. 38d.</i>)	Par ordre 36	136
232. Nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux Sauvages; aussi, les montants transmis au département par MM. Deschênes et Lebel, etc. <i>(Non imprimé, 103.)</i> (<i>Document No. 38.</i>)	Par ordre 27 avril 1885	38
233. Correspondance avec les Sauvages de la réserve du Fort-William au sujet des mesures prises en vertu des licenses accordées pour la coupe du bois. <i>(Non imprimé, 203.)</i> (<i>Document No. 61a.</i>)	Par ordre 27 avril 1885	96
234. Ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878. <i>Non imprimé, 202.)</i> (<i>Document No 38e.</i>)	Adresse 93	144
235. Copie de tous contrats passés avec J. G. Baker et Cie, pour approvisionnements qu'ils étaient convenus de fournir aux Sauvages pour 1884 et 1885. <i>(Non imprimé, 202.)</i> (<i>Document No. 38h.</i>)	Par ordre 94	187
236. Correspondance avec M. Beattie, agent à la réserve des Sauvages dans le township d'Orford, touchant la qualification d'aucun Sauvage. <i>(Non imprimé, 202.)</i> (<i>Document No. 38g.</i>)	Par ordre 98	175
237. Copie de toutes demandes d'inscriptions comme électeurs de la division-ouest d'Elgin, et de toutes les listes de Sauvages qualifiés comme électeurs, etc.	Par ordre 98	—
238. Pétitions, etc., adressées par les Sauvages des lacs Huron et Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux.	Par ordre 144	—
239. Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis, etc, au sujet de la présence de Sauvages américains sur le territoire canadien. <i>(Non imprimé, 201.)</i> (<i>Document No. 38c.</i>)	—	Sénat.
240. Scatterie, sifflet de brume à :—Correspondance avec l'ex-surveillant du sifflet de brume à Scatterie, etc. <i>(Non imprimé.)</i> (<i>Document No 53a.</i>)	Adresse 165	402

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
241. <i>Secrétaire d'Etat</i> :—Rapport du secrétaire d'Etat pour 1885. (<i>Document No. 9.</i>)	Par ordre de S. E.	48
242. <i>Selkirk, sommets de</i> : Copie de lettres de James A. Dickey, renfermant des extraits de son journal, au sujet des avalanches observées du sommet de Selkirk. (<i>Imprimé, 280.</i>) (<i>Document No. 35f.</i>)	—	212
<i>Service civil :</i>		
243. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées sous l'autorité de l'acte du fonds de retraite. (<i>Imprimé, 33.</i>) (<i>Document No. 22.</i>)	Par acte	12
244. Rapport du bureau des examinateurs pour le service civil. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 50a.</i>)	Par acte	174
245. Etat donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885. (<i>Imprimé, 200.</i>) (<i>Document No. 48a.</i>)	Par acte	52
246. Etat indiquant le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886, et le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne, etc. (<i>Non imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 22b.</i>)	Par ordre 24	171
247. Liste du service civil du Canada, à la date du 1er juillet 1885. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No. 48.</i>)	Par acte	216
248. <i>Sorel</i> :—Noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la Seigneurie de Sorel. (<i>Non imprimé, 329.</i>) (<i>Document de la session No. 20e.</i>)	—	Sénat.
249. <i>Stather, Robert</i> :—Copie des documents présentés à la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick dans la cause de Robert Stather, détenu au pénitencier de Dorchester.	Adresse 76	—
<i>Statuts du Canada :</i>		
250. Relevé officiel de la distribution des Statuts du Canada. (<i>Non imprimé, 103.</i>) (<i>Document, No. 29a.</i>)	Par acte	34
251. Projet des Statuts Révisés du Canada déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la dernière session. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document (No. 29.)</i>)	Par ordre de S.E.	18
252. " <i>Sultan</i> ," Remorqueur à vapeur le :—Documents et sentence arbitrale des arbitres fédéraux se rapportant au remorqueur à vapeur <i>Sultan</i> .	Par ordre 188	—

DOCUMENTS—*Suite.*

	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
253. <i>Télégraphes</i> :—Copie du rapport de F. N. Gisborne, sur la demande formulée par les habitants des files Brier et Long, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme. (<i>Non imprimé</i> , 203.) (<i>Document No. 63.</i>)	Par ordre 81	111
<i>Terres publiques :</i>		
254. Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les Territoires du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé</i> , 102.) (<i>Document No. 20a.</i>)	Par ordre 13	57
255. Etat donnant le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886, le nom des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées, etc. (<i>Imprimé</i> , 198.) (<i>Document No. 20b.</i>)	Par ordre 77	180
256. Relevé du nombre d'inscriptions de terres fédérales prises à titre de homesteads annulées, dans le cours de chacune des années 1880-85.	Par ordre 81	—
257. Etat indiquant le montant dû et non payé à la date du 1er janvier 1886, pour inscription de préemption de terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest.	Par ordre 81	—
258. Correspondance avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise au sujet de l'exécution de la convention relativement à l'ouverture des terres de la dite province à la colonisation.	Adresse 116	—
259. Réponse supplémentaire à un ordre du 7 mars 1883, concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert et des districts environnants au sujet des terres qu'ils occupent. (<i>Imprimé</i> , 200.) (<i>Document No. 45b.</i>)	—	112
260. Rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des métis du Nord-Ouest établis le long de la Saskatchewan du Sud et dans le voisinage. (<i>Imprimé</i> , 200.) (<i>Document No. 8b.</i>)	—	154
261. Etat indiquant le nombre de homesteads dans chacune des agences de district dans le Manitoba et les Territoires, qui ont été abandonnés pendant les années 1882 à 1885.	Par ordre 169	—
262. Correspondance relative à l'arpentage des terres à Edmonton et à Saint-Albert, d'après le système des lots de rivière.	Par ordre 169	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
263. Copie certifiée d'un rapport du comité du Conseil privé, concernant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 20c.</i>)	Par ordre de S.E.	187
264. Copie certifiée d'un rapport du Conseil Privé concernant la compagnie de steamers et de chemin de fer de Winnipeg, demandant qu'il soit permis de choisir les terres en blocs. (<i>Non imprimé, 201.</i>) (<i>Document No. 20d.</i>)	Par ordre de S.E.	188
265. Correspondance concernant des octrois de terres fédérales à la compagnie de chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle et à la compagnie du chemin de fer Central et du Manitoba et du Nord-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 20f.</i>)	—	318
266. Correspondance concernant les règlements affectant les terres fédérales dans la Colombie-Anglaise. (<i>Non imprimé, 330.</i>) (<i>Document No. 61c.</i>)	—	Sénat.
<i>Territoires du Nord-Ouest :</i>		
267. Copie des pétitions et lettres du rév. H. Leduc et de D. Maloney, au sujet des plaintes de la population d'Edmonton, du Fort Saskatchewan et de Saint-Albert.	Par ordre 95	—
268. Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest, adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil. (<i>Imprimé, 329.</i>) (<i>Document No. 79.</i>)	Adresse 145	194
269. <i>Travaux publics</i> :—Rapport annuel du ministre des travaux publics pour 1884-85. (<i>Document No. 12.</i>)	Par ordre de S.E.	10
270. <i>Trent, Canal de la Vallée de la</i> :—Ordres en conseil, etc., touchant la ligne adoptée pour le canal de la Vallée de la Trent, etc.	Adresse 188	—
271. <i>Voitures d'enfants</i> :—Relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada depuis le 1er juillet 1878 jusqu'au 1er juillet 1882. (<i>Non imprimé, 34.</i>) (<i>Document No. 33.</i>)	Par ordre 23 avril 1883	31

DODD, MURRAY :—Voir *Députés*, 5.

DODGE, B. H. :—Voir 84 *des documents de la session.*

DOUANES :—Voir 86-89 *des documents de la session.* *Subsides*, 10, 11.

DROITS D'AUTEUR :—Motion par M. Edgar pour la nomination d'un comité spécial chargé de considérer la condition des lois relatives aux droits d'auteur en force en Canada ; motion pour ajourner le débat sur icelle ; motion retirée ; motion principale aussi retirée, 73.

DUNNVILLE, BARRAGE DE :— Bill concernant les péages sur le pont barrage de Dunnville, qui relie les travaux exécutés sur la Grande Rivière (sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 290. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 304. Passé, 305. Par le Sénat, 339. S. R., 404. (49 Vic., c. 30.)

EAUX NAVIGABLES :

1. Bill concernant la protection des eaux navigables (M. Foster); ordonné; présenté, 135. Lu la seconde fois; en comité général, 204. Modifié; examiné, 205. Passé, 218. Par le Sénat, 277. S. R., 403. (49 Vic., c. 36.)
2. Bill concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables (sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 223. Lu la seconde fois, 264. En comité général, 263. Modifié; examiné; passé, 269. Par le Sénat avec amendements, 313. Adopté, 317. S. R., 404. (49 Vic., c. 35.)

EDDY, E. B., CIE DE FABRICATION :—Pétition demandant une charte, 22. Avis, 42. Bill, 49. Renvoyé au comité, 53. Rapporté avec amendements, 96. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité des Bills privés, 109. Rapporté avec de nouveaux amendements, 143. En comité général; rapporté; passé, 158. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 106.)

EGLISE EPISCOPALE RÉFORMÉE :

1. Pétition du Premier Synode de l'Église Episcopale Réformée siégeant en Canada, demandant une charte, 60. Avis; bill, 63. Renvoyé au comité, 71. Rapporté, 143. Honoraires remboursés, 156. En comité général, 157. Rapporté; passé, 158. Par le Sénat, 247. S. R., 403. (49 Vic., c. 110.)
2. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 62.

ELECTIONS :

1. Bill modifiant l'acte des élections fédérales, 1874, (M. McCarthy); ordonné; présenté, 44. Motion pour la seconde lecture, 243. Rejetée, 250.
2. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 197. Voir *Cens électoral*, 2.

EMERSON ET NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 32. Avis, 43. Bill, 50. Renvoyé au comité, 71. Comité recommande que le bill soit retiré, 186. Bill retiré et honoraires remboursés, 187.

EMPLOYÉS PUBLICS :—Bill concernant les commissions des employés publics du Canada (M. Chapleau); ordonné; présenté, 164. Lu la seconde fois; en comité; modifié; examiné, 207. Passé, 218. Par le Sénat, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 5.)

ÉPIZOOTIES :

1. Bill modifiant l'acte concernant les Epizooties (M. Mulock); ordonné; présenté, 29. Lu la seconde fois; en comité général; amendé, 178. Examiné; motion pour la troisième lecture; amendement pour ajouter une autre clause modifiant le paragraphe "b" de la clause 2; motion pour ajourner le débat sur icelui, rejetée, 191. Amendement rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 192. Par le Sénat, 247. S. R., 403. (49 Vic., c. 43.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 126.

ESQUIMALT À NANAIMO, CHEMIN DE FER D' :—Bill concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, dans la Colombie-Britannique (M. Pope); ordonné; présenté, 53. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné, 121. Passé, 131. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 15.) Voir 65 des documents de la session.

ESTACADES ET GLISSOIRS DES RIVIÈRES AU SABLE ET ESPAGNOLS, DANS L'ALGOMA, CIE D', (LIMITÉE) :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer des estacades sur les rives de la rivière Espagnols, à son embouchure, etc., 23. Avis, 42. Bill, 49. Renvoyé au comité, 53. Rapporté avec amendements, 96. En comité général; modifié; examiné; passé, 164. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 108.)

FALSIFICATIONS, ACTE DES :—Bill modifiant l'acte des falsifications (M. Costigan); ordonné; présenté, 156. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 206. Passé, 218. Par le Sénat, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 41.)

FER EN GUEUSE :

1. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le fer en gueuse fabriqué en Canada, avec du minéral canadien; recommandation de Son Excellence, 341. Chambre en comité général, 349. Rapport d'une résolution qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins pourra continuer à être accordée jusqu'au 30 juin 1889, et qu'une prime de une piastre pourra être accordée par la suite jusqu'au 30 juin 1892; adoptée; bill, 361. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec le minéral canadien (M. McLelan); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 362. Par le Sénat, 369. S. R., 405. (49 Vic., c. 38.)

FONDS DE RETRAITE :—Voir 243 et 246 des documents de la session.

FORBES, CIE CANADIENNE CENTRALE DES MACHINES A VAPEUR ROTATOIRES DE :—Pétition demandant une charte, 75. Avis, 83. Bill, 84. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec amendements, 180. En comité général; rapporté; passé, 190. Par le Sénat, 247. S. R., 403. (49 Vic., c. 109.)

GILLIS, ALEX. :—Voir 93 des documents de la session.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

1. Son discours du trône à l'ouverture de la session, 6. Jour fixé pour le prendre en considération, 7.
2. Adresses ordonnées. Voir *Adresses*.
3. Il donne avis du jour qu'il prorogera le parlement, 402.
4. Il donne la sanction royale aux bills, 402.
5. Son discours à la clôture de la session, 405.
6. Il proroge le parlement, 406.
7. Recommandations de Son Excellence. (Voir 54, Acte de l'A. B. N., 1867), 120, 121, 181, 184, 217, 218, 283, 295, 301, 315, 316, 341.

 GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

8. Consent à l'adoption d'un bill privé, (en tant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés), 323.
9. Motion pour un état complet des dépenses de voyage du gouverneur général concernant l'état 150 de 1885 ; rejetée, 168.
10. Motion pour un état donnant les sommes inscrites sous le titre de dépenses contingentes dans le bureau du gouverneur général ; rejetée, 168.
11. Motion pour un relevé détaillé, depuis la confédération, des traitements du gouverneur général et de son personnel ; rejetée, 168.
12. Motion pour un relevé, depuis la confédération du combustible et du luminaire dépensé pour Rideau-Hall ; rejetée, 168.
13. Motion pour un état des frais d'entretien des jardins et terrains de Rideau-Hall ; rejetée, 168.
14. Motion pour un état du coût des additions, changements, réparations et entretien de Rideau-Hall, depuis la confédération ; amendement proposé faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement ; adoptée, 168. Motion telle qu'amendée, adoptée, 169. Voir 208 *des documents de la session.*

Message de Son Excellence :

15. Invitant la Chambre à se rendre au Sénat à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 402.
16. Nommant sir John A. Macdonald, sir H. L. Langevin, l'hon. M. McLeLan et l'hon. M. Costigan, comme commissaires en vertu de l'Acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, 31.
17. Accusant réception de l'adresse en réponse au discours du trône, 49.
18. Transmettant des dépêches relatives au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race au gouvernement du Canada, 62. (*Documents de la session, No. 53.*)
19. Transmettant le budget, 74, 313, 327.
20. Transmettant certaines lettres d'un caractère confidentiel, concernant la révolte dans les territoires du Nord-Ouest, 77. (*Documents de la session, No. 52c.*)
21. Transmettant différentes dépêches relativement aux certificats de compétence des ingénieurs dans la marine marchande anglaise, 130. (*Documents de la session, No. 70.*)
22. Transmettant certaines dépêches du secrétaire d'Etat pour les colonies au sujet de l'affaire de Aspee Bay, 172. (*Documents de la session, No. 75.*)

GRAND-TRONC, CHEMIN DE FER DU :—Voir 39-41 *des documents de la session.*

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

Certificat des membres élus pour les divisions électorales suivantes :

Page du journal.	Divisions électorales.	Membres.
3	Durham, Division E	Henry Alfred Ward, écr.
4	Cardwell.....	L'hon. Thomas White.
4	Antigonish.....	L'hon. John S. D. Thompson.
4	Saint-Jean, N. B. (Cité et comté)...	Charles A. Everett, écr.
5	Saint-Jean, N. B. (Cité).....	Frederick E. Barker, écr.
5	King, N. B.....	L'hon. George E. Foster.

GUELPH, OIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition demandant un acte à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, 69. Avis spécial, 83. Bill, 105. Renvoyé au comité, 133. Rapporté avec amendements, 155. En comité général; rapporté; passé, 165. Par le Sénat avec amendements, 242. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 246. Rapporté avec de nouveaux amendements, 255. Examiné; les premier et quatrième amendements adoptés; cinquième amendement modifié; message au Sénat, 270. Concours du Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 69.)

HALIFAX :—Voir *Banque Union d'Halifax*.

HAMILTON ET NORD-OUEST, CHEMIN DE FER DE :—Voir 38 des documents de la session.

HAUTE COUR DE JUSTICE D'ONTARIO :—Voir *Juges*, 1, 2.

HEAD, WRIGHTSON & Co. :—Voir 37 des documents de la session.

HEARN, JAMES :—Voir 94 des documents de la session.

HENEY, JOHN :—Voir 95 des documents de la session.

IMMIGRANTS :—Pétition demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soient payées pour aider aux immigrants à venir au Canada, 11, 17, 65, 143, 179.

Voir *Chinois*.

IMMIGRATION ET COLONISATION :—Nomination du comité spécial d'immigration et de colonisation, 16, 20. Permission d'employer un sténographe; quorum composé de 15 membres au lieu de 9, 40. Premier rapport, 320. (App. No. 6.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :

1. Nomination du comité conjoint sur les impressions, 16, 19. Membres de la Chambre des Communes, 20. Membres du Sénat, 31. Rapports recommandant l'impression de certains documents, 33, 101, 193, 280, 328. Concours, 348, etc. Premier rapport recommandant que le quorum soit réduit, 33.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT—*Suite.*

Second rapport, recommandant, comme il est entendu, que le gouvernement se propose d'établir un bureau d'impressions, que les soumissions pour les impressions et la reliure soient renvoyées telles que reçues et sans être ouvertes aux différents soumissionnaires, 89. Adopté, 124. Quatrième rapport, 194. (App. No. 2.) Motion pour son adoption retirée, 252, 262. Motion proposée de nouveau pour son adoption; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le rapport avec instruction d'amender la résolution concernant l'apurement des comptes d'impressions, 274. Adopté; motion telle qu'amendée adoptée, 275. Sixième rapport recommandant qu'une somme additionnelle de cinq centins par volume soit accordée aux contracteurs pour la reliure, 283. Adopté, 295. Septième rapport, concernant les différentes soumissions reçues pour la fourniture du papier d'impression, (App. No. 7.), 321. Huitième rapport, soumettant le rapport du sous-comité nommé pour vérifier les comptes d'impression, etc., substitué au quatrième rapport (App. No. 8.), 321. Neuvième rapport recommandant pour une période de deux ans l'extension du contrat pour les impressions de MacLean, Roger et Cie, 321.

2. Bill concernant le département des impressions et de la papeterie publiques (M. Chapleau); ordonné; présenté, 255. Lu la seconde fois, 310. En comité général; modifié; examiné; motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour ajourner la troisième lecture à six mois; rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 317. Par le Sénat avec un amendement, 349. Motion pour l'adoption; amendement proposé pour modifier le bill, "que cet acte ne s'appliquera pas au département de la papeterie des deux Chambres; rejeté; motion adoptée, 352. S. R., 405. (49 Vic., c. 22.)

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS:—Voir 97 et 98 des documents de la session.

INSOLVABILITÉ:—Voir *Débiteurs insolubles.*

INSPECTEURS DE BOIS, HONORAIRES D':—Voir 99 des documents de la session.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER:—Bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou (M. Pope); ordonné; présenté, 58. Lu la seconde fois; en comité général; procédures interrompues par l'appel des bills privés, 131. Comité reprend ses délibérations; bill rapporté, 133. Motion pour renvoyer le bill au comité des Chemins de fer; rejetée, 134. Motion pour la troisième lecture; amendement proposé que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable afin d'établir une seconde ligne de chemin de fer de Stellarton à Pictou est inopportune, etc.; amendement retiré; motion principale retirée; ordre pour la troisième lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau en comité général; modifié; examiné, 137. Motion pour la troisième lecture; amendement proposé, que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable, etc., est inopportune; rejeté, 138. Bill lu la troisième fois et passé, 139. Par le Sénat, 247. S. R., 403. (49 Vic., C. 13.) Voir 42-46 des documents de la session. *Baie des Chaleurs, chemin de fer.*

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L':—Voir 34 et 100 des documents de la session.

INTÉRIEUR, REVENU DE L':

1. Chambre en comité général pour considérer les résolutions concernant le revenu de l'intérieur et l'acte qui le modifie, 130. Chambre en comité gé-

INTÉRIEU, REVENU DE L'.—*Suite.*

ral, 140. Résolution rapportée que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que par des personnes dûment licenciées, etc., adoptée; bill, 141. Voir *ci-dessous*, 2.

2. Bill modifiant l'Acte refondu du revenu de l'intérieur, 1883 et l'acte qui le modifie (M. Costigan); ordonné; présenté, 141. Lu la seconde fois, 253. En comité général; modifié; examiné, 254. Passé, 259. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 39.) Voir 101 des documents de la session.

INTERPRÉTATION, L'ACTE D':—Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation;" du Sénat; lu, 111. Lu la seconde fois, 139. En comité général; modifié; examiné; passé avec un amendement, 151. Concours du Sénat, 205. S. R., 403. (49 Vic., c. 2.)

INTÉRÊT:

1. Bill modifiant l'acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière (M. McMullen); ordonné; présenté, 21. Lu la seconde fois et renvoyé au comité des banques, 97. Comité recommande que le bill soit retiré, 137.
2. Bill concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique (M. Baker, Victoria); ordonné; présenté. 35. Motion que l'ordre pour la deuxième lecture soit placé sur la liste des ordres du gouvernement; amendement proposé d'ajouter les mots suivants à la motion: "Et que le bill modifiant de nouveau l'Acte de tempérance du Canada, 1878," 255. Amendement rejeté; amendement proposé pour ajouter les mots suivants à la motion: "Et que le bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de tempérance du Canada, 1878;" sous-amendement proposé d'ajouter les mots suivants: "et que le bill intitulé: 'Acte relatif aux Pharmaciens,'" et "que le bill modifiant les actes relatifs à la vente des boissons enivrantes," 256. Sous-amendement rejeté, 257. Premier amendement rejeté 258. Amendement proposé d'ajouter les mots suivants à la fin de la motion: "et que le bill du Sénat intitulé: 'Acte relatif aux pharmaciens,'" rejeté; motion principale adoptée, 259. Bill lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné, 264. Passé, 268. Par le Sénat avec amendements, 299. Adopté, 307. S. R., 404. (49 Vic., c. 44.)

IRLANDE:—Motion par M. Blake qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du Canada ressentent pour la condition de l'Irlande, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises pour faire donner à l'Irlande une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, et d'exprimer humblement que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure soumis au parlement impérial sera affirmé; avis donné que la motion soit placée en tête de la liste des ordres du jour de jeudi prochain, 221. Motion considérée, 230. Amendement proposé par M. Costigan, que la Chambre ne croit pas qu'il soit opportun de s'adresser de nouveau à Sa Majesté à ce sujet, mais espère sincèrement que le parlement impérial adoptera telles mesures qui seront de nature à satisfaire le peuple d'Irlande et à faire cesser pour toujours le mécontentement qui règne malheureusement depuis si longtemps dans ce pays; sous-amendement proposé par M. McMullen, que les événements qui se sont passés sont de nature à raffermir davantage cette Chambre dans sa conviction que les véritables intérêts, tant de l'Irlande que du reste de l'empire, seront suivis au plus haut degré par l'octroi d'un gouvernement autonome à

IRLANDE—*Suite.*

l'Irlande, 231. Rejeté, 233. Premier amendement adopté; question mise sur la motion telle qu'amendée, M. Blake propose comme amendement d'ajouter les mots suivants: "Et qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. Gladstone." Sous-amendement proposé par M. Coughlin, qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. Parnell, 234. Rejeté; amendement proposé par sir John A. Macdonald, "que cette résolution soit transmise à M. l'Orateur de la Chambre des Communes d'Angleterre;" amendement retiré; amendement proposé par M. Mills, d'ajouter les mots suivants après M. Gladstone, "et à Charles Stuart Parnell, M.P.," 235. Rejeté; amendement proposé par M. Thompson, que cette résolution soit transmise au Haut-Commissaire du Canada pour l'information des membres des Communes du Royaume-Uni, 236. Adopté, 237. Question principale telle qu'amendée, adoptée, 238. Voir *Adresses*, 1. *Subsides*, 9.

JEUNES DÉLINQUANTS:—Bill intitulé "Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse," du Sénat; lu, 265. Lu la seconde fois, 269. En comité général; rapporté; passé, 291. S.R., 404. (49 Vic., c. 54.)

JONCTION DU NORD ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, 32. Avis spécial; bill, 83. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec amendements, 255. En comité général; rapporté; passé, 271. Le bill étant retiré du Sénat, l'honoraire est remboursé, 321.

JONCTION DU NORD ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, à partir de son point de jonction avec le Pacifique canadien en se dirigeant vers le nord, 17. Avis spécial, 43. Bill, 44. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 255. En comité général; modifié; examiné; motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour renvoyer le bill au comité général afin de l'amender en y ajoutant la clause suivante: Cet acte ne viendra pas en force, à moins et avant que la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest n'ait remboursé au comté de Simcoe toutes les sommes d'argent payées comme boni, 275. Rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 276. Par le Sénat avec amendements, 320. Examiné; Son Excellence donne son consentement en tant que les intérêts de la Couronne sont concernés; motion de concours; l'heure réservée aux bills privés étant expirée, la Chambre reprend alors la considération des ordres du gouvernement, 323. Motion que l'ordre pour la prise en considération des amendements soit placé sur la liste des ordres du jour du gouvernement; amendement proposé pour renvoyer les amendements au comité des Chemins de fer; amendement retiré. Motion principale adoptée, 341. Amendements considérés; motion pour renvoyer le premier amendement au comité des Chemins de fer, rejetée; amendement adopté; motion pour renvoyer le second amendement au comité des Chemins de fer, rejetée, 343. Amendement adopté, 344. S.R., 405. (49 Vic., c. 76.)

2. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, 89.

JONES, CHEF : Voir 226 *des documents de la session.*

JUGES :

1. Chambre en comité général pour considérer la résolution concernant le salaire du juge additionnel de la division de Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario ; recommandation de Son Excellence, 184. Chambre en comité général ; résolution rapportée ; adoptée ; bill, 209. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la cour suprême de judicature d'Ontario (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 209. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 252. Passé, 259. Par le Sénat, 299. S.R., 404. (49 Vic., c. 6.)

Voir *Territoires du Nord-Ouest*, 5.

JUKES, H. A. : Voir *Winnipeg et Baie d'Hudson, chemin de fer de*, 2.

KÉWATIN :—Bill à l'effet d'étendre les limites du district de Kéwatin et de modifier la loi concernant ce district (M. Thompson) ; ordonné, présenté, 212. Ordre pour la seconde lecture rescindé ; bill retiré, 307.

KINGSTON ET PEMBROKE, CIE D'AIDE ET D'ASSURANCE MUTUELLE DE :—Pétition demandant une charte, 32. Avis spécial, 43. Bill, 44. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 180. En comité général ; rapporté ; passé, 189. Par le Sénat, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 65.)

KOOTENAY, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Pétition demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour une charte ; lue et reçue immédiatement ; renvoyée au comité des O. P., 84. Comité recommande que permission soit accordée, 90. Pétition présentée, 91. Avis, 100. Bill, 130. Renvoyé au comité, 146. Comité fait rapport qu'il a amalgamé le bill avec celui du chemin de fer de la Vallée de la Colombie ; honoraires remboursés, 274.

Voir *Kootenay et Athabaska, Cie de chemin de fer de*.

KOOTENAY ET ATHABASKA, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant qu'il leur soit permis de soumettre une pétition pour un acte d'incorporation (sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie"), 96. Lue et reçue immédiatement ; renvoyée au comité des O. P., 97. Comité recommande que permission soit accordée, 101. Pétition présentée, 105. Avis, 120. Bill, 127. Renvoyé au comité, 146. Comité recommande d'amalgamer les bills et d'en faire rapport sous le titre de la "Compagnie de chemin de fer Kootenay," 274. En comité général ; rapporté ; passé (titre changé, Cie de chemin de fer Kootenay et Athabaska), 293. Passé par le Sénat avec amendements, 313. Adopté, 323. S. R., 405. (49 Vic., c. 83.)

LAC AUX JONCS, SOURIS ET BRANDON, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant une charte, 60. Avis, 63. Bill, 68. Renvoyé au comité, 76. Retiré et honoraires remboursés, 274.

LAC SUPÉRIEUR, CIE DE CHEMIN DE FER DES MINES DU :—Pétition demandant une charte, 42. Avis, 48. Bill, 49. Renvoyé au comité, 53. Rapporté avec amendements, 143. En comité général ; rapporté ; passé, 157. Par le Sénat avec amendements, 242. Adopté, 245. S.R., 403. (49 Vic., c. 81.)

L'ARC, voir *Rivière à* :

LAURIE, MAJOR GÉNÉRAL :—Voir 180 *des documents de la session.*

LAVOIE, GEO :—Voir 56 *des documents de la session.*

LENNOX, CIE DU PONT SUR LA PASSE :—Pétition demandant qu'il soit permis de soumettre une pétition pour une charte. Lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des O. P., 81. Comité recommande que permission soit accordée, 90. Pétition présentée, 91. Avis spécial, 101. 5^e règle suspendue; bill, 112. Renvoyé au comité, 133. Retiré sur la recommandation du comité, 290.

LICENCES, ACTE DES, 1883 :—Voir 109 et 112 *des documents de la session.*

LIGNE COURTE, CHEMIN DE FER DE LA :—Voir 58-60 *des documents de la session.*

LIMITES EN CONTESTATION D'ONTARIO :—Voir 105 à 107 *des documents de la session.*

LIQUEURS ENIVRANTES :

1. Pétition demandant que l'acte Scott soit amendé de manière à le rendre applicable au district non organisé d'Algoma, 41.
2. Pétitions demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière, 41, 89, 126, 129, 134, 143, 163, 183, 197, 211, 223, 239, 261, 300, 361. Que le dit acte ne soit pas ainsi amendé, 58, 143, 197, 230, 305.
3. Pétition demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à n'obliger personne de s'incriminer et à donner son témoignage contre elle, 52.
4. Pétitions demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption, 143, 149, 163, 183, 193, 197, 211, 222, 223, 230, 239, 245, 255, 261, 273, 300.
5. Pétition demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, à moins qu'ils n'aient pour but de rendre son exécution plus efficace, 305.
6. Pétitions demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, etc., 289.
7. Bill modifiant de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, (M. Jamieson); ordonné; présenté, 130. Motion que l'ordre pour la seconde lecture soit placé sur la liste des ordres du gouvernement, 255. Rejetée, 256.
8. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, (M. Orton); ordonné; présenté, 150. Motion que l'ordre pour la seconde lecture soit placé sur la liste des ordres du gouvernement, 256. Rejetée, 253. Motion (en amendement à la motion pour la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir de tous les faits se rapportant à certaines accusations faites contre M.M. Dodd, M.P., et McDougall, M.P.) que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill soit maintenant lu; rejetée, 279.
9. Pétition en faveur du bill précédent, 239.

LIQUEURS ENIVRANTES—*Suite.*

10. Chambre en comité général pour considérer la résolution concernant la vente des liqueurs enivrantes; résolution rapportée; adoptée; bill, 188. Voir ci-dessous, 11.
11. Bill modifiant l'acte relatif à la vente des boissons enivrantes (M. Beaty); ordonné; présenté, 188. Motion pour que l'ordre du jour pour la seconde lecture soit placé sur la liste des ordres du gouvernement, 256. Rejetée, 257.
12. Pétition demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à autoriser la population à mettre le dit acte en vigueur, dans les divers districts électoraux de la Colombie-Britannique, 211.—Voir 108-116 des documents de la session.

LOI CRIMINELLE:—Bill modifiant la loi criminelle du Canada (M. Robertson, Hastings); ordonné; présenté, 44. Motion pour la seconde lecture, rejetée, 243. Voir *Loi de la preuve*, 2. *Trous ou ouvertures faits dans la glace.*

LOI DE LA PREUVE:

1. Bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas (M. Robertson, Hamilton); ordonné; présenté, 13. Motion pour la seconde lecture, 177. Adopté; Bill lu la seconde fois, 178. En comité général; modifié; examiné; motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour ajourner la troisième lecture à six mois, 192. Rejeté; bill lu la troisième fois et passé (sur division), 193.
2. Bill à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles (M. Cameron, Huron); ordonné; présenté, 40. Motion pour la seconde lecture, 147. Rejetée, 148.
3. Bill intitulé "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas;" du Sénat; lu, 292. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 303. Passé, 307. S. R., 404. (49 Vic., c. 50.)

LOI EXPIRANTES:

Nomination du comité des lois expirantes, 15, 19.

LONDON ET ONTARIO, CIE DE PLACEMENTS DE, (LIMITÉE):—Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie, et pour de nouveaux amendements à sa charte, 23. Avis, 42. Bill du Sénat; lu, 136. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec amendements, 268. En comité général; modifié; examiné; passé, tel qu'amendé, 277. Concours du Sénat, 303. S. R., 404. (49 Vic., c. 102.)

MACDONALD, ALEX.:—Voir *Nord-Ouest Central, chemin de fer du*, 2.

McDONALD, ANGUS:—Voir 205 des documents de la session.

McDOUGALL, H. F.:—Voir *Députés*, 5.

McLEOD, ISAAC:—Voir 161 des documents de la session.

MacLEAN, ROGER & Co.:—Voir *Débats*, 1, *Impressions*, 1.

MANITOBA :

1. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le règlement final des réclamations du Manitoba, 181. Chambre en comité général; résolution déclarant de quelle manière le taux par tête sera calculé; rapportée; adoptée; bill, 207. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill expliquant l'Acte intitulé: "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada (M. McLellan); ordonné; présenté, 207. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 240. Passé, 252. Par le Sénat, 277. S. R., 404. (49 Vic., c. 8.)

Voir 64, 202, 204 *des documents de la session.*

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de seconde hypothèque, etc., 69. Avis spécial, 83. Bill, 84. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec amendements, 186. En comité général; rapporté; passé, 205. Par le Sénat, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 75.)

Voir *Terres fédérales*, 7, 8.

MANUFACTURES :

1. Bill concernant les manufactures, (M. Bergin); ordonné; présenté, 204.
2. Pétitions demandant la passation d'une loi sur les fabriques pour mieux protéger la vie et la propriété, 179.

MARINE, DÉPARTEMENT DE LA : Voir 132-136 *des documents de la session.*

MARINE DU CANADA, ACTE DE LA:—Voir *Acte de la marine du Canada.*

MARINE DU CANADA:—Pétition demandant que l'Acte de la marine du Canada soit amendé de manière à obliger les navires à entretenir des lumières permanentes, etc., 32.

MARINE MARCHANDE ANGLAISE:—Voir 118 *des documents de la session.*

MASKINONGÉ ET NIPISSINGUE, CIE DE CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte (sous le nom de Cie du chemin de fer de Ste. Ursule, Mattawin et lac Témiscamingue), 75. Avis, 83. Bill, 90. Renvoyé au comité, 115. Rapporté avec amendements (préambule modifié), 186. En comité général; rapporté; passé, (titre changé en celui de Cie de chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue), 205. Passé par le Sénat avec amendements, 264. Adopté, 270. S. R., 404. (49 Vic. c. 79.)

MEDICINE-HAT, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE:—Pétition demandant une charte, 42. Avis, 48. Bill, 57. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 104. En comité général; rapporté; passé, 115. Par le Sénat avec amendements, 166. Adopté, 176. S. R., 402. (49 Vic., c. 86.)

MEDICINE-HAT, DUNMORE ET BENTON, CIE DE CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 11. Avis; bill, 23. Renvoyé au comité, 50. Retiré et honoraires remboursés, 274.

MÉTIS:—Voir 119, 123 et 260 *des documents de la session.*

MIDDLETON, MAJOR GÉNÉRAL SIR FRED. :—Lettre du major-général sir Fred. Middleton accusant réception des remerciements qui lui ont été votés par cette Chambre dans la suppression de la rébellion du Nord-Ouest, 134.

Voir 179 des documents de la session.

MIDLAND, BANQUE DU CANADA :—Voir *Banque Anglo-Canadienne*.

MILICE :—Voir 124, 127, 178, 179, 182, 187, 194 et 195 des documents de la session. *Terres fédérales*, 5, 6. *Territoires du Nord-Ouest*, 3.

MONGRAIN, L. :—Voir 128 des documents de la session.

MONTAGNE-DE-BOIS ET QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétitions demandant un acte autorisant l'octroi des terres à la Cie du chemin de fer, 110, 143. Voir 265 des documents de la session. *Terres fédérales*, 7, 8.

MONTRÉAL, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition demandant la permission de soumettre une pétition pour un acte d'incorporation ; lue et reçue immédiatement ; renvoyée au comité des O. P., 82. Comité recommande que permission soit accordée, 90. Pétition présentée, 91. Avis spécial, 101. Bill, 130 Renvoyé, 176. Rapporté avec amendements, 217. En comité général rapporté ; passé, 226. Par le Sénat avec amendements, 277. Adopté, 293 S. R., 404. (49 Vic., c. 55.)

MUNITIONS FABRIQUÉES À QUÉBEC :—Voir 125, 126 des documents de la session.

NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour un acte d'incorporation ; lue et reçue immédiatement ; renvoyée au comité des O. P., 84. Comité recommande que permission soit accordée ; pétition présentée, 90. Avis, 101. Bill, 105. Renvoyé, 133. Rapporté avec amendements, 274. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 293. Par le Sénat, 339. S. R., 404. (49 Vic., chap. 68.)

NAVIRES ÉTRANGERS :—Voir *Pêcheries*, 6.

NIAGARA, CIE DE LA FRONTIÈRE DE :

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour l'achèvement des travaux de la compagnie, 51. Avis ; bill, 56. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 223. En comité général ; rapporté ; passé, 241. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., chap. 89.)
2. Pétition que le bill précédent ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, 171.

NIAGARA, CIE DU PONT DE LA GRANDE ÎLE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie, 42. Avis, 48. Bill, 50. Renvoyé au comité, 64. Rapporté, 104. En comité général ; rapporté ; passé, 115. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., chap. 88.)

NIPISSINGUE ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une extension du délai qui lui est accordé pour le commencement et l'achèvement des sections de son chemin de fer, 23. Avis spécial, 43. Bill, 49. Renvoyé au comité, 53. Rapporté avec amendements, 124. En comité général ; rapporté ; passé, 132. Par le Sénat, 205. S. R., 402. (49 Vic., chap. 77.)

NORD-OUEST, CIE DE HOUILLE ET DE NAVIGATION DU :—Voir 263 *des documents de la session.*

NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :

1. Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée, 17. Avis, 23. Bill, 28. Renvoyé au comité, 51. Rapporté avec amendements, 198. Motion pour que la Chambre se forme en comité général; amendement proposé, que cette Chambre se forme en comité général d'hui en trois mois; motion que le débat sur icelui soit ajourné, 212. Motion retirée; amendement rejeté; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill au comité des Chemins de fer, afin de s'enquérir des rapports avec la dite compagnie de certains directeurs qui sont membres de cette Chambre, etc., 213. Rejeté; Chambre en comité général; bill rapporté, 214. Passé, 215. Par le Sénat, 277. S. R., 403. (49 Vic., c. 74.)
2. Pétition demandant que le parlement ne prenne aucune mesure de nature à nuire à la cause d'Alex. Macdonald avec la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, 75.

Voir 265 *des documents de la session, Terres fédérales, 7, 8.*

NORD-OUEST, POLICE A CHEVAL DU :—Voir 148, 151, 152 *des documents de la session.*

“NORTHERN LIGHT,” STEAMER :—Voir 129 *des documents de la session.*

NORTHUMBERLAND, CIE DU PASSAGE SOUS-MARIN DES DÉTROITS DE :—Pétition demandant la permission de soumettre une pétition pour une charte; lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des O. P., 82. Comité recommande que permission soit accordée, 83. Pétition présentée, 84. Avis, 89. Bill au Sénat, 215. Lu, 217. Renvoyé au comité, 228. Rapporté avec amendements, 290. En comité général; modifié, 303. Examiné; passé tel qu'amendé, 304. Concours du Sénat, 317. S. R., 404. (49 Vic., c. 92.)

NOUVEAU-BRUNSWICK, BANQUE DU :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, 11. Avis; bill, 23. Renvoyé au comité, 40. Rapporté, 120. En comité général; rapporté; passé, 132. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 59.)

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Motion pour correspondance, etc., avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside en argent à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la Nouvelle-Écosse; amendement proposé, qu'il est expédient d'abroger la cinquième clause du chapitre 2, 32-33 Victoria, qui prescrit que les subventions et sommes accordées par le présent acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, libéreront le Canada de toutes réclamations de la part de la Nouvelle-Écosse; rejetée, 99. Motion adoptée, 100. Voir 130 *des documents de la session.*

NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE DE STEAMERS DE LA (LIMITÉE) :—Pétition demandant certains amendements à sa charte, 41. Avis, 48. Bill, 56. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 120. En comité général; rapporté; passé, 132. Par le Sénat, 215. S. R., 403. (49 Vic., c. 96.)

NOUVELLE-ÉCOSSE ET DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant une charte, 51. Avis, 56. Bill, 58. Renvoyé au comité, 71. Comité recommande que le bill soit retiré et l'honoraire remboursé; bill retiré et honoraire remboursé, conformément à la dite recommandation, 223.

OBLIGATIONS :—Voir 131 *des documents de la session*.

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," du Sénat; lu, 265. Lu la seconde fois, 269. En comité général; modifié; examiné; passé tel qu'amendé, 291. Concours du Sénat, 313. S. R., 404. (49 Vic., c. 51.)

OFFICIERS-REVISEURS :—Voir 22, 24 *des documents de la session*.

OLÉOMARGARINE :—

1. Motion par M. Taylor, pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, et autres substituts du beurre; débat ajourné sur icelle, 125. Repris et ajourné de nouveau, 250. Motion (en amendement à la motion pour la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir de certaines accusations contre MM. Dodd, M.P., et McDougall, M.P.) que le débat soit repris de nouveau; rejetée, 279.
2. Bill à l'effet de prohiber la fabrication et vente de certains substituts du beurre (M. McLesan); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 352. Par le Sénat, 369. S. R., 405. (49 Vic., c. 42.)

Voir *Intérieur*; *revenu de l'*, *Subsides*, 10.

ONDERDONK, A. :—Voir 35 *des documents de la session*.

ONTARIO :—Voir 805-107 *des documents de la session*.

ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L' :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social, etc., 41. Avis, 83. Bill, 84. Renvoyé au comité, 109. Rapporté avec amendements, 155. En comité général; modifié, 164. Examiné; passé, 165. Par le Sénat avec amendements, 242. Adopté, 246. S. R., 403. (49 Vic., c. 71.)

ONTARIO, DU MINNESOTA ET DU MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition demandant une charte, 41. Avis, 48. Bill, 56. Renvoyé au comité, 71. Comité recommande que le bill soit retiré, 186. Bill retiré et honoraire remboursé, 187.

ORATEUR :

1. Il se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence dans la salle du Sénat, à l'ouverture de la session, 1. A la clôture de la session, 402.
2. Il fait rapport du discours du trône à l'ouverture de la session, 6.
3. Ajourne la Chambre à l'heure fixée, sans que la question ait été préalablement posée, 60, 182.
4. Soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires-conjoints, 7. Le compte du comptable, 45.
5. Informe la Chambre que le greffier a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats pour l'élection des députés pour les districts électoraux suivants : Durham (D. E.), 3. Cardwell; Antigonish; St-Jean, N.-B. (cité et comté), 4; St-Jean (cité); Kings, N.-B., 5.
6. Qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la représentation de certains districts, 1.

ORATEUR—Suite.

7. Qu'il a reçu du major général, sir Fred. Middleton, une lettre accusant réception des remerciements de cette Chambre pour la suppression de la rébellion du Nord-Ouest, 134.
8. Qu'il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Haldimand, 194.
9. Son discours en présentant à Son Excellence le bill des Subsidés, 405.

ORDRES DU JOUR :—Une motion ayant préséance un jour ultérieur, 221. Mesures du gouvernement ont la préséance les jeudis, 120. Les lundis, 321. Les mercredis, 217. Les samedis, 321. Bills publics placés sur la liste des ordres du gouvernement, 259. Ordre pour la considération des amendements du Sénat à un bill placé sur la liste des ordres du gouvernement, 320, 341. Motion pour préséance d'un ordre en tête de la liste des ordres du jour, 52. Ordre du jour pour le lundi sera le même que pour le mercredi; les bills privés ayant comme d'habitude priorité, 217.

ORDRES PERMANENTS :—Nomination du comité des Ordres permanents, 15. Rapports sur pétitions, 23, 42, 48, 56, 62, 68, 83, 89, 100, 120, 129, 135, 170, 175, 179, 183, 186. Recommandant une prolongation du temps pour la réception des pétitions pour bills privés, 23. Pour bills privés, 83. Recommandant de suspendre la 51^e règle, 43, 63, 101, 179, 183, 186. De la 49^e règle, 179, 183. De la 60^e règle, 183, 186. Que permission soit accordée pour présenter une pétition pour un bill privé, quoique le délai soit expiré, 83, 89, 101, 120, 139, 170, 179. Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger l'avis, 43, 179. Que certains avis sont déclarés suffisants, 43, 56, 68, 83, 89, 101, 120, 129. Que l'article 51 du règlement soit modifié dans sa teneur actuelle et s'applique aux Territoires du Nord-Ouest en ce qui a rapport à la publication d'avis convenables, 175.

OTTAWA, CHAMBRE DE COMMERCE D' :—Pétition demandant la permission de soumettre une pétition pour une charte; lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des Ordres permanents, 82. Comité recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 96. Avis spécial; bill, 120. Renvoyé au comité, 133. Rapporté avec amendements, 180. En comité général; rapporté, 189. Passé, 190. Par le Sénat avec amendements, 264. Adopté, 271. S.R., 404. (49 Vic., c. 57.)

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :—

1. Chambre en comité général pour considérer les résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, 137. Chambre en comité général, 195. Résolutions rapportées pour éteindre la balance de l'emprunt de \$29,880,912 que la Cie doit au gouvernement, et pour hypothéquer l'embranchement sur Algoma, 224. Résolutions adoptées, 225. Bill, 226. Voir *ci-dessous*, 3.
2. Chambre en comité général pour considérer une résolution concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien pour le dégager de ses obligations, 194. Chambre en comité général, 219. Résolution rapportée pour la remise de \$5,000,000 en obligations retenues par le gouvernement comme garantie de la mise en opération du chemin; résolution adoptée, 225. Bill, 226. Voir *ci-dessous*, 3.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU.—*Suite.*

3. Bill modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique (M. McLellan); ordonné; présenté, 226. Lu la seconde fois; en comité général; modifié; examiné, 252. Motion pour la troisième lecture; amendements proposés pour renvoyer de nouveau le bill en comité: 1. Par M. Watson, en prescrivant que la Cie ne pourra plus prétendre qu'aucunes lignes de chemin de fer ne soient construites dans le Manitoba, 283. Rejeté; 2. Par M. Cameron (Huron), pour retrancher les dispositions pourvoyant à l'extinction de \$10,000,000 de la dette de la Cie, au moyen de la rétention d'une partie de sa concession de terres; rejeté. 3. Par M. Trow, afin de l'amender en prescrivant que la Cie devra publier périodiquement pour les autorités y ayant droit, des listes des terres formant partie de sa concession, qu'elle aura vendues ou pourra vendre, afin que ces terres puissent être taxées; adopté; bill renvoyé de nouveau en comité général; modifié; examiné. 4. Par M. McCarthy, pourvoyant à des tarifs égaux par mille pour aller à ou sortir de Toronto par chemin de fer, 285. Rejeté. 5. Par M. Platt, afin de l'amender en retranchant la clause concernant la remise des \$5,000,000 d'obligations gardées en garantie de la mise en opération de la ligne; rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 286. Par le Sénat, 317. S. R., 404. (49 Vic., c. 6.) Voir 32-38 des documents de la session.

PACIFIQUE DE L'OUEST D'ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, etc., 28. Avis, 42. Bill, 44. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 124. En comité général; rapporté; passé, 132. Par le Sénat avec amendements, 166. Renvoyé au comité des chemins de fer, 176. Comité recommande que les amendements soient adoptés, 186. Amendements adoptés, 205. S. R., 403. (49 Vic., c. 70.)

PACIFIQUE CANADIEN DU NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Voir *Winnipeg et du Pacifique Nord, Cie du chemin de fer de*, 241.

PÊCHERIES :

1. Pétitions demandant séparément que l'Acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc, dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains, 17, 32, 51, 58, 60, 69, 75, 95, 211.
2. Pétitions demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens, 23, 42, 52, 65, 75, 96, 124, 127, 155, 174, 179, 183.
3. Pétitions demandant que les Sauvages dans l'Ontario aient la permission de pêcher au dard pendant la saison d'hiver, 75.
4. Motion pour copies des rapports ou communications échangés entre le gouvernement canadien et américain, par l'entremise du ci devant gouverneur Lord Lorne, au sujet d'une commission conjointe concernant les pêcheries; motion retirée, 80.
5. Pétition demandant certaines modifications à l'acte des pêcheries, 163. Non reçue, vu que le règlement exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétitionnaires, et que nulle signature ne doit être collée ou transférée sur une pétition, 164.
6. Bill modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers (M. Foster); ordonné; présenté, 275. Lu la seconde fois; en comité général;

PÊCHERIES — Suite.

modifié; examiné, 295. Passé, 301. Par le Sénat avec amendements, 339. Adopté, 348. Bill réservé pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 405.

Voir 132-142 *des documents de la session.*

PELÉE, ÎLE :—Pétition demandant qu'un câble sous-marin soit placé entre l'Île Pelée et la terre ferme, 41.

PÉNITENCIERS :—Voir 143-146 *des documents de la session.*

PÉTITIONS :—Lues et reçues immédiatement, 70, 82, etc. Non reçues parce qu'elles ne contiennent aucune signature, 164. Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 164.

PHARMACIENS :—Bill intitulé : " Acte relatif aux pharmaciens " ; du Sénat, 136. Lu, 144. Motion que l'ordre pour la seconde lecture soit placé sur la liste des ordres du gouvernement, 256, 259. Rejetée, 257, 259.

PICTOU, BANQUE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital actions, 17. Avis; bill, 56. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 120. En comité général; rapporté; passé, 132. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic, c. 62.)

PICTOU, CIE DE HOUILLE ET DE FER DE :—Pétition demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, 61. Avis, 63. Bill, 76. Renvoyé au comité, 109. Rapporté, 156. En comité général; rapporté; passé, 165. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 93.)

PICTOU, COMTÉ DE, N.-E.—Pétition demandant qu'il ne soit fait aucun changement de nature à priver le dit comté du bac à vapeur du havre de Pictou, etc., 51.

PINAULT, LOUIS :—Voir 141 *des documents de la session.*

PLANTE, J. B. :—Voir 52 *des documents de la session.*

POIDS ET MESURES :

1. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des Poids et Mesures de 1879, et de conférer au gouverneur général en conseil le pouvoir de déterminer quels poids, mesures et instruments de pesage seront admis à vérification; adoptée; bill, 156. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill à l'effet d'amender de nouveau l'Acte des Poids et Mesures de 1879 (M. Costigan); ordonné; présenté, 156. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 206. Passé, 218. Par le Sénat, 264. S.R., 403. (49 Vic., c. 40.)

Voir 147 *des documents de la session.*

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST :—Voir *Nord-Ouest.*

POLICE FÉDÉRALE :—Voir 149 *des documents de la session.*

POLICE MARITIME —Voir 150 *des documents de la session.*

PORTAGE-LA-PRAIRIE ET DU LAC DES BOIS, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DU :—

1. Pétition demandant une charte, 43. Avis, 48. Bill, 58. Renvoyé au comité, 66. Retiré, et honoraires remboursés, 274.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 127, 129.

PORT-HASTINGS :—Voir 153 *des documents de la session.*

PORT-HOOD, HAVRE A :—Voir 154, 155 *des documents de la session.*

PORT-MULGRAVE :—Voir 156 *des documents de la session.*

PORT-ROWAN, HAVRE DU :

1. Motion pour copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement, au sujet de la possibilité de construire un port de refuge à Port-Rowan, province de l'Ontario; motion retirée, 36.
2. Pétition demandant que le capitaine de la station de sauvetage de Port-Rowan soit changé, 58.

Voir 157 *des documents de la session.*

PORT-STANLEY, HAVRE DU :—Pétition demandant que des mesures soient prises afin de réduire les droits de havre imposés à Port-Stanley, aussi que certaines améliorations soient faites dans le dit havre, 41.

POSTES, BUREAU DES :—Voir *Bureau des Postes.*

PRÊT et d'ÉPARGNE, CIE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, 41. Avis, 53. Bill du Sénat; lu, 136. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec amendements, 180. Ordre pour que la Chambre se forme en comité général rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité, 190. Rapporté avec de nouveaux amendements, 217. En comité général; modifié; examiné; passé tel qu'amendé, 227. Concours du Sénat, 264. S.R., 403. (49 Vic., c. 104.)

PRÊT ET PLACEMENT BRITANNIQUE; CIE CANADIENNE DE :—Voir 166 *des documents de la session.*

PRINCE-ALBERT :—Voir 259 *des documents de la session.*

PRINCE-ALBERT, CIE DE COLONISATION DE :—Voir 167-169 *des documents de la session.*
Députés, 4.

PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :—Voir 134, 170-172 *des documents de la session.*

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Nomination du comité des privilèges et élections, 15, 19. Papiers renvoyés au comité; accusations faites contre MM. Mackenzie Bowell et John White concernant la société de colonisation de Prince-Albert, 113. Accusations faites contre M. Hector Cameron, M.P. concernant la subvention au chemin de fer de Huron et Erié, 322. Autorisation d'employer un sténographe, 125. D'examiner les témoins sous serment, 113, 322. Premier rapport (App. No 1.) concernant les accusations contre MM. White et Bowell, 283. Non imprimé, 330.

PROCÉDURE SOMMAIRE :—Bill intitulé "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," du Sénat; lu, 122. Lu la seconde fois, 139. En comité général; rapporte progrès, 152. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné, 172. Lu la troisième fois; passé avec les amendements, 194. Sénat; concours, 264. S. R., 403. (49 Vic., c. 49.)

QUARANTAINE, ISOLATION DE L'HÔPITAL DE LA :—Pétition demandant que l'isolation de l'hôpital de la quarantaine, érigée à Albert Head, Ile de Vancouver, soit rendue complète en en défendant tout accès, excepté par eau, 127.

QUÉBEC, HAVRE DE :

1. Chambre en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les commissaires du havre de Québec, et pour améliorer le dit havre; recommandation de Son Excellence, 283. Chambre en comité général, 291. Résolutions rapportées, autorisant à prélever \$750,000 pour permettre de compléter l'avant-port et le bassin de chargement; adoptées; bill, 292. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant l'amélioration du havre de Québec (M. McLelan); ordonné; présenté, 292. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 304. Passé, 305. Par le Sénat, 339. S. R., 404. (49 Vic., c. 19.)

Voir *Saint-Laurent, fleuve*.

QUESTIONS :

1. Débats ajournés, 60. L'ordre pour reprendre le débat ayant préséance un jour prochain, 156.
2. Débat sur une question différé par la prise en considération des bills privés par la Chambre.
3. Motions modifiées, 18, 37, etc. Motion telle qu'amendée, modifiée de nouveau, 237.
4. Questions préalables mises aux voix, 45.
5. Motions retirées, 21, 22. Amendements retirés, 235. Amendement et motion retirés, 57, 137.
6. Sous-amendement, 18, 116.
7. Motions pour ajourner le débat rejetées, 191. Retirées, 78, 213.
8. Question posée séparément sur chacun des paragraphes d'une motion, 9.
9. Divisions sur des questions, 54, 113.

Questions de forme et d'ordre :

10. Motion étant faite pour la préséance d'un certain ordre du jour, et que le dit ordre demeure en tête de la liste des ordres du jour jusqu'à la clôture du débat, objection étant faite pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné. M. l'Orateur décide: "Que l'objection est fondée et que la proposition ne peut être faite," 52 et 53.
11. Motion étant faite que le député de la Division-Ouest du comté d'Ontario et le député de la Division-Est de Hastings soient ajoutés au comité des Privilèges et Elections devant lequel ont été renvoyées les déclarations faites par le député de la Division-Ouest du comté d'Ontario, mais sans avoir droit d'y

QUESTIONS—*Suite.*

voter. Et objection étant faite à la dite proposition ; M. l'Orateur décide :—
 “ Que la motion ne peut être faite. Lorsque la question relative à la nomination d'un comité était devant la Chambre, l'honorable député de Québec-Est aurait pu proposer la motion qu'il vient de faire, à titre de sous-amendement. Mais la première proposition qu'affectait certains membres, ayant été réglée, il est actuellement impossible à l'honorable député, sans le consentement unanime de la Chambre—aucun avis n'ayant été donné—de présenter sa motion pour changer la composition d'un comité permanent devant lequel a été renvoyée toute l'affaire en question.”

Questions résolues dans l'affirmative :

12. Que le bill concernant la séduction soit lu la seconde fois, 97.

Questions résolues dans la négative :

13. Qu'il est expédient d'abroger la 5e clause du chapitre 11, 32-33 Victoria, qui prescrit que les subventions et sommes accordées par le présent acte et par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, libéreront à toujours le Canada de toutes réclamations de la part de la Nouvelle-Ecosse, 99. Que la correspondance touchant l'envoi d'une expédition militaire dans les territoires du Nord-Ouest soit déposée sur le bureau, 135.

RÉBELLION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Voir 173-199 *des documents de la session. Subsidés, 9.*

RECENSEMENT :—Voir 202-205 *des documents de la session.*

RÉCIPROCITÉ :—Voir 201 *des documents de la session.*

RÉFORME :—Voir *Jeunes délinquants.*

RICHARDSON, JUGE :—Voir 215 *des documents de la session.*

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Voir 206 *des documents de la session.*

RICHIBOUCTOU, HAVRE DE :—Voir 88 *des documents de la session.*

RIDEAU HALL :—Voir 207 et 208 *des documents de la session. Gouverneur-général, 12-14.*

RIEL, LOUIS :

1. Motion pour copie de tous ordres en conseil concernant divers sursis qui peuvent avoir été accordés à Louis Riel ; motion retirée, 22.
2. Motion par M. Landry (Montmaggy), que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution, 44. Motion par sir H. L. Langevin, que cette question soit maintenant mise aux voix ; débat ajourné sur icelle, 45. Repris et ajourné de nouveau, 50, 51, 55, 57, 60, 61, 63, 64, 66, 68. Motion par sir H. L. Langevin, que l'ordre du jour demeure en tête de la liste des Ordres jusqu'à la clôture du débat, 52. Objection faite à la dite proposition pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné ; objection maintenue, 53. Débat repris, 71: Question préalable adoptée, 72. Motion principale résolue dans la négative, 74.

RIEL, LOUIS—Suite.

3. Motion par M. Amyot pour copie de toutes pétitions, etc., demandant que la sentence de mort contre Louis Riel ne soit pas commuée; amendement proposé par sir H. L. Largevin que le 17^e ordre du jour (regrettant que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel ait été mise à exécution) soit maintenu lu, 58. Amendement adopté, 59.

Voir 209-220 *des documents de la session.*

RIVE NORD, CIE DE CHEMIN DE FER DE LA :—Voir 31 *des documents de la session.*

RIVIÈRE À L'ARC, CIE DE HOUILLE, DE MINES ET DE TRANSPORT, (LIMITÉE) :—Pétition demandant une charte, 42. Avis, 48. Bill, 53. Renvoyé au comité, 66. Rapporté avec amendements, 143. En comité général; rapporté; passé (titre modifié), 158. Par le Sénat avec amendements, 242. Adopté, 245. S. R., 403. (49 Vic., c. 87.)

RIVIÈRE RICHELIEU :—Voir *Richelieu, rivière.*

SAINTE-CATHERINE, CIE DE MOULINS ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE :—Voir 222 *des documents de la session.*

SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :—Pétition demandant une charte, 32. Avis spécial; 51^e règle suspendue; bill, 63. Renvoyé au comité, 71. Rapporté avec amendements, 143. En comité général; rapporté; passé, 157. Par le Sénat avec amendements, 247. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 260. Rapporté, 274. Adopté, 293. S. R., 404. (49 Vic., c. 78.)

SAINT-LAURENT, FLEUVE :—Bill abrogeant l'acte intitulé: "Acte à l'effet de faciliter la navigation sur le fleuve Saint-Laurent, dans et près le havre de Québec (M. Langelier); ordonné; présenté, 53.

SAINTE-FÉLICITÉ, P. Q. :—Pétition demandant la construction d'une jetée à Sainte-Félicité, P. Q., 124.

SAINTE-URSULE, MATTAWIN ET LAC TÉMISCAMINGUE, CIE DE CHEMIN DE FER DE :—Voir *Maskinongé et Nipissingue, Cie de chemin de fer de.*

SAINT-GABRIEL, CIE DE DIGUE ET DE CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour une charte; lue et reçue immédiatement, 175. Le comité des O. P. recommande que la permission soit accordée, 179. Pétition présentée, 180. Avis spécial; 49^e, 51^e et 60^e règles suspendues; bill, 183. Renvoyé au comité, 184. Rapporté avec amendements, 223. En comité général; rapporté; passé, 241. Par le Sénat avec amendements, 303. Adopté, 310. S. R., 404. (49 Vic., c. 85.)
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 211, 245.

SAINT-JEAN, CIE DE CHEMIN DE FER DE PROLONGEMENT ET DE PONT DE :—Voir 223 *des documents de la session.*

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PÉNITENCIER DE :—Voir 144 et 145 *des documents de la session.*

SASKATCHEWAN, CIE DES TERRES ET HOMESTEAD DE (LIMITÉE) :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, 41. Avis, 48. Bill, 50. Renvoyé au comité, 54. Rapporté avec amendements (préambule changé), 143. En comité général; rapporté; passé, 158. Par le Sénat, 247. S. R., 403. (49 Vic., c. 101.)

SAUNDERS ET WOOD :—Voir 224 *des documents de la session*.

SAUVAGES :—Pétition des chefs, conseillers sauvages de la tribu Nes-cagh de la nation des Thempsean, Colombie Anglaise, demandant qu'ils ne soient pas privés de leurs terres, etc., 111.

Voir 225-229 *des documents de la session*. *Subsides*, 9.

SCATTERIE, SIFFLET DE BRUME :—Voir 240 *des documents de la session*.

SCOTT ACT :—Voir *Liqueurs enivrantes*.

SECRETÉAIRE D'ÉTAT :—Voir 241 *des documents de la session*.

SÉDUCTION :

1. Bill à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles (M. Charlton); ordonné; présenté, 35. Lu la seconde fois, 97. Ordre pour que la Chambre se forme en comité spécial, 127. Rapporté avec amendements, 135. En comité général; modifié; examiné; passé, 147. Par le Sénat avec amendements; adopté, 278. S. R., 404. (49 Vic., c. 52.)
2. Pétition demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle, 58, 65, 75, 124.

SELKIRK, SOMMETS DE :—Voir 242, *des documents de la session*.

SÉNAT :

Messages au Sénat :

1. Désignant ceux des députés de la Chambre des Communes qui font partie des comités conjoints, 76.
2. Donnant son concours à des amendements aux bills des Communes sans amendements, 176. Avec amendements, 270, 327.
3. Priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre à une adresse à Sa Majesté au sujet de la représentation en Parlement des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, 182.
4. Concours dans l'adresse du Sénat à Son Excellence, le priant de transmettre à Sa Majesté l'adresse collective des deux Chambres au sujet de la représentation des Territoires en Parlement, 215.

Messages du Sénat :

5. Désignant ceux des Sénateurs devant faire partie des comités mixtes, 31.
6. Transmettant les bills et demandant le concours de la Chambre, 93, 111, etc.
7. Annonçant qu'il accepte les bills des Communes (ou les amendements aux bills), avec ou sans amendements, 166, 205.
8. Communiquant les témoignages pris devant le comité spécial du Sénat sur un bill, et demandant qu'ils lui soient remis, 215.

SÉNAT—*Suite.*

9. Adopte l'adresse à Sa Majesté concernant la représentation des territoires en Parlement, 215.
 10. Demandant le concours de la Chambre à l'adresse de Son Excellence le priant de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, 215.
- Voir *Subsides*, 9.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill concernant les serments d'office (sir John A. Macdonald) : ordonné ; lu la première fois, *pro formâ*, 5.

SERVICE CIVIL :—Etat donnant les noms et les adresses de chaque personnes placée sur la liste des employés civils mis à la retraite le 1er janvier 1886. Débat interrompu par l'appel des bills privés, 189. Repris ; motion rejetée, 249. Voir 243-247 *des documents de la session.*

SEUSWAP ET OKANAGON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 42. Avis, 48. Bill, 49. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 127. En comité général ; rapporté ; passé, 133. Par le Sénat avec amendements, 142. Adopté, 245. S.R., 403. (49 Vic., c. 82.)

SŒURS FIDÈLES, COMPAGNES DE JÉSUS :—Pétition demandant une charte, 17. Avis spécial, 43. 51e règle suspendue ; bill, 49. Renvoyé au comité, 64. Rapporté avec amendements, 96. En comité général ; rapporté ; passé, 109. Honoraires remboursés, 112. Passé par le Sénat, 166. S.R., 402. 49 Vic., c. 111.)

STATION AGRICOLE EXPÉRIMENTALE :

1. Chambre en comité général pour considérer la résolution à l'effet d'établir une station agricole expérimentale ; recommandation de Son Excellence, 181. Chambre en comité général ; résolution rapportée ; adoptée ; bill présenté 208. Voir *ci-dessous*, 2.
2. Bill concernant les stations de fermes expérimentales (M. Carling) ; ordonné ; présenté, 208. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporte progrès, 241. Chambre de nouveau en comité général ; bill rapporté ; passé, 253. Par le Sénat avec amendements, 299. Adopté, 305. S.R., 404. (49 Vic., c. 23.)

STATUTS DU CANADA :—Bill concernant les Statuts Révisés du Canada (M. Thompson) ordonné ; présenté, 21. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporte progrès, 121. Ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général rescindé et bill renvoyé à un comité spécial, 126. Membre ajouté, 130. Rapporté avec amendements, 245. En comité général ; modifié, 260. Examiné ; passé, 261. Par le Sénat, 303. S. R., 404. (49 Vic., c. 4.)

Voir 250, 251 *des documents de la session.*

SUBSIDES :

1. Prise en considération du discours de Son Excellence, 7. La Chambre décide de se former en comité des Subsides ; en comité des Voies et Moyens, 10. Budgets renvoyés au comité des Subsides, 74, 313, 327.
2. La Chambre en comité sur les subsides, 122, 141, 154, 174, 182, 184, 220, 223, 242, 265, 272, 286, 292, 294, 297, 335, 314, 354, 362.

SUBSIDES—*Suite.*

3. Comité des Voies et Moyens fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, 88. Du comité des Subsidés, 123.
4. Résolutions rapportées et adoptées, 369, 370, 371, 372, 374, 375, 376, 378, 379, 381, 383, 386, 387, 394, 401.
5. Débat sur une motion pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, 35, 318. En comité des Subsidés, 311.
6. Résolutions rapportées et adoptées du comité des Voies et Moyens, 162, 163, 349.
7. Résolutions modifiées, 160, 161, 162, 351.
8. Diverses résolutions désapprouvées, 159, 162. Renvoyées de nouveau en comité, 318.
9. Amendements proposés à la motion que la Chambre se forme en comité des Subsidés ; par M. Cameron (Huron), que l'administration des affaires des Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest sous le présent gouvernement, a été caractérisée par l'extravagance, la mauvaise gestion, l'incapacité et une coupable négligence, 153. Rejeté, 154. Par M. Laurier, que le gouvernement s'est rendu coupable de négligence, de délai et de maladministration au préjudice de la paix, du bien-être et du bon gouvernement en ne procédant pas avec diligence au règlement des réclamations originant du titre indien des Métis du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, 172. Rejeté, 173. Par M. Blake, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du Canada, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'Irlande, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'Irlande une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et sincères qu'en 1882 ; amendement retiré. Par M. Charlton, que la pratique suivie par des députés de la Chambre de demander ou de devenir personnellement intéressés dans des octrois par la couronne de propriétés formant partie des ressources publiques qui sont donnés par l'Exécutif ou par le parlement sur sa recommandation, a augmenté dans des proportions alarmantes, est de sa nature sujette à conduire à des abus, que de fait des abus ont été commis et que ces abus devraient être empêchés, 219. Rejeté, 220. Par M. Laurier, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant d'exercer la prérogative royale en accordant le pardon entier, l'amnistie et l'oubli de tous crimes, offenses et délits se rapportant aux malheureux troubles survenus dans le Nord-Ouest, etc ; amendement retiré, 265. Par M. Mills, que des mesures appropriées devraient être prises pour amender l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de manière à rendre le Sénat directement responsable au peuple, dans les différentes provinces du Canada, 270. Rejeté, 272. Par M. Mitchell, que l'abolition de tous droits d'importation sur la farine, le blé et le charbon, contribuerait au confort et au bien-être du peuple du Canada, 296. Rejeté, 297. Par sir E. J. Cartwright, que l'augmentation de la taxe et de la dépense de 1878 à 1886, est hors de toute proportion avec l'accroissement du commerce et de la population, 334. Rejeté, 335. Par M. Mills, que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest, sous le présent ministère, antérieurement à la rébellion, il s'est rencontré des cas sérieux de négligence, maladministration, etc. ; rejeté, 353.

SUBSIDES—*Suite.**Voies et Moyens :*

10. Chambre en comité général des Voies et Moyens, 10. Motion pour que la Chambre se forme en comité, 85-88. Résolutions rapportées, modifiant le Tarif des droits de douane et imposant un droit d'accise de huit cents par livre sur l'oléomargarine, 105. Motion pour la seconde lecture; débat interrompu par l'appel des bills privés, 108. Débat repris; ajourné, 110. Repris de nouveau, 157, 158. Certains items de la première résolution adoptée, 159, 160, 161, 162; autres items désapprouvés, 159, 160; considération de certains items ajournés, 159. Motion par M. Patterson (Brant) pour modifier l'item 23, imposant un droit sur l'oléomargarine, par l'importation de ces articles est par le présent prohibée sous peine d'une amende de \$200. Amendement retiré, 160. Motion par M. Watson pour amender l'item 33, concernant le fils barbelé, pour clôture, etc., qu'ils seront admis en franchise lorsqu'importés pour usage dans le Manitoba; rejeté, 161. Items modifiés, 160, 161. Items 1 et 5 de la seconde résolution adoptés; item 2 désapprouvé; item 3 modifié; item 4 ajourné, 162. Items 1 et 3, de la 3e résolution adoptés; item 2 désapprouvé, 162. Résolutions 4 et 6 adoptées; résolution 5 ajournée, 163. Items renvoyés de nouveau au comité, 318. Chambre de nouveau en comité général, 318-320. Résolutions rapportées, 349. 1re résolution modifiée dans divers items; 2e, 3e et 4e résolutions adoptées; motion modifiant la 5e résolution en retranchant "\$2" dans le second item concernant les billots d'épinette, etc., amendement proposé en le remplaçant par "\$1"; et dans le troisième item concernant les billots de pin, en retranchant \$3, et le remplaçant par \$2; rejeté; amendement proposé en retranchant que le gouverneur général en conseil pourra augmenter le droit d'exportation; rejeté; motion principale adoptée; 5e résolution telle qu'amendée, adoptée, 351. Bill 352. (Voir ci-dessous, 11.) Chambre de nouveau en comité général; résolution accordant la somme de \$3,501,921.23 à même le fonds consolidé du revenu pour faire face aux subsides pour l'année 1885-86 et la somme de \$21,562,021.41 pour 1886-87, rapportées; bill, 402. Voir ci-dessous, 12.
11. Bill modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation des marchandises en et du Canada (M. McLelan); ordonné; présenté; lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 352. Par le Sénat, 369. S.R., 405. (49 Vic., c. 37.)
12. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1886 et le 30 juin 1887 (M. McLelan); ordonné; présenté; lu la seconde et la troisième fois et passé, 402. Par le Sénat, 403. S.R., 405. (49 Vic., c. 1.)

TABLEAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION :—Voir 73 des documents de la session.

TÉCUMSEH, LA CIE D'ASSURANCE CANADIENNE :—Pétition demandant une charte, 28. Avis, 42. Bill, 44. Renvoyé au comité, 53. Rapporté avec amendements, 120. En comité général; rapporté; passé, 131. Par le Sénat, 215. S. R., 403. (49 Vic., c. 93.)

TERRES DES SAUVAGES :—Bill à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des Sauvages (sir H. L. Langevin); ordonné; présenté, 144. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 172. Passé, 182. Par le Sénat, 242. S. R., 403. (49 Vic., c. 7.)

TERRES FÉDÉRALES :

1. Motion pour un état indiquant le nombre d'acres de terres vendus aux compagnies de colonisation depuis le 1er janvier 1882; retirée, 81.
2. Bill modifiant de nouveau " l'Acte des terres fédérales, 1883 " (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 130. Lu la seconde fois, 157. En comité général, 194. Rapporte progrès, 195. Chambre de nouveau en comité général, 226. Bill amendé; réimprimé, 228. Examiné; passé, 263. Par le Sénat avec un amendement, 313. Adopté, 317. S. R., 404. (49 Vic., c. 27.)
3. Bill modifiant l'acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemin de fer (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 184. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 208. Passé, 218. Par le Sénat, 277. S. R., 403. (49 Vic., c. 12.)
4. Bill établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques dans la Colombie-Britannique (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 194. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté, 252. Passé, 259. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 28.)
5. Chambre en comité général pour considérer les résolutions concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest; recommandation de Son Excellence, 295. Chambre en comité général, 301. Résolutions rapportées, accordant des octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest, de toute organisation irrégulière, dont la levée a été autorisée, et qui ont été en service actif et ont porté les armes pour la suppression de la rébellion, etc.; adoptées; bill, 302. Voir *ci-dessous*, 6.
6. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 302. Lu la seconde fois; en comité général; rapporté; passé, 307. Par le Sénat, 343. S. R., 405. (49 Vic., c. 29.)
7. Chambre en comité général pour considérer les résolutions concernant l'octroi de terres fédérales à certaines compagnies de chemins de fer, 315. Recommandation de Son Excellence, 316. Chambre en comité général, 326. Résolutions rapportées, pour autoriser le gouverneur à octroyer des terres aux Cies du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, à la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, et à la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, 333. Adoptées; bill, 334. Voir *ci-dessous*, 8.
8. Bill autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés (M. White, Cardwell); ordonné; présenté, 334. Lu la seconde fois, 348. En comité général; modifié; examiné; passé, 349. Par le Sénat, 369. S. R., 405. (49 Vic., c. 11.) Voir 254-266 *des documents de la session*. *Sauvages. Terres des Sauvages*.

TERRES FÉDÉRALES, ACTE DES :—Voir *Terres fédérales*, 2.

TERRES FÉDÉRALES, CIE DE COLONISATION DES (LIMITÉE) :—Pétition demandant la passation d'un acte pour réduire son capital, 42. Avis, 48. Bill, 53. Renvoyé au comité, 64. Rapporté, 124. En comité général, 132. Rapporté; passé, 133. Par le Sénat avec un amendement, 215. Renvoyé au comité des Bills privés, 228. Rapporté, 267. Adopté, 275. S. R., 404. (49 Vic., c. 100.)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Bill relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest (M. Thompson); ordonné; présenté, 21. Lu la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, 139. Rapporté avec amendements, 305. En comité général; rapporte progrès, 309. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié; examiné; passé, 316. Par le Sénat avec amendements; adopté, 348. S.R., 405. (49 Vic., c. 26.)
2. Motion par M. Blake qu'il est du devoir du gouvernement de produire, sans plus de délai, d'autres documents relatifs aux affaires du Nord-Ouest, etc.; amendement proposé par M. Hall, que cette Chambre est satisfaite de la déclaration faite par le gouvernement que tous les papiers qui ont été demandés et qui auraient pu être régulièrement produits, ont été mis devant la Chambre, etc.; sous-amendement proposé par M. Cameron (Huron), que M. Blake ayant déclaré de son siège qu'il est informé et qu'il pense pouvoir prouver que le gouvernement a en sa possession des documents portant qu'il a été coupable de négligence, de délai et de mauvaise administration dans les affaires du Nord-Ouest, qu'il soit nommé un comité spécial pour faire une enquête complète sur les dites allégations, 116. Rejeté, 117. Premier amendement adopté; motion principale telle qu'amendée adoptée, 118.
3. Motion pour toute correspondance touchant l'envoi d'une expédition militaire dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le but de maintenir la paix; motion rejetée, 135.
4. Bill concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada (Sir John A. Macdonald); ordonné; présenté, 181. Lu la seconde fois; en comité général; rapporte progrès, 254. Chambre de nouveau en comité général; bill modifié, 264. Examiné, 265. Motion pour la troisième lecture; amendement proposé pour renvoyer de nouveau le bill en comité général: 1. Par M. Mills, en prescrivant que toute personne du sexe masculin âgée de vingt et un ans, et ayant résidé pendant douze mois dans les territoires aura droit de voter; rejeté, 2. Par M. Mills, en retranchant la partie de la clause 18 prescrivant un dépôt de \$200 de la part de chaque candidat; rejeté; 3. Par M. Watson, en prescrivant le vote au scrutin; rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 269. Par le Sénat, 317. S.R., 404. (49 Vic., c. 24.)
5. Chambre en comité général pour considérer les résolutions concernant les juges dans les territoires du Nord-Ouest; recommandation de Son Excellence, 217. Chambre en comité général, 253. Résolution rapportée, qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux Territoires du Nord-Ouest, de pourvoir à l'abrogation des mesures au sujet d'un magistrat stipendaire et à l'établissement d'une cour suprême de juridiction civile et criminelle, laquelle sera composée de cinq juges, etc.; adoptée, 259; bill, 260. Voir *ci-dessous*, 8.
6. Chambre en comité général pour considérer une certaine résolution pour établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses à payer et allouer aux officiers rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections en vertu de l'acte concernant la représentation des territoires; recommandation de Son Excellence, 240. Chambre en comité général, 254. Résolution rapportée; adoptée; renvoyée au comité général de la Chambre sur le bill précédent, 260.— Voir *ci-dessus*, 4.
7. Chambre en comité général pour examiner les résolutions concernant les salaires des registrateurs et autres employés dans les Territoires du Nord-Ouest; recommandation de Son Excellence, 218. Chambre en comité général, 310. Résolutions rapportées; adoptées; renvoyées au comité général de la Chambre sur le bill relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, 316. Voir *ci-dessus*, 1.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—*Suite.*

8. Bill modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. Thompson) ; ordonné ; présenté, 260. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporte progrès, 291. Chambre de nouveau en comité général ; bill modifié ; examiné, 303. Motion pour la troisième lecture ; amendement proposé pour renvoyer le bill en comité pour l'amender en retranchant de la clause 7 les mots " mais cette disposition n'empêchera pas les juges d'agir comme membres du conseil du Nord-Ouest " ; rejeté ; bill lu la troisième fois et passé, 305. Par le Sénat, 339. S. R., 404. (49 Vic., c. 25.)

Voir 61, 119, 121, 122, 202, 204, 227, 231, 234, 267 et 268 *des documents de la session. Adresses, 1, 3. Bills, 26, 28. Subsidés, 9.*

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un fonds de retraite pour le bénéfice de ses membres et d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, etc., 28. Avis, 48. Bill du Sénat lu, 122. Renvoyé au comité, 133. Rapporté avec amendements, 137. En comité général ; modifié ; examiné, 145. Passé tel qu'amendé, 146. Concours du Sénat, 205. S. R., 402. (49 Vic., c. 56.)

TRAITÉ ROBINSON :—Voir 229 et 230 *des documents de la session.*

TRAVAUX PUBLICS :—Voir 269 *des documents de la session.*

TROUS ET OUVERTURES :—Bill à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures (M. Robertson, Hamilton) ; ordonné ; présenté, 13. Lu la seconde fois, 147. En comité général ; modifié ; examiné ; passé, 177. Par le Sénat avec amendements, 242. Adopté, 248. S. R., 403. (49 Vic., c. 53.)

U NION, PONT SUSPENDU :—Bill concernant le pont suspendu Union (sir H. L. Langevin) ; ordonné ; présenté, 85. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté, 121. Passé, 131. Par le Sénat, 166. S. R., 402. (49 Vic., c. 31.)

V AGABONDS :—Pétition demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'emploi, en dehors des murs des prisons des vagabonds condamnés aux travaux forcés, 52.

VALIN, M. :—Voir 254 *des documents de la session.*

VICTORIA ET DU SAULT SAINTE-MARIE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour une charte, 104. Lue et reçue immédiatement ; renvoyée au comité des O.P., 105. Comité recommande que permission soit accordée ; présentée, 129. Avis ; bill, 135 ; Renvoyé au comité, 158. Rapporté avec amendements, 223. En comité général ; modifié, 241. Examiné ; passé, 242. Par le Sénat, 277. S. R., 404. (49 Vic., c. 80.)

VIGER, CANTON :—Voir 232 *des documents de la session.*

VOITURIERS PAR TERRE :—Bill concernant les voituriers par terre (M. McCarthy) ; ordonné, 20. Présenté, 21. Motion pour la seconde lecture retirée ; Bill retiré, 147.

WHITE, JOHN :—Voir *Députés*, 4.

WICKWIRE, J. L. :—Voir 86 et 87 *des documents de la session*.

WILSON & MCCRADY :—Voir 36 *des documents de la session*.

WINNIPEG ET DE LA BAIE-D'HUDSON, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE :—

1. Pétition demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir une charte; lue et reçue immédiatement; renvoyée au comité des C. P., 164. Comité recommande que permission soit accordée, 170. Pétition présentée, 183. Avis spécial, 186. 49^e, 51^e et 60^e règles suspendues, 187. Bill, 194. Renvoyé au comité, 228. Rapporté avec amendements, 274. En comité général; rapporté; passé, 293. Par le Sénat, 339. S. R., 404. (43 Vic., c. 73.)
2. Pétition demandant que le bill précédent ne soit pas passé avant le règlement des réclamations de H. A. Jukes, 211. Voir 264 *des documents de la session*.

WINNIPEG ET DU PACIFIQUE NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte (Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien du Nord), 75. Avis spécial, 89. Bill, 90. Renvoyé au comité, 115. Rapporté avec amendements, 223. En comité général: passé (titre changé en celui de Winnipeg et chemin de fer du Pacifique Nord), 241. Par le Sénat avec amendements, 277. Adopté, 293. S. R., 404. (49 Vic., c. 84.)

WOODBURN, A. S. :—Voir *Débats*, 1.

WOODWORTH, D. B. :—Voir 32 *des documents de la session*.

YARMOUTH, BANQUE DE :—Pétition demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions, 69. Avis spécial, 83. Bill, 84. Renvoyé au comité, 110. Rapporté avec amendements (préambule modifié), 217. En comité général; rapporté; passé, 227. Par le Sénat, 277. S. R., 403. (49 Vic., c. 63.)

YARMOUTH, CIE DE STEAMERS DE, (LIMITÉE) :—Pétition demandant la permission de présenter une pétition pour une charte; lue et reçue immédiatement. Renvoyée au comité des Ordres Permanents, 112. Comité recommande que permission soit accordée; pétition présentée, 120. Avis spécial, 129. Bill, 130. Renvoyé au comité, 146. Rapporté avec amendements, 217. En comité général; rapporté; passé, 226. Par le Sénat, 299. S. R., 404. (49 Vic., c. 95.)